HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC

TOME PREMIER



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR

4, rue Corraterie, 4

1887

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH





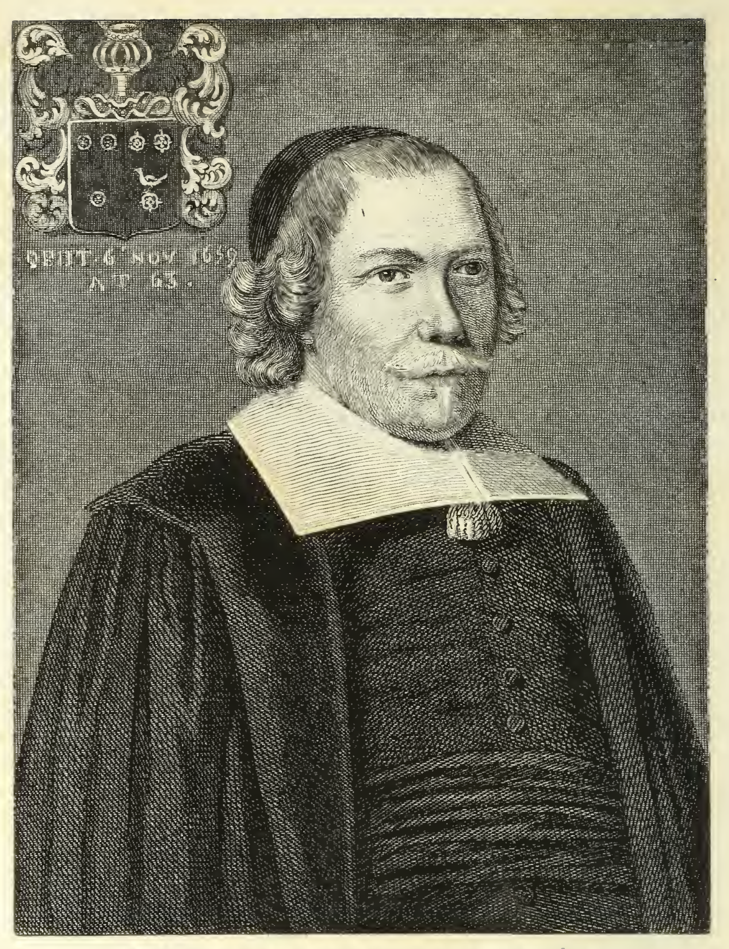


TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (SARTHE)



JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE,
INSTITUTEUR DES SŒURS HOSPITALIÈRES DE LA FLECHE,
né le 2 Mai 1597, décédé le 6 Novembre 1659

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC

TOME PREMIER



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

ÉVÊCHÉ
DU MANS

Le Mans, le 18 janvier 1887.

Monsieur le Chanoine,

Par la publication de votre Histoire des Hospitalières de Saint-Joseph, *vous avez comblé une lacune regrettable dans l'histoire de notre Église du Mans. Je m'empresse de vous en féliciter.*

*Sans occuper une place principale parmi les nombreuses institutions religieuses qui au XVII*e *siècle, surtout en France, sont venues renouveler la face de l'Église et travailler à sa véritable réforme, comme les Visitandines, les Carmélites, les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, et une foule d'autres, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, fondées à la même époque, ont des annales aussi remplies d'édification que d'intérêt, et qui étaient trop peu connues jusqu'à ce jour.*

*M. l'abbé Faillon dans son histoire du Canada et dans la vie de M*lle *Mance, publiées seulement il*

y a quelques années, nous avait déjà fait connaître l'origine des Hospitalières de Saint-Joseph et donné des détails sur leur établissement à Montréal. Votre travail complète très heureusement ce que nous connaissions. Grâce aux documents accumulés par les soins pieux des religieuses de Saint-Joseph de La Flèche et de Laval, et qu'on a bien voulu vous communiquer, vous nous donnez une histoire, bien plus complète et par conséquent plus intéressante, de M. de la Dauversière et de la Mère de la Ferre, les deux fondateurs de l'œuvre des Hospitalières de Saint-Joseph. Nous suivons avec vous les progrès de cette nouvelle Congrégation religieuse, et enfin son établissement à Montréal, où elles devaient avoir une part notable dans la colonisation de la Nouvelle-France, qui leur doit l'esprit religieux dont elle est animée, le gage le plus précieux de sa prospérité même matérielle.

Il est une autre partie de votre travail, non moins intéressante que celle que nous venons de signaler, et qui n'entrait pas dans le cadre des publications de M. l'abbé Faillon. Ce sont les détails que vous donnez sur la fondation des diverses maisons des Hospitalières de Saint-Joseph : Laval, Baugé, Beaufort, Moulins, Avignon, etc. Ce sont aussi les

récits des persécutions que les religieuses eurent à souffrir à la fin du siècle dernier, et l'histoire du rétablissement de ces maisons, aussitôt que la paix eût été rendue à l'Église. Ce double tableau des souffrances endurées et du triomphe qui l'a suivi, est un encouragement pour nous dans les circonstances si pénibles que nous traversons, et dans les dangers que nous réserve peut-être l'avenir.

Je souhaite, Monsieur le Chanoine, que votre travail si plein d'intérêt ait tout le succès qu'il mérite. Ceux qui le liront admireront avec nous l'infinie miséricorde de Dieu suscitant à toutes les époques dans son Église des institutions religieuses qui mettent parfaitement en pratique le double précepte renfermant toute la loi : l'amour de Dieu et du prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† G.-M. JOSEPH

ÉVÊQUE DU MANS.

PRÉFACE

Plusieurs écrivains ont signalé avant nous le mouvement catholique par lequel fut marqué la première moitié du XVIIe siècle. Dieu sembla vouloir prendre revanche de la stérilité de la fin du siècle précédent, en faisant épanouir un faisceau merveilleux de grandes œuvres et de belles vertus.

Le Seigneur donne toujours bien plus qu'il ne demande et devance dans l'octroi de ses dons les actes souvent tardifs de notre fidélité. Au moment où il rappelait au monde par la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, combien son cœur nous a aimés, il voulut faire voir combien

il est aimable. Toute cette efflorescence d'œuvres et de sainteté était le présent offert aux hommes en échange de la nouvelle dévotion réclamée. L'ingratitude de l'homme avait paru dans les lâchetés et les défections du XVIe siècle, elle devait éclater de nouveau dans les complots et les trahisons du XVIIIe; entre les deux, le Sauveur voulait prouver encore cette bonté divine que les résistances humaines semblent exciter bien loin de la tarir. C'est Jésus-Christ qui a inspiré à l'Apôtre saint Paul d'écrire : Ne te laisse pas vaincre par le mal; mais triomphe du mal par le bien (1). Il nous donne l'exemple.

Dieu pour lequel il n'y a point d'avenir, mais un éternel présent, savait de quelles ressources nous aurions besoin pour nous relever et nous proportionner à un nouvel état social, après que les catastrophes révolutionnaires auraient couvert la France de ruines; il montrait des types et déposait des germes que nous n'avons eu qu'à reprendre et à développer.

Les révolutionnaires, on le leur a reproché à bon droit, semblent croire que le monde ou du moins la civilisation a commencé en 1789. Il y a

(1) *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* Rom., XII, 21.

aussi des chrétiens, qui paraissent un peu trop persuadés des merveilles du progrès, et volontiers attribuent à ce qu'on appelle le développement de la liberté, la naissance de beaucoup de bonnes œuvres de notre temps. En réalité cependant nous ne sommes en ceci comme dans tout ce qui nous reste de grand que les héritiers et les continuateurs du XVIIe siècle. Il entrevoyait l'état nouveau de société auquel tendaient les mœurs adoucies, il se préparait à y passer sans secousse, il avait la vraie liberté du bien. Nous, nous n'opérons qu'au milieu de la contradiction et des entraves. Le XVIIe siècle fondait pour l'avenir tandis que souvent notre bonne volonté et nos efforts n'arrivent qu'à pallier les misères du présent.

Nos cercles catholiques d'ouvriers cherchent à remplacer les corporations imprudemment détruites par Turgot; mais nos maisons de refuge et de repentir, nos orphelinats, nos ouvroirs, même nos fourneaux économiques, ne sont point des inventions de la charité contemporaine. Saint Vincent de Paul et les Dames de Charité, la présidente Goussault, Mesdames de Ville-Savin, de Lamoignon, Elisabeth d'Aligre, chancelière de France, Marie de Lumagne, veuve du seigneur de Pollalion, Marie de Lestang, née

Delpech, Marie de Gonzague, etc., avaient su deviner avec leur cœur tous ces moyens de subvenir aux besoins de ceux qui souffrent. Ces grandes dames ne se tenaient pas si loin qu'on le croit des déshérités de ce monde.

A Dieu ne plaise! que je veuille être injuste envers les catholiques de mon temps, qui montrent tant de zèle et de tant de manières. Je veux dire seulement que si nos ennemis se vantent de n'être que d'hier et de n'avoir point d'ancêtres, nous ne devons pas les imiter en paraissant nous croire, comme eux, modernes, ni oublier que nous sommes les enfants et les héritiers des saints.

Le XVIIe siècle vit naître les sœurs maîtresses d'école de divers Instituts. Pierre Fourier fondait les religieuses de Notre-Dame de Mattaincourt, et la vénérable Mère Jeanne de Lestonac, les religieuses de Notre-Dame de Bordeaux; madame de Miramion unissait des filles qu'elle avait rassemblées sous le nom de la Sainte-Famille pour donner l'enseignement à la campagne, aux sœurs de Sainte-Geneviève établies dans le même but par Marie de Blosset (1). M. Vin-

(1) On leur donna le nom de Miramiones.

cent fondateur lui-même des Filles de la Charité, ne refusait pas de diriger ces établissements. Ces âmes viriles ne poursuivaient que le bien, sans y chercher la moindre satisfaction de vanité personnelle; incapables de concevoir les petites rivalités qu'elle suscite, et, à plus forte raison, d'y céder, elles savaient s'entr'aider et dans leurs entreprises, ne voir que Dieu (1).

Dans tous les temps, mais particulièrement depuis le XIIe siècle des associations de femmes se consacraient au soin des malades; le zèle pour le service des hôpitaux prit aussi un grand essor au XVIIe siècle. Alors saint Vincent de Paul revisa les Constitutions des *Sœurs hospitalières de la Miséricorde de Notre-Dame,* établies pour soigner les femmes par Simonne Gaugain, dite Françoise de la Croix et Madeleine Brûlart. La même année (1634), naquit à Nancy, la Congrégation des *Sœurs hospitalières de Notre-Dame du Refuge,* fondée par Elisabeth de la Croix. Une autre se formait en même temps à Loches, par les soins du prêtre Pasquier Bouray. A Dieppe les *Religieuses hospitalières*

(1) Vers le milieu du même siècle, naquit dans le Bas-Maine, Perrine Brunet, qui devint Madame Tulard, et fonda pour l'enseignement des pauvres les sœurs de la Chapelle-au-Riboul, maintenant d'Evron.

de la Miséricorde de Jésus, subirent une réforme (1630) et furent autorisées par lettres pontificales, en 1677. Marie Delpech, à l'instigation de l'archevêque de Sourdis fondait à Paris les *Sœurs hospitalières de Saint-Joseph* (1638). Il y avait à Bourg une autre association sous le même titre. D'autres Instituts ayant le même but se fondèrent à Lamballe, à Besançon, à Pontarlier. A la même époque prit naissance celui dont nous venons écrire l'histoire (1636).

Presque toutes les grandes âmes qui parurent en ce temps béni ont eu leurs historiens. Sans parler de saint François de Sales, de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, de saint Vincent de Paul, nous avons les vies d'Olier, de Maunoir, de Grignon de Montfort, de la bienheureuse Marguerite-Marie, de la bienheureuse Marie de de l'Incarnation, de plusieurs des personnes que nous avons nommées et de beaucoup d'autres encore. Comment s'est-il fait que, non pas une ou deux fleurs, mais tout un parterre, perdu dans un coin de l'Anjou, soit demeuré jusqu'à nos jours inconnu ? Hors de la Congrégation qui les posséda qui sait en effet les noms de Marie de la Ferre, Anne Foureau, Anne de Lespicier, Anne de Cléraunay, Judith de Brésoles, Lézine des Essarts? Qui connaît celui de Jérôme

Le Royer de la Dauversière auquel la France dut la possession du Canada?

Cet homme saint et dévoué jusqu'au plus sublime héroïsme, ces femmes admirables, sont les fondateurs de la Congrégation des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, née à La Flèche, existant encore en France et au Nouveau-Monde, dont les essaims toujours unis, malgré les distances, se serrent fraternellement les mains par-dessus l'Atlantique, et dont les cœurs se dévouent au soulagement des douleurs humaines excités par la même foi, soumis aux mêmes Constitutions, et soutenus par la même charité.

Dans cette histoire le surnaturel abonde, divin et diabolique. Divin, c'est tout simple, puisqu'il n'est autre que la sainteté dans sa source, ou la mise en rapport extraordinaire de Dieu avec des créatures qu'il favorise. Diabolique, parce que la puissance du démon est réelle et que Dieu juge bon de la laisser parfois se manifester. C'est une ruse habile de Satan que de se faire nier; il agit plus à coup sûr quand il a endormi la défiance. Mais Dieu permet qu'il montre son action, précisément afin qu'on se

rappelle qu'il est, et qu'on se tienne en garde contre lui. De ces manifestations le malin esprit espère des effets pernicieux à l'homme qu'il hait; mais le maître souverain tire le bien qu'il veut du mal que son ennemi se propose et tient en bride sa malice. Les chrétiens savent que lorsque Dieu le laisse faire le démon peut apparaître, vexer les corps, agir sur les pluies, les vents, les orages, nuire à l'homme et à ses biens temporels. Si ce pouvoir malveillant n'était refréné par la verge divine, le sort de l'homme sur la terre serait affreux; mais Jésus-Christ a vaincu pour nous, et le signe de sa Croix, les prières de son Église peuvent nous garantir ou nous délivrer.

Ce dogme un peu oblitéré, même dans l'esprit d'un grand nombre de fidèles, a besoin d'être rappelé aujourd'hui plus que jamais. En nos jours où le démon opère si évidemment, beaucoup de chrétiens au lieu de découvrir son action dans le mal qui se fait, n'y voient que des compétitions purement humaines, et c'est pourquoi ils demeurent indifférents, ou, sans le vouloir, connivent avec le Mauvais. Nous ne prendrons donc aucune précaution pour raconter des faits surnaturels qui nous semblent avérés. L'Église seule, sans doute, a droit de

prononcer sur ces faits et de décider de leur caractère; mais il suffit à l'historien qu'ils lui soient attestés et que par eux-mêmes ils ne soient pas impossibles. Il nous semble utile de les consigner pour fortifier ceux qui croient et pour éclairer peut-être, si d'aventure ce livre leur tombe entre les mains, ceux qui s'efforcent de ne pas comprendre de peur d'être obligés de bien agir (1).

Il est fait mention des hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche dans un assez grand nombre de livres; mais il n'existe qu'un seul ouvrage écrit spécialement sur leur Institut. Il a pour titre : *Annales ou histoire de l'Institution des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*. Il fut publié en un volume in-12 à Saumur, en 1829. Dans l'Institut il est connu sous le nom d'Annales imprimées, pour le distinguer d'autres Annales restées manuscrites, que l'on désigne sous celui d'Annales de Moulins. Ce travail contient beaucoup de faits intéressants et exacts, mais mêlés à d'autres qui ne méritent pas la même qualification. L'auteur n'a pas remonté aux sources; il se trompe souvent sur les dates

(1) *Noluit intelligere ut bene ageret.* Ps. XXXV, 4.

et défigure impitoyablement presque tous les noms.

On a désiré que dans une œuvre nouvelle, ces inexactitudes fussent réparées et que les faits reçussent plus de développement. Il y avait de notre part une sorte de présomption, ou du moins grande hardiesse, à accepter la tâche qui nous était proposée, mais nous avons été excité par l'invitation bienveillante de notre vénérable évêque, si dévoué de cœur aux maisons religieuses de son diocèse (1), soutenu par l'attrait qu'exerçait sur nous l'intéressant et édifiant spectacle qui se déroulait sous nos yeux à mesure que nous avancions dans l'étude des documents qui nous étaient procurés, enhardi surtout par la confiance que notre œuvre n'ayant d'autre but que de glorifier Dieu, le Seigneur auquel nous avons voué notre vie serait comme obligé de nous aider. C'est de sa bénédiction seule que nous espérons, s'il lui plaît, le succès.

Nous avons quelque peu hésité sur le plan à suivre. Des Annales nous offraient l'avantage de présenter les faits dans un ordre successif exact, de ne laisser jamais le lecteur indécis sur le

(1) Mgr Le Hardy du Marais que le diocèse de Laval perdait le 20 juin dernier

point où il en est arrivé, et de lui éviter ainsi un petit travail d'esprit pour se retrouver dans la chronologie des événements. Mais il nous a semblé que ce mode de procéder enlèverait, par le morcellement de choses connexes, un grand intérêt au récit. Nous avons préféré achever un tableau lorsqu'il était commencé, malgré l'inconvénient qu'il y a à revenir en arrière pour reprendre les événements contemporains de ceux qui viennent d'être racontés, mais n'appartenant pas au même ordre de faits ou d'idées. Nous avons eu soin d'avertir ordinairement de ces reprises et de donner, par l'indication fréquente des dates, le moyen de ne pas confondre les époques.

On a bien voulu mettre à notre disposition les Archives des diverses maisons de l'Ordre et surtout celles de la maison mère de La Flèche, riche en documents très précieux.

Nous avons fait usage des manuscrits et des pièces originales dans lesquels on lit les dates vraies. Nous avons eu en main les notices dues à la sœur Morin, à la Mère Chauvelier, aux Mères de Gargilesse et Sauvé, et à d'autres religieuses soucieuses d'écrire pour la satisfaction de leurs sœurs les souvenirs de la famille (1).

(1) Chacune d'elles ayant écrit seulement d'après ses souvenirs et

Pour les temps modernes nous avons lu les Lettres circulaires et autres envoyées de France et d'Amérique; car nous nous proposons de conduire cette histoire jusqu'à nos jours. Nous voulons dire les craintes et les persécutions des temps révolutionnaires, puis la renaissance qui les a suivis, et enfin les développements providentiels que la Congrégation, stationnaire en France, prend de l'autre côté de l'Océan.

Nous avons mis à profit l'histoire des Ordres religieux d'Hélyot, les vies des saints personnages de l'Anjou de Dom Chamard; l'histoire de La Flèche de M. de Montzey; les Vies de Mlle de Melun, par Grandet et M. le vicomte de Melun, etc. Les nombreux travaux de M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, sur le Canada, nous ont procuré des renseignements sûrs et difficiles à obtenir. Son Histoire de la Colonie française en Canada, ses vies de M. Olier, de la sœur Bourgeoys, de Mlle Mance, de Mme d'Youville touchent toutes à notre histoire.

Enfin nous avons pu profiter de l'expérience et des avis de plusieurs vénérées sœurs qui avant

les documents qui étaient à sa portée a nécessairement commis des inexactitudes. Ces inexactitudes se trouvent redressées dans notre travail, on ne devra donc pas en arguer contre nous.

nous avaient scruté avec amour les Archives de leur Institut, et qui ont consenti à nous servir de guides. Nous souhaitons vivement que notre œuvre puisse répondre un peu à leurs désirs. Nous serons trop payé de leur part si elles offrent pour nous une prière à Dieu. Nous en demandons une aussi au lecteur que notre livre aurait édifié en lui révélant des vertus aussi admirables que longtemps inconnues.

Pour nous conformer aux prescriptions du pape Urbain VIII (13 mars 1425; 16 juillet 1634), nous déclarons que s'il nous est arrivé de donner à quelques personnages les titres de saint, bienheureux ou vénérable, de qualifier quelque événement de miraculeux, ou d'employer quelques-unes des expressions auxquelles le Saint-Siège attribue un sens spécial et officiel, nous n'avons eu intention de nous servir de ces expressions que dans le sens ordinaire, et non de préjuger ou devancer aucunement ce que pourrait prononcer la sainte Église, dont nous sommes et voulons être jusqu'à notre dernier soupir le fils en tout fidèle et soumis.

TABLE DES SOMMAIRES

LIVRE PREMIER

LES PRÉPARATIONS

LIVRE III

PREMIÈRES FONDATIONS EN FRANCE

LIVRE IV

MONTRÉAL

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH



LIVRE PREMIER

LES PRÉPARATIONS

1597-1636

CHAPITRE PREMIER

LA FLÈCHE. -- Coup d'œil historique et topographique. — Marguerite de Lorraine et Françoise d'Alençon. — Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. — Henri de Navarre à La Flèche. — Guillaume Fouquet de la Varenne. — Le collège des Jésuites fondé par Henri IV. — Mœurs des Fléchois au XVIIe siècle.

Au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire lorsque la divine Providence préparait la naissance de l'œuvre dont nous entreprenons de raconter l'histoire, la ville de La Flèche, qu'elle avait marquée pour en être le berceau, n'était encore, selon l'expression d'un acte royal, que « comme un village (1) » mollement étendu au centre d'une cou-

(1) Titre de nomination par Henri IV de René Fouquet de la Varenne, baron de Sainte-Suzanne au gouvernement de la ville et château de La Flèche 1606.

ronne de fraîches collines, à la rive droite du cours nonchalant du Loir.

La Flèche pourtant est une ancienne ville. Vers le milieu du XIe siècle, Jean de Beaugency avait enfoncé dans le cours du Loir des pilotis solides qu'il avait reliés par des arches hardies; de chaque côté, il avait découpé deux îles par des canaux dans lesquels il avait fait couler l'eau de la rivière, et au milieu, sur les arches même, il avait construit une vaste forteresse. Un pont-levis y donnait accès de la rive droite du Loir. Sur cette rive s'élevaient le prieuré et l'église de Saint-Thomas qu'Hélie, second seigneur, décora d'une flèche dorée, si haute et si belle, que quelques-uns ont cru qu'elle pouvait avoir donné son nom à la ville (1). Dès qu'on avait franchi le pont-levis, on se trouvait en face de la chapelle du château dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame du Chef du Pont. Un peu en amont, sur la rive gauche, en dehors de l'île artificielle, existait déjà l'église de Saint-Ouen qui porte à présent le nom de Sainte-Colombe. Saint-Thomas appartenait à la puissante abbaye de Saint-Aubin, d'Angers; Jean, avant de mourir, donna à cette même abbaye Saint-Ouen, et sa propre chapelle. Les terres de la Beuffrie et de la Boirie, qui se trouvaient aussi à gauche de la rivière et que l'on rencontrait au sortir du pont et de la forteresse, faisaient partie de la même donation (2).

(1) La Flèche avait un nom longtemps avant qu'Hélie fit élever la flèche de l'église. Les anciennes chartes l'appellent : *Fissa*, *Fixa*.

(2) De Montzey. *Hist. de La Flèche*, I, p. 4, 13, 42; II, p. 275.

La suite des siècles vit la seigneurie de La Flèche passer successivement par des alliances ou des concessions royales, de la maison de Beaugency à celle d'Anjou, puis aux maisons de Beaumont, de Beaumont-Brienne, d'Alençon, et enfin, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, à cette dernière famille qui bientôt allait monter sur le trône de France. Cette petite ville compta ainsi parmi ses seigneurs Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, le jeune Arthur de Bretagne. Plus tard, elle eut pour gracieuse suzeraine, cette pieuse et sage Marguerite de Lorraine, femme de René d'Alençon, qui fut l'appui et la lumière de son mari, la tutrice de tous les droits, la patronne des pauvres, la bienfaitrice de l'Église, la providence visible de toute la contrée, et qui, en mourant sous la bure franciscaine à Argentan, en 1521, laissa tout le pays et tous ses domaines embaumés de ses chrétiennes vertus.

Entre le prieuré de Saint-Thomas et la rivière existait une aumônerie desservie par des frères de Saint-Gilles, qui firent, en 1145, une cession de terrain aux moines. Elle était sous le patronage de sainte Marguerite (1). C'était l'humble tige sur laquelle devait être entée, cinq siècles plus tard, l'œuvre généreuse qui fait le sujet de notre travail.

Près de ces deux établissements se groupait la population. Un peu plus loin, vers l'ouest, se trouvait le prieuré de Saint-Barthélemy, dont la cha-

(1) De Montzey. *Histoire de La Flèche*, II, p. 306, notes.

pelle est devenue le sanctuaire de Notre-Dame des Vertus. Saint-Jacques fut primitivement une léproserie dont deux prêtres prenaient la direction ; il fut dans la suite un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Geoffroy Plantagenet l'avait fondé au milieu du XIIe siècle. Un quartier de la ville, retient encore son nom. En 1484, René d'Alençon fonda dans ce quartier une maison de Franciscaines, et plus tard un couvent de Cordeliers qui passa aux Récollets, en 1604, au moment où commence notre histoire.

En 1581, un nouveau pont fut construit un peu au-dessus du pont primitif et de la forteresse, alors en partie ruinée, et, vingt ans après, Louis XIII étant à La Flèche donna aux Carmes une partie de l'ancien château, à la condition d'en enlever les débris qui encombraient le cours du Loir. Les Carmes étaient venus à La Flèche au XIVe siècle.

Mais ce qui changea entièrement l'aspect des lieux et l'état des choses, ce fut la résolution prise par Françoise d'Alençon de venir se fixer à La Flèche, et surtout la haute faveur dont jouit à la cour un humble enfant de cette ville, Guillaume Fouquet.

Devenue veuve de Charles de Bourbon (1), duc de Vendôme, Françoise d'Alençon vint bâtir à La Flèche ce qu'on appela le Château-neuf, à quelque distance au nord de l'église de Saint-Thomas et de l'ancienne forteresse des Beaugency. Un jardin et des bosquets baignés de douves qu'alimentait l'eau du Loir complétaient cette noble demeure. On peut

(1) *Histoire de La Flèche*, I, p. 244.

deviner la joie avec laquelle les habitants virent se fixer près d'eux la fille de Marguerite de Lorraine; ils savaient qu'ils retrouveraient en elle les vertus et la bonté de sa mère dont le souvenir était toujours cher et vivant dans leurs cœurs (1). La présence de la duchesse et de sa cour communiqua une vie insolite et une aisance inconnue jusque-là aux pauvres gens qui ne trouvaient leur gagne-pain que dans la confection des étamines et des draps grossiers.

Françoise unit, en 1548, à Moulins, Antoine de Bourbon et de Vendôme, son fils aîné, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, puis revint mourir à La Flèche en 1550.

Antoine et Jeanne s'établirent à leur tour en cette ville, en 1552. Ils n'y passèrent guère plus d'un an, car Antoine dut partir en mai de l'année suivante pour se rendre en Picardie, et coopérer à la défense de Thérouanne, et Jeanne fut rappelée en Béarn par son vieux père pour y accoucher de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle le mit au monde dix jours après son arrivée, en chantant à Notre-Dame du Chef du Pont de La Flèche une invocation en langage béarnais (2). Elle le devait bien, puisque, d'après les dates, c'est à La Flèche que Dieu rendit une seconde fois féconde cette union de laquelle

(1) *Histoire de La Flèche*, I, p. 261.

(2) Une foule de prodiges avaient rendu ce sanctuaire célèbre. L'auteur de *Notre-Dame de France* écrit « que pendant plusieurs siècles, il fallut non seulement un nombre considérable de prêtres, mais jusqu'à sept chapelains pour suffire à la dévotion extraordinaire des peuples, entendre les confessions et offrir le saint sacrifice ». Cette affluence avait contribué au développement de la ville. (Hamon. *Notre-Dame de France*, t. IV, p. 180.)

naissait, à Pau, le jeune prince qui devait être Henri IV (1).

S'il faut en croire les *Mémoires de Sully* (2), le jeune Henri après la rude éducation première reçue au château de Coaraze aurait passé à La Flèche « une partie de sa jeunesse ». Il est possible, en effet, qu'il y ait séjourné quelque temps, soit lors du voyage qu'Antoine de Bourbon et Jeanne sa femme, firent avec lui à la cour de France, en 1557 ; soit lorsqu'il demeura seul près de Charles IX pour être instruit par La Gaucherie (3) (1562 à 1566).

Ce qu'il y a de certain c'est que ce prince affectionnait La Flèche et qu'il le lui montra bien lorsqu'il fut devenu paisible possesseur du trône de France. Il fut sans doute incliné à sa munificence envers cette ville par son principal favori. Guillaume Fouquet, d'une origine obscure, quoique bourgeoise, était né à La Flèche en 1549. Il servit le roi avec autant d'intelligence que de bravoure, lui sauva la vie à la journée de Fontaine-Française, remplit avec succès plusieurs missions et négociations difficiles, et enfin reçut en récompense, en 1598, des lettres d'anoblissement motivées de la manière la plus flatteuse. Il fut conseiller d'État, contrôleur général des postes, capitaine gouverneur de la ville

(1) Palma Cayet dit que : « cette Notre-Dame était une église de dévotion, laquelle était au bout du pont du Gave, en allant vers Jurançon, à laquelle les femmes en travail d'enfant avaient accoutumé de se vouer. » D'après les informations que nous avons prises il n'y aurait pas eu à Pau de N.-D. du Chef du Pont. — Henri IV naquit le 13 décembre 1553. (Hardouin de Péréfixe, I, p. 1.)

(2) Péréfixe, III, liv. IX, p. 227.

(3) Péréfixe, p. 17, 19.

et château d'Angers, seigneur de la Varenne, puis de La Flèche, et enfin marquis et chevalier de l'ordre du roi (1). C'est lui que, dans l'acte de nomination de René, son fils, au gouvernement de La Flèche, Henri IV déclare « la principale cause de l'embellissment et amélioration de cette ville ; » parmi les titres de La Flèche à être mise au nombre des belles villes du royaume, le monarque énumère : un siège présidial et un collège florissant (2).

La fondation de ce collège, un des grands actes de Henri IV, était bien l'œuvre du roi ; mais non sans doute, sans quelque intervention du favori. Fouquet de la Varenne eut, en effet, une grande part aux négociations qui précédèrent le rappel des Jésuites, bannis du royaume à la suite de l'attentat de Jean Châtel. Henri IV n'avait jamais partagé les préjugés contre l'illustre et sainte Compagnie, mais il voulut laisser tomber les oppositions, et l'opinion revenir d'elle-même, avant de prononcer sa réintégration. Avec le P. Phelippeaux qui était de La Flèche, et le P. Brossard, fléchois aussi, et même son parent, La Varenne vit le roi à Metz, en 1603, et obtint des promesses. Dès 1601, Henri IV avait eu la pensée de fonder à La Flèche un établissement modèle d'instruction et d'éducation. Il avait écrit au cardinal d'Ossat, son ambassadeur à Rome « qu'il faisait état d'y loger les Jésuites, comme les estimant plus propres et plus capables que les autres pour instruire la jeunesse ». L'édit de rappel fut en effet rendu à

(1) Voir *Hist. de La Flèche*, II, p. 27 et suivantes.

(2) *Hist. de La Flèche*, II, p. 31.

Rouen, en septembre 1603; il contenait pour les Jésuites l'autorisation « de se remettre et établir » à La Flèche « pour y continuer et établir leur collège ».

On pense que la Varenne avait suggéré au roi l'idée de placer les Jésuites dans son propre château, ce Château-neuf bâti par Françoise d'Alençon, son aïeule. Abandonné depuis environ cinquante ans, un peu pillé par les voisins, il se trouvait dans un état de grand délabrement. Le Présidial y avait tenu ses séances depuis sa création, en 1595; on lui procura un autre lieu de réunion (1); le roi donna 300,000 livres pour l'appropriation du château, et les Jésuites arrivèrent à La Flèche le 2 janvier 1604, le jour même où, nonobstant l'opposition du Parlement, l'édit de Rouen fut enregistré.

On ne sait où la Varenne reçut les six Jésuites fondateurs. Ce ne put être dans son château, car il ne commença à le construire que plus tard, à l'est de la ville. Il en fit une demeure princière, avec un parc et de fort belles avenues. L'eau du Loir dérivée pour aller plus loin baigner le Château-neuf, coulait dans les fossés du château de la Varenne.

En moins de deux ans le collège prit une grande importance; le nombre des élèves de 1604 à 1610 varia de douze à quatorze cents. Dès qu'il eut fait ses preuves, le roi donna le décret officiel de

(1) Guillaume Fouquet acheta pour le présidial la maison de Jérôme Le Royer de la Dauversière époux de Renée Oudin. Nous allons retrouver ces noms. Jérôme était venu de Tours l'année précédente pour exercer la charge de contrôleur du grenier à sel (1603).

fondation (1607). On vit dans la suite jusqu'à deux mille élèves. Trente-trois pères professaient en 1606 (1). Parmi ses premiers élèves le collège compta tout de suite deux illustrations: René Descartes, grand philosophe, mais dont le système a été signalé par l'Index romain comme devant être corrigé (2), et le savant Marin Mersenne, qui entra dans l'ordre des Minimes, et fut très versé dans la Théologie, les sciences et la connaissance de la langue hébraïque.

Il fallut amplifier les habitations pour fournir logement à toute la population écolière, car les internes étaient peu nombreux. Le casernement des enfants n'était pas en usage alors. Ceux qui suivaient les cours étaient pour la plupart des jeunes gens. C'étaient souvent des gentilshommes, quelquefois les fils des familles les plus titrées, ou des ecclésiastiques déjà en possession de gros bénéfices. Ils étaient accompagnés de leurs gouverneurs et d'un nombre plus ou moins grand de valets. Les dépenses qu'ils étaient obligés de faire, et en même temps la résidence habituelle du marquis de la Varenne, procurèrent à la ville une animation et une aisance qu'elle n'avait connues, et à un moindre degré, qu'aux moments rares et courts, où les précédents seigneurs y avaient résidé.

Faut-il suspecter l'historien de La Flèche de s'être laissé mettre un bandeau sur les yeux par son amour-propre de fléchois? Il nous dépeint sa patrie

(1) *Histoire de La Flèche,* II, p. 89, 97, 98.
(2) Décret du 20 novembre 1663.

avant le XVIII[e] siècle comme le séjour de la simplicité, dans lequel se conservaient les mœurs antiques et les vertus chrétiennes. « Les Carmes, les Récollets, dit-il, avaient des associations pour les filles et les veuves. Les Capucins aussi avaient leur part dans le bien effectué pour le salut des âmes. Les religieuses de Notre-Dame (1) et les Visitandines s'occupaient de l'éducation des jeunes filles de toute classe... Les fêtes particulières des communautés étaient des occasions propres à entretenir et à réchauffer les sentiments religieux dans le cœur de tous, par les prédications et les cérémonies auxquelles elles donnaient lieu. Les Jésuites rassemblaient trois congrégations sous les auspices de la sainte Vierge. L'une était composée de bourgeois, la seconde d'artisans, et la troisième qui était divisée en deux, comprenait les écoliers externes et les pensionnaires du collège. L'innocence des mœurs était admirable, le luxe était inconnu. Les femmes et les filles des bourgeois étaient simplement mises. Les bourgeois n'avaient qu'un habit de drap pour les dimanches, et un autre d'étoffe commune pour les jours ordinaires. Chaque maison avait à sa porte un banc fixé en terre, sur lequel la famille venait prendre le frais dans la matinée, ou dans les belles soirées. Les repas étaient de la plus grande frugalité. Après le souper, en été, tout le monde allait à la promenade. Avant dix heures, tous étaient au lit. Les troubles si

(1) Fondées à Bordeaux, en 1607, par Jeanne de Lestonac, et appelées à La Flèche par Miron, évêque d'Angers, en 1622; la première pierre de leur église fut posée en 1655 par l'évêque Arnault.

ordinaires aux villes d'études étaient inouïs dans cette ville de paix (1). »

Nous avons pris plaisir à contempler ce tableau d'une société bien ordonnée, dont les mœurs différaient tant des nôtres, et dont le calme paraît si fort préférable à nos agitations modernes. Il ne faudrait pas croire cependant que l'ennemi de tout bien fût alors pleinement endormi, et que le monde et son esprit ne fussent pas nés. A en croire les registres du présidial, le soir et la nuit les écoliers faisaient souvent tapage dans les rues. On leur défendit de jouer à la paume sur la voie publique; on interdit aux jeunes gentilshommes de porter leur épée. Des rixes sanglantes avaient lieu, dans lesquelles les valets prenaient fait et cause pour leurs maîtres. D'un autre côté, il y avait grand luxe et grand mouvement au château de la Varenne et même dans les habitations seigneuriales des environs. On échangeait les invitations; les réunions, les jeux, les fêtes se succédaient incessamment. On était heureux et fier d'accueillir et de recevoir les seigneurs qui venaient amener leurs fils au collège, ou les visiter. Jamais La Flèche n'avait eu tant de vie; mais au milieu des plaisirs, difficilement se conserve intact l'esprit chrétien. Toutefois cette agitation était concentrée dans le grand monde, et la bourgeoisie réussissait peut-être à y échapper. A cette époque d'ailleurs, si la légèreté pouvait pendant un temps essayer d'unir deux esprits inconciliables, la foi vivait au fond des cœurs; il y avait inconséquence, mais non

(1) *Histoire de La Flèche*, II, p. 227, 230.

indifférence réelle, ni, à plus forte raison, hostilité.

Sur le point de terminer sa brillante existence, Guillaume Fouquet de la Varenne, comme s'il eût eu le pressentiment qu'une élévation si soudaine et si grande que la sienne, ne pouvait être assurée d'un long avenir, consigna dans son testament la pensée que ce séjour, qu'il avait créé et embelli à tant de frais, et même tout ce qu'il avait contribué à établir dans sa ville natale, serait plus tard détruit et ruiné. La révolution a donné raison à ce regard jeté sur un futur alors si impossible à prévoir. Une organisation administrative différente est maintenant en vigueur, et le château de la Varenne, aliéné avec ses dépendances, a été rasé et vendu en détail pour des constructions vulgaires. Le collège seul, après bien des vicissitudes, survit (1).

Un nom de rue seulement rappelle le couvent que les Capucins avaient bâti le long de la clôture qui fermait à l'est le parc de la Varenne; ils avaient posé la première pierre de leur église, en 1635. En arrière de leur enclos, vers le nord, le marquis du Puy du Fou fit élever à grands frais, en 1650, les constructions d'un monastère de la Visitation, dans lesquelles nous retrouverons plus tard l'hôpital. On aime à donner des détails généalogiques sur les personnages dont on écrit la vie. Il semble qu'ils font pénétrer le lecteur plus avant dans l'intime du récit. Nous avons cru qu'un coup d'œil d'ensemble jeté rapidement sur l'état physique et moral de la ville

(1) C'est le Prytanée militaire.

qui vit naître la congrégation dont nous allons écrire l'histoire, faciliterait l'intelligence des faits que nous avons à exposer.

Il est temps maintenant que nous fassions connaissance avec les âmes choisies, que la Providence divine suscita pour être ses agents dans la création des hospitalières de Saint-Joseph; œuvre admirable, même parmi les autres œuvres si belles qu'elle fit éclore en ce temps particulièrement favorisé.

CHAPITRE II

LE FONDATEUR. — Pays d'origine de la famille Le Royer. — Elle se transporte en Anjou et en Tourraine. — Naissance de Jérôme Le Royer de la Dauversière. — Il est instruit au collège de La Flèche. — Il épouse Jeanne de Baugé. — Mœurs et piété de la famille. — Vertus et mortification de Jérôme Le Royer. — Sa dévotion envers la sainte Vierge. — Dieu le prépare. — Révélation du 16 juillet 1630.

Au nombre des premiers élèves du collège henricéen se trouva un jeune homme dont le nom n'a point passé à la postérité, environné de l'auréole du talent et de la science, comme ceux de ses condisciples Descartes et Mersenne. Le monde a des applaudissements pour ceux qui l'étonnent, le flattent, souvent même le trompent; il n'en a pas, ou bien rarement, pour ceux qui se dévouent obscurément au bien de l'humanité, surtout quand ceux-là, fidèles au précepte évangélique, ont soin de laisser ignorer à leur main gauche le bien qu'opère leur main droite. Ils ne cherchent point leur gloire, au risque de l'amoindrir, ayant confiance que quelqu'un la cherchera et portera le jugement (1). Dès lors, il n'est pas étonnant que le monde les ait coudoyés sans les connaître, et ait passé indifférent sur leur

(1) Le disciple doit imiter le Maître qui a dit de lui-même : *Ego autem, non quæro gloriam meam, est qui quærat et judicet. Si glorifico meipsum gloria mea nihil est.* Joan., VIII, 50, 54.

mémoire. Mais Dieu en qui seul ils se sont reposés, quand ils s'oubliaient pour lui, permet que, tòt ou tard, soit offert à la terre un reflet de leurs vertus, comme pour faire entrevoir la gloire dont sa munificence les revêt dans les cieux.

Le jeune homme dont nous voulons parler appartenait à une famille de petite, mais très ancienne noblesse. Elle n'était pas originaire de l'Anjou. Les Le Royer étaient bretons; leur nom paraît aux croisades; on les voit ensuite soutenir les droits de Charles de Blois à la couronne ducale de Bretagne, contre Jean de Montfort; puis, quand cette cause fut perdue, après la glorieuse défaite d'Auray (29 septembre 1364), venir se fixer dans l'Anjou, d'abord non loin de Château-Gontier, et enfin près de La Flèche (1). Ils y obtinrent la faveur des ducs de Bourbon-Vendôme, et furent honorés par Charles de Bourbon d'emplois importants. Une autre branche de la même famille s'établit en Touraine, à Candes, sur les confins de l'Anjou.

Un Jérôme Le Royer, le premier que l'on connaisse portant ce nom de baptême, était pourvu dans les dernières années du seizième siècle, de la charge de receveur des Tailles. Selon l'usage d'alors, il se distinguait de ses frères et de ses parents, en ajoutant à son nom patronymique celui d'une terre. On le connaissait sous le nom de Jérôme Le Royer de la Dauversière, petit fief situé aux limites des

(1) On lit leur nom écrit Le Royer ou Le Rouyer, dans les *monstres* (revues) de Bretagne, données par D. Morice au tome II des *Preuves de son histoire de Bretagne*.

paroisses de Villaines et d'Arthézé, à dix kilomètres de La Flèche. Ce Jérôme eut deux fils. L'aîné fut conseiller au présidial, et porta le surnom de Boistaillé, autre fief de la paroisse de Villaines; il reçut au baptême le prénom de René. Le cadet eut le prénom de Jérôme, et le surnom de la Dauversière comme son père. C'est de ce second enfant destiné par Dieu à l'accomplissement de deux grandes œuvres, que nous avons à raconter la vie.

Il naquit le 18 mars 1597, veille de la fête de saint Joseph (1), comme si Notre-Seigneur eût voulu faire pressentir qu'il lui donnerait la mission de faire particulièrement honorer ce grand saint.

La fidélité à Dieu était héréditaire dans sa famille, ainsi que la plus vive dévotion envers la sainte Vierge (2). Marie Oudin, sa pieuse mère n'eut pas de peine à pénétrer sa jeune âme des sentiments qui l'animaient elle-même. Les exemples et les encouragements paternels venaient les corroborer. Il puisa ainsi au foyer domestique cette amplitude de foi, et cette fermeté de principes que n'ont jamais si entières ceux qui n'ont pas eu le bonheur de naître d'un père et d'une mère pleinement chrétiens. Les Jésuites, ses saints et savants maîtres, n'eurent qu'à développer les germes déposés dans son cœur et purent de bonne heure l'exercer à la pratique des vertus. Ils se proposent de faire non seulement des hommes qui puissent être utiles à leur pays, mais

(1) Registres des baptêmes de la paroisse de Saint-Thomas.

(2) Un Le Royer, en 1538, fit plusieurs fondations en l'honneur de la reine du Ciel à l'église de Saint-Thomas. (Hamon. *Hist. de N.-D. de France*, IV, p. 282.)

surtout des chrétiens qui honorent l'Église et peuplent le Ciel. C'est pourquoi ils offrent de temps à autre à ceux de leurs élèves qu'ils en jugent dignes, de les accompagner dans leurs excursions charitables, afin de les habituer à ne pas se tenir dans la théorie pure, de les mettre en face des misères de cette vie et de tuer dans leurs jeunes âmes l'égoïsme, ennemi de tout sentiment généreux ; Jérôme Le Royer devait être souvent honoré de ce choix, car il aimait déjà les pauvres, et sans doute sollicitait cette faveur.

Ce fut en 1617, à vingt ans, que la Dauversière quitta le collège. Peu de temps après, son père lui fut ravi par la mort, et il lui succéda aussitôt dans la charge de receveur des tailles. Dans cette nouvelle position, ses talents et sa probité lui méritèrent l'estime de tous ses concitoyens, en sorte qu'il ne tarda pas à être appelé aux dignités les plus hautes de la cité; entre autres à celle d'échevin.

De bonne heure il épousa Jeanne de Baugé qui lui donna cinq enfants. Les mémoires ne nous disent presque rien de cette femme; mais ce que l'on sait de ses fils montre assez qu'elle était digne de la famille dans laquelle l'avait fait entrer son alliance et de l'homme auquel elle s'était unie. Elle sut si bien donner à ses enfants l'éducation première qu'Ignace, son second fils, formé plus tard à Saint-Sulpice par M. Olier lui-même, devint curé de Bazouges-sur-Loir, et que Joseph, élevé aussi au sacerdoce, succéda en 1664, dans cette même cure à son aîné. Marie, fut religieuse de la Visitation, à La Flèche, sous le nom de Marie-Angélique, et Jeanne

entra dans la nouvelle congrégation d'Hospitalières où elle remplit en plusieurs maisons la charge de supérieure. Jérôme, l'aîné de tous ces enfants, remplit d'abord l'office de Lieutenant général, puis de Président du Présidial; il conserva dans le monde les nobles traditions de la famille. Mais ce qui dénote le grand cœur et l'âme héroïque de Jeanne de Baugé, c'est qu'elle sut porter avec son mari les amères épreuves que celui-ci eut à subir dans la suite, et dont nous aurons à montrer toute l'écrasante pesanteur. De temps en temps, il se déchargeait sur elle des œuvres qu'il ne pouvait suivre lui-même, accablé de tout ce qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu. En même temps qu'il met en apprentissage un petit pauvre qu'il pourvoit d'une casaque et de linge, et pour lequel il verse cent livres, il recommande à Jeanne de Baugé de faire la même charité à une petite fille.

Il s'appliquait à cacher ses œuvres saintes; mais elles touchaient à trop d'intérêts pour qu'elles aient pu rester ignorées; on ne sait comment il pouvait suffire à écrire tant de requêtes, à faire tant de démarches, à écouter tant de personnes, à s'occuper de tant de détails. Il était procureur et receveur de la confrérie du Très Saint Sacrement; il se faisait le curateur des pauvres gens, des petits orphelins. En vrai serviteur des pauvres, il prend la peine d'affermer une petite chambre appartenant à un de ses protégés, et il minute lui-même les conditions du bail (1).

(1) Protocole de La Fousse, notaire à La Flèche.

La Dauversière ne possédait qu'une fortune médiocre, mais l'ordre et la modération chrétienne sont plus dans un ménage que l'abondance des revenus. Aussi pouvait-il suivre l'attrait de son âme pour la charité. « C'était, disent les *Annales des Hospitalières* (1), un de ces hommes que les embarras du monde ne détournent point des devoirs de la religion, et qui, dans le tumulte et la variété des affaires, savent conserver le goût de la piété et en pratiquer les exercices. Il aimait les pauvres, il s'intéressait à toutes les bonnes œuvres. L'esprit de charité lui donnait à les poursuivre une constance à toute épreuve. Les dépenses alors ne lui coûtaient rien, et souvent sa libéralité excitait celle des autres. Dans une profession qui inspire ordinairement le luxe et l'attachement aux biens de la terre, il portait au plus haut degré l'abnégation de soi-même, et le détachement qui fait que sur la terre on n'a en vue que les biens du Ciel. »

La renommée d'hommes au cœur aride et impitoyable qui poursuit de tout temps ceux qui manient les deniers publics, n'eût été en effet nullement méritée par Le Royer. On le voit accorder l'élargissement d'un prisonnier insolvable, sur une simple promesse de paiement. Un collecteur se trouvant en retard vis-à-vis de lui de 4,500 livres, il lui donna du temps, et accepta en acompte, la moitié de trois mères vaches, d'une truie et d'un jeune veau. Le souvenir s'est conservé de beaucoup de semblables traits.

(1) *Annales* imprimées à Saumur, 1829, p. 6.

Un récollet, le P. Étienne, qui connut parfaitement Jérôme, et par les rapports extérieurs qu'il eut avec lui en qualité de Père temporel de la maison (1), et comme directeur de sa conscience pendant longtemps, rendit de lui ce témoignage après sa mort : « Je ne puis vous dire autre chose du défunt, sinon que l'esprit de Dieu résidait et opérait en lui, qu'il a appris à unir le mariage avec la continence, le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, les offices et les charges les plus périlleuses au salut avec l'innocence de la vie, et enfin les richesses avec la pauvreté. » Nous avons dit que Le Royer n'était pas ce qu'on nomme riche dans le monde, mais un homme qui maniait les deniers publics pouvait facilement paraître tel à un récollet.

C'est à tort qu'on accuse la dévotion de rendre les cœurs pusillanimes. L'humilité de Le Royer et sa défiance de lui-même étaient loin d'exclure de son âme la fermeté. Il habitait la même maison que son fils aîné, lieutenant général et juge de police de La Flèche. Or, un soir, un jeune noble, poussé par une ignoble passion, envahit leur demeure avec un valet, blasphémant et réclamant ce qu'on ne pouvait, ni en droit, ni en conscience, lui accorder. La scène fut longue et vive entre le forcené et le juge; enfin ce dernier eut recours à son père, espérant que son âge, peut-être, et le respect dont il était environné, imposerait au furibond un peu de calme et l'obligerait à se

(1) Les Franciscains de la stricte observance ne pouvant absolument rien posséder, ni réserver pour le lendemain, confient à un laïque la garde de ce qui leur est donné en dessus de leurs besoins du moment. Ce laïque est appelé leur père temporel.

retirer. Jérôme tint tête au jeune homme, dont la main tourmentait un pistolet sous son manteau, sut lui faire entendre qu'il voulait être le maître chez lui, et enfin, le fit sortir, toujours menaçant et jurant. Cette ferme résistance sauva l'honneur de la personne poursuivie et qui avait trouvé asile dans la maison de La Dauversière.

Rien ne donne force comme le sentiment du devoir basé sur la foi. Le Royer était, avant tout, un homme de foi. Lorsqu'il entretenait ses filles des choses de l'âme et les façonnait à la vie intérieure, il ne craignait pas de leur avouer, avec simplicité, les communications qu'il avait avec Dieu dans l'oraison. Un jour il leur dit qu'il s'était senti inspiré de demander une grâce particulière, dans une confiance entière qu'elle lui serait accordée, et qu'alors, sans hésitation, il avait demandé l'augmentation de sa foi. Il ajouta qu'ayant rendu compte de son oraison à son confesseur, celui-ci aurait voulu savoir pourquoi il n'avait pas sollicité plutôt la grâce de ne plus pécher; mais qu'il lui avait répondu : « Telle n'est pas la condition de l'homme sur la terre. » En effet, à moins d'un privilège auquel il serait présomptueux d'aspirer, il est de notre condition actuelle de demeurer au sein de la lutte; mais nous sommes invincibles si nous sommes forts dans la foi (1).

Notre receveur des tailles était membre de l'Ordre de la Pénitence, ou tiers ordre de Saint-François, et il prenait tellement au sérieux son titre de pénitent,

(1) Circuit (leo) quærens quem devoret ; cui resistite fortes in fide, I Petr., v, 8-9.

que les macérations qu'il s'infligeait étaient excessives. Il menait une vie si austère, écrit un de ses amis intimes, associé à toutes ses bonnes œuvres, « que tout séculier qu'il était, il prenait la discipline tous les jours, mais si rudement, que ses épaules en étaient ulcérées. Il portait une ceinture dont le seul aspect faisait frémir. Il avait, comme je l'ai vu, plus de mille pointes dans ses gants de campagne. Il inventait mille moyens de se faire souffrir. Il a porté deux ans, sans qu'on s'en aperçut, quatre maladies compliquées, dont une seule était capable de le mettre au désespoir....., et avec cela toujours en voyage, pour ses affaires, pour celles de ses Filles Hospitalières de Saint-Joseph, et peu content de tant de maux, il portait continuellement la haire et le cilice. Quelquefois il était si pressé de douleurs, qu'il tombait en syncope dans les rues. A son retour de La Rochelle, je l'embrassai et le trouvai, quoique fort malade, chargé de tous ses instruments de pénitence (1).

Lorsque Dieu donne à une créature humaine la passion de la souffrance, si absolument antipathique à notre nature, c'est qu'il la destine à s'élever à des vertus sublimes, ou qu'il doit s'en servir pour des œuvres dans lesquelles il veut apparaître seul. Il faut que l'instrument qu'il emploie soit entièrement mort à lui-même, afin que non seulement le corps n'ait aucune velléité d'opposer ses révoltes, mais que la volonté ne subsiste que pour adhérer quand même à la volonté souveraine qui conduit tout. Le corps étant

(1) *Archives des hospitalières.* Ms. de la mère Chauvelier. Lettre du baron de Fancamp, prêtre, au P. Chaumonot, jésuite de Québec.

dompté, l'âme se trouve libre; mais comme elle pourrait à son tour prendre vanité dans le bien qui se fait par elle, Dieu la mortifie en elle-même, lui fait sentir son néant, quelquefois semble l'abandonner, afin qu'elle reconnaisse que Dieu seul opère. On se demande pourquoi Dieu traite parfois si durement des âmes saintes et qu'il aime; c'est de peur que le vieil homme qui ne meurt en effet qu'avec nous, et qui toujours tend à renaître, ne veuille s'attribuer quelque chose, ou de ses vertus, ou de l'œuvre de Dieu. Nous ne tarderons pas à remarquer cette conduite de Notre-Seigneur sur Jérôme de la Dauversière, et nous pourrons admirer en celui-ci une incomparable abnégation.

Mais le Maître Souverain qui, tout en allant à son but, ne veut pas décourager et désespérer les âmes, a donné aux affligés une consolatrice. Le rôle rempli par une mère près d'un enfant que les ordres austères de son père auraient contristé, Marie, véritable Mère des chrétiens, veut bien le remplir près de nous. Douce économie, dans laquelle apparaît toute la bonté du Père que nous avons aux Cieux.

La dévotion de Le Royer envers la sainte Vierge se traduisait par une grande assiduité à célébrer toutes ses fêtes. Les personnes pieuses de La Flèche aimaient à communier de préférence, ces jours-là, dans la vénérable chapelle de Notre-Dame du Chef du Pont. Jérôme faisait comme elles, puis, après l'action de grâces, il rentrait chez lui, réunissait sa famille devant une image de Marie, mettait à la main de chacun un cierge allumé et prononçait avec l'amour le plus fervent et le plus filial, l'acte touchant que nous allons transcrire :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« Vierge Sainte, Mère de Dieu, je suis votre très petit serviteur, Jérôme Le Royer, prosterné humblement à vos pieds, pressé du désir de vous plaire, me confiant en votre maternelle bonté, et reconnaissant que vous êtes, après Dieu, la Toute-Puissante.

« Aujourd'hui, en la présence et sous le bon plaisir de mon Créateur et Souverain Seigneur, votre divin Fils, en la présence de votre glorieux époux saint Joseph, des Saints et Saintes nos Patrons et Patronnes, et de toute la Cour céleste, consigne entièrement et sans nulle réserve, entre vos mains, et moi, et tout ce que je possède, pour toujours, sans que je veuille jamais en rien reprendre.

« De plus, Vierge Sainte, je vous choisis pour ma Mère et ma maîtresse, et vous supplie d'être auprès de mon Dieu mon avocate et ma singulière patronne, ainsi que de toute ma famille que je vous dévoue et consacre, mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie, vous recommandant mon épouse et mes enfants.

« Je propose, de ma part, de procurer toute ma vie, et par tous les moyens que ma condition me permet, l'avancement de votre gloire et de votre service, singulièrement l'honneur et l'estime de votre Sainte et Immaculée Conception, toujours sous l'aveu de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

« Sainte Marie, Mère de mon Dieu, agréez et recevez cette offrande, jetez sur nous vos regards du haut du Ciel, et de ce trône de gloire où vous êtes placée

auprès de votre cher Fils, bénissez cette petite famille, laquelle est plus à vous qu'à moi. Enfin, divine Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il (1). »

L'aveu auquel se soumettait, au sujet de l'Immaculée Conception de Marie, ce vrai fils de saint François, a été donné solennellement, le 8 décembre 1854, par l'organe infaillible du Pape Pie IX; nous sommes heureux de croire comme un dogme ce privilège que saluait, deux cents ans d'avance, la piété de La Dauversière, guidée par la tradition catholique.

Après avoir, par une conduite lente et douce, amené Le Royer à se mettre à sa disposition absolue, la divine Providence lui fit goûter délicieusement ces consolations intimes qui lient définitivement le cœur à Dieu. Elle l'inonda de ces faveurs spirituelles dont le souvenir donne à l'âme l'énergie pour tout souffrir et tout entreprendre. Son directeur, le P. Étienne, dont nous avons déjà prononcé le nom, quoique très habile lui-même dans les voies surnaturelles, en le voyant ainsi sollicité à sortir de la voie commune, lui donna avec humilité le conseil de choisir un guide plus expérimenté. Alors se trouvait au collège un jésuite qui jouissait d'une grande considération parmi ses confrères et dans la ville, le P. François Chauveau; il fut celui auquel Le Royer confia docilement la conduite de sa vie, et, sous sa direction, il fit dans la vertu de rapides progrès. Mais Dieu ne tarda pas à lui faire subir ces délaissements, ces anxiétés, ces peines accablantes, par lesquelles il aguerrit et achève de former

(1) *Mémoires* de la Mère Chauvelier.

les siens. Jérôme se vit comme plongé dans une nuit profonde, et fut sujet pendant plus de huit mois aux tentations désolantes du désespoir. Par le conseil de son nouveau directeur, il s'efforça d'obtenir la cessation de cet état en redoublant ses pénitences. Il l'obtint à la fin. Le fruit de cette épreuve fut un don admirable de lumière pour se conduire, et, chose rare et singulière dans un laïque, pour conduire les autres. Cette grâce était remarquable en lui ; il pouvait donner des directions aux âmes les plus élevées, et il lui suffisait souvent de deux ou trois paroles pour produire des effets merveilleux dans les cœurs.

Mais, tout éclairé qu'il était, il ne cessa jamais de consulter celui qu'il avait accepté pour guide, et de déférer avec une docilité d'enfant à ce que celui-ci lui prescrivait.

Il eut grand besoin de soumission, d'humilité et de conseils après le 2 février 1630. Ce jour-là, Dieu daigna lui révéler les desseins pour l'accomplissement desquels il l'avait, de longue main, préparé. Après qu'il eut fait la sainte communion, selon toute apparence, à Notre-Dame du Chef du Pont, d'après sa coutume, au moment où il se consacrait, comme à l'ordinaire, à la sainte Vierge, avec tout ce qui lui appartenait en ce monde, il entendit résonner doucement au fond de son âme comme une voix d'en haut. Cette voix lui commandait deux choses : 1° d'instituer un nouvel Ordre de Filles Hospitalières sous le patronage de saint Joseph, chef de la sainte Famille, guide et gouverneur de Jésus-Christ, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique ; 2° d'envoyer dans l'île de Montréal, récemment dé-

couverte, une colonie d'habitants et de religieuses tirées de la Congrégation qu'il était chargé d'établir. Dieu lui montra encore qu'il voulait être particulièrement glorifié dans cette île par le culte de la Sainte-Famille, et qu'il l'avait spécialement choisi, lui, Le Royer, pour y faire honorer la personne de saint Joseph. Il crut aussi entendre, mot pour mot, le premier chapitre des Constitutions qu'il devait donner à ses Filles Hospitalières.

Effrayé de cette communication céleste, Le Royer courut rendre compte au Père Chauveau de ce qui s'était passé en lui, et celui-ci n'hésita pas à déclarer ces projets absolument extravagants et entièrement opposés aux données de toute prudence humaine. Un laïque marié, père de famille, pouvait-il avoir été désigné pour fonder un Ordre de femmes? Un homme public, il est vrai, mais éloigné de la Cour, n'ayant qu'une médiocre fortune, et qu'une influence restreinte dans un cercle étroit, pouvait-il avoir été chargé de coloniser Montréal, lorsque la puissante société originairement créée par Richelieu pour civiliser le Canada avait subi tant d'échecs, et ne se tenait pas même assurée de pouvoir se maintenir à Québec (1). Il est sûr qu'au point de vue humain, rien ne semblait moins convenable, ni plus impossible.

Le Royer eut donc ordre de ne point s'attacher à ces idées, de prier, afin de connaître ce que Dieu voulait, s'il voulait de lui quelque chose, et d'attendre d'autres manifestations de sa volonté. Cette sentence dût grandement soulager l'esprit du bon receveur des

(1) Voir *Histoire de la colonie française au Canada*, par M. Faillon.

tailles qui, avec les devoirs de sa charge et ses bonnes œuvres, ne manquait point d'occupation.

Le Père Chauveau avait parlé en directeur sage et prudent. Mais Dieu a des façons d'agir autres que celles des hommes; la révélation était vraie, nous le verrons; les ordres étaient certains. Dieu choisit la faiblesse pour confondre la force, et la simplicité pour confondre la sagesse (1).

(1) Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia, I Cor., I, 27.

CHAPITRE III

LA FONDATRICE. — Marie de la Ferre à Roiffé. — Elle vient à Ruigné. — Périls, hésitation, victoire. — Charité et autres vertus de Marie de la Ferre. — La femme de chambre. — Esprit de pénitence de Marie. — La sainte demoiselle. — Succès et insuccès. — Mort de Mme de Goubitz.

A environ deux kilomètres de La Flèche, au sud, dans la paroisse de Sainte-Colombe, s'élève une grande maison de campagne, construite vers le milieu du XVIe siècle et dont la blanche façade se détache sur un fond de verdure à mi-côte des hauteurs plantées de sapins qui dominent la rive gauche du Loir. C'est le manoir du Grand-Ruigné qui, en 1575 était habité par Françoise Collas, veuve de noble Pierre Le Theillier de Ruigné. Elle y fit faire en cette année, les contrats de mariage de deux de ses filles (1). La première, Françoise, devait épouser Gabriel de Mondion, écuyer, sieur Pondartin, et demeurant au lieu seigneurial de ce nom, « en la paroysse de monsieur sainct Martin de Royfé au diocèse de Poictiers ». La seconde, Marie, était promise au cousin de Gabriel, René de la Ferre, écuyer, sieur des Chaumes, et demeurant au manoir dont il portait le nom, en la même paroisse de Roiffé. La Ferre était le lieu seigneurial de cette

(1) Catherine leur fille aînée avait épousé Jean Dosdefert, seigneur de Saint-Quentin.

paroisse située entre Loudun et Fontevrault. Les mariages ayant été célébrés « par devant notre Mère Sainte Église » probablement le 2 octobre de cette année 1575, les époux s'en allèrent habiter leurs fiefs en Poitou. Là, au manoir de la Ferre, vers le milieu de 1592, Marie Le Theillier mit au jour son quatrième enfant qui fut le dernier ; c'était une fille à laquelle on donna au baptême le nom de Marie.

Dieu inspire le cœur des mères, car bientôt Mme de la Ferre mourut, et sa fille n'eut plus pour mère que la Reine du ciel. La sainte Vierge parut en effet adopter cette enfant. Elle lui donna pour la vertu des inclinations précoces. Dès l'âge de trois ans, la petite Marie aimait à aller à l'église, et à contempler un beau tableau qui représentait la Divine Mère, tenant son Fils (1). Et quand, à propos des troubles de cette

(1) Nous aimerions à penser que ce tableau est celui que l'on voit encore dans l'église de Roiffé et que les soins intelligents de M. Poujet, curé de cette paroisse, ont fait retrouver et restaurer. Voici comment Mgr Barbier de Montault décrit cette peinture qu'il attribue au XVIe siècle.

« La Vierge retrouvée est assise et présente son Fils à l'adoration des fidèles. Sa tête est entourée d'une large nimbe d'or, strié à la circonférence pour mieux la détacher du fond, la couronne est d'or, avec un bandeau géminé duquel saillissent des fleurs de lis rehaussées de perles. Un voile blanc, en gaze légère, recouvre en partie ses cheveux d'un blond ardent, qui descendent en boucles sur ses épaules. On distingue quatre vêtements : une guimpe blanche qui dissimule en partie l'échancrure de la robe ; un justaucorps rouge bordé d'un galon d'or que l'on n'aperçoit qu'aux poignets, sous les manches retroussées de la robe ; une robe bleue découpée en carré autour du cou, et bordée, au cou à la partie inférieure par un galon d'or en passementerie que contournent un ou deux rangs de perles ; un manteau rouge, jeté sur les épaules et ramené en avant de manière à couvrir une partie du giron. Ce manteau est également ga-

époque, elle entendait parler de catholiques et de huguenots : Je veux être catholique! s'écriait-elle. Elle ne savait trop sans doute ce qu'elle disait ; mais la sainte Vierge, on peut le penser, faisait jaillir de ses jeunes lèvres cette confession de la foi qu'elle avait reçue au baptème, d'autant plus que bientôt, pour y demeurer fidèle, elle devait avoir à subir la contradiction.

René de la Ferre dût donner de bonne heure une gouvernante à ses filles. Son choix tomba heureusement sur une personne qui le méritait. Elle eut en peu de temps reconnu quel trésor Dieu lui confiait dans la personne de la jeune Marie, et celle-ci se voyant comprise, ne tarda pas à s'attacher cordialement à sa maî-

lonné d'or et perlé. Sous la robe qu'il soulève on remarque le bout arrondi d'un soulier noir.

« Les deux mains de la Vierge sont occupées à tenir l'Enfant Jésus qui est assis sur son genou droit. Sa robe blanche un peu trop grande parce que suivant la tradition, elle croîtra avec lui, est ceinte à la taille. Le pied droit entièrement nu s'avance sous la robe. La main droite bénit à trois doigts et la gauche offre un dizain à grains rouges, enfilés dans un cordon vert, qui se termine d'une part, par une boucle et de l'autre part, par une croix d'or perlée.

« La Vierge siège sur un de ces pliants en bois qui furent très en vogue au XVI[e] siècle. Derrière elle tombe un dossier en étoffe verte pointillé d'or, dont les galons d'or reproduisent les trois premiers versets du *Magnificat*. Cette tenture cache en partie une abside d'architecture classique, dont le soubassement se profile sur un carrelage régulier imitant la brique ce qui prouve que nous sommes dans une vaste salle. L'ornementation des murs, à fond brun, consiste en roses d'or disposées verticalement, trois de chaque côté. »

Dans le courant du XVII[e] siècle ce tableau avait été recouvert par une peinture nouvelle représentant le même sujet. Il en a été dégagé sous la direction du savant archéologue qui nous le décrit.

tresse. L'enfant dont toutes les pensées se tournaient instinctivement vers Dieu, avait une répulsion native pour le péché; elle comprenait quel immense malheur c'est de déplaire à Dieu, de mettre un obstacle entre Dieu et soi. Souvent elle demandait à sa pieuse gouvernante le moyen d'éviter tout mal et de devenir plus agréable à Dieu. « Pour avoir une âme pure, lui répondait celle-ci, pour plaire à Dieu et mériter ses faveurs, il faut regarder et copier Jésus-Christ, autant que nous le pouvons. C'est le parfait modèle mis sous nos yeux par le Père éternel qui nous ordonne de l'étudier et de le reproduire. » Marie l'entendait avec un avide intérêt, parler de la vie, de la mort, des enseignements et des mystères du Sauveur; elle gravait tout en sa mémoire, et s'écriait souvent : « O bon Jésus, faites que je vous imite et que je ne vous offense jamais. »

La première communion de Marie de la Ferre fut une des trois qui firent époque dans sa vie. D'après l'usage de ce temps et en ce lieu, elle devait attendre sa douzième année avant d'être admise au banquet sacré. Elle aspirait avec ardeur au moment heureux qui lui semblait fuir devant elle; elle se préparait comme une âme à laquelle la vivacité de l'amour ne fait sentir que davantage avec la profondeur de son indignité le besoin d'un intime rapprochement. Mais quand l'heure fut enfin venue, « quand elle eut reçu ce feu », dit la Mère Chauvelier, « elle s'abandonna à son action avec plus de résolution encore, et devint si ardente qu'elle semblait être un Séraphin. » Joies délicieuses, mais courtes; munie du pain des forts elle eut bientôt à goûter au calice d'amertume.

Son père, vers 1604, s'ennuya de son veuvage et malheureusement introduisit près de sa jeune famille une belle-mère calviniste. Avait-il espéré convertir sa femme? on peut le croire, mais il fut bien déçu, et tout au contraire, il la vit essayer de faire du prosélytisme dans sa maison, et envers lui-même. La foi solide de la jeune Marie tint bon avec une fermeté modeste et douce. Elle essuya les attaques perfides d'une apparente sympathie, puis les violences d'un amour-propre courroucé par l'insuccès. Elle souffrit en silence et portant seule son fardeau, car on n'avait pas manqué d'éloigner la vertueuse gouvernante, comme désormais inutile. La marâtre savait qu'à la condition de dissimuler aux yeux de tous ses persécutions, elle avait le champ libre, parce que sa victime ne la dénoncerait jamais. Marie en effet ne se plaignit à personne, pas même à Jésus; elle se borna à lui demander soutien pour sa faiblesse afin de n'être point ébranlée, et patience afin d'avoir un trait de ressemblance avec lui.

Cependant cet état de choses ne pouvait se prolonger sans que les parents de Marie qui demeuraient dans le voisinage en eussent connaissance. Madame de Mondion découvrit le mystère d'iniquité, et prévint René de la Ferre. René aimait beaucoup sa fille, mais il aimait aussi sa femme, et même la redoutait un peu. Il ne savait comment intervenir, craignant d'irriter l'une sans améliorer le sort de l'autre. Ses hésitations se prolongèrent pendant plusieurs mois. Enfin sur les instances très vives et répétées de plusieurs de ses proches, il se résolut à se séparer de Marie.

Ruigné appartenait à une Le Theillier, tante de Marie de la Ferre. Veuve en premières noces de Jehan Dosdefert, seigneur de Saint-Quentin, elle avait contracté une seconde alliance avec Jacques de Goubitz, écuyer, sieur de la Chapillière. Ce fut à elle que René de la Ferre remit sa fille, vers le commencement de l'année 1606 (1).

Marie allait entrer dans sa quatorzième année. Nous lisons dans une notice qu'elle était déjà moins une enfant qu'une belle jeune fille, pleine d'amabilité et d'agréments, auxquels sa timide réserve, son angélique modestie, la distinction de ses manières ajoutaient des charmes dont l'influence s'imposait. Elle gagnait les cœurs, et eut bientôt fait la conquête de ceux de sa

(1) Quelques observations sont nécessaires au sujet du nom de cette dame, sur lequel les notices manuscrites et les imprimés se sont trompés.

La Mère Chauvelier l'appelle Mme de la Gaullerais. Les *Annales* imprimées disent Gollères, Dom Chamard imprime de la Grollère. C'est toujours le même nom plus ou moins défiguré.

C'est sans doute le nom de dame de Saint-Quentin qui a égaré nos devanciers. Deux dames le portèrent l'une après l'autre, et au moment où Marie de la Ferre vint à Ruigné il y avait bien une dame de la Gauleraye et de Saint-Quentin, mais elle ne possédait pas Ruigné et n'y habitait pas. Cette dame de la Gauleraye, qui était une Le Royer, avait épousé Simon Dosdefert, et n'était devenue dame de Saint-Quentin que lorsque son beau-frère, Jehan Dosdefert, eut laissé en mourant ce titre à Simon son frère puîné. La femme de Jehan Dosdefert, qui perdait ce titre en même temps qu'elle devenait veuve, s'alliant en secondes noces à Jacques de Goubitz, lui porta la terre de Ruigné, car elle était la fille aînée de Françoise Le Theillier et sœur de la mère de Marie de la Ferre. On peut donc appeler cette dame, de Goubitz ou de Ruigné; mais non de la Gauleraye, ni même de Saint-Quentin, depuis son veuvage, c'est-à-dire depuis 1598, longtemps avant l'époque où est arrivée notre histoire.

tante, de M. de Goubitz et de toutes les personnes de la maison.

En passant de mains huguenotes à des mains catholiques la pauvre enfant n'allait faire que changer d'épreuves. Madame de Goubitz était femme du monde; elle ne pouvait se trouver dans le rayonnement de plaisirs et de fêtes que la maison de la Varenne répandait aux alentours sans s'y laisser attirer et sans s'y plaire. Voyant sa nièce déjà si bien préparée à y avoir des succès, dont le reflet rejaillirait nécessairement sur elle-même, elle se proposa de la produire de bonne heure dans les sociétés, et de l'entraîner avec elle dans le tourbillon. Certainement elle n'avait pas la pensée de rendre Marie moins chrétienne; mais le monde a ses idées; elle se serait regardée comme dénaturée, et aurait cru manquer à tous ses devoirs si elle eût agi autrement. Sa nièce lui semblait bien un peu excessive en dévotion; mais ce ne devait être pensait-elle, qu'un élan de jeunesse qui se modérerait par ses sages conseils. Elle ramenait dans la conversation les récits des amusements du château, elle vantait leur convenance, nommait les jeunes filles irréprochables et mêmes pieuses qui ne refusaient pas d'y prendre part. Des relations d'enfance et de voisinage lui avaient donné une sorte d'intimité avec la marquise de la Varenne,elle recevait ses visites; il fallait les rendre. Ainsi manœuvre Satan sous le voile de l'intérêt et de l'amitié, et souvent il obtient par des façons hypocrites ce que la force ouverte n'a pu réussir à lui gagner.

Dès que Marie de la Ferre entrevit la queue du serpent, elle se mit en garde, et la bonté de celui auquel dès le plus bas âge elle avait donné son cœur ne lui fit

pas défaut. A Ruigné, elle avait retrouvé cette bonne gouvernante dont les soins intelligents avaient soutenu ses premiers pas dans la piété. Elle y rencontra aussi ce directeur qu'il faut choisir entre mille et dix mille. La Providence le lui avait préparé dans le curé de Saint-Quentin, Julien Le Royer, frère de Mme Simon Dosdefert et membre de la famille de Jérôme de la Dauversière.

Saint-Quentin est la paroisse limitrophe de Sainte-Colombe; Ruigné est entre les deux. Le curé pouvait y venir souvent; il était le confesseur de Mme de Goubitz, il le devint presque nécessairement de Marie. Marchant lui-même dans les voies de perfection, il reconnut vite en elle une privilégiée de Jésus, et se proposa de cultiver cette plante du jardin mystique, avec tout le dévouement d'un fidèle serviteur.

Marie lui découvrit le travail de tranchée savante que sa tante avait ouvert pour enlever son cœur.

Afin de donner à Mme de Goubitz une satisfaction légitime, la jeune fille se montrait empressée d'acquérir comme elle le désirait, toutes les connaissances convenables à son sexe. Elle avait une aptitude remarquable pour les études, mais elle goûtait plus encore la science des Saints, dans laquelle Notre-Seigneur daignait lui-même la former. Le curé de Saint-Quentin la soutenait contre les attaques, et la faisait progresser dans les voies indiquées d'en haut. Mais ses études terminées, on signifia à Marie de se préparer à entrer dans le monde. Aux déclarations qui lui furent faites, elle ne répondit que par ses larmes et par la timide expression de ses répugnances. Cette réponse irrita, en faisant voir que la stratégie habilement employée

n'avait pas atteint son but. Mme de Goubitz était d'un caractère entier et habituée à être obéie; d'un autre côté, on devait user de ménagements avec elle, car, à son défaut, qui pourrait se charger de Marie? Julien Le Royer, voyant celle-ci à quinze ans plus mûre, et croyait-il, plus affermie dans ses sentiments qu'on ne l'est quelquefois à trente, lui donna en gémissant le conseil de plier, en redoublant de vigilance pour garder son cœur, et de fidélité pour ne point déplaire au Divin Maître. Elle le fit, elle tenta la chanceuse expérience, et d'abord ne se para, ne courut de visite en visite, de salon en salon qu'en regrettant la solitude, et en se munissant contre les dangers par une prière muette et continue. Mais comment une jeune fille accueillie, entourée, recherchée, pourrait-elle résister longtemps aux flatteries de son miroir, et aux sourires de la galanterie? « Vint le moment où ne se bornant plus à se prêter au monde, elle s'y donna. »

Elle avait cependant l'esprit trop sérieux et trop droit pour ne pas se dire que passer ses jours en futilités, ce n'est pas employer comme il faut sa vie. Elle se rappelait, — elle ne les viola jamais, — les engagements pris avec Jésus, et Jésus lui faisait sentir qu'il est un Dieu jaloux. Le bon curé de Saint-Quentin, appuyait selon son devoir les réclamations de la conscience. Mais, le Sauveur l'a dit, un cœur divisé ne peut goûter la paix; Marie était en proie aux angoisses, au dégoût, presque aux remords; la grâce divine, la sollicitude de la sainte Vierge pour son enfant ne voulaient pas lui laisser de repos. Bientôt sa souffrance intérieure se peignit dans ses traits. Son air distrait et préoccupé fut interprété malignement par le monde,

comme l'indice d'un naissant amour. C'était au contraire l'ancien amour qui réclamait ses droits. C'était le Bon Pasteur qui cherchait à tirer sa brebis des épines, dût-elle en ressentir quelques piqûres.

L'agitation mondaine cessa pendant le carême de 1608. Même les mondains alors regardaient ce temps comme un temps de pénitence. Marie put se recueillir, réfléchir, prier et préparer la résurrection mystique de son âme. Après la Pâque surtout, elle comprit que vouloir allier le monde et Dieu était une entreprise folle, et peu à peu elle commença à se retirer. Enfin le 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine, âgée de 16 ans, elle se rendit de bonne heure à Saint-Quentin, se jeta aux pieds de son confesseur, lui déroula toute son âme, et lui annonça qu'avec son approbation elle voulait se trancher, quelles qu'en dussent être les conséquences, et choisir pour sa part unique et définitive le divin Seigneur qu'elle regrettait amèrement d'avoir contristé par ses délais. L'action de Jésus en elle à la communion fut si vive qu'elle ne la put dérober aux yeux. Elle resta comme dans une contemplation extatique, des larmes brûlantes inondèrent ses paupières et tombèrent sur les dalles de l'Église. Le temps s'écoulait, elle ne s'en apercevait pas; il fallut le lui rappeler, et elle retourna à Ruigné, toujours priant et pleurant.

Mme de Goubitz, n'avait pas été sans remarquer le changement qui s'opérait dans sa nièce, elle se prit à craindre que Marie ne songeât à entrer au couvent. C'était en effet la pensée de la jeune fille qui croyait y trouver l'abri sûr dont elle sentait le besoin. Le directeur consulté n'avait pas cependant prononcé

encore; il avait ordonné la prière et annoncé que Dieu par les inspirations, l'attrait, et plus encore par le concours des circonstances, manifesterait sa volonté.

Il en arriva ainsi, car Marie tomba inopinément gravement malade; puis, même après une lente convalescence, se vit dans un tel état de faiblesse qu'il lui aurait été impossible de faire l'essai de la vie religieuse. Les œuvres de charité étaient d'ailleurs son grand attrait, et dans le cloître elle n'aurait pu s'y livrer. Julien Le Royer lui donna en conséquence comme direction de rester là où la divine Providence l'avait conduite, d'y suivre bravement un nouveau genre de vie, et de faire sans bruit tout ce qu'une fidèle servante de Jésus-Christ pouvait estimer agréable à l'Epoux divin.

Cette maladie avait confirmé le monde dans ses méchantes interprétations; elle ne pouvait, selon lui, avoir pour cause qu'une inclination contrariée. Mme de Goubitz, informée des bruits qui avaient couru, et dans lesquels on l'accusait un peu d'égoïsme, voulut se disculper en disant à sa nièce qu'on était tout prêt à la marier. Elle la pria même de faire connaître celui sur lequel elle avait jeté les yeux. Le moment était décisif; Marie sut en profiter. Son choix, répondit-elle, était fait depuis longtemps; elle ne voulait d'autre époux que Jésus-Christ; mais elle désirait du reste se rendre agréable à sa bonne tante, en la servant autant que possible, et en continuant comme elle avait commencé, à se tenir éloignée du monde; Mme de Goubitz ne crut guère à la durée de si belles résolutions, et d'ailleurs flattée de l'attachement qu'on lui témoignait, consentit à ne pas insister et à attendre.

Forte de cet assentiment tacite, Marie commença

aussitôt une vie de pénitence et d'oraison. Elle se dessaisit de ses diamants et de ses bijoux, de ses parfums et flacons, et même de ses vêtements trop riches. Elle les remplaça par des étoffes de laine sous lesquelles elle portait le cilice. Elle essaya même de faire disparaître les agréments dont l'avait embellie la nature. Retirée dans une petite chambre haute pauvrement meublée, qui était aussi son oratoire, elle s'occupait de Dieu, et lui donnait tout le temps dont elle pouvait disposer. De sa petite fenêtre, en différentes directions, à travers les arbres, elle apercevait les clochers des environs, et se prosternait en adoration devant le Dieu de l'Eucharistie, captif trop souvent délaissé du tabernacle.

Un jour elle se trouva tout à coup dans la cour du manoir en face d'un jeune gentilhomme qu'elle avait rencontré dans le monde, et qu'elle reconnut parfaitement. Mais lui, sous ses humbles habits et à ses traits fanés par la maladie et l'ascétisme, n'eut garde de reconnaître la brillante Marie de la Ferre. Il était un de ceux qui avaient aspiré à sa main, et revenait un peu autorisé par Mme de Goubitz, qui, comme l'on sait ne renonçait pas facilement à ses idées. Croyant s'adresser à une femme de chambre, il donne son nom et demande à être introduit.

— Vous ne l'obtiendrez pas, Monsieur, répondit-elle; Mlle de la Ferre s'est entièrement retirée du monde et ne reçoit plus de visites.

— Ah! reprend le gentilhomme, faites en sorte qu'elle reçoive la mienne et vous n'aurez pas obligé un ingrat. Aussitôt il lui glisse dans la main une pièce d'argent. Il fallait accepter ou se découvrir, Marie la prend, salue, et s'esquive.

Ne la voyant pas revenir, le jeune homme s'adresse à d'autres, et est introduit au salon où la maîtresse de maison se trouvait avec quelques amis; mais Mlle de la Ferre n'y était pas. Il attend d'abord puis raconte son aventure.

— Hélas! Monsieur, s'écrie Mme de Goubitz, qui devine tout, c'est à elle que vous avez parlé. Elle n'est plus elle-même. Excès de dévotion.....

On peut imaginer le désappointement du gentilhomme, il s'enfuit désolé. Le résultat de sa visite à Ruigné fut connu, et il devint évident que la seule inclination contrariée avait été celle que Marie suivait maintenant avec une énergique résolution. Elle laissa passer la colère de sa tante, et se remit à ses exercices spirituels.

Le bon curé de Saint-Quentin avait peine à modérer son ardeur pour les austérités, flagellations sanglantes, jeûnes, cilice, veilles prolongées, pratiques d'humilité et d'abjection; il eut la pensée de lui faire dépenser une partie de son zèle au soulagement des pauvres. La paroisse de Sainte-Colombe était alors en grande partie peuplée de pauvres gens que l'on nommait les *Chambriers*. N'ayant pour nourrir des familles nombreuses qu'un labeur incertain et peu rétribué, ils offraient un vaste champ à la charité d'autant plus qu'au dénuement physique se joignait souvent parmi eux le dénuement moral. Marie entra résolûment dans cette nouvelle carrière, et dès les débuts elle dût s'y montrer héroïque. C'était le rude hiver de 1608 à 1609, dans lequel on vit la neige recouvrir à trois pieds de hauteur la vaste plaine de Sainte-Colombe. Cette jeune fille âgée de 17 ans à

peine, la parcourait chargée d'un panier comme une servante, visitant les misérables huttes des chambriers. Elle soulagea le froid, la faim, les maladies, elle fit entendre de douces paroles aux découragés, elle releva les âmes en leur rappelant les espérances que donne la religion. En allant à l'église de Sainte-Colombe ou à celle de Saint-Quentin, où elle se rendait pour recevoir l'Eucharistie presque chaque jour, elle visitait les indigents, leur témoignant toujours la compassion la plus tendre, et le dévouement le plus entier.

De temps à autre les railleries, les persécutions recommençaient au château contre elle. On lui reprochait ses assiduités près des pauvres, on trouvait mauvais qu'elle communiât si souvent. Au moins, aurait-elle dû à sa famille de ne pas la fuir ainsi, et, par égard pour elle, adopter un costume qui ne lui fît pas honte. La religion, disait-on, ne gagne rien à ces singularités. Marie, désormais inébranlable, répondait avec un sourire : Il a plu à Dieu de rompre les liens qui m'attachaient au monde, je ne me départirai jamais de ce que sa bonté m'a inspiré. Le regret que je ressens de mes infidélités passées me donne un désir extrême de ne m'occuper qu'à le servir et à lui plaire. On lui jetait quelque mot piquant, on la boudait pendant quelques jours, puis il fallait bien céder à l'empire de sa douceur, et accepter ce qu'il devenait évident que l'on ne pourrait empêcher.

On eut même la bonté de ne pas éconduire un visiteur, le seul que Marie accueillit avec plaisir. Il y avait du mérite à le laisser revenir souvent. C'était un pauvre vieux gentilhomme, affligé d'un mal secret qui

le rongeait en exhalant une infecte odeur. Toutes ses connaissances s'étaient peu à peu éloignées de lui. Condamné à un isolement qui lui était extrêmement amer, il errait de tous côtés, cherchant à dissiper son chagrin, et se présentait fréquemment à Ruigné, où l'on souffrait sa présence. Notre servante de Dieu devinait son arrivée, descendait au salon, et s'empressait de prendre place auprès de lui. Elle semblait écouter avec intérêt sa conversation, s'efforçait de le distraire par la sienne, et, adroitement, y glissait quelques mots du bon Dieu, qui aidaient l'infortuné à se résigner à son sort. Marie avait fait grand usage de parfums, son odorat sensible fut cruellement mortifié, et l'effort qu'elle fit pour se tenir près du vieillard fut tel, que l'on craignit de la voir tomber malade. Ses parents exprimèrent la crainte qu'elle ne contractât elle-même la nauséabonde odeur; ils savaient, quant à eux, se tenir à distance. « J'aime cette odeur, disait la sainte jeune fille, elle me fait penser à l'enfer où les damnés souffrent des maux bien plus intolérables; pour les éviter, n'est-ce pas le meilleur moyen que de compatir aux infirmités du prochain? »

Son directeur la soutenait dans cette voie d'abnégation et d'oubli d'elle-même, et Dieu, sans qu'on le sût, préparait ainsi sa servante pour ses desseins ultérieurs.

A vingt ans, Marie de la Ferre se vit maîtresse de sa fortune; elle eût pu fuir la persécution qui allait parfois jusqu'aux outrages, mais elle s'estimait heureuse de souffrir, et Dieu ne lui disait pas de s'en aller. Elle fit, au contraire, un acte héroïque. Jusqu'ici on l'avait maltraitée sans aucune apparence de droit;

elle voulut donner un titre, particulièrement à sa tante, et la supplia de l'accepter comme femme de chambre. Chose inouïe! elle l'obtint, et, pendant seize ans, noble et libre comme elle l'était, elle remplit ces humbles fonctions.

Elle ne diminuait, pour cela, rien de ses austérités, ni, autant qu'elle le pouvait, de ses soins aux pauvres. La réception quotidienne de la sainte Communion maintenait en elle l'esprit d'oraison, et lui donnait la force d'accomplir des actes admirables. La direction du curé de Saint-Quentin lui suffisait, mais celui-ci finit par avoir peur de la perfection de cette âme, et de la responsabilité qu'elle lui imposait; il désira la partager avec les Jésuites du Collège. Marie obéit; et la conduite du saint curé fut pleinement approuvée par le religieux qu'elle consulta. Elle continua donc son genre de vie, souvent grondée, brusquée, traitée de maladroite et de bigote, toujours patiente, souriante et douce. Ces vertus, cette humilité, cette charité, cette persévérance se firent enfin remarquer, malgré elle, des gens de la maison, des habitants du voisinage, et, comme le peuple appelle tout droitement les choses par leur nom, Marie de la Ferre ne fut plus désignée que sous celui de : la sainte demoiselle.

On en vint même à voir comme une connaissance de l'avenir, dans quelques-unes de ses paroles. Mme Maillard, une de ses sœurs, étant enceinte, se troublait de sinistres appréhensions; Marie, émue de ses inquiétudes, la rassura en lui disant : « Ne t'inquiète point, tu donneras le jour heureusement à une fille, qui sera religieuse de

Notre-Dame; je m'en réjouis (1). » Il en fut ainsi, en effet.

L'année 1626 amena la fin des longues et rudes épreuves de notre sainte jeune fille. Mme de Goubitz perdit son mari et se trouva veuve pour la seconde fois. La vieillesse était venue, hélas! et la ruine; le luxe et la fréquentation du monde avaient consommé la fortune. La providence de la pauvre dame, dans la détresse, fut sa femme de chambre, Marie, dont le cœur miséricordieux, grand et noble, parce qu'il était chrétien, mit tout ce qu'elle possédait au service de sa tante. Elle ne demandait à Dieu, depuis longtemps, que le retour vers lui de cette âme vieillie dans la dissipation et l'indifférence. La grâce choisit le moment de l'adversité, et la pauvre dame vit ses yeux s'ouvrir. Elle comprit ce qu'il y avait de surhumain dans toute la conduite de sa nièce, elle sentit combien elle-même avait été vaine, égarée, injuste. Elle pria Marie de se mettre à la tête de la maison, de diriger tout et de la conduire elle-même.

Dès lors, tout changea d'aspect à Ruigné. Le monde fut écarté, il n'est pas difficile de s'en défaire quand on n'a plus rien à lui offrir. Le temps fut réglé pour le travail, la lecture, la prière, la fréquentation des sacrements. Marie profita de la liberté qu'on lui laissa pour ajouter à ses œuvres le soulagement des malades, et l'assistance des moribonds. Près de ces derniers, surtout, elle était admirable; elle savait inspirer, ou les repentirs les plus sentis, ou la confiance la plus entière. Des personnes de toute condition la réclamaient

(1) Les religieuses de Notre-Dame étaient à peine fondées, et ne vinrent à La Flèche qu'en 1622. (Voir ch. Ier, p. 10, note.)

à leur chevet. Elle accorda cette faveur à une demoiselle près de laquelle elle eut à passer deux semaines entières sans se coucher ni jour ni nuit, et ne la quitta qu'après l'avoir vue expirer, et l'avoir ensevelie de ses mains. Cette personne l'avait chargée d'acquitter un vœu qu'elle avait fait à Notre-Dame du Chef du Pont. Fatiguée et trouvant, à son retour au logis, bien des choses en retard, Marie remettait un peu l'accomplissement de sa promesse. Le délai qu'on lui avait accordé n'était cependant pas expiré. La pauvre âme de la défunte lui apparut et lui dit : Vous me faites bien souffrir en différant ce que j'attends de vous. Surprise, et profondément touchée, elle se hâta de se rendre au sanctuaire de Notre-Dame. Vers la fin de la messe, une blanche colombe passa devant elle, et elle entendit en son cœur les remerciements de l'âme délivrée.

Le séjour de Marie de la Ferre à Ruigné ne fut pas tellement assidu qu'elle ne fît quelques visites à son pays natal. Les dangers qui lui avaient fait fuir Roiffé n'existaient plus, et les membres de sa famille qui y demeuraient devaient, au moins quelquefois, l'y attirer. Elle en retrouvait au manoir de la Ferre et à Pontdartin; dans la même paroisse, au château de Foncluse, elle pouvait visiter Hélène, sa sœur aînée, qui avait épousé René Morays, seigneur de ce lieu. Ce serait, d'après une des autorités que nous consultons, à l'un de ces voyages en Poitou que se serait passé le fait que nous allons raconter; mais il est certain que la famille de la Chalotière habitait les environs de La Flèche (1). Il est même probable qu'il y avait lien de

(1) Elle avait droit de banc dans l'église de Sainte-Colombe.

parenté entre elle et les Dosdefert. Mlle de la Chalotière était huguenote et jouissait d'une grande considération dans son parti. Peut-être se fit-on un malin plaisir de mettre notre dévote aux prises avec elle; peut-être le seul zèle du salut des âmes porta-t-il Marie de la Ferre à entrer en discussion pour en ramener une à Dieu. Mais une fois le combat engagé, il fallut que la victoire restât à Celui auquel elle appartient, à moins que par une disposition effrayante et dont nous ne pouvons pénétrer les motifs, il ne se laisse pour un moment vaincre par la révolte de sa créature. Ni voyages, ni fatigues ne coûtèrent à l'apôtre zélée; elle affronta les désagréments et même les périls, et réussit enfin à obtenir l'abjuration tant désirée. La secte rugit; mais Marie fut récompensée en voyant son heureuse conquête vivre aussi fervente dans la vérité qu'elle avait été ardente dans l'erreur.

Le premier souci de Mlle de la Chalotière, rentrée dans le giron de l'Église, fut de s'efforcer d'y ramener aussi une sœur qu'elle aimait. La servante de Dieu espéra donner cette satisfaction à son amie. Elles se mirent à l'œuvre toutes deux. Mais ni les jeûnes, ni les macérations, ni les prières ne purent entamer ce cœur endurci. Les prêtres, les religieux pieux et doctes, qu'elle intéressa à cette œuvre, ne furent pas plus heureux. L'objet de tant d'efforts et de sollicitudes mourut dans son obstination, laissant consternés ceux qui avaient essayé de l'en tirer, et particulièrement la bonne Marie, qui n'attribua l'insuccès qu'à sa propre indignité.

Le Seigneur avait à lui accorder une compensation

bien douce pour son cœur. Une pauvre jeune fille avait été confiée à une femme indigne qui, sous des dehors hypocrites, cachait la plus abominable corruption. Livrée au démon, et abusant de la candeur de sa jeune maîtresse, elle était parvenue à obtenir de celle-ci une promesse fatale, accompagnée déjà d'un commencement d'exécution; elle n'attendait que le moment propice à ses ténébreux desseins pour pousser la pauvre enfant dans l'abîme. Dieu eut pitié de la victime; il lui envoya l'inquiétude, et lui inspira de chercher une main secourable. Elle avait entendu parler de la sainte demoiselle; elle seule, pensa-t-elle, pourra compatir à mon sort; à elle seule j'aurai le courage d'ouvrir mon âme; elle me donnera la force d'accomplir le devoir qu'elle m'aura montré. Une entrevue fut ménagée, et cette pauvre brebis, qui ne demandait qu'une main pour la soutenir, rencontra un cœur pour la toucher, la dégoûter du mal, la déterminer à aller se jeter aux pieds d'un médecin des âmes, et lui procurer la réconciliation avec Dieu.

Il y avait vingt-trois ans que Marie de la Ferre habitait Ruigné; elle avait atteint sa trente-sixième année, quand Mme de Goubitz succomba à la vieillesse et aux infirmités (1628), ayant eu le bonheur, grâce à sa nièce, de sanctifier ses derniers ans. Par cette mort, Ruigné passait aux mains de M. et Mme Bidault, qui l'avaient acheté à rente en 1621 (1). Ils ne tardèrent pas à venir en prendre possession.

(1) Mme de Goubitz avait vendu Ruigné à rente en s'en réservant la jouissance jusqu'à la fin de sa vie, à M. et Mme de Minot qui, dès l'année suivante cédèrent leur marché à M. Guillaume Bidault.

CHAPITRE IV

LA FONDATRICE (suite). — Marie de la Ferre à la Beuffrie. — Une apparition. — Marie chez Mme Bidault. — Prédictions. — La sacristine de Saint-Thomas. — Communion extraordinaire. — L'abbesse convertie. — La vocation révélée. — Mort de Mme Bidault.

Madame Bidault était proche parente de Marie de la Ferre; elle lui proposa, et même avec insistance, de continuer de demeurer avec elle. Mais celle-ci désirait un extérieur moins somptueux, un toit plus humble, une vie plus pauvre. Peut-être croyait-elle aussi que la mort de sa tante marquait le moment où Dieu allait s'emparer d'elle pour l'œuvre pressentie et cependant encore inconnue. Dans la paroisse de Sainte-Colombe, tout près de la ville, au faubourg de la Beuffrie, une vertueuse fille, âgée et infirme, habitait une pauvre maison que Marie de la Ferre lui demanda de partager avec elle (1). On a pensé que cette bonne vieille pou-

(1) Telle est la tradition : — Jeanne Odiau, mère de Julien Le Royer, curé de Saint-Quentin, veuve et âgée, habitait la Beuffrie. Cette circonstance a fait naître la pensée que le confesseur de Marie l'aurait pu prier de prendre soin de sa mère, et que ce serait près de cette dame, que la sainte demoiselle aurait alors exercé son dévouement. — Cette conjecture n'est point invraisemblable. Cependant Mme Le Royer dans la position de fortune qui était la sienne, pouvait se procurer autrement avec facilité tous les soins nécessaires.

vait être cette pieuse gouvernante qui avait été si utile à Marie dans son enfance, qu'elle avait retrouvée à Ruigné, et à laquelle elle voulait témoigner sa gratitude en la soignant dans ses derniers jours. L'existence qu'elle voulait mener était d'accord avec sa fortune actuelle, car il ne lui restait que bien peu de chose des grands biens dont elle avait été mise en possession à vingt ans. La ruine de sa tante de Goubitz, on doit le penser, avait entraîné la sienne, elle avait dû faire taire bien des réclamations, et faciliter bien des arrangements. Elle avait aussi fait grande la part de Dieu, espérant en ce trésor du Ciel que Jésus a promis à ceux qui, pour lui, font bon marché des trésors de la terre.

La sainte demoiselle voulait aussi se dégager des liens de famille, afin de n'appartenir qu'à Dieu. Plus elle avait profité en perfection, plus elle voulait avancer encore, et un sentiment intime l'avertissait que le moment approchait où le Seigneur allait parler. Elle ne se trompait pas, nous le dirons dans ce chapitre; mais entre l'avis donné et l'exécution, il devait s'écouler encore plusieurs années. En attendant, elle se dévouait à sa compagne comme si elle eût été sa servante, partageait avec les pauvres tout ce qu'elle avait, se privait même du nécessaire et se réduisait à l'indigence la plus extrême. Elle continuait à être dirigée par le curé de Saint-Quentin et en même temps par ce jésuite auquel il l'avait adressée, et que l'on croit être le Père Meslan. Un vieux manuscrit qui se conserve dans les archives des hospitalières de Saint-Joseph raconte qu'un jour comme elle conférait avec ce Père des choses de Dieu, ils virent une radieuse

apparition passer sous leurs yeux (1). « Ah! Mademoiselle, dit le religieux qui savait de quelles célestes faveurs elle était favorisée, Mademoiselle, voici votre saint Ange! » — « Mais, mon Père, répartit-elle avec une humble présence d'esprit, ne serait-ce pas plutôt le vôtre ? »

La tâche de dévouement qu'elle s'était imposée près de sa compagne ne fut pas de longue durée; au bout d'un an environ la mort de celle-ci y mit fin. Vers le même temps Marie de la Ferre eut à assister aux obsèques de M. Bidault.

Mme Bidault n'avait pas toujours été favorable autrefois à Marie de la Ferre; elle avait été de ceux qui raillaient sa dévotion, au temps des persécutions de Mme de Goubitz. Mais à son tour elle s'était désabusée, et quand elle vit sa cousine rester seule au moment où elle se trouvait elle-même privée de son mari, elle revint à la proposition qu'elle lui avait faite naguère de lui donner asile dans sa maison. Comme sa famille, elle était peinée de voir une de ses parentes mener une vie de pauvre, et elle pensait d'ailleurs que la sainte demoiselle serait très utile chez elle. Elle avait deux domiciles fort vastes, celui de Ruigné et un autre dans la ville même de La Flèche. Elle y recevait toute sa famille, frères et sœurs, avec leurs femmes et leurs maris, leurs enfants et leurs domestiques. Une bonne tête était nécessaire pour maintenir l'harmonie au milieu de tout ce monde; les enfants avaient besoin d'être surveillés et instruits. Marie convenait à merveille pour tout cela, et de plus, elle avait été si dévouée

(1) Le manuscrit dit : un bel enfant.

pour sa vieille tante que sa cousine pouvait attendre d'elle dans ses derniers jours des soins non moins attentifs. Marie vit du bien à faire, et aussi sentit intimement l'assentiment de son seigneur Jésus; elle consentit donc à ce que désirait Mme Bidault, et aussitôt se mit au travail.

Chaque jour elle réunissait les serviteurs pour leur enseigner la religion et les faire prier. Ils ne pouvaient résister à l'empire que lui donnait sur eux sa modestie, sa patience, l'affection qu'elle leur témoignait. En même temps elle savait gagner le cœur des enfants, afin de leur donner ces premières impressions chrétiennes qui sont la sauvegarde de toute la vie. Le parfum d'innocence qui s'exhalait d'elle les attirait déjà, elle y ajouta l'attrait des petits jouets et des bonbons qu'elle réservait dans sa chambre, et qu'elle distribuait à propos. Le moyen de les mériter était d'être bien attentif aux petites leçons de catéchisme qu'elle donnait comme en jouant, et de se montrer pieux devant l'image de Marie qui décorait son oratoire. Tous accouraient volontiers au moindre signe, et d'eux-mêmes ils y venaient sans y être appelés, les grands conduisant les petits. Le succès fut tel qu'il était quelquefois nécessaire de modérer leur ardeur qui serait devenue de l'importunité, et de fixer les moments où ils seraient admis. C'était une faveur vivement désirée; on écoutait avec avidité l'explication des belles images, puis on priait avec une attention et une ferveur qui tiraient les larmes des yeux aux témoins furtifs de cette scène angélique. Les caractères assouplis, domptés, passaient ensuite aux études premières puis à de plus sérieuses sans éprouver la répu-

gnance au travail, s'y appliquant déjà par le sentiment du devoir.

Nous avons précédemment rapporté une parole de Marie qui fut, et, ce semble à bon droit, regardée comme prophétique. Elle en dit une autre un jour à Mme Bidault. Celle-ci caressait une de ses petites filles nommée Marie, pour laquelle elle sentait une tendresse particulière, Mlle de la Ferre lui dit en souriant : « Marie est votre mignonne, vous voudriez tout faire pour elle ; mais elle ne voudra pas s'établir dans le monde, elle sera religieuse de Notre-Dame. » Il en fut ainsi. Une autre fois à une parente éplorée et inconsolable de la mort d'un de ses proches (1), elle dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Il est en voie de salut, je puis vous assurer qu'il est mort dans la grâce de Dieu. » Une personne si grave et si vertueuse aurait-elle pu assurer une telle chose, si elle ne lui eût été fait connaître surnaturellement ? Le chagrin, le souci, la tristesse se peignaient sur le visage d'une de ses parentes, elle se préoccupait de l'établissement de ses enfants dans le monde. Marie lut dans son âme et lui dit : « Ne vous affligez pas, ma cousine, vos trois filles seront religieuses. » Toutes trois entrèrent plus tard au couvent, deux dans l'Institut des hospitalières de Saint-Joseph et la troisième chez les religieuses de Notre-Dame. Les Annales imprimées des hospitalières (2) assurent d'après les anciens mémoires, qu'on ne finirait pas si on voulait rapporter toutes les pré-

(1) D'après le vieux manuscrit de La Flèche c'était une de ses sœurs.

(2) *Annales* de l'institution des religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Saumur, 1829, p. 47.

dictions que fit Mlle de la Ferre, même avant de commencer le grand ouvrage de la fondation de sa Congrégation.

Pendant son séjour en ville, une faveur bien précieuse à ses yeux lui fut offerte. Elle venait de s'installer dans la maison Bidault quand Michel Hamelin, curé de Saint-Thomas, la pria de se charger de parer les autels, de laver les linges, de veiller à l'entretien des ornements; il l'institua en un mot sacristine de son église. C'est une grâce toujours chèrement appréciée par les âmes dévotes et religieuses que cette fonction qui les approche du saint sacrifice, autant qu'il est possible à leur sexe, par des préparatifs immédiats. Marie, véritable amante de l'Eucharistie, s'en tint fort honorée et s'en acquitta avec un soin, un respect, une piété et un bon goût qui devait passer en tradition dans sa famille religieuse.

Les suaires qui enveloppaient le corps du Sauveur, dit une de nos notices, ne furent pas pliés et rangés par les Anges, après la résurrection, avec plus de soin que ne l'étaient les linges de Saint-Thomas par la sainte sacristine. C'était toujours à jeun et à genoux qu'elle lavait les linges sacrés. Un jour qu'elle s'occupait de ce soin, elle découvrit, en dépliant un corporal, la moitié d'une hostie qui y était demeurée. Saisie de crainte, elle se prosterne, adore, et se demande avec anxiété ce qu'elle doit faire. Alors une voix articule distinctement ces paroles : « Ne tremble pas et communie! » Cédant à une impulsion irrésistible, elle n'hésite plus, et se sent soudain pénétrée de la suavité intérieure qui, au témoignage de saint Paul, surpasse tout sentiment et toute expres-

sion (1). L'Esprit-Saint parle quelquefois d'une manière tellement nette pour l'âme à laquelle il s'adresse, que cette âme n'a aucun doute sur la source de l'impression qu'elle reçoit. Instruite et timorée comme elle l'était, Marie de la Ferre n'aurait certainement pas agi comme elle le fit si l'ordre d'en haut ne lui eût semblé clair et indubitable (2). L'impression de cette grâce lui resta toute sa vie, et malgré l'attention qu'elle avait à dissimuler les faveurs extraordinaires qu'elle recevait, il lui fut impossible de se taire sur celle-ci. Son âme demeura ensuite en communion incessante à l'âme de Jésus, dans l'action comme dans la prière; elle paraissait absorbée en Dieu, et plus que jamais émana de sa personne un rayonnement de sainteté qui lui attirait les sympathies en même temps que la vénération.

Elle en recevait aussi une autorité morale surprenante, qui lui soumettait parfois les cœurs les plus rebelles. Une pauvre abbesse, nos documents ne nous disent pas de quel monastère, ayant rompu le joug de la clôture, et promenant çà et là ses remords et ses ennuis, était venue à La Flèche, peut-être pour s'étourdir. Elle paraissait en public avec une liberté, un faste, une ostentation dont tous les habitants étaient scandalisés. Tous pensaient que, dans une ville d'études

(1) Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum. Philip., IV, 7.

(2) D'après les règles elle eût dû avertir un prêtre, et s'il ne s'en trouvait pas, refermer le corporal sur la parcelle et le déposer dans un lieu décent en attendant qu'un prêtre pût le mettre dans le ciboire. Notre livre pouvant être lu par des personnes qui donnent leurs soins pieux à des sacristies, cette note nous a paru utile pour que personne ne s'autorise de l'exemple de notre édifiante héroïne.

dont les rues fourmillaient de jeunes gens, une plus grande réserve eût été de mise. Personne, néanmoins, n'avait le courage d'avertir l'imprudente, Marie de la Ferre, seule, osa tenter de la ramener au devoir. Après avoir consulté et prié, elle n'entreprit pas d'obtenir une entrevue, qui lui aurait peut-être été refusée; elle écrivit, en pesant toutes ses expressions devant Dieu. D'abord, elle exaltait l'excellence de l'état religieux; elle montrait, ensuite, combien on l'avilissait et combien on s'amoindrissait soi-même, en en méconnaissant les obligations sacrées. Elle mêlait à l'énergie des avertissements la mansuétude de l'affection; elle disait qu'un changement de vie serait difficile, si l'on demeurait à La Flèche, mais qu'il serait aisé ailleurs, où l'on reprendrait toute liberté d'agir, sans paraître se donner à soi-même un désavœu. Enfin, elle suppliait, avec la plus ardente charité, de retourner au cloître et d'avoir confiance au Dieu de miséricorde. Des paroles dans lesquelles se lisait si clairement le désir désintéressé du bien de la personne avertie, trouvèrent le chemin d'un cœur plus léger que méchant. On accepta les remontrances et on suivit les conseils, tandis que la sainte demoiselle rendait grâces à Dieu qui, seul, peut changer les cœurs.

Six ans encore s'étaient écoulés, depuis que Marie de la Ferre s'était mise à la disposition de Mme Bidault. Pendant tout ce temps, elle avait attendu de Dieu l'ordre de commencer l'œuvre pour laquelle il la préparait depuis tant d'années. Depuis 1630, en effet, elle n'ignorait plus à quoi elle était destinée. Presque au moment où mourait sa compagne de la Beuffrie, le 2 février, le même jour et, probablement,

dans la même chapelle que Jérôme Le Royer, elle avait eu aussi sa révélation. Embrasée d'amour, après la sainte Communion, elle demandait à son Maître, devenu sa nourriture, comment elle pourrait s'acquitter envers Lui, autant que le peut une créature sortie de ses mains, elle déplorait son impuissance. Alors, il lui sembla qu'elle était transportée dans une salle spacieuse, où des lits, en grand nombre, étaient symétriquement rangés. Ne comprenant pas le sens de cette vision, elle en demanda l'intelligence, et il fut très distinctement répondu : « Voilà ton occupation. Voilà le moyen de satisfaire au précepte de l'amour que j'exige de toi, en retour de mes bienfaits. » En même temps, elle apprit qu'elle était destinée à donner naissance à une nouvelle société d'épouses de Jésus-Christ, qui le serviraient dans les hôpitaux, sous le patronage de saint Joseph, et en honorant d'un culte particulier la sainte Famille. Ses habiles directeurs, auxquels elle soumit aussitôt l'appréciation de ce fait, apprirent, sans étonnement, les desseins de Dieu sur cette âme si généreuse, mais ils lui donnèrent le conseil d'attendre que le moment lui fut indiqué, tout en se tenant dégagée et prête à suivre les ordres d'en haut. Elle fut aussi inspirée de parler de cette vision à La Dauversière, qui lui répondit : « Mademoiselle, Dieu veut se servir de nous pour l'établissement d'une nouvelle Congrégation dédiée à la Sainte Famille, sous le nom de Saint-Joseph ; il nous faut travailler à cette œuvre. »

Son séjour chez sa cousine lui avait permis de se rencontrer plus souvent avec Jérôme Le Royer. Leurs familles étaient depuis longtemps en relations, et elle

ne pouvait manquer de connaître le parent du curé de Saint-Quentin ; mais, pendant qu'elle habita Ruigné, ils ne durent se voir que par hasard, et assez rarement. En ville, au contraire, leurs rapports devinrent plus fréquents, motivés surtout par les bonnes œuvres dont nous avons dit que le Receveur des Tailles ne s'occupait pas avec moins d'ardeur que Marie. Dieu faisait aussi converger toutes choses vers son but. Mais Mme Bidault, ayant surpris quelque conversation relative à l'hôpital de La Flèche, conçut le soupçon que Marie voulait la quitter pour se vouer entièrement au service des pauvres, et s'en montra fort désolée. Marie, qui ne pouvait livrer encore le secret, ne donna d'abord qu'une réponse évasive ; mais, poursuivie avec insistance, elle recourut à Dieu et lui demanda une réplique de nature à satisfaire sa cousine et à la délivrer elle-même de son indiscrète curiosité. Elle fut exaucée, et, lorsque Mme Bidault revint à la charge, la réponse suivante sortit de ses lèvres avec simplicité : « Ne vous affligez pas, ma chère cousine, la mort seule me séparera de vous. » Ces paroles rendirent un calme complet à Mme Bidault. Il en devait être ainsi, en effet, mais autrement que la bonne dame ne l'avait compris. Bien portante alors, elle comptait sur un certain nombre d'années. Au mois de mai suivant, elle tombait malade, et en peu de temps faisait une sainte mort (1636).

On peut admirer ici avec quelle lente patience Dieu dispose les âmes dont il veut se servir. Que de temps perdu, en apparence, chez Mme de Goubitz, à la Beuffrie, chez Mme Bidault. Marie de la Ferre atteignait sa quarante-quatrième année, et elle ne de-

vait pas parvenir à une grande vieillesse. L'ouvrier, avant de se mettre à son œuvre, déblaie longuement le sol, puis il y amasse tout ce qui lui est nécessaire pour son travail, alors il commence à bâtir, et l'édifice s'élève comme par enchantement. Ainsi fait Dieu. Mais, lorsqu'il a marqué son heure, il ne reconnaît plus d'obstacles; il faut coopérer ou disparaître. Au reste, en retirant du monde une âme qui contrarierait l'accomplissement de ses projets, Dieu ne fait aucun tort à sa créature. Si celle-ci est en opposition ouverte, c'est une volonté révoltée qu'il écarte; si elle est chrétiennement disposée, sa sanctification est une œuvre qu'il termine au moment où il en veut commencer une autre.

CHAPITRE V

LES HOPITAUX. — L'aumônerie de Sainte-Marguerite. — Etat matériel de Sainte-Marguerite et de la Maison-Dieu de La Flèche. — Les administrateurs; essais de restauration. — Les servantes données. — Les premiers soutiens : le baron de Fancamp et Anne Foureau. — On obtient autorisation de démolir et de reconstruire Sainte-Marguerite et la Maison-Dieu, puis l'union des deux bénéfices en un seul. — La chapelle est relevée sous le vocable de Saint-Joseph. — Confrérie de la Sainte-Famille.

Notre-Seigneur avait trop exalté la pauvreté et l'avait trop ennoblie, en la prenant en partage, pour que les chrétiens n'eussent pas une tendresse spéciale à l'égard des pauvres. Le Maître avait dit qu'il regardait comme fait à lui-même ce que l'on faisait pour le moindre d'entre eux, aussi la charité des fidèles ne se bornait-elle pas au verre d'eau froide qui, donné pour Jésus-Christ, mérite récompense; elle les vénérait et voulait soulager en eux les souffrances du Sauveur. Dès les premiers jours du Christianisme, les Apôtres instituèrent les diacres pour être les protecteurs des faibles dans les distributions, et, dans la suite des âges, les évêques se montrèrent toujours soigneux d'offrir secours et asile aux indigents. La générosité laïque, aussi, fonda de ces refuges des pauvres, ou concourut par des donations à les entretenir. Quelle que fût leur origine, les hôpitaux étaient soumis à une surveillance plus ou moins large des évêques. Ce sont des œuvres de charité chrétienne; dans les

siècles chrétiens, les Pères des diocèses y avaient nécessairement droit d'inspection. Les conciles le constatent, mais en réservant toujours les intentions et même les réglementations posées par les fondateurs, et en limitant parfois le droit de l'évêque au seul soin de vérifier si l'exécution fidèle des volontés des donateurs avait lieu (1).

Le régime, le mode d'administration, le personnel employé variaient selon les lieux et les dispositions des bienfaiteurs. L'Église aime l'ordre, mais elle évite l'excès de réglementation des gouvernements modernes; elle sait qu'elle peut attendre beaucoup de l'initiative privée, et, qu'après tout, il y a beaucoup de manières de faire le bien.

Le plus grand nombre des hôpitaux étaient desservis par des religieux ou des prêtres. En même temps, on admettait le service de personnes du siècle qui, temporairement ou à toujours, demandaient la grâce de s'employer à soigner les membres souffrants de Jésus-Christ. Saint Jérôme loue sainte Paule d'avoir bâti un hospice, et la pieuse dame Fabiola d'en avoir élevé un aussi à ses frais, et surtout de s'y être consacrée elle-même au service des pauvres. Saint Paulin rapporte une contestation qui eut lieu entre lui et Sévère-Sulpice. Ce dernier s'humiliait de ce qu'il n'avait pas donné tout son bien comme le saint évêque, mais en avait réservé une partie pour fonder un hôpital où il servait les pauvres. Saint Paulin le relève, s'humiliant à son tour, et dit que Sévère

(1) Ferraris. Voir *Hospitalia,* liv. I, ch. LIV.
Thomassin. *Discipline de l'Église,* t. I, part. I, ch. LIV, et t. II, part. III, liv. I, ch. XLVIII.

a fait plus que lui-même en réservant un fonds, non pour soi, mais pour l'Église, non pour le posséder, mais pour être possédé lui-même par les pauvres (1). Notre histoire va nous montrer tout à l'heure que la tradition de ces dévouements personnels n'était pas perdue au XVIIe siècle.

Le mot *hospital* indiquait primordialement un lieu où l'on donnait l'*hospitalité*. C'était, de tous les temps, mais surtout durant les pèlerinages multipliés au moyen âge, une œuvre de grande miséricorde d'offrir un abri au voyageur indigent, et au pèlerin exténué. On les recevait dans les hôpitaux, qui portaient aussi le nom d'aumôneries. Le titre de Maison-Dieu était plus particulièrement attribué aux établissements dans lesquels on traitait les pauvres malades.

Au XIIe siècle, il se forma, en France, un certain nombre de confréries de Frères hospitaliers. Nous avons nommé déjà les Frères de Saint-Gilles, qui servaient à la Maison-Dieu de La Flèche. Plus tard, naquirent plusieurs congrégations de femmes dans le même but. Rappelons seulement les Sœurs hospitalières de la Miséricorde de Jésus, que nous avons nommées avec d'autres, dans la Préface. Elles existaient dès le temps du pape Honorius IV (1285-1287), furent réformées en 1630, et approuvées par Alexandre VII, en 1665 (2). Plusieurs de ces instituts, qui naquirent en même temps que le nôtre, se placèrent, comme lui, sous le patronage de saint Joseph.

(1) Thomassin. *Discipline de l'Église*, loc. cit.

(2) *Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique*. Voir *Hospitalières*.

Il entrait dans les desseins de Dieu de commencer alors à faire resplendir la gloire de ce grand saint; on le voit par la révélation et la mission de Le Royer. A nos jours il était réservé de l'entendre proclamer par Pie IX, protecteur de l'Église universelle. Nous sommes arrivés au moment où Dieu, après avoir préparé les ouvriers, va bientôt mettre la main à l'œuvre.

Donnons encore avant d'en raconter la naissance un coup d'œil sur l'hôpital de la Flèche qui allait en être le berceau.

L'aumônerie de Sainte-Marguerite et la petite Maison-Dieu attenante, après avoir passé aux mains des bénédictins, comme Saint-Thomas et Notre-Dame du Chef du Pont, était venue à la disposition des habitants de La Flèche. Ceux-ci présentaient pour être le titulaire de ce bénéfice un prêtre séculier que le seigneur du lieu avait droit d'accepter ; et auquel l'évêque donnait l'institution (1). Avec le titre d'aumônier, sous le nom de Père des pauvres, ce prêtre percevait les revenus, et devait pourvoir aux charges tant spirituelles que corporelles de l'établissement (2).

Jeanne, reine de Navarre dit dans son acte d'ac-

(1) Toutes les fois qu'il s'agit d'actes de juridiction épiscopale dans cette histoire, on doit comprendre que nous parlons de l'évêque d'Angers, à moins que nous n'indiquions le contraire. La Flèche n'appartient au diocèse du Mans que depuis le remaniement qui a suivi le Concordat de 1801.

(2) On voit l'aumônerie passer en cette forme de l'administration de Jean Brunet à celle de Jean Coing, en 1481 ; de Bertrand de l'Epinay à Simon Benoist, en 1566; de ce dernier à Philippe Boisricher en 1610. (*Archives des hosp. de La Flèche.*)

ceptation de Simon Benoist, « qu'il devra tenir les escolles et les maisons de ladite aumônerie, instruire les enfants, et prendre à ses propres coûts et dépens ung soubz régent suffisant pour instruire... et enfin qu'il demeurera obligé de subvenir à la nécessité des pauvres comme le requiert l'estat d'ung hospitalier » (23 novembre 1566). L'intention était bonne, et personne ne disconviendra qu'un hospitalier ne doive subvenir à la nécessité des pauvres; mais il y avait un grand empêchement, c'était l'insuffisance des revenus. Ils étaient tellement minimes que l'aumônier avait peine à en vivre. Aussi voit-on, en 1638, André Souchard, père des pauvres, se plaindre et requérir contre le titulaire parce que depuis cinquante à soixante ans, nulles réparations n'ayant été faites « les maisons, logis et appartenances de ladite aumônerie étaient tombés en ruine et prestes à cabrer ».

On remarquera que ce Père des pauvres n'est plus le chapelain lui-même. C'est qu'en vertu des prescriptions des conciles de Vienne et de Trente, et conformément aux édits de nos rois, la maison de ville avait confié à quelques laïques l'administration du bien des pauvres (1). La transaction intervenue entre le titulaire et André Souchard nous fait connaître ce qu'était alors l'hôpital. Il se composait « d'un corps de logis, de trois chambres hautes suivantes et dessoulz, greniers dessus, avecques un jardin, joignant le tout d'un côté au grenier à sel..., d'un bout

(1) *Trid. sess.* XXV, *de ref.*, cap. VIII. Dom Chamard. *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 53.

aux appartenances des hoirs Couallier et au port Luneau. » C'était là proprement ce qui appartenait à l'aumônerie. L'Hôtel-Dieu ainsi que le relate une autre pièce concernant la même affaire était seulement composé de la chapelle, dédiée à sainte Marguerite (elle était commune aux deux établissements), « d'une chambre basse où couchent les malades, dans laquelle il y a un retranchement pour les servantes qui les gouvernent, d'une petite chambre haute, où il y a seulement la place de deux lits, et dans le jardin une petite chambre servant de boulangerie (1). Les jardins de l'aumônier et des malades n'étaient point séparés.

Toute cette organisation était bien imparfaite, et les Pères administrateurs songeaient à donner aux bâtiments ampleur et solidité, aux revenus un accroissement indispensable. Ils voulaient jeter à terre les bâtiments ruinés, créer une cour, prolonger dans le jardin les salles destinées aux malades.

Foureau, administrateur avant Souchard, s'était occupé d'assurer un personnel fixe au service des pauvres. Un nommé Guillaume Chapillon, qui s'était voué à cette œuvre ayant été enlevé par la mort, il présenta requête à l'évêque (14 juin 1624). Il exposait qu'il n'avait trouvé personne capable de remplacer le défunt, mais qu'il avait eu avis que des religieuses desservaient l'hôpital d'Orléans, et qu'il sollicitait l'agrément de l'évêque pour les faire venir. Le prélat y consentit, et donna autorité au curé de

(1) *Archives des hospitalières de La Flèche.* Procès-verbal du 29 décembre 1628.

La Flèche, pour installer le nombre nécessaire de religieuses. Mais le 14 octobre, les gouverneurs de la Maison-Dieu d'Orléans, répondirent qu'ils n'avaient qu'un nombre suffisant d'hospitalières et qu'il ne fallait point compter sur elles, ce que l'official d'Orléans certifia de son côté le 22 du mois suivant (1).

Ce qu'il y a d'admirable en ceci, c'est que Jérôme Le Royer qui était déjà l'âme humblement dissimulée de tout le mouvement, consentit malgré ce qu'il savait et ce qu'il rêvait dans l'intime de son cœur, à ce que l'on s'adressât à ces religieuses qui, si elles étaient venues, auraient rendu impossibles les siennes. Il remettait tout à Dieu, bien assuré que si les démarches vis-à-vis des hospitalières d'Orléans réussissaient, ce serait preuve qu'il avait été le jouet d'une illusion, et que si elles échouaient, ce serait une confirmation de ce qui lui avait été révélé. L'insuccès de la demande lui annonçait qu'il ne devait pas renoncer à son idée. Du reste, pendant tous ces efforts qui font honneur aux administrateurs différents, les pauvres, s'il en était admis quelques-uns à l'hôpital, ne manquaient pas de soins. L'on ne s'explique même l'embarras de Foureau à la mort de Chapillon, que par le désir d'établir quelque chose de plus régulier, car dès 1620, une bonne fille, Jeanne Cohergne, s'était donnée à l'hôpital avec tout son petit pécule dans le dessein de servir les pauvres jusqu'à son dernier jour. Elle fut imitée en 1630, par Catherine Lebouc et Julienne Allory. Mais

(1) *Archives des hospitalières de La Flèche.*

l'année même qui précéda la perte du précieux hospitalier, une jeune fille de Baugé, dont la mère était une Le Royer, s'était donnée aussi corps et biens aux pauvres qu'elle servit jusqu'à sa mort en 1628. La forme dans laquelle Rachel Moreau, âgée de vingt-cinq ans, contracta son engagement devant le notaire Rouveau, est trop belle pour que nous nous abstenions de la reproduire ici. Il est dit dans cet acte que : « de sa libre volonté, pour exécuter l'intention qu'elle a de longtemps de vivre en la foy, religion catholique, apostolique et romaine, comme elle et ses prédécesseurs ont toujours fait, et après son décès avoir part moyennant la grâce de Dieu au royaume céleste, et pour mieux y parvenir, s'est d'un propos ferme et délibéré dédiée à Dieu, et à sa sainte Mère la Vierge Marie, pour vivre et mourir à leur service, et des pauvres de l'Hostel-Dieu de cette ville de La Flèche, lesquels elle promet servir et secourir de tout son pouvoir et que la majesté divine lui en donne la force, et que le Père administrateur dudit Hostel-Dieu l'ait pour agréable, et pour davantage s'y obliger et affin de subvenir aux nécessitez des pauvres, en ratiffiant le don par elle cy-devant fait et passé devant nous, le vingt sixième novembre dernier, a donné, légué et concédé, donne, lègue et concède, quitte, cède, délaisse et transporte dès maintenant et à toujours aux pauvres de ladite aumônerie, tous et chacun ses biens, pour être ses dits biens régis par le Père administrateur des pauvres..... » Etienne François, marchand, Père administrateur, collègue sans doute de Foureau, intervient pour accepter.

Outre ce qu'il y a d'admirable dans le don que Rachel Moreau fait de sa fortune, en demandant seulement qu'on veuille bien lui laisser une somme de quarante livres pour ses « menues nécessités », et dans l'abandon qu'elle fait d'elle-même, on peut relever encore dans son action le sentiment de profonde humilité, qui la porta à cacher son nom sous celui de Gabrielle. C'est sous ce dernier qu'elle fut connue jusqu'à la fin de sa vie ; il faisait oublier celui de sa famille honorable et aisée, et lui donnait plus l'air de simple servante. Il n'est pas téméraire de penser que Le Royer n'avait pas été étranger à ce que fit sa parente. Sa constante préoccupation était de préparer aux pauvres des soins désintéressés, en recueillant des éléments pour cette communauté qui devait se fonder quand il plairait à Dieu.

Ce furent deux Le Royer qui devinrent ensuite Pères des pauvres ; l'un René Le Royer, sieur de Boistaillé, était conseiller du roi, et juge en la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche ; l'autre Florimond Le Royer, sieur de Chantepie, aussi conseiller du roi, était lieutenant en l'élection de la même ville. Leurs prédécesseurs avaient réussi à faire attribuer à l'hôpital des rentes qui avaient appartenu aux Cordeliers. Beaucoup de donations généreuses avaient été reçues, et étaient encore offertes de temps en temps. Les nouveaux administrateurs n'étaient pas animés d'un moindre désir de procurer le bien des pauvres; ils avaient en La Dauversière, leur parent, un stimulant qui ne laissait pas s'endormir leur bonne volonté (1).

(1) Inventaire fourni par Perrine Martin, veuve d'André Souchard,

Le bon Jérôme leur suggérait bien des bonnes idées, leur épargnait bien des démarches, faisait à leur place bien des requêtes et des écritures. Sans le dévoiler encore, il poursuivait le but que Dieu lui avait montré avec une patience que ne lassait pas la longueur du temps, et une persévérance qu'aucune difficulté ne décourageait.

Il avait trouvé un appui ménagé par la Providence à son zèle si éprouvé dans un jeune homme venu à La Flèche, pour terminer ses études au célèbre collège. Pierre Chevrier, baron de Fancamp, était un gentilhomme normand, auquel Jérôme Le Royer fournissait une chambre. Ame chrétienne et bien née, il n'eût pas plutôt vu Jérôme à l'œuvre qu'il fut pris du désir de l'imiter, et qu'il devint en peu de temps son confident et son ami. Il n'avait qu'une ambition c'était de s'associer à ses entreprises, et d'y consacrer sa fortune. En payant une partie du grenier à sel, contigu à l'hôpital comme on l'a vu ci-dessus, en favorisant par d'autres acquisitions les développements désirés, il contribua efficacement à la fondation projetée par son ami.

Marie de la Ferre avait aussi rencontré une amie, une confidente, une aide, dans une jeune fille de Baugé. Elle avait vingt-quatre ans, son père était eslu ou échevin de sa petite ville. Sa famille une des plus honorables du pays était alliée aux Le Royer; de La Flèche, elle avait allongé jusqu'à Baugé une de ses branches. Une cousine d'Anne Foureau, était

à René et Florimond Le Royer, en 1632. *Archives des hospitalières de La Flèche.*

devenue belle-fille de Mme Bidault. Anne qui demeurait elle-même à La Flèche, avait eu de fréquents rapports avec Marie de la Ferre, elle la vénérait, elle l'avait prise pour guide et pour modèle de sa vie. Comme elle, elle s'était vouée à Jésus-Christ, et elle voulait demeurer la compagne inséparable de Marie, pour accomplir humblement et constamment la volonté du divin Maître sur elles deux. Anne et Marie se rendaient ensemble au chevet des malades, elles ne désiraient que continuer la même vie, en la consacrant seulement davantage.

Le moment venait, car le Seigneur par des appels répétés sommait Le Royer d'accomplir les ordres qu'il avait reçus. Au commencement de 1634, ces appels devinrent des menaces. Les directeurs, les Pères Étienne et Chauveau, mis au courant, furent frappés de cette insistance persévérante. Ils commencèrent à voir qu'il y avait dans ce que leur racontait Jérôme autre chose qu'une exaltation de son esprit. Cependant ils ne pouvaient encore autoriser des desseins qui leur paraissaient si extraordinaires. Ils ne s'opposèrent pas toutefois à ce que leur pénitent essayât de propager le culte de saint Joseph. C'était un acheminement, puisque, on se le rappelle, c'était ce culte que Le Royer par son institut devait spécialement développer au Canada. Nous aurons à nommer plus tard les agents qui étaient simultanément préparés pour y faire honorer les deux autres personnes de la Sainte Famille.

Pour profiter de cette porte entr'ouverte, et pour avancer au moins pas à pas dans cette voie où il lui était interdit de courir, Jérôme eût l'idée d'établir

une confrérie de la Sainte-Famille, sous le patronage de saint Joseph, et d'en placer le siège dans l'église de l'hôpital reconstruite. Il se proposait d'obtenir de l'autorité épiscopale, que cette nouvelle église fût placée sous l'invocation du glorieux patriarche, au lieu de celui de la sainte martyre. Il fallait des confrères; mais on était assuré de n'en pas manquer dans une ville si pieuse, et déjà une liste pouvait être dressée avec certitude qu'aucun de ceux qu'on y aurait inscrits ne voudrait se faire l'affront d'en effacer son nom. Mais il fallait aussi de l'argent pour la reconstruction, autrement, il était facile de le deviner, les demandes adressées à l'évêque ne pouvaient être accueillies que par une fin de non-recevoir.

Le Royer voulait pour saint Joseph une chapelle grande et belle, digne du saint auquel il désirait la dédier. Il s'était abouché avec ceux qui venaient de bâtir la noble église du collège. Il se mit à tendre la main. Une femme et un enfant pauvres et inconnus l'abordèrent; ce n'était pas pour demander l'aumône; ils lui mirent dans la main leurs oboles en disant : « C'est pour la chapelle de Saint-Joseph, » et on ne les revit plus. Jérôme crut toujours depuis que Jésus et Marie avaient voulu être les premiers souscripteurs de l'église qui allait s'élever en l'honneur du chef de la Sainte Famille. Ainsi commencée, la souscription alla vite. Les membres de la future confrérie furent quêteurs et bienfaiteurs à la fois. Une requête put être adressée à l'évêque, et celui-ci répondit le 2 juillet 1634, en permettant de démolir l'ancienne chapelle, et d'élever une nouvelle église

sous le nom de Saint-Joseph à condition, toutefois, d'ériger un autel en l'honneur de sainte Marguerite. L'union de l'aumônerie et de l'Hôtel-Dieu fut ensuite prononcée, en sorte qu'ils ne formèrent plus qu'un seul établissement. La confrérie comptait déjà presque autant de membres qu'il y avait alors de vrais chrétiens dans cette ville que l'on nommait à bon droit la Sainte-Flèche. Des constitutions avaient été dressées. L'évêque rendit un décret d'érection le 17 février 1636. L'hôpital n'était pas encore reconstruit, mais l'église était prête à recevoir les réunions des confrères.

La confrérie ne se proposait que l'avancement spirituel de ses membres, et n'avait en vue aucune œuvre extérieure. Mais il était évident que la charité en se développant dans les cœurs les rendrait disposés à tout ce qui pourrait procurer la gloire de Dieu. La confrérie devait donc offrir un levier puissant pour l'entreprise principale qu'il n'était pas permis d'aborder encore. Le Royer, en l'établissant, profitait autant qu'il lui était possible de ce que ses directeurs croyaient pouvoir autoriser, et fournissait à Dieu un moyen de faire connaître à tous, ce qu'il n'avait encore révélé qu'à lui et à Marie de la Ferre.

L'évêque, Claude de Rueil, loue beaucoup le zèle de ceux qui ont eu la pensée d'instituer cette confrérie, et en l'érigeant, sanctionne les statuts très sages qui ont pour but d'en maintenir toujours l'esprit.

Pendant ce temps, Dieu renouvelait ses communications aux deux fondateurs. Il soutenait leur

patience par une confiance invincible; il leur faisait connaître surnaturellement les dix premières filles qui devaient être les prémices de l'Institut. Pour eux, ils priaient, aidés par les confrères, et saint Joseph priait avec eux.

LIVRE DEUXIÈME

NAISSANCE DE L'INSTITUT

1636-1650

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES MÈRES A L'HOPITAL. — Dénûment. — L'hôpital reconstruit. — On demande des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Dieppe. — Elles acceptent, puis refusent. — On consent à la création d'une Congrégation nouvelle. — L'évêque Claude de Rueil l'institue et lui donne des constitutions. — Analyse des règles. — Nombre des postulantes. — Premiers vœux. — Election d'une supérieure.

Le salon de Mme Bidault avait été le rendez-vous de tous les gens de bien de La Flèche. On n'y parlait que des pauvres, des moyens de les secourir, de les instruire, de les sanctifier, de se sanctifier soi-même en faisant le plus de bien qu'on pouvait. Là, se rencontraient Jérôme Le Royer, Fancamp, Marie de la Ferre, Anne Foureau, les administrateurs de l'hôpital, les dignitaires de la confrérie, le curé de Saint-Quentin, sans doute aussi quelquefois plusieurs Jésuites du collège, et le gardien des Récollets. De là partait l'impulsion pour toutes les bonnes œuvres et surtout pour celle de l'hôpital qui préoccupait principalement les esprits. Le Royer pouvait y déployer son zèle, animer les autres et les exciter aux saintes

entreprises, tout en restant lui-même au second plan, et en ne paraissant, lorsqu'il agissait, que suppléer les autres, leur éviter des dérangements ou la peine de rédiger et d'écrire les suppliques et les requêtes. C'est là, sans doute, que les deux fondateurs échangeaient la confidence des lumières qui leur étaient donnés d'en haut. C'est là que Marie dût avouer à Le Royer que, voulant depuis longtemps embrasser la vie religieuse, elle était tombée malade chaque fois qu'elle avait cherché à entrer chez les dames de l'*Ave*. Dès lors, c'est-à-dire peut-être dès 1630, Marie de la Ferre avec son amie, s'était mise à fréquenter l'hôpital et à prendre part aux soins que les bonnes servantes données rendaient aux pauvres de Jésus-Christ.

Peu à peu, elles donnèrent plus de temps à cette occupation charitable, elles y consacrèrent la plus grande partie de la journée, enfin, sauf qu'elles n'y logeaient pas, on eût pu dire que l'hôpital était leur demeure ordinaire. Elles servaient les pauvres avec une affection qui doublait le prix de leurs travaux. Non contentes de les secourir pendant la maladie, elles ne les abandonnaient pas quand venait la convalescence, et pourvoyaient encore à leurs besoins lors de leur retour à leur foyer délaissé.

Mme Bidault étant morte, comme on l'a raconté, les deux amies furent libres de se fixer tout à fait chez les pauvres. Elles le firent le 18 mai 1636, qui était le jour de la Sainte-Trinité. Avec les trois bonnes servantes volontaires, elles commençaient silencieusement la nouvelle Congrégation. Elles rougissaient presque devant ces excellentes filles dont le dévoue-

ment avait devancé le leur, et loin de les traiter en subordonnées, elles les regardaient comme des modèles. Celles-ci étaient édifiées et ravies de voir des demoiselles du monde s'unir à elles, et s'offrir à partager d'une manière permanente leurs pénibles travaux.

Combien elles eurent à souffrir dans ces masures dont les pièces officielles nous ont décrit l'état! Il leur fallait fournir à leur propre nourriture, et puis donner, donner toujours pour le soulagement des autres. Il fallait quêter tous les jours pour fournir suffisamment à tout ce qu'exigeait le soin des malades. Les mères le firent avec grand courage « ne se rebutant point des reproches qu'on leur faisait, des injures qu'on leur disait, ce qui arrivait très souvent de la part des libertins et des cœurs durs et sans pitié, qui ne voulaient pas faire l'aumône. » Ceci dura au moins deux années pendant lesquelles les murailles de l'hôpital furent les témoins muets de bien des actions héroïques (1). L'amour de Dieu, la charité pour le prochain emportait Marie de la Ferre à se charger des pauvres les plus misérables et les plus abandonnés. Elle les servait dans les offices les plus répugnants avec une joie qui illuminait son visage. Rien qu'à la voir, on se sentait touché du désir d'aimer Dieu.

Ce fut quelques mois après l'entrée des premières mères à l'hôpital, que l'on s'occupa sérieusement de le reconstruire agrandi. Il ne fut relevé et en état de servir qu'à la fin de 1638. Dieu seul sait ce que firent

(1) *Mémoires de la sœur Morin.*

et les administrateurs, et Jérôme Le Royer, et surtout les mères et les servantes pour obtenir de l'argent, acquérir le mobilier, organiser les salles, la pharmacie, la lingerie. Mais enfin la fondatrice put voir des yeux de son corps cette belle salle bien rangée, montrée à son regard intérieur huit ans auparavant.

La considération de ce qui s'était opéré pendant ce laps de temps, ne fut pas seulement une joie pour Marie, elle fut aussi une lumière pour les Pères Etienne et Chauveau. Le doigt de Dieu leur apparut, et ils jugèrent qu'il ne convenait plus de retenir Le Royer. Celui-ci put donc parler de l'établissement de nouvelles hospitalières, et même du projet d'en envoyer en Canada. Il le fit, mais l'impression première éprouvée par les directeurs fut sentie de même par tout le monde. On voulait bien des religieuses, on trouvait bon que, lorsqu'elles se seraient multipliées, il en fut envoyé un essaim dans la Nouvelle France; mais on pensait qu'au lieu de créer un nouvel institut, il était plus sûr et plus simple de s'adresser à une congrégation existante. Ces idées étaient entièrement opposées aux ordres que La Dauversière avait reçus. Néanmoins accoutumé à soumettre son jugement et n'attendant que de Dieu même la réalisation des ordres qu'il recevait de lui, il accepta ce que l'on désirait. Il était devenu échevin et il lui appartenait de négocier en cette circonstance au nom de la ville. Il ne refusa pas de travailler contre lui-même et traita avec les religieuses de la Miséricorde de Jésus, de Dieppe, auxquelles on avait résolu de confier l'hôpital de La Flè-

che (1). Ces religieuses s'étaient montrées très heureuses d'accepter, et La Dauversière avait obtenu de l'évêque diocésain l'autorisation de les établir (16 août 1639). Mais il arriva que lorsque tout était préparé, les hospitalières de Dieppe firent des difficultés et finalement se déclarèrent impuissantes à donner suite au projet. Grandet attribue cette détermination au mauvais état de l'hôpital (2). Mais cette raison n'existait plus. Faillon pense que ce fut plutôt parce que les religieuses de la Miséricorde de Jésus venaient de se charger d'établir un Hôtel-Dieu à Québec et que cette fondation employa tous leurs sujets disponibles (3). Ce qu'il y a de certain c'est qu'on eût beau insister, on ne put rien obtenir. La volonté de Dieu se manifestait une seconde fois.

Le gouverneur de La Flèche qui était le fils de La Varenne, le maire, les échevins, la maison de ville, et tous les opposants durent se rappeler alors qu'il y avait à l'hôpital des demoiselles de grande vertu et de grand dévouement aidées de généreuses servantes, qui remplissaient ensemble depuis trois ans toutes les fonctions de religieuses, et s'apercevoir qu'avec ces éléments il n'était pas difficile de fonder une

(1) L'institut des religieuses hospitalières de Dieppe, réformé et restauré par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen (1609), reçut des constitutions corrigées par l'archevêque François de Harlay (1636). Le comptoir de la Grande Compagnie de la Nouvelle France étant établi à Rouen, l'archevêque de cette ville avait reçu du Saint-Siège la juridiction sur toute la colonie. Il était tout naturel qu'il envoyât ses hospitalières fonder à Québec. Encore un obstacle pour Le Royer.

(2) *Vie de Mlle de Meleun*, p. 133.

(3) *Vie de Mlle Mance*. Introduction, p. XXIII.

communauté. C'était on le sait bien, tout le désir de ces âmes dévouées, aussi lorsqu'on leur fit la proposition de se charger de la conduite de l'hôpital n'y mirent-elles d'autre condition que d'avoir permission de vivre en communauté régulière, sous certaines règles et avec des statuts comme les congrégations religieuses, sans cependant pour le moment faire profession de l'état religieux.

Jérôme Le Royer s'occupa alors de faire rédiger des constitutions conformément aux lumières qu'il avait reçues de Dieu sur son Institut; ce fut selon toute vraisemblance aux Jésuites qu'il confia ce travail. Le corps de ville accepta les statuts le 23 août 1642. L'évêque érigea la nouvelle Congrégation par un décret du 19 octobre de l'année suivante, et promulgua les constitutions le 25 du même mois.

Le premier chapitre de ces constitutions traite *De l'Institut ;* nous le reproduisons textuellement et en entier, parce que c'est celui que Le Royer croyait lui avoir été dicté par Notre-Seigneur.

« I. Les Filles de Saint-Joseph seront personnes entièrement consacrées à Dieu pour le servir saintement dans l'exercice de la vie spirituelle, et dans la pratique de la parfaite charité à l'endroit du prochain, et spécialement dédiées au service de Jésus-Christ, en la personne des pauvres qui sont ses membres.

« II. L'excellence de cet état consiste en ce qu'il imite autant qu'il est possible l'ancienne vertu et sainteté des premiers chrétiens qui étaient dans le monde, sans être du monde. Son avantage est d'avoir toutes les aides et moyens de mener une vie parfaite

qui se retrouvent, soit en l'état commun des filles qui vivent dans le monde, soit en celui des religieuses hors les vœux solennels, comme sont les oraisons mentales, confessions et communions, lectures spirituelles et examens, la conduite commune des règles et la particulière, tant de la supérieure que du directeur ; bref, tous les autres exercices et pratiques de vertu, sans toutefois avoir ni les grands soins et le continuel tracas des affaires (empêchement de perfection qui accompagne la vie du monde) ni les austérités et difficultés de la profession religieuse.

« III. L'esprit de cette famille est celui d'une sainte liberté des enfants de Dieu qui fait l'âme attentive à soi, fidèle à Dieu, pure en sa vie, simple en ses intentions, douce en sa conversation, cordialement unie à ses sœurs, tendrement charitable envers les pauvres malades, constante et forte en tous accidents fâcheux, et universellement désireuse de tout ce qui peut la rendre agréable à Dieu. »

Ainsi les hospitalières de Saint-Joseph devaient être « personnes entièrement consacrées à Dieu », elles devaient faire tout ce que font les religieuses, mais sans prononcer de vœux solennels et sans embrasser les « austérités » de la profession religieuse. Cependant d'après l'article 2 du deuxième chapitre « elles doivent être telles que sans obligation de vœu solennel on puisse se promettre qu'elles seront constantes en leur résolution ; et à l'article 3 suivant « afin d'affermir l'état et condition de ces servantes de Dieu avec quelque forme de stabilité » on les oblige à faire des vœux simples après un an de noviciat. Ces vœux devaient d'abord être faits pour un

an, étaient renouvelables ensuite de trois ans en trois ans, à la fête de la Purification, et pouvaient après huit ans être prononcés à perpétuité. Aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les hospitalières ajoutaient celui de s'employer au service des pauvres en union de charité dans cette communauté (1). Il devait y avoir trois ordres : les hospitalières ayant voix active et passive, les sœurs domestiques ou converses qui n'avaient pas droit de suffrage, mais qui participaient à tous les profits spirituels, et enfin les associées ou pensionnaires. Le chapitre IIIe statue de l'élection et des fonctions du confesseur et chapelain. Au chapitre suivant, les formes de l'élection de la supérieure sont établies. Cette élection doit se faire le 22 janvier (2), fête des épousailles de la sainte Vierge avec saint Joseph. La supérieure devait exercer trois ans, pouvait être continuée pour un second triennat et non plus. Le mode de réception est fixé au chapitre V. Le chapitre VI donne à la communauté le droit de présenter pour administrateurs trois personnes parmi lesquelles la maison de ville en choisira une pour remplacer le sortant ; et si la maison de ville n'acceptait aucun des candidats offerts par les religieuses, elle proposerait à son tour trois autres noms parmi lesquels celles-ci choisiraient. Les chapitres suivants traitent de la pauvreté, du maniement et administration du bien temporel, de l'accueil et entretien de ceux qui viennent visiter

(1) *Constitutions de Claude de Rueil*, évêque d'Angers, chap. XXIII art. 1er.

(2) Maintenant, d'après le calendrier romain, le 23 janvier.

l'Hôtel-Dieu. Les hospitalières doivent « garder et pratiquer la pauvreté d'affection et d'effet autant que leur institut le pourra permettre avec une vraie désappropriation de tout, et se serviront pour le vivre et le vêtir de ce qui leur sera fourni charitablement de la communauté. » Elles tâcheront de garder la clôture le plus qu'elles pourront, et ne sortiront que pour grave motif et avec une compagne (1). Enfin les statuts règlent tous les détails propres à une congrégation hospitalière, les rapports des religieuses entre elles, les actes de piété, le régime des salles des malades, les vœux et leur formule.

Les sœurs du premier rang étaient seules obligées d'apporter une dot suffisante à leur entretien parce que les services qu'elles avaient à rendre aux pauvres malades devaient être entièrement gratuits; les converses n'y étaient pas tenues, bien que dans ces premiers temps la plupart d'entre elles apportassent aussi leur tribut au fonds commun. Les associées venaient surtout pour mener près des hospitalières une vie calme et pieuse; elles n'étaient point obligées à rendre des services dans la maison quoiqu'elles pussent le faire à leur gré, elles devaient dès lors assurer à la maison quelques avantages matériels.

Depuis 1640 des vocations s'étaient révélées. Au moment où l'approbation épiscopale était donnée, il y avait à l'hôpital sept sœurs ayant fait l'année de noviciat, et pouvant prononcer leurs premiers vœux. Cinq sœurs converses étaient en état de les faire en

(1) *Const. de Claude de Rueil,* chap. x, art. 1er.

même temps. Et il y avait encore de plus quatre postulantes qui ne devaient y être admises que plus tard. Nous ferons connaître aux chapitres suivants ces recrues amenées par la divine Providence. Pour le moment, nous avons hâte d'assister à la belle cérémonie dans laquelle les hospitalières, après avoir revêtu les livrées religieuses, procédèrent à l'élection de leur première supérieure et donnèrent ainsi l'âme au corps maintenant constitué. Elles se préparèrent à ces actes importants par une retraite, sous la direction des Jésuites du Collège.

Un vénérable prêtre de la Flèche, Pierre Syette, chanoine, grand chantre de l'église cathédrale d'Angers, avait été délégué par l'évêque Claude de Rueil, pour promulguer en son nom le décret d'érection et présider aux cérémonies de vêture, d'émission des vœux des sœurs et d'élection régulière d'une supérieure. Dès le matin du 22 janvier 1644, la chapelle de Saint-Joseph fut envahie par une nombreuse et sympathique assemblée ayant en tête le marquis de la Varenne, gouverneur de La Flèche, suivi de toutes les notabilités de la ville. Le délégué épiscopal, entouré de tout le clergé séculier et régulier, commença par notifier aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à la communauté des hospitalières et à tous les assistants sa commission en date du 19 du même mois. Puis il lut le décret d'institution canonique des filles hospitalières de Saint-Joseph en congrégation régulière. Il bénit ensuite les vêtements religieux. Après les avoir reçus de sa main, les douze sœurs sortirent pour les prendre immédiatement. Bientôt elles reparurent couvertes de ces saintes livrées

de leur nouvel état. Le digne prêtre alors leur adressa une chaleureuse allocution sur la sainteté et les mérites des engagements qu'elles allaient contracter. Il entonna ensuite le *Veni Creator* qui fut continué alternativement par le clergé et les sœurs. A la sainte messe qu'il célébra aussitôt, il reçut les vœux de ces premières filles de Saint-Joseph et leur donna la sainte communion. Le *Te Deum*, chanté au son des cloches, termina la cérémonie.

L'assistance étant retirée, Syette, assisté des deux prêtres, Busson et Lecerf, procéda à l'élection de la supérieure. Comme cette première fois aucune des sœurs n'avait encore le droit régulier d'élire, il avait été décidé que toutes pourraient voter. On devine sur qui se porta l'unanimité des suffrages. Marie de La Ferre les obtint tous, moins le sien. Quelques jours après, l'évêque confirma l'élection en décernant à la fondatrice les éloges qu'elle méritait.

Enfin, le commissaire épiscopal dressa un procès-verbal très circonstancié de tous les actes de cette mémorable journée, que l'aumônier Gyrot transcrivit sur le grand registre des réceptions où on peut le lire encore (1).

Avant de se retirer, Pierre Syette, au nom de l'évêque, visita tout l'hôpital, parla en particulier à chacun des malades qui s'y trouvaient et les inscrivit au procès-verbal où il constate que leurs dires concordèrent tous à la louange des hospitalières et

(1) Il avait été nommé par ordonnance du 2 octobre 1648. — La prise de possession officielle de l'hôpital par les sœurs se fit le 23 novembre 1643.

surtout de celle qu'elles venaient de mettre officiellement à leur tête.

Quelques jours après, quand son élection eut été sanctionnée, Marie de la Ferre fit procéder à la nomination des principales officières qui furent : Anne de Lespicier, assistante; Renée Busson, instructrice des novices; Anne Le Tendre, hospitalière; — c'était le titre de celle qui avait l'intendance des salles, — et Anne Foureau, dépositaire.

CHAPITRE II

LES RECRUES. — Anne de Lespicier de Chasteleux. — Anne Le Tendre. — Jeanne Le Royer de la Dauversière. — Marie et Thérèse Havard de la Tremblaye. — Marie Gyrot et son frère le chapelain donné. — Renée Busson. — Les sœurs domestiques : Anne Baillif et Louise Bidault. — Les novices : Marie Houzé et Catherine Macé.

Les nouvelles ouvrières de la compatissante bonté de Dieu qui s'étaient offertes à l'œuvre naissante et qui venaient de s'unir à Marie de la Ferre et à Anne Foureau en qualité de sœurs hospitalières, étaient : Anne de Lespicier, Anne Le Tendre, Jeanne Le Royer, Marie Gyrot et Renée Busson; deux autres voulaient humblement partager le sort de Jeanne Cohergne, Catherine Lebouc et Julienne Allory, elles se nommaient Anne Baillif et Louise Bidault (1).

(1) Nous croyons devoir avertir que pour l'exactitude des noms les *Annales imprimées* et les différents manuscrits sont très fautifs. Nous les rétablissons d'après les pièces originales. On a fait de Jeanne Cohergne, Jeanne Chorgnées; de M. de Renty, M. de Rauty; de Roiffé, lieu de naissance de Marie de la Ferre, on a fait Vrif; les *Annales imprimées* ont mis Urif; de Fancamp on a fait Fourchault· Ce qu'il y a de pire encore, c'est que de Jeanne Mance et de Catherine Macé qui sont deux personnes différentes comme le montrera la suite de l'histoire, on a fait une seule et même personne sous le nom de Catherine de Mencé qui n'exista jamais. Les *Annales*, au lieu de Mgr de Rueil, écrivent Mgr de Reuil. Il était nécessaire de faire cette remarque pour qu'on ne nous accusât pas de défigurer les noms, lorsqu'au contraire nous les restituons.

Toutes avaient un an et plus de stage ou de noviciat et elles prirent leurs engagements entre les mains de Pierre Syette. Il y avait encore à la maison, comme novices, quatre jeunes filles, les deux jeunes sœurs Havard de la Tremblaye, Marie Houzé et Catherine Macé.

Faisons connaître ces fleurs vivantes, les unes plus mûres, les autres encore bien frêles qu'il plaisait à Dieu de transplanter dans le jardin de son amour (1).

Vers la fin de 1639, la princesse de Condé avait au nombre de ses dames d'honneur une demoiselle qui déjà n'était plus jeune, et qui cependant n'avait pas encore donné un but à sa vie. Anne de Lespicier était fille d'un gentilhomme, Arthur de Lespicier, seigneur de Chasteleux; sa mère se nommait Anne de Ribère; il semble qu'à la cour elle eût dû trouver un parti. Était-elle retenue par une affection extrême pour la princesse? Résistait-elle à un attrait intérieur pour une vie plus parfaite? On pourrait le soupçonner d'après ce qui arriva. Dieu triomphe toujours quand il a des vues sur une âme et que cette âme ne lui oppose que des lenteurs et non une formelle mauvaise volonté.

Anne avait quarante ans, Dieu se lassa d'attendre, et, à la date que nous venons d'écrire, il envoya à l'indécise une maladie qui, bientôt, parut devoir être mortelle. « La maladie est bonne au corps, dit saint

(1) Nous avons cru pouvoir emprunter cette expression à la légende de la vie et des miracles de sainte Marguerite de Cortone. Cependant c'est l'ordre de Saint-François d'Assise que Notre-Seigneur parlant à la sainte pénitente désigne ainsi.

Bernard, lorsqu'elle mène l'homme à la santé de l'âme », et un peu plus loin « elle blesse la chair, mais guérit l'esprit (1). » Elle avait pour confesseur le P. Bernard, si connu sous le nom de Pauvre prêtre, elle le fit venir, et celui-ci bien instruit des dispositions de son âme, se sentit inspiré de lui dire que si elle promettait à Notre-Seigneur de se consacrer à lui dans quelque maison religieuse, elle obtiendrait sa guérison. Dieu permettait à ce saint personnage de lire dans l'avenir et on raconte dans sa vie un grand nombre de prédictions (2). La malade eut donc foi dans ce que le Pauvre prêtre lui promettait; elle fit cette promesse et revint à la santé. Fidèlement, à peine rétablie, elle s'empressa de rompre les engagements qu'elle avait au palais de Condé, et pour s'éloigner le plus possible de la cour, elle choisit comme lieu de sa retraite le monastère de la Fontaine-Saint-Martin, prieuré de bénédictines, à quelques lieues de La Flèche. Ce monastère avait été fondé au douzième siècle, par Foulques d'Anjou, cinquième du nom, et par sa femme, Eremburge de La Flèche, afin que les moniales priassent pour l'âme du comte Hélie, père d'Eremburge.

Mais ce n'était pas en ce lieu que Dieu voulait conduire Anne de Chasteleux (3); il l'avait seule-

(1) Bona est infirmitas carnis quæ perducit hominem ad sanitatem animæ. —Ægritudo carnem vulnerat, mentem curat. — *Serm.* 43. *Ad sororem.*

(2) *Vie du P. Bernard*, par le P. Lempereur, jésuite, chap. XVII.

(3) Les *Annales* imprimées et les manuscrits l'appellent Anne de Lespicier de Ribère; mais Ribère était le nom de sa mère, son père s'appelait de Lespicier de Chasteleux.

ment rapprochée du but et mise sur la voie. Elle ne fut pas longtemps en effet à la Fontaine-Saint-Martin, sans entendre parler des saintes demoiselles qui se dévouaient aux pauvres à La Flèche. Ce que l'aspirante bénédictine apprenait de leur vie humble, pénitente, laborieuse et bienfaisante, la transformait en aspirante hospitalière. Quand elle sut que dans l'Hôtel-Dieu relevé, on désirait former une nouvelle société de servantes de Dieu et des pauvres, elle sentit un attrait qui lui indiquait où elle devait se fixer. Au bout de six mois, après avoir prié et pris conseil, elle quitta les bénédictines et vint frapper à la porte des filles de Saint-Joseph. C'était le 27 octobre 1640, ainsi qu'on peut le voir au livre des réceptions; et telle fut la première recrue que le ciel alla ravir à la cour pour l'amener en une communauté à peine formée en Anjou. Il n'est pas surprenant du reste qu'elle se dirigeât vers un couvent de cette province. La princesse de Condé était une de Maillé de Brézé, dont la maison possédait de nombreuses seigneuries dans les environs de La Flèche. Anne de Lespicier avait dû l'accompagner plus d'une fois aux châteaux de l'Arthuisière et de Créans, qui avaient été attribués à la princesse lors de son mariage. Créans est tout près de la Fontaine-Saint-Martin.

Deux mois et demi après (7 janvier 1641), entra une seconde postulante, Anne Le Tendre, fille d'un riche avocat de La Flèche, âgée de vingt et un ans. Elle fut la première des religieuses fléchoises, lesquelles ne tardèrent pas à affluer. Anne Le Tendre, élue tout à l'heure intendante des salles ou hospita-

lière sera plus tard appelée à succéder à la fondatrice dans la charge de supérieure. C'était une âme ardente qui fut une des mères les plus remarquables de l'Institut. La suite du récit ramènera souvent son nom.

Une enfant se présenta à la grille le 1er février 1641, elle était conduite par son père, qui n'était autre que Jérôme de La Dauversière en personne. Sa jeune fille, Jeanne Le Royer, avait puisé, dans ses entretiens sans doute, plus encore dans l'observation attentive de son zèle et de ses œuvres, et aussi dans les relations qu'elle avait dû fréquemment avoir avec la mère de La Ferre, l'émulation de la charité et du dévouement. A treize ans, elle avait sollicité et obtenu l'autorisation de se consacrer au service des pauvres, et les vrais chrétiens qu'elle avait pour parents n'avaient pas trouvé que ce fût trop tôt se donner à Dieu. Peut-être le fondateur avait-il choisi cette date pour faire coïncider le sacrifice de sa fille avec le onzième anniversaire des révélations qu'il avait reçues. On peut imaginer avec quelle joie la fondatrice dut accueillir cette enfant si chère déjà à cause de celui qui l'amenait, connue comme admirablement douée du côté du cœur et de l'esprit, aurore promettant une longue carrière et un bel avenir. Il semble qu'en voyant la clôture se fermer sur elle, Le Royer dut sentir toute son âme s'y renfermer une seconde fois. Nous venons de voir la charmante enfant, après le noviciat bravement accompli, prononcer à quatorze ans ses premiers vœux. Nous la retrouverons remplissant des emplois divers, exerçant en plusieurs lieux la supériorité, et

ayant beaucoup à souffrir, comme Anne Le Tendre, dans les difficultés par lesquelles Dieu permit que l'Institut fut éprouvé.

La compagnie de personnes d'âge bien supérieur au sien, eût pu sembler austère à la jeune novice; mais en même temps qu'elle, entrèrent deux autres enfants. Marie Havard de la Tremblaye, n'avait que quatorze ans et sa sœur Thérèse, plus jeune encore, n'en avait que dix. A la maturité, aux roses épanouies, la divine Providence savait ainsi allier les boutons printaniers et les longs espoirs.

Ces deux jeunes sœurs étaient filles d'un conseiller au présidial de La Flèche; par leur mère, qui était une Bidault, elles étaient cousines de Marie de La Ferre. Au moment de l'émission des premiers vœux, elles avaient un temps de noviciat suffisant pour être admises à les prononcer; mais Thérèse n'avait pas encore l'âge requis et Marie dût déférer à la volonté de ses parents, qui ne lui permirent de s'engager qu'à dix-huit ans.

La sixième fille de l'Institut (1) fut Marie Gyrot. Elle était née au Mans, mais ses parents Charles Gyrot et Roberde Le Quën, avaient été attirés à La Flèche, par le brillant collège henricéen. Charles était « maistre en l'art d'escripture »; il donnait des leçons aux jeunes enfants et se fit aider dans ce travail par son fils, Jean Gyrot, qui devint prêtre et aumônier perpétuel des filles de Saint-Joseph, et par

(1) On n'oublie pas que la première était Marie de La Ferre; la deuxième, Anne Foureau; la troisième, Anne de Lespicier; la quatrième, Anne Le Tendre; et la cinquième, Jeanne Le Royer.

sa fille Marie. Dans un acte du 9 août 1635, il reconnaît que tous les deux l'ont « continuellement assisté et aydé à enseigner les enfants qu'il instruit, dont il a prins le salaire pour le tout », à cause de quoi il leur fait certaines compensations. Ainsi la future hospitalière et le futur chapelain des pauvres avaient grandi près du foyer paternel, l'une formée sans doute à la fois par les leçons de son père et de sa mère, l'autre en poursuivant ses études au collège royal en qualité « d'escollier et estudiant ». Il montrait dès lors « grand zèle et affection au service de Dieu, et de se faire promouvoir aux saints et sacrés ordres de prestrize ». Il y avait sympathie entière entre les goûts du frère et de la sœur; ils étaient inséparables, aussi se donnèrent-ils ensemble à l'hôpital au mois de septembre 1641 : « Scavoir ledit sieur Gyrot, pour y desservir la chapelle et estre confesseur ordinaire des pauvres malades, et Marie Gyrot, pour y vivre et mourir au service desdits pauvres, en qualité de fille de Saint-Joseph. » Ils avaient depuis longtemps déjà perdu leur mère et la mort de leur père venait de les laisser libres. Après avoir rempli tous les devoirs qu'impose la piété filiale, ils pouvaient suivre l'attrait de leurs cœurs pour une vie plus dévouée et plus parfaite. Jean Gyrot se donnait à vie et gratuitement comme sa sœur, car il sprennent l'un et l'autre l'engagement de donner à la maison « une somme raisonnable pour leur nourriture et entretien durant leurs vyes, s'y après y avoir passé quelque temps ils étaient trouvés capables (1). »

(1) L'acte de Couallier, notaire, est du 30 octobre 1643.

Les administrateurs les admirent à ces conditions. Jean reçut de l'évêque Claude de Rueil, les pouvoirs de chapelain et de confesseur, et Marie fit ses vœux avec les premières mères, comme nous l'avons dit. Elle avait vingt-cinq ans.

Renée Busson, fut la septième fille de l'Institut. Elle avait vingt-deux ans, et était l'avant-dernier enfant de René Busson, sieur de la Galloisière, avocat au présidial de La Flèche, et de Renée Le Barbier. Leur sixième et dernier enfant, Jeanne Busson, entra aussi plus tard à Saint-Joseph. L'aîné, Estienne Busson, fut prêtre, grand ami et protecteur de l'Institut. Renée, lui fut dévouée de cœur, et ce dévouement lui donna beaucoup à souffrir dans les épreuves qui vinrent plus tard ébranler la famille des hospitalières.

On connaît déjà les trois bonnes converses qui s'étaient vouées à l'hôpital avant même l'entrée de la fondatrice et de sa première compagne. Un mot des deux autres qui ont fait leur vœux en même temps qu'elles, le 22 janvier.

Anne Baillif, âgée de vingt-cinq ans, était fille d'un maçon de La Flèche ou de Villaines-sous-Malicorne, paroisse peu éloignée. Elle donna à l'hôpital ce qu'elle possédait, c'est-à-dire, vingt livres tournois de rente foncière, et la moitié de la closerie de la Pauverdière, paroisse de Villaines. Cette bonne et vertueuse fille ne rendit pas de longs services à l'hôpital ; elle mourut l'année même de ses vœux, le 27 juin. Sa mémoire est cependant demeurée célèbre dans l'Institut à cause d'une révélation sur laquelle il nous faudra revenir.

Louise Bidault avait quarante-cinq ans. Elle était de La Flèche, mais n'appartenait pas à la famille des Bidault de Ruigné. Elle donna aussi tout son avoir aux pauvres de l'hôpital. Il consistait en une rente de quarante-huit livres et la jouissance de moitié de trois quarts de journal de terre labourable, situés en la paroisse de Saint-Germain-du-Val. Ses meubles qu'elle donnait aussi avaient une valeur de cent livres. Elle mourut le 18 mars 1645, trois mois à peine après avoir renouvelé ses vœux pour la première fois.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous arrêter pour jeter un regard d'admiration sur ces bonnes servantes. Leur don est complet et sans réserve ; elles se livrent corps et biens ; à la vie et à la mort. Moins heureux était le sort des filles hospitalières. Avec un cœur non moins généreux, il leur en fallait passer la plupart du temps par les calculs étroits de leur famille et subir mille chicanes au sujet de la dot.

Les religieuses que nous venons de faire connaître étaient ce premier faisceau d'élues qui avait été montré à Jérôme Le Royer dans la vision prophétique du 2 février 1630, en exceptant les deux jeunes sœurs de la Tremblaye dont l'engagement ne fut pris que plus tard. Avec elles demeuraient au noviciat Marie Houzé, toute jeune enfant, et Catherine Macé, fille d'un armateur de Nantes. Celle-ci eût à peine connu l'existence des hospitalières de La Flèche, qu'elle sentit un vif attrait de s'associer à elles. Elle en avait (1640) entendu parler à la Dauversière lui-même, lors des rapports que Jérôme eût

avec son père au sujet de Montréal, comme nous le raconterons, et elle demanda à ce dernier la permission de suivre l'appel divin. Malgré l'approbation que les Jésuites, ses directeurs spirituels, donnaient à son dessein, elle eût à lutter quelque temps contre l'opposition de son père. Celui-ci ne pouvait se résoudre à la voir s'éloigner, et prétendait qu'il y avait bien assez de couvents en Bretagne pour que sa fille n'en allât pas chercher un à l'extrême Anjou. Mais il dût céder au bout de trois ans, vaincu par les larmes de sa fille, et ne voulant pas d'ailleurs mettre sa personne et son affection en travers des desseins de Dieu. Catherine avait vingt-cinq ans.

Telle était la petite famille initiale des hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche : des mères et des enfants, des vertus éprouvées et des élans pleins de promesses, une ardeur commune, une confiance inébranlable, des cœurs à l'unisson, tout remplis de l'amour de Jésus et du cher prochain souffrant, des âmes prêtes à tous les sacrifices, n'attendant que l'ordre de Dieu, manifesté par son serviteur Jérôme Le Royer. Le Seigneur avait encore en réserve d'autres dignes ouvrières qu'il continua d'amener.

CHAPITRE III

LES RECRUES (suite). — Renée Le Jumeau des Perrières. — Guérison miraculeuse. — Anne Aubert de Cléraunay. — Judith Moreau de Brésoles. — Ses vertus — Difficultés vaincues. — Autres postulantes. — Renée de la Guittière. — Lézine-Scholastique Berault des Essarts. — Singulière idée du chanoine Arnoul.

L'année 1644 n'était pas encore achevée lorsque vint se présenter une nouvelle recrue.

Il y avait au Mans une jeune fille connue dans le monde sous le nom de Mademoiselle de la Naudière, qui par les grâces de sa personne et de son esprit faisait le charme des sociétés. Renée était aimée du monde et elle aimait le monde naïvement. Sa tante, Madame de Milon, à laquelle ses parents l'avaient confiée, ayant à s'occuper eux-mêmes de plusieurs autres enfants, la crut destinée à la vie du siècle, et ne négligea rien pour lui procurer tous les genres de connaissances et d'agréments qui pouvaient l'y faire paraître avec avantage. Elle n'avait que deux fils; elle avait désiré l'avoir près d'elle, et elle lui garda toujours cette part plus tendre d'affection que donne à leurs filles le cœur des mères. La jeune nièce un peu gâtée à la maison, adulée au dehors, avait pris goût aisément aux vanités. Cela n'empêchait pas que son éducation n'eût été très chrétienne, et qu'elle ne demeurât pieuse encore au milieu des distractions. Cette éducation que tous recevaient alors est un

ressort qui peut se courber sous l'attrait qu'ont les vanités pour le jeune âge, mais qui se relève et fait obstacle à de longs entraînements. Aussi tout en s'amusant beaucoup, Mademoiselle de la Naudière n'était-elle pas pleinement contente d'elle-même. La conscience l'avertissait que la vie n'est pas donnée pour s'amuser, et Jésus disait tout bas qu'il avait tracé une voie plus parfaite. Renée hésitait pourtant ; sa vingt-quatrième année était venue et elle faisait encore attendre le céleste époux.

A la messe de minuit (1643), dans la vaste cathédrale du Mans, tout à coup, elle tombe en poussant un cri, se roule à terre en gémissant, et sa bouche écumante, dernier symptôme, décèle à la foule brillante qui l'entoure, l'affreuse maladie dont elle éprouve la première atteinte, l'épilepsie. Ainsi le Seigneur faisait d'un seul coup évanouir avec éclat tous les espoirs mondains. Renée sut comprendre, elle ne trouva plus de charmes que dans la retraite et dans l'exercice de la piété. On la laissa faire, car Dieu savait arrêter les projets qui auraient pu renaître dans l'esprit des parents, et soutenir en même temps la fidélité de son élue par des accès qui devenaient plus fréquents, plus intenses. La malade sentait que Dieu seul pouvait la guérir ; elle songeait à se réfugier dans quelque maison religieuse et le jésuite qui la dirigeait lui en donnait le conseil. Il indiquait même l'Institut naissant de Saint-Joseph de La Flèche. Mais quelle porte monastique pourrait s'ouvrir dès que l'état de la postulante serait connu ? et comment céler un mal qui se révèlerait bientôt de lui-même et malgré tout ?

Le Père eût confiance; il négocia l'entrée de Renée à La Flèche, et celle-ci y arriva sans que supérieure ni communauté eussent eu avis de la triste maladie. Toutefois la droiture de l'aspirante, aidée de l'amabilité prévenante de la supérieure, l'amena bientôt à faire un sincère aveu. Marie de la Ferre ne parut pas surprise ; peut-être, comme en d'autres circonstances, autrement avertie, n'en avait-elle pas besoin. Elle ne montra ni étonnement, ni inquiétude et assura sa nouvelle fille en l'embrassant, que saint Joseph la guérirait. — « Mais ajouta-t-elle, quelle promesse lui ferez-vous? » — Renée aurait voulu à l'instant même faire vœu d'être à toujours sa fille et de ne jamais quitter la maison. La Mère l'engagea à attendre quelques jours afin de ne rien faire qu'avec maturité et réflexion. Elle fut en effet admise aux épreuves; néanmoins, comme l'exigeait la prudence, elle ne prononça ses engagements qu'après trois ans de probation. Mais depuis son entrée, durant toute sa vie, jusqu'à quatre-vingt-douze ans, elle ne ressentit jamais la plus légère atteinte de son effrayante maladie. Celle-ci n'avait été que le moyen employé par le Seigneur pour se faire obéir, et peut-être pour manifester le crédit dont la sainte fondatrice jouissait auprès de lui.

La famille de Renée de la Naudière était celle des Le Jumeau des Perrières, noble et opulente, qui habitait l'Anjou (1). Le père de Renée était seigneur

(1) La Naudière était une terre dont on donnait le nom à Renée pour la distinguer de ses sœurs, comme on faisait d'ordinaire en ce temps-là.

de Blou, paroisse voisine de Longué (1). C'était au château paternel qu'elle était née. Une fois religieuse elle quitta son nom mondain de la Naudière et ne s'appela plus que sœur Le Jumeau.

Dans le monde Renée de la Naudière avait dû rencontrer souvent une autre jeune fille du même âge qu'elle à peu près, et partageant ses goûts de plaisir. Celle-ci était née au Mans ; elle était la cinquième fille et le sixième enfant de noble Paul Aubert de Cléraunay, conseiller du roi au présidial du Mans, et de Jeanne Marest d'une ancienne famille de Laval. Anne de Cléraunay n'avait que neuf ans quand elle perdit son père et sa mère. Jeanne, une de ses sœurs, avait épousé Le Gras de Villette, conseiller au présidial du Mans; ce fut lui qui fut donné comme tuteur aux petites orphelines Catherine, Marie et Anne. Cette dernière ne tarda pas à être retirée de la pension des Ursulines, et à venir demeurer avec ses sœurs chez Madame de Villette. Une personne était attachée à leur service particulier; leur position dans cette maison était pleine d'agréments.

Le 1er avril 1631, jour où il commença sa tutelle, Le Gras ouvrit un minutieux journal de recettes et dépenses destiné à servir de base au compte qu'il aurait à rendre ultérieurement à chacune de ses pupilles. On y trouve de curieux détails d'après lesquels on peut présumer un peu quel devait être le carac-

(1) Le château des Perrières, situé à Blou, formait avec le fief des Aubiers, le siège d'une baronnie. Les seigneurs de Blou relevaient de l'évêque d'Angers. L'église N.-D. de Blou fut autrefois un pèlerinage suivi. (La Bessière, *Géog. de Maine-et-Loire*. 6e édition.)

tère d'Anne, enfant remuante, à laquelle il fallait très souvent des vètements neufs et surtout des chaussures, et pourtant on ne les remplaçait pas sans les avoir mis consciencieusement en réparation; car que de *hausses* et de bouts remis à ses souliers! que de milliers d'épingles semées, sans parler du reste! Dans la mêlée des *hongrelines,* des *mancherons,* des *masques,* si promptement mis hors de service par la pétulante enfant, on voit aussi quelques objets de piété, de travail manuel, d'étude. En 1636 il y eût à l'occasion du mariage de sa sœur Catherine avec un lavallais, une énorme recrudescence de toilette. Catherine s'alliait avec Arnoul de la Corbinière, frère de Messire Arnoul, chanoine de Saint-Tugal, et de Madame la présidente des Essarts. On déploya plus de luxe encore quand Marie, son autre sœur, devint Madame de Mondagron.

Anne aurait pu s'établir à son tour, aussi honorablement; mais son cœur ardent et généreux entendait des appels secrets à la vie religieuse, tandis qu'au dehors, la vanité semblait encore prévaloir. Après ce second mariage sa position dans la maison de Villette était vraiment bien séduisante. Elle avait vingt ans; son tuteur lui laissait une large liberté presque équivalente à une émancipation; elle pouvait disposer de la majeure partie de ses grands revenus. Les lacets du monde la retinrent encore quatre ans.

La grâce néanmoins parlait toujours. Le malaise intérieur était entretenu par la vue habituelle d'un beau-frère, Claude de Villette, qui s'était donné à Dieu et occupait une cure au Mans, par la fréquentation journalière de deux charmantes nièces, qui enten-

daient aussi les invitations du ciel et qui ne songeaient pas même à résister. Leur âge seul les forçait à attendre et leurs naïves confidences étaient pour leur tante, moins empressée, un reproche poignant quoique inconscient et muet. Enfin, dans un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, elle prit son parti et se demanda où elle devait porter son dévouement. Sans doute, sur ce point, l'hésitation ne fut pas longue ; le parfum des vertus qui s'exhalait de La Flèche s'était répandu à la ronde, et Anne ne pouvait ignorer ce qu'était devenue Renée de la Naudière. D'ailleurs, c'était là aussi que tendaient les aspirations des deux nièces, Jeanne et Renée Le Gras de Villette. Tout devait incliner Anne de Cléraunay de ce côté, et ce fut en effet le port auquel elle vint aborder le 5 août 1645.

Le 8 novembre suivant, la Mère de la Ferre fut demandée au parloir par un jésuite du collège, le P. Dubreuil. Elle y trouva avec lui une étrangère pleine de distinction et de modestie, mais dont le vêtement insolite, les yeux gonflés, les traits exténués annonçaient de grandes fatigues, peut-être de grandes peines, qui venaient chercher secours et consolation.

— Voici, dit le Père, une personne qui sur le bien qu'elle a entendu dire de vous et de votre maison, vient sans préliminaires, sans dot, sans pension, sans trousseau, se jeter dans les bras de votre charité pour devenir votre fille. Je puis répondre d'elle et de sa vocation, selon ce que m'en a écrit un de nos Pères, qui l'a dirigée dès son enfance.

A cette requête si extraordinaire, la douce figure

de la Mère de la Ferre, ne put s'empêcher de laisser paraître de la surprise; on le comprend, et il semble que quelques explications au moins étaient nécessaires. Le Père fit entendre que pour le moment du moins il n'en pouvait donner. Alors l'étrangère se jetant aux genoux de la supérieure et fixant sur elle ses yeux humides s'écria : « Oh ! Madame, ô ma mère, accueillez-moi, vous n'aurez pas à le regretter. Dieu sait ce qu'il m'en coûte pour me trouver ici, et pour y arriver j'aurais risqué ma vie. Permettez-moi d'aimer Dieu et de le servir avec vous, sous votre conduite. Je me trouverai heureuse et honorée d'être la dernière de vos filles ; je suis prête à tout, mais ne me repoussez pas, ô ma mère ! »

La Mère avait le discernement des esprits ; à l'accent de la demande, à la distinction du langage et de toute la personne, elle reconnut qu'elle avait devant elle une âme prise au monde et amenée par le Seigneur Jésus lui-même. Elle promit de faire la proposition à la communauté, et celle-ci sans tenir à pénétrer le mystère, sous le souffle de l'Esprit-Saint, prononça l'admission de sœur Moreau à l'unanimité des voix.

Voici ce secret qui fut sans doute confié à la Mère fondatrice, mais qui ne vint que plus tard à la connaissance de tous.

La jeune étrangère se nommait Judith Moreau de Brésoles. Son père, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était retiré à Blois, dont son frère était gouverneur. C'était une enfant prévenue de bonne heure des faveurs divines. Dès l'âge de

cinq ans, elle avait commencé à exercer la charité, en soulageant les enfants pauvres des villages dont ses parents étaient seigneurs, leur distribuant ce qu'elle avait apporté pour eux de la ville, et obtenant de sa mère de quoi leur donner à manger. Plus tard, elle s'était occupée de leur faire le catéchisme et de leur apprendre à prier Dieu. Enfin elle se mit à visiter, soigner et consoler les malades les plus abandonnés. A quinze ans, afin de leur être plus utile, elle apprit à saigner, à connaître les plantes médicinales, à préparer les médicaments.

Toute sa conduite révélait la consécration qu'elle avait faite d'elle-même à Dieu dans son cœur. Sa piété était tendre et solide ; elle veillait à se conserver admirablement pure ; elle faisait entière abnégation d'elle-même ; elle avançait à vue d'œil dans les voies de la perfection. Le Père Diet, jésuite, la conduisait avec sagesse, tout en admirant l'action de Dieu en elle et son inébranlable fidélité. Il put écrire d'elle dans la suite ; qu'il la considérait « comme une des plus grandes servantes que Dieu eût alors sur la terre, et des plus fidèles à suivre la voix du divin Époux ».

Nous ne mentionnons les dons naturels qu'elle avait reçus, la régularité de son visage, l'élégance de sa taille, la grâce de toute sa personne que pour dire qu'elle avait en partage tout ce qui aurait pu lui assurer le succès dans le monde. Les charmes extérieurs unis à la douceur et à l'esprit en faisaient à vingt ans une personne accomplie. Ses parents étaient épris d'elle, et, ne croyant pas qu'elle put jamais les quitter, pendant qu'elle préludait près des

malades à la vie d'hospitalière, songeaient à la produire dans les sociétés et à lui procurer un brillant parti. On devine quelles répugnances ces projets rencontrèrent dans Judith. Mais ses refus ayant profondément irrité Mme de Brésoles, le Père Diet lui conseilla, sauf les engagements pris avec le Seigneur Jésus, d'obéir à la volonté maternelle. Elle le fit ; elle alla dans le monde et ne conçût pour lui que du dégoût. Jésus moins adoré, les pauvres moins servis, du temps mal employé, tout cela lui déplaisait souverainement. Ses larmes furtives montraient malgré elle parfois quels ennuis lui causait ce qu'on lui imposait comme des amusements.

On admit sans trop de peine qu'elle renoncât au mariage; même, en secret, on se réjouit en pensant que sans séparation possible, elle demeurerait pour être l'appui et la consolation de la vieillesse de ses parents. Certes, il en eut bien été ainsi, et ni Judith n'aurait pensé à les quitter, si elle leur eût été nécessaire, ni le Père Diet n'aurait approuvé qu'elle manquât à ses devoirs de fille chrétienne. C'est un commandement de Dieu, que n'oublient jamais ni les directeurs prudents, ni les enfants pieux, qu'il faut aimer son père et sa mère; mais il faut toujours que Dieu, le père que nous avons au ciel, soit le mieux aimé. Or, M. et Mme de Brésoles, étaient dans une fort belle situation de fortune ; et avaient deux autres enfants, un fils et une fille, mariés et fixés non loin d'eux.

Cela n'empêcha pas Judith d'être fort mal reçue, lorsqu'elle s'enhardit jusqu'à demander la permission de suivre une vocation entendue et mûrie depuis

bien longtemps. C'était un devoir pour elle de revenir à la charge; elle y revint bien des fois et n'obtint jamais d'autre réponse sinon que jamais, ses père et mère vivants, elle n'obtiendrait une telle autorisation. Sur ses instances cependant, attendris à la fin par ses traits amaigris et ses pleurs continuelles, ils consentirent à ce qu'elle entrât au monastère de la Visitation de Blois, en signifiant qu'ils n'accorderaient pas autre chose, et notamment qu'il fallait absolument renoncer à être hospitalière. Ce n'était pas là que Judith était appelée, cependant c'était se donner à Dieu, et, toujours guidée par son confesseur, elle accepta. Mais, M. et Mme de Brésoles, ne purent s'habituer à l'absence de leur fille, et bientôt la forcèrent de revenir, déclarant qu'ils ne souffriraient plus qu'elle s'éloignât d'eux. On doit comprendre combien elle fut malheureuse pendant les années qu'il lui fallut passer ainsi captive, toujours appelée par son Dieu, toujours arrêtée par son père. L'amour divin la consumait et lui faisait craindre de lasser à la fin la patience de celui qui la voulait pour épouse. L'amour filial était si vif dans son cœur, qu'elle se désolait en pensant que leur entêtement pouvait attirer la foudre sur son père et sa mère. — « Tant que nous vivrons » avaient-ils dit.....; il ne fallait qu'un acte de la volonté de Dieu pour trancher la difficulté. Ainsi, pour avoir trop obéi, elle aurait été la cause involontaire de leur mort. Le Père Diet, confident de toutes ses peines, de toutes ses pensées, attendait sans se prononcer encore. Mais lorsque fut venue la vingt-cinquième année, il jugea que Mlle de Bré-

soles pouvait user de son droit et prendre la liberté qui lui était injustement déniée. Il mit le Père Dubreuil au courant des choses et autorisa sa fille spirituelle à se rendre à La Flèche.

Ce n'était pas chose facile; il fallait s'évader et ne pas laisser de traces qui permissent la poursuite. Mlle de Brésoles s'assura d'un ancien serviteur d'un dévouement entier et d'une discrétion à toute épreuve. Le moment et les détails du départ furent fixés avec lui. Puis le cœur brisé de la peine qu'elle allait faire à ceux dont elle était trop aimée; mais calme, parce qu'elle remplissait un devoir, elle se retira dans son oratoire. C'était un soir de novembre; elle passa la nuit en prières, baignant de larmes les pieds de son crucifix et recommandant à Dieu le succès de son entreprise. Avant l'aube, elle s'affubla de plusieurs vêtements fort simples, propres à dissimuler sa taille et sa condition, puis franchissant d'un pied résolu, quoique la douleur dans l'âme, le seuil paternel, elle se rendit hors de la ville à l'endroit convenu avec son écuyer. Ce lieu avait été choisi de manière à donner le change sur ses intentions, s'il arrivait que son évasion fut découverte prématurément. Le vieux serviteur attendait avec deux chevaux alertes. Ils les montèrent aussitôt et s'éloignèrent au galop rapidement. Le même jour, à la nuit, ils arrivèrent à la royale abbaye de Fontevrault, dont l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, prévenue par le Père Diet, fit à Judith le plus gracieux accueil. Le lendemain elle visita N.-D. des Ardilliers en traversant Saumur, et le troisième jour, 8 novembre, elle s'arrêta à La Flèche. On comprend

combien il importait qu'on ne l'y vint pas découvrir.

Il est impossible de nommer toutes ces premières élues que Dieu amenait successivement. La plupart obscurément occupées des humbles travaux auxquels elles dévouaient leur vie n'ont pas laissé de nom en ce monde, il suffit qu'elles en aient un éclatant là-haut. Mentionnons rapidement les deux nièces de la mère de Cléraunay, dont nous avons déjà parlé, Renée et Jeanne Le Gras de Villette, âgées l'une de seize et l'autre de quinze ans, qui entrèrent au noviciat le 2 mai 1646; Françoise Pilon qui fit ses vœux le 15 mai 1647; Anne Taron, qui, bien que née dans une position non moins distinguée ni moins riche que les autres, voulut humblement se donner comme sœur domestique; Anne et Claude Bidault de Ruigné, dont la première avait quinze ans et la seconde quatorze, entrées en 1649.

Cette même année, on reçut Renée Olivier de la Guittière, fille d'un conseiller au présidial de La Flèche et d'une demoiselle Bidault. Enfant bénie, elle ne se sentit pas plus tôt vivre qu'elle ressentit les atteintes de l'amour divin. Mise fort jeune au pensionnat de Notre-Dame, elle se montrait, n'ayant pas encore dix ans, toute déterminée à entrer au noviciat de cette maison ; elle eût voulu y être admise sans délai. Un jour de fête, elle s'était habillée en religieuse ainsi que quelques-unes de ses compagnes, comme on le permet parfois dans les couvents aux enfants qui y sont élevées. Tout d'un coup elle se sentit entraînée par un mouvement irrésistible et courut se jeter aux pieds d'une statue de la très

sainte Vierge; fondant en larmes, elle suppliait la Reine des Anges de la recevoir pour sa fille et de la rendre épouse de Jésus. A ce moment saint Joseph lui apparut et lui dit qu'elle était exaucée, mais qu'elle n'entrerait pas dans l'ordre de Notre-Dame, parce que la volonté de Dieu était qu'elle se fit hospitalière. Dès lors, elle ne cessa de soupirer après le moment où elle pourait entrer dans la terre promise et consommer le don d'elle-même à Celui pour qui seul elle vivait. Sa grande jeunesse et le défaut de logement à Saint-Joseph obligèrent à la faire attendre trois ans. Quel supplice! mais il fut pour elle l'école du renoncement et de l'immolation. Elle avait besoin d'y passer, car le Seigneur, tout en la comblant de douceurs intimes, la tint souvent sur la croix.

Nommons encore une novice qui vint de Laval presque en même temps que la précédente et qui aura un grand rôle à remplir dans notre histoire. Elle était fille de Jean Berault des Essarts, président du siège royal de Laval, et de Marie Arnoul; on a déjà lu ces deux noms dans la notice sur l'enfance de la Mère de Cléraunay. L'année 1633 l'avait vue naître. Lézine-Scholastique (1) fut placée en nourrice dans les environs de Laval. La santé de Mme des Essarts fut sans doute la cause qui l'empêcha de nourrir elle-même sa seconde fille et dernière enfant; Marie Arnoul fut enlevée de bonne heure à sa famille. Une épidémie ravagea alors le

(1) Lézin est la traduction de Licinius. Saint Licinius fut évêque d'Angers dans la seconde moitié du sixième siècle.

pays faisant de nombreuses victimes. La maison de ferme dans laquelle se trouvait la petite des Essarts fut remplie de malades et le père même de sa nourrice mourut près de son berceau. Cependant Lézine-Scholastique fut préservée; Dieu avait de grands desseins sur elle et la garantit du fléau. De retour à la maison paternelle, elle fit la consolation et la joie de ses parents. On ne vit jamais enfant plus aimable, plus prévenante, plus affectueuse et en même temps plus intelligente et plus studieuse. Dès qu'on la mit aux études, elle y fit de surprenants progrès. On ne pouvait la connaître sans l'aimer; elle était petite, mais bien faite, son visage était frais et agréable, son regard limpide, toute sa contenance modeste et cependant bienveillante et gaie. Toutes ses actions, toutes ses paroles trahissaient l'étonnante bonté de son cœur et la justesse de son jugement.

Elle n'eut pas plutôt entrevu le monde qu'elle l'apprécia à sa valeur et l'eut en mépris. Dieu seul lui sembla digne d'être aimé, et elle comprit à peine que des âmes qui peuvent s'attacher au solide et à l'éternel, se livrent aux frivolités de la toilette et à la vanité des succès mondains. La maison de son père lui suffisait; la prière, le travail, la lecture ne lui laissaient point trouver dans ses journées de temps superflu. Elle s'était fiancée à Jésus dans le secret de son âme, et, comme alors on s'occupait à Laval d'appeler à l'hôpital de cette ville les sœurs de Saint-Joseph de La Flèche, elle aspirait, d'après les éloges qu'elle en entendait faire, à être admise parmi elles pour se dévouer à leur exemple à Jésus et aux pauvres.

A la mort de sa mère, le frère de celle-ci, le chanoine Arnoul, lui fut donné pour subrogé-tuteur, ou selon l'aimable expression d'alors, pour *bienveillant* (1). Il méritait bien cette fonction par l'affection qu'il avait pour sa nièce; celle-ci, de son côté, lui était fort attachée et se montrait pleine de déférence et de confiance envers lui. Il fut le premier à recevoir confidence de la vocation. S'il n'eût eu égard qu'aux sentiments de son cœur et à ceux de son beau-frère, il eût certainement fait opposition au désir de sa nièce. Mais il était prêtre et il connaissait l'esprit chrétien de M. des Essarts. Il se résolut donc, en luttant contre lui-même, à étudier avec impartialité la question de l'avenir de Lézine. Il commença par objecter le jeune âge et par imposer des ajournements. L'ardente enfant souffrit, mais se soumit avec une grande vertu à l'épreuve; elle l'adoucissait en ouvrant son cœur devant Dieu et en suppliant le Seigneur par de ferventes prières, de manifester sa volonté, d'inspirer à son oncle et à son père de lui accorder leur consentement.

Le président des Essarts refusait, le chanoine objectait toujours. Il est vrai qu'en quittant son père elle allait le laisser seul; son autre fille avait épousé Gilles de Gennes, seigneur de Moix, qui l'avait emmenée demeurer avec lui en Bretagne, à Rennes.

— Comment, disait le chanoine, vous qui aimez tant la propreté, pourrez-vous supporter les mauvai-

(1) *Celui qui veut du bien au pupille* et en même temps *celui qui veille bien sur les intérêts du pupille*, beau et bon mot de l'ancienne langue française que le Code civil n'a pas remplacé avec bonheur par celui de *tuteur subrogé*.

ses odeurs d'un hôpital, nettoyer les plaies et les ordures des malades, ensevelir des morts et faire tant de choses qui répugnent à la nature?

— Je désire obéir à Notre-Seigneur, répondait l'enfant; je crois qu'il me veut hospitalière, et s'il m'appelle il s'aura bien me donner la vertu. Je m'abandonne à lui, je compte sur son secours qui me fera surmonter toutes les répugnances.

— Mais, les épreuves du noviciat, la nécessité d'obéir, de soumettre votre volonté à chaque instant à la volonté d'autrui, vous qui tenez tant à vos idées? Les contradictions, les renoncements, les réprimandes, les satisfactions, les humiliations, tous ces rudes accessoires de la vie religieuse, pourrez-vous les supporter?

— Oui, mon cher oncle, je l'espère, car je me fie en Dieu, autant que je me défie de moi-même; il me soutiendra. Il aura à me faire triompher de ma faiblesse, de mon amour-propre, de tout moi-même; mais il le devra puisque je ne serai venue que pour lui obéir.

— C'est bien..... mais pourrez-vous quitter pour toujours votre père qui vous aime si tendrement, qui ne néglige rien pour vous satisfaire, nous tous, qui vous sommes affectionnés. Pauvre père! si le chagrin allait abréger ses jours!

Cruel chanoine! il nous semble qu'il avait bien de la peine à maintenir son impartialité impartiale. En l'entendant sa pauvre nièce sentait son cœur se briser dans sa poitrine et un déluge de larmes monter à ses yeux. Elle répondit pourtant :

— Oh! mon oncle, vous savez bien que c'est là

ma grande douleur, et qu'auprès de celui-là tous les autres sacrifices ne me sont rien ; mais le Dieu qui m'appelle est mort pour moi sur la Croix..... Il saura bien conserver et récompenser mon père.

Le chanoine n'avait rien à répondre et ne voulait rien répondre. Il reconnaissait l'action de l'esprit de Dieu. Il ne s'opposa plus, et promit même à Lézine, qu'une fois le consentement paternel obtenu, il la conduirait lui-même à La Flèche.

Il en coûta au président des Essarts pour en venir à donner ce consentement ; mais il ne voulut pas résister à ce que lui dictait sa conscience. Et puis, il savait d'où en étaient les arrangements avec les hospitalières pour l'Hôtel-Dieu de Laval, il pensa qu'il ne perdrait ni pour longtemps, ni tout à fait sa fille, et il permit le départ.

Arrivé à La Flèche avec sa nièce, il vint au bon chanoine Arnoul une idée originale, qui lui sembla bonne à faire subir à la postulante une forte et définitive épreuve.

— Ma nièce, lui dit-il, il est d'usage dans la communauté où vous vous rendez que l'on chante avant l'entrée régulière au noviciat un *Veni creator*, à l'église ou en présence de toutes les sœurs, en tenant un grand cierge dans la main. Eh ! bien, je veux que vous portiez ce grand cierge tout allumé le long des rues, depuis l'hôtel jusqu'à l'hôpital. A cette condition je vais vous y conduire et je reviendrai dans un an recevoir vos vœux. Que dites-vous à cela !

— Donnez-moi le cierge, mon bon oncle.

Traverser ainsi une ville remplie d'étudiants

malins, et s'exposer à mille réflexions, à de piquantes railleries, exigeait bien un certain courage, d'autant plus que le brave Arnoul, pour n'être pas compromis dans des observations plus ou moins désagréables à entendre, avait soin de ne suivre que de loin.

La mère de La Ferre, avertie, attendait au haut du perron de Saint-Joseph, et il est facile de comprendre avec quelle tendresse elle serra sur son cœur une fille qui lui arrivait ainsi (25 juin 1649) faisant preuve, à seize ans, d'un tel amour de Dieu et d'une telle énergie.

Le 8 juillet suivant, une autre postulante de Laval fut reçue : Jeanne Héreau de Grandmaison.

Ainsi, en dix ans, de 1640 à 1650, la divine Providence avait amené, les prenant de côté et d'autre, les filles qu'elle avait destiné de donner à Marie de La Ferre et à Jérôme Le Royer, pour former la nouvelle famille de Saint-Joseph. Maintenant la famille est nombreuse; bientôt elle pourra envoyer çà et là des essaims.

CHAPITRE IV

L'HOSPITALIÈRE. — Règles pour sa formation. — Esprit de l'Institut. — Les directeurs. — Admirable ferveur primitive.

Il faut une civilisation profondément pénétrée de christianisme pour que soit possible la religieuse hospitalière se dévouant au service des malades des deux sexes. Les siècles primitifs n'eurent pas cette hardiesse. Pourtant, dans la famille, ce ne sont pas le père ou le frère qui soignent d'ordinaire le frère ou le fils. La mère, la sœur réclament et exercent ce ministère de dévouement. Elles y sont plus aptes parce qu'elles sont plus compatissantes, plus attentives et plus patientes. Elles ont des intuitions, des délicatesses, des prévenances dont les hommes sont incapables.

Les ordres si admirables d'hospitaliers ne peuvent donner leurs soins qu'aux hommes. Les religieuses, en s'offrant comme des mères et des sœurs, rendent à l'indigent la famille éloignée ou impuissante. Mais il faut qu'un parfum de vertu, une clôture de modestie les enveloppent et les protègent, en même temps que le respect et la reconnaissance du malade les honorent et les défendent. Rendues plus grandes que nature par leur charité, elles lui apparaissent comme

des anges envoyés de Dieu à son chevet ; toute pensée moins noble ne s'offre même pas à son esprit.

C'est une de ces merveilles produites par l'esprit du Christ, au milieu desquelles nous vivons sans les remarquer. Il semble que ce soit tout naturel, et c'est le surnaturel même en action, c'est-à-dire Dieu se manifestant dans un de ses glorieux attributs et revêtant sa miséricorde déjà si admirable des charmes et des sourires qui faisaient dire à Tertullien que nul n'est aussi père que lui (1).

Mais il faut aux hospitalières qui doivent être à la fois recueillies dans la charité d'union à Dieu, et répandues dans la charité d'action extérieure, une formation spéciale. C'est pourquoi Le Royer et Marie de La Ferre ne s'en tenant pas à leurs lumières, bien que reçues d'en haut, firent appel pour la rédaction des règles du nouvel institut à celles des hommes expérimentés qu'ils avaient près d'eux, et soumirent le travail commun, avant de le proposer à l'Ordinaire, à l'examen des deux vicaires généraux. Jacques Eveillon et Guy Lasnier étaient les prêtres les plus pieux et les plus éclairés d'Angers.

On ne sait quoi le plus admirer dans ces règles, de la simplicité ou de la profondeur, de la charité ou de la sagesse qui les dicta. Nous avons reproduit le premier chapitre qui résume ce que les fondateurs demandaient à leurs filles, d'après une inspiration qu'ils croyaient divine et qui porte au moins la marque du plus sain et du meilleur esprit. La même touche se fait remarquer dans tout le

(1) *Nemo tam pater.*

reste, et particulièrement dans les règles de chaque emploi.

« On prétend ici faire une famille, lit-on au chapitre II, une famille de bonnes âmes volontairement dédiées au service de Notre-Seigneur, et non pas un lieu de retraite pour la décharge des familles du monde, où les filles soient engagées par crainte, contrainte, intérest, ou autres respects et considérations humaines..... Quant à l'âge et qualité d'esprit, elles doivent être telles qu'on puisse raisonnablement se promettre que, sans obligation de vœu solennel, elles seront constantes en leur résolution de servir Dieu suivant cet institut..... En la réception de toutes lesdites personnes, on prendra soigneusement garde de ne se laisser emporter ou vaincre par aucune considération humaine, comme d'intérest de bien temporel, de parenté, de faveur ou d'autorité quelconque. »

La pauvreté complète est établie. (Chap. VII.) On demande aux sœurs « une vraie désappropriation de tout », elles « n'auront aucun argent en particulier, ne donneront et ne recevront aucune chose sans permission »..... « Si entre les filles il s'en trouvait quelqu'une, qui, en entrant en la maison, eût plus de bien qu'elle ne voudrait donner, avant de contracter, elle pourra délibérer avec son confesseur ou autre de ses amis de probité et d'intelligence, en quoi et comment elle en disposera, soit en retenant le fond ou sort principal, soit en le constituant à rente, et se la réservant seulement pour quelque temps, dont elle donnera avis à la supérieure; soit en la laissant à ses parents, et soit enfin en le desti-

nant à quelque œuvre pieuse, ainsi qu'elle le jugera plus à propos selon Dieu. (Chap. VIII, 11.)

Les sœurs n'étaient pas établies en clôture; mais elles devaient « la garder le plus qu'elles pourront et pourtant ne sortiront jamais de la maison sans permission de la supérieure, qui leur donnera toujours une compagne telle qu'il luy plaira, et donnera cette permission le plus sobrement qu'elle pourra. » (Chap. x, 1.).....

« Quand elles sortiront elles garderont le silence par les rues, si ce n'est pour saluer humblement et en peu de paroles ceux qui les accosteront, et s'étudieront autant que faire se pourra d'édifier le prochain par leur modestie. » (*Ibid.*, III.) En cas de maladie grave, et si on ne pouvait faire autrement, les sœurs pouvaient être autorisées à aller voir leurs pères, mères, frères et sœurs. La supérieure ne pouvait elle-même sortir qu'après avoir pris conseil, et qu'avec une compagne qui lui était nommée par les officières. (*Ibid.*, v.)

Au chap. XIII, qui traite de l'union de toutes dans la communauté, on voit se peindre le cœur de la fondatrice. « La supérieure, dit-elle, aura envers ses filles un cœur de mère, les aimant toutes universellement, sans affection ou familiarité particulière, et elle leur donnera bon exemple en tout, ne sera ni impérieuse en leur endroit, ains les gouvernera en toute douceur, honnesteté et respect, les considérant non dans leur naissance ou qualitez naturelles, beaucoup moins dans les défauts qu'elles pourroient avoir; mais dans la qualité qu'elles ont de filles de la Sainte-Famille de Notre-Seigneur. » Réciproque-

ment les filles « respecteront sincèrement la supérieure, comme leur mère, s'étudieront toutes à lui obéir avec toute la perfection possible, reconnoissant en elle, non ce qu'elle a ou ce qu'elle est de soi, mais Dieu en sa personne, selon le conseil de l'Apostre, prenant pour idée de leur obéissance et sujection celle que le Fils de Dieu a rendu à sa Sainte Mère et à saint Joseph. — Un de leurs soins principaux sera de s'entr'aimer également toutes, et se prendre garde des amitiez et affections particulières qui perdent les communautez; qu'elles se persuadent qu'il y aura autant de fermeté et de perfection en leur maison, que de charité et d'union par entr'elles. Pour règle de cet amour mutuel et commun, elles prendront la parole de Notre-Seigneur disant à ses Apostres : Le commandement que je vous donne est que vous vous entr'aimiez comme je vous ay aimé. (*Ibid.*, II, 3.)

Marie de La Ferre veut de ses filles, à l'égard des malades, non une compassion naturelle et froide, mais un dévouement toujours chaleureux. Elle les exhorte à « bien prendre garde de se laisser endurcir le cœur par l'habitude et accoutumance d'estre avec les malades et de laisser prendre pied au chagrin qui pouroit naistre de l'impatience et mauvaise humeur de quelqu'un d'iceux, ou de la continuation et assiduité du travail et fonctions viles et incommodes environ eux; mais il faut, au contraire, qu'elles s'efforcent par désirs souvent renouvellez de conserver un cœur humble, tendre et compatissant, servant les malades avec un visage modestement doux et ioieux, en sorte qu'on y lise le plaisir qu'elles pren-

nent de servir Jésus-Christ en ses membres. » (Chap. XVII.) Les règles les plus sages sont données pour que la plus stricte décence soit observée toujours, et dans les salles des femmes et dans celles des hommes, qui doit être distincte, et tellement disposée qu'on ne puisse voir de l'une dans l'autre. Toutes doivent montrer une grande modestie en traitant avec les malades et surtout avec ceux de l'autre sexe. Il leur est défendu de se familiariser avec les pauvres, de rire et perdre du temps avec eux, à s'entretenir des affaires du monde, de nouvelles séculières ou d'autres choses vaines. Pour obtenir ce résultat, la fondatrice emploie un moyen qui ne peut avoir d'action que sur des âmes vraiment empressées de s'immoler, car elle leur fait une menace dont elle avait éprouvé la toute-puissance sur l'âme de ses filles. « Si quelqu'une contrevient à quelqu'une des susdites règles, et se rend trop facile et légère avec ceux du dehors ou avec les pauvres, il la faudra pour quelque temps éloigner des salles, et la priver des services qu'elle pourroit rendre aux dits pauvres, si le Directeur en est d'avis. » Elle regardait cette peine comme si grave, qu'elle voulait qu'avant de l'appliquer on recourût au jugement du prêtre. Mais elle ne craignait pas de prescrire « qu'il y ait une sainte émulation entr'elles à qui écherront les malades qui font le plus d'horreur, et qui donnent le plus de répugnance à la nature, remportant héroïquement sur elles-mêmes des victoires dignes de leur vocation et s'encourageant à cette mortification par l'exemple de plusieurs saints et saintes qui s'y sont ainsi comportez. »

Le but d'un tel dévouement, d'une abnégation si sublime est, avant tout, de gagner des âmes au Ciel. « Autant que le salut de l'âme est plus important que la santé du corps, d'autant plus volontiers les filles doivent dresser toutes leurs intentions, travaux et charitez à ce que les âmes soient aidées pieusement et à propos pour leur salut. »..... « Pareillement, elles apprendront quelques histoires choisies, pour les exciter à l'horreur et douleur du péché, à la résignation entre les mains de Dieu....., la manière de leur faire exercer les actes de foy, d'espérance... d'acceptation des maladies..... et autres semblables actes..... pour les leur suggérer de temps en temps, avec modération néantmoins, et sans importunité. » (Chap. xx.)

C'est là l'hospitalité chrétienne, la seule que l'Église ait voulue en suscitant les dévouements, en acceptant les immolations. Le corps n'est que le vêtement qui recouvre l'âme pendant la vie, il ne mérite d'égards qu'à cause de l'être immortel qui l'habite.

L'action des directeurs se porta sur la formation des filles à l'esprit des règles. Elle était puissante sur ces âmes bien disposées. Les directeurs eux-mêmes, d'ailleurs, étaient des hommes choisis. La main de la divine Providence paraît évidemment en tout dans cette admirable institution. Le P. Étienne enseignait de parole et d'exemple l'esprit de pauvreté, de recueillement et de simplicité franciscaine. Les Jésuites Meslan, Chauveau et Dubreuil formaient à cette vie de foi forte qui ne tend qu'au bien pur, et qui donne aux tendresses de la piété ce fondement solide sur lequel le cœur surnaturalisé ne cherche pas à bâtir pour sa consolation personnelle, mais unique-

ment pour la plus grande gloire de Dieu. Jérôme Le Royer avait été instruit par tous ces maîtres et avait puisé près d'eux ce talent de direction qu'on admirait en lui

Une des premières filles de l'Institut, dans un petit mémoire qu'elle écrivit peu après la mort de Marie de la Ferre, s'exprime ainsi :

« Ce qui l'ayda merveilleusement à se maintenir dans cette grande ferveur, ce fut la fréquentation qu'elle avait avec les R. P. de la Compagnie de Jésus, qui avoient la bonté de l'aller voir souvent à Ruigné, et par leurs entretiens elle s'échauffoit si vivement en l'amour de Dieu qu'elle sembloit un séraphin à la sortie de leurs conférences. Ce sont toujours les effets de leur grand amour de Dieu, mais surtout du P. Meslan, assez connu par la réputation de ses hautes et héroyques vertus, estant mort dans la croyance des personnes les plus sensées pour un grand saint de notre temps. Ce fut, dis-je, par sa conduite qu'elle s'avança notablement et fit de si merveilleux effects sur son esprit..... les grands dons qu'il avoit faisoient voir qu'il estoit bien prévenu de Dieu (1). »

Le P. Chauveau était recteur du collège de La Flèche, et le choix qu'avaient fait de lui ses supérieurs pour une si haute et si grande fonction, montre en quelle estime il était à leurs yeux. Ce fut lui surtout dont le jugement sûr éclaira et dirigea la Dauversière dans le discernement et l'acceptation de sa mission divine.

(1) Il est parlé avec éloges du P. Meslan dans la *Vie cachée en Dieu*, par le célèbre M. Boudon; dans la *Vie de la V. mère. F. Fournier, ursuline.*

Le P. Dubreuil succéda au P. Meslan dans la direction des filles de Saint-Joseph. Il leur adressait de fréquentes instructions toutes remplies de l'esprit de Dieu. Pendant de nombreuses semaines, il alla à l'hôpital expliquer un à un tous les articles des Constitutions, afin d'en faire entendre à toutes l'esprit. Ayant coopéré à leur rédaction, il avait grâce et lumière pour en donner l'intelligence, et il le fit avec tant de cœur, de zèle et de succès que, dit un ancien manuscrit, après avoir reçu ses leçons « les filles de Saint-Joseph paroissoient et étoient des modèles de vertu ».

Il est aisé d'imaginer quelle devait être la docilité, la ferveur de ces âmes amenées par un choix spécial de la miséricorde de Dieu. On ne songeait qu'à se dévouer, à se faire petite, à aimer celui dont on avait senti la gratuite prédilection, et ceux qu'il donnait à servir pour recevoir en eux les marques de l'amour réciproque et reconnaissant.

Après les vœux, dit la Mère Chauvelier, « la communauté était un petit paradis », et la sœur Morin, à son tour, la compare à un petit paradis en terre, parce que tout y était paix, régularité, mortification. C'était à qui travaillerait le plus assidûment à sa perfection, à qui obtiendrait les emplois les plus bas et les plus rebutants, à qui se montrerait plus obéissante, plus humble, plus modeste, plus silencieuse, plus égale d'humeur, plus serviable envers tous, moins exigeante pour soi.

Un parfum céleste s'exhalait de l'hôpital, embaumait toute la ville de La Flèche et allait se faire sentir au loin.

CHAPITRE V

LE PREMIER DEUIL. — Anne Baillif. — Apparitions. — Procès-verbal. — Les leçons de la tombe. — Du discernement des esprits. — Sentiment du P. Dubreuil.

Une maladie dont le caractère ne nous est pas connu, mais qui paraît avoir été subite et courte, vint pour la première fois porter le deuil dans la jeune famille de Saint-Joseph, le 27 juin 1644. Anne Baillif, l'une des converses, fut enlevée ce jour-là à l'affection de ses sœurs et aux malades qu'elle soignait avec une charité admirable. Elle s'était fait remarquer par son assiduité à la prière et au travail, la mortification de ses sens, son union avec Dieu et des traits caractéristiques de vertu, semblables à ceux qu'on rencontre dans la vie des plus grandes saintes. Forte, active, intelligente, dévouée, pleine d'amabilité, elle rendait à la communauté et aux pauvres les plus grands services et semblait devoir les continuer encore longtemps. Dieu en avait autrement décidé. Anne mourut laissant de son mérite les plus favorables impressions, confirmées par la haute opinion qu'avaient d'elle ses directeurs. D'après un écrit de Le Royer, « les filles avaient été conseillées d'écrire quelque chose des vertus et de la mort de ladite sœur pour se mieux souvenir de la bonne édification qu'elle leur avait donnée, et s'animer à bien faire à son exemple,

et aussi afin que celles qui viendroient après elle sussent de quel prix étoit le premier fruict que Dieu a cueilli en cet arbre qu'il a planté, et qu'il arrose de tant de bénédictions. »

Cet écrit ne fut pas entrepris ou du moins ne nous est pas parvenu. Les sœurs ne crurent peut-être pas l'oubli possible, ou déjà cédèrent à ce désir d'être ignorées qui, jusqu'aujourd'hui, les avait empêchées de favoriser aucune publication complète sur leur admirable Institut, oubliant trop qu'il est des choses qu'il faut manifester pour la gloire de Dieu.

Mais, par permission divine sans doute, Anne Baillif vint se rappeler au souvenir et, morte, prononça des paroles qui retentissent encore dans toutes les maisons des sœurs de Saint-Joseph.

« Le mercredi, quatorzième jour de décembre mille six cent quarante-quatre, environ les dix heures du soir, sœur Marie de La Ferre, supérieure des filles de Saint-Joseph de La Flèche, ne s'étant pas couchée à l'heure ordinaire, à cause de quelque incommodité, avant de se mettre au lit, alla aux arcades du dortoir pour adorer le Très-Saint Sacrement, d'où elle vit dedans la chapelle une lumière fort claire, qu'elle crut venir de la lampe des sales des pauvres, ne faisant pas lors réflection que la porte et les balustres des salles étoient fermées, et ainsi que la dite lumière n'en pouvoit venir. Elle s'en revenoit donc en sa chambre; mais elle entendit deux voix comme d'une personne qui se plaignoit, ce qui la fit descendre dans lesd. salles des pauvres pour voir si quelqu'un avoit besoin d'assistance. Mais ayant trouvé tous les pauvres malades en repos, avant que de s'en retourner, elle voulut

adorer le Très-Saint Sacrement, et pour cet effet, elle ouvrit la porte de la chapelle, dedans laquelle elle apperceut comme une personne toute couverte de blanc, qui étoit debout, devant le Saint Sacrement près du marche-pied de l'autel, et vis-à-vis du milieu d'iceluy, ce qui l'épouvanta, en sorte qu'elle referma promptement la porte, et alla toute tremblante éveiller sœur Catherine Lebouc, domestique des dites filles de Saint-Joseph, laquelle était alors couchée dans les salles des femmes, laquelle ayant ouvert les balustres de la dite salle, elles apperceurent la même chose, laquelle marchoit posément vers la dite sœur Catherine, ce que voyant, luy demanda : Qui va là? Mais la dite supérieure étant de rechef épouvantée, la fit taire et referma promptement la porte desd. balustres. Toutes deux demeurèrent convaincuës que c'étoit un esprit, et la dite sœur Catherine eut alors la pensée que c'étoit l'âme de sœur Anne Baillif, sœur domestique desd. filles de Saint-Joseph, laquelle décéda le 27 du mois juin dernier..... car c'est la première et l'unique qui est décédée jusqu'à présent dans la maison, depuis que lesd. filles y sont canoniquement établies. Après quelque temps, lad. supérieure et lad. sœur Catherine, tâchèrent de s'employer à la prière, et puis elles ouvrirent de rechef le dit balustre, mais elles ne virent rien. Elles retournèrent aux arcades; elles virent la lumière que la dite supérieure avait revuë auparavant. »

« Le lendemain, 15 dud. mois 1644, la dite supérieure envoya quérir M. de la Dauversière, administrateur dud. Hôtel-Dieu, lequel informé de ce qui se passoit, alla demander conseil au R. P. Dubreuil, de

qu'elle devoit faire, en cas que led. esprit apparut encore. Mais avant qu'il fût de retour, la dite supérieure, sur les cinq heures et demie du soir, allant faire visite au jardin, et voir si tout étoit fermé, étant accompagnée de sœur Julienne Alory, sœur domestique desd. filles, l'une et l'autre apperceurent le dit esprit dedans la treille du jardin, qui marchoit posément vers elles, ce qui épouvanta si fort la dite supérieure, qu'elle pensa tomber si elle n'eût été soutenuë par la dite sœur Julienne, laquelle, sans s'effrayer et sans avoir rien sçu de ce qui s'étoit passé le jour précédent, luy dit d'abord : Ma Mère, avançons ; c'est ma sœur Anne. Mais la supérieure ne voulant pas, elle la ramena à la maison, regardant néanmoins toujours la dite sœur Anne jusqu'à ce qu'elle ne pût plus voir l'endroit où elle étoit arrêtée. La supérieure étant rentrée trouva le dit sieur de la Dauversière qui luy rapporta l'avis du R. p. Dubreuil, de ce qu'elle devoit faire en cas que le dit esprit leur apparut encore, et cependant le tout demeura sous le secret entre la dite supérieure et les dites sœurs domestiques et personne de la maison ne sceut rien. »

« Le dit jour, sur les huit heures et demie du soir, la dite supérieure faisant son examen, entendit un soupir qu'elle remarqua être de la dite défunte sœur Anne Baillif, ce qui la fit sortir de sa chambre et aller avertir la dite sœur Catherine de ce qu'elle avoit ouï. Après, la dite supérieure retourna en sa chambre, se coucha, laissant une lampe allumée en la ruelle de son lit. Sur les dix heures du soir, sœur Anne Foureau, fille de Saint-Joseph étant couchée entendit frapper trois coups à la porte de sa chambre,

ce qui la fit lever, craignant que la supérieure fut malade et eût besoin d'elle. Mais n'ayant rien trouvé à sa porte, elle eut peur; et alla à la porte de la supérieure qu'elle trouva fermée, ce qui l'épouvanta, en sorte que, n'osant retourner en sa chambre, elle se résolut d'entrer en celle de la supérieure, à laquelle ayant demandé, si elle avait frappé à sa porte, et la dite supérieure lui ayant répondu que : non, elle fut tellement saisie de crainte, qu'elle se jeta sur le pied du lit de la supérieure, quoi qu'elle ne sceut rien de ce qui s'étoit passé. A l'instant, le dit esprit parut à toutes deux, couvert de blanc, de la hauteur de sœur Anne Baillif lorsqu'elle vivoit en ce monde, et lad. supérieure ayant fait le signe de la Croix le mieux qu'elle put, luy dit en tremblant : Si vous êtes de Dieu, parlez. Et l'esprit sans luy donner loisir d'achever, se courbant un peu en forme de salut, dit de la voix de sœur Anne Baillif, lorsqu'elle vivait, fort distinctement ce qui suit : « Je suis venue de la part de « Dieu pour vous dire que vous êtes trop indulgente « à faire observer exactement les règles; il s'y com- « met bien des imperfections desquelles vous répon- « drez devant Dieu. « Aimez vos règles! aimez « vos règles! aimez vos règles! Elles sont de Dieu, « inspirées du Saint-Esprit. Faites observer le « 1er chapitre, le 9e, l'onzième, le 13e, le 23e et « celuy de l'union. Votre charité n'est pas parfaite; « elle a plusieurs branches. Elle en a deux nécessai- « res à votre Communauté, l'une aveugle et l'autre qui « voit clair. Le silence n'est pas gardé; vos récréa- « tions sont très imparfaites et celles de la vigile des « communions déplaisent à Dieu, faute de prépara-

« tion. Prenez garde aux entretiens que vous avez
« avec les externes, ils déplaisent à Dieu. Il y a de
« petites envies qui n'ont point de fond, prenez-y
« garde; vous manquez toutes à l'humilité. J'ay beau-
« coup paty pour avoir manqué au vœu de pauvreté,
« touchant ce que vous avez trouvé dans mon coffre
« et un papier qui y étoit; et pour mes vaines récréa-
« tions; et touchant l'obéissance, manque de soumis-
« mission. Ayez compassion des sœurs domestiques;
« c'est le membre, le plus foible. On ne se supporte
« pas assez les unes les autres. Il y en a qui commet-
« tent de grandes fautes; je ne les nomme pas; Jésus-
« Christ ne nomma pas Judas. Vous manquez de
« dévotion à St-Joseph et à le faire honnorer dans
« la maison. Ce grand Saint vous protège bien puis-
« samment avec une troupe de ses favoris. O amour,
« ô amour, ô amour d'un Dieu! qu'il vous prépare une
« couronne à toutes, si vous gardez bien vos règles!
« Que tout cecy ne vous inquiète point; demeurez en
« paix, et que vos chutes vous relèvent en Dieu.
« Dites-le à toutes les sœurs, et l'écrivez pour une
« éternelle mémoire, et qu'il ne sorte point de la mai-
« son. Que cette apparition ne vous trouble point; il
« était nécessaire que j'apparusse à plusieurs afin que
« l'on n'en pût douter. A Dieu, à Dieu, à Dieu, vous
« ne me reverrez jamais que dans le Ciel. »

« Puis elle disparut, laissant lad. supérieure et lad. s[r] Anne Foureau en paix et pleines de consolation intérieure, en sorte que même lad. supérieure ne put s'empêcher d'envoyer lad. s[r] Foureau quérir lad. s[r] Catherine Le Bouc, qui avoit vu la première apparition, laquelle fut à l'instant remplie de

joie, et perdit toute la peur qu'elle avait eue auparavant. »

« Nous Marie de la Ferre, sup. des filles hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de cette ville de La Flèche, Anne Foureau dépositaire, Catherine Le Bouc et Julienne Alory sœurs domestiques desd. filles, après avoir communiqué de tout ce qui est cy-dessus à des personnes de grande piété et science, avons de leur avis dressé le présent procès-verbal, le contenu duquel nous certifions estre entièrement véritable, en ce qui touche chacune de nous. En témoignage de quoy : Nous Marie de la Ferre et Anne Foureau l'avons signé et nous Catherine Le Bouc et Julienne Alory, d'autant que nous ne savons pas signer nous y avons apposé chacune une croix, pour approbation de tout ce qui est couché, en ce qui nous regarde, après qu'il nous a été leu et releu plusieurs fois. »

Nous venons de transcrire sur la deuxième copie de l'original, le procès-verbal de l'événement, dressé le 16 décembre 1644, d'après l'ordre du P. Dubreuil et de Le Royer. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit sur parchemin de la belle écriture du chapelain Gyrot et qui est conservé à La Flèche.

Avant d'arrêter un jugement sur un fait si étrange, on doit consulter les règles sur le discernement des esprits; car satan se déguise en ange de lumière et il n'est pas facile souvent de distinguer le surnaturel diabolique du surnaturel divin. Le grand *criterium* en cet ordre de faits est que ni Dieu ni satan ne peuvent travailler contre eux-mêmes. Si le fait surnaturel a pour résultat final la gloire de Dieu, et le salut des

âmes, il est à croire que Dieu en est l'auteur. S'il détache des passions naturelles à l'homme, il ne peut provenir du démon, qui ne s'étudie qu'à les développer. Mais nous disons qu'il faut considérer le résultat final, parce que satan propose quelquefois un bien réel à cause du profit mauvais qu'il espère en tirer. Il poussera à l'aumône pour avoir le profit de l'ostentation, à la mortification pour décourager ensuite par la considération de la difficulté de l'œuvre entreprise.

Dans le fait qui nous occupe, on pourrait aisément soupçonner le mauvais esprit. Car des reproches si graves étaient articulés au moment de cette grande bonne volonté et de cette belle ferveur que nous décrivions tout à l'heure. L'année des premiers vœux n'était pas écoulée, et dans un peu plus d'un mois, on allait les prononcer de nouveau pour une plus longue période. Ces reproches n'étaient-ils pas de nature à faire penser à des âmes qui faisaient tout le possible : Je ne puis davantage, et à les empêcher de renouveler leurs saints engagements? Ne pouvaient-ils pas aussi exciter entre les religieuses des divisions, des soupçons réciproques; détruire la confiance mutuelle, ruiner la cordialité et l'esprit commun? Il est vrai que l'attachement aux règles était recommandé ainsi que l'esprit de pauvreté, d'humilité et d'obéissance; mais le moment était-il bien choisi?

Il y eut dans la communauté même des incrédules. Toutefois, elles durent se rendre ou se taire, lorsque vers la mi-janvier 1645, un mois après l'événement, toutes les sœurs étant réunies pour travailler à la salle commune, un grand coup ébranla la table de l'ouvroir

et qu'on y vit paraître le procès-verbal du 16 décembre que nul n'avait pu y déposer. Une autre fois, la supérieure ayant serré dans son coffre ce même procès-verbal, il se trouva transporté sur l'autel devant le tabernacle. Enfin, après avoir été mis sous clef par une des sœurs qui ne pouvaient croire, il fut retrouvé sous le chevet d'une autre sœur, incrédule aussi, et travaillée de la tentation de quitter le couvent. On prit alors la résolution de lire ce récit tous les mois devant les sœurs assemblées, et depuis lors rien d'extraordinaire n'eut plus lieu.

Le P. Dubreuil fut d'avis que Dieu avait parlé. Il s'était engagé à donner à la Communauté une instruction par semaine pendant l'Avent; après l'apparition, il en donna deux et il les continua jusqu'à la rénovation des vœux, prenant constamment pour thème les avertissements de la sœur défunte. Il parut ainsi croire qu'il pouvait, en effet, se trouver un peu d'ivraie parmi le bon froment, ou bien que ces avis pouvaient parer à un danger qu'il voyait poindre, quoique encore enveloppé dans le nuage. Plus près que nous des événements, il vit mieux l'application qui pouvait être faite des leçons sorties de la tombe. Sous la plus belle apparence un fruit vermeil renferme quelquefois en germe le ver hideux qui doit le gâter. On ne sait quels furent les commentaires que le Jésuite expérimenté donna aux paroles d'Anne Baillif; ils nous aideraient à comprendre qu'elle en était l'opportunité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il leur accorda de l'importance.

A la distance où nous sommes, nous avouons que nous avons peine à fixer notre opinion..... à moins

que les paroles d'Anne Baillif, sans grande application immédiate, ne fussent un avertissement prophétique et ne dussent être référées à une période de l'Institut dont nous aurons à entretenir le lecteur.

LIVRE TROISIÈME

PREMIÈRES FONDATIONS EN FRANCE

1650-1659

CHAPITRE PREMIER

BAUGÉ. — Marthe de la Bausse. — Elle commence à bâtir. — Activité, patience, expédients de Marthe. — La Providence est une bonne caution. — Aumônerie de Saint-Michel attribuée aux pauvres. — Marthe vengée.

Trois maisons hospitalières pourraient prétendre au titre de première fille de l'Institut de Saint-Joseph de La Flèche : Moulins, Laval et Baugé. D'après la date des traités passés entre ces villes et Le Royer de la Dauversière, Laval y aurait droit sans conteste, ayant signé son contrat le 18 juin 1648; viendrait ensuite Moulins qui traita, le 2 octobre de la même année, et enfin Baugé, dont les conventions ne furent arrêtées que le 25 avril 1650. Mais Baugé qui avait été plus lent à la demande, on va voir pourquoi, fut plus prompt à l'exécution. Les religieuses y furent établies le 26 novembre 1650, dix jours seulement avant de prendre possession à Laval, le 5 décembre suivant. Moulins s'attarda dans les difficultés et ne fut établi qu'en juin 1651.

Nous commençons donc par Baugé l'histoire des fondations, qui n'est qu'une continuation de celle de la fondation même de l'Institut, car il produisait des branches avant même que le tronc eût acquis une pleine solidité. Il le fallait. Comment résister aux instances, qui de diverses parts offraient du bien à faire? D'ailleurs, La Flèche ne suffisait plus à loger et à occuper toutes les abeilles désireuses de travail que la divine Providence y avait réunies.

Le premier jour d'avril 1643, une grande procession était sortie de l'église paroissiale de Baugé récemment bâtie en l'honneur de saint Pierre et de saint Laurent, et se déroulant en bel ordre le long des rues de la ville, s'était rendue près du lieu de Champ-Boisseau, où un emplacement avait été déterminé pour la construction d'un hôpital. Solennellement, le curé de Baugé posa la première pierre de la chapelle, en même temps que le lieutenant général posait celle des salles. « Ce fut de vraies pierres d'attente; car cet édifice ne fut de longtemps achevé (1). »

Ce n'était pas, en effet, sans peine et sans difficultés, sans labeur, persévérance et patience, que cet établissement devait naître, et le fait même de cette pose de pierres « d'attente » était le résultat de longs et admirables efforts.

Pour entreprendre cette œuvre, à laquelle songeaient beaucoup de gens de bien sans savoir comment en venir à bout, Dieu suscita une pauvre fille de Baugé nommée Marthe de la Bausse (2). Son père, en mou-

(1) Grandet. *Vie de Mlle de Meleun*, p. 149.

(2) Trompé par ce nom, M. A. de Melun la dit originaire de la Bauce. Sa famille était de Baugé, et y avait eu un rang et de

rant, lui avait recommandé deux choses : d'élever un tout jeune frère qu'elle avait et de créer un hôpital à Baugé. Elle ne lui demanda pas quelles ressources il lui laissait pour tenter une pareille œuvre, mais se mit en devoir d'obéir aux dernières volontés paternelles. Le petit frère fut mis en apprentissage, et Marthe, dont le cœur était déjà bien tendre pour les pauvres, commença à se dévouer à eux avec plus d'assiduité. Elle en recueillait plusieurs en une chambre et les faisait subsister des aumônes qu'elle allait quêter par la ville.

Dieu bénissait sa charité, mais elle se sentait appelée à la vie religieuse et essaya de l'embrasser chez les Bénédictines du Calvaire, qui avaient un couvent à Baugé; ce n'était pas là que la vocation devait la conduire, et Dieu permit que sa santé ne s'y pût soutenir. D'autres couvents lui auraient volontiers ouvert leurs portes. Avant de se résoudre, elle voulut consulter les Jésuites de La Flèche. Cela lui était facile, Baugé n'étant qu'à quatre lieues de cette ville, vers le midi. On lui conseilla de recommander pendant un an son dessein à Dieu, sans arrêter sa pensée sur aucune communauté; puis on lui fit connaître les hospitalières de La Flèche et leur règle. Marthe se sentit attirée par un genre de vie qui répondait admirablement à toutes les aspirations de son cœur. Pourtant elle crut ne devoir prononcer qu'après avoir entendu un Capucin, son confesseur ordinaire, le P. Laurent, de Nevers, qui résidait alors à Baugé. Ce

l'aisance; son père se trouve qualifié « noble homme »; mais l'aisance n'existait plus.

religieux, après mûre considération, lui dit qu'elle devait se faire religieuse et religieuse hospitalière, mais à Baugé même et non à La Flèche. Plus tard, ayant été envoyé à Chinon, il lui fit dire de ne plus tarder à entreprendre le bâtiment de l'hôpital, en l'assurant que Dieu l'assisterait.

Il y avait alors à Baugé un notaire nommé Chailleu, homme pieux, judicieux et ami des pauvres, et un nommé Richer, homme de bien et charitable aussi. Marthe alla prendre leur avis, et ils lui conseillèrent d'adresser une requête au lieutenant général, pour lui représenter que les pauvres malades souffraient fort en cette ville, faute d'être assistés, et pour obtenir une assemblée des habitants dans laquelle on aviserait aux moyens de bâtir un hôpital pour les recevoir. Cette requête fut reçue favorablement, l'assemblée eut lieu, et contre toute apparence on conclut qu'il était urgent de bâtir un hôpital. Marthe fit instituer intendants des travaux ses deux conseillers avec un troisième nommé Lefebvre. Tous les trois étaient en même temps créés administrateurs du bien des pauvres, quand la Providence leur en aurait procuré, car, pour le présent, il n'y avait rien, sauf vingt sous que Marthe avait en caisse pour commencer les constructions.

Elle s'occupa aussitôt de chercher une place convenable pour bâtir l'Hôtel-Dieu, et elle désigna un terrain entre la ville et le couvent des capucins, aux portes de Baugé. Les gens économes et sages auraient voulut que l'on prît une ancienne aumônerie de Saint-Michel, plus éloignée de la ville, mais où il y avait un logis qui servait de temps en temps à renfermer les vagabonds, et de laquelle dépendait une chapelle où il

il y avait des messes fondées. Sans doute, cela aurait coûté moins cher; mais Marthe voulait un bel hôpital neuf, commode et plus à portée des pauvres malades. Il fallut la laisser faire, et l'on ne risquait pas grand'chose, puisqu'on la laissait aussi chargée seule de faire venir les ressources.

Marthe ne recula pas devant cette charge; elle se mit à quêter de tous côtés, elle réduisit encore son maigre ordinaire, et enfin réussit à mettre ensemble quarante ou cinquante francs, avec lesquels, sans perdre de temps, elle acheta un peu de chaux et une petite provision de pierres. On me viendra en aide, pensait-elle, quand on verra un commencement d'exécution. Tout au contraire, l'exiguïté de ses approvisionnements la fit prendre en risée, traiter de folle et abandonner davantage à la grâce de Dieu. Mais peu lui importaient les mépris. Elle harcelait de supplications Celui à la Providence duquel on la livrait; elle harcelait aussi les hommes, bienveillants, indifférents ou hostiles, et finissait toujours par en tirer quelque monnaie. Elle en arriva à obtenir cette grande cérémonie que nous mentionnions en commençant, et vit poser les premières pierres avec ces moellons et cette chaux dont on avait tant ri.

Quand une âme connaît indubitablement la volonté de Dieu sur elle, elle se livre à une sainte obstination et ne recule devant aucun obstacle, elle imagine des moyens, elle tente tout pour procurer à Dieu ce qu'il lui demande. Marthe voulait procurer à Dieu l'hôpital désiré. Aussi, les pierres « d'attente » ne lui suffisaient pas. Pour en obtenir d'autres à élever au-dessus, elle fit planter une croix sur le grand chemin, en face de

ses travaux, et à cette croix elle fit attacher un tronc pour recevoir les aumônes des passants. Chaque soir elle allait recueillir ce qu'on y avait mis, et en tenait soigneusement note sur un registre. Elle n'avait à inscrire ainsi que de bien modiques sommes, car en sept ans le tronc de la croix ne produisit que cent vingt livres quatorze sous et six deniers. Il n'était pas, du reste, la seule source productive; Marthe se rendait au marché, et tous ceux qui y trafiquaient, vendeurs ou acheteurs, ne pouvaient lui refuser une obole ou un service. De l'un elle tirait une journée de travail, d'un autre un charroi, d'un troisième du blé ou de l'argent.

A bout d'expédients, elle proposa à ses administrateurs de faire une quête générale dans la ville. Ils eurent le courage de l'entreprendre; mais quand après avoir supporté beaucoup de critiques et de railleries, ils en vinrent à compter la bourse, ils virent qu'ils n'avaient reçu vaillant qu'onze livres; ils jurèrent qu'on ne les y reprendrait plus.

Marthe était plus brave; elle insistait pour qu'après la parole piquante vint à son tour la pièce sonnante. Une somme de mille livres avait été léguée aux pauvres, par un testament, au cas que l'on bâtirait un hôpital. Il y avait longtemps, et la construction d'un hôpital était réputée si impossible que les héritiers s'étaient partagé la somme. Marthe va les trouver, réclame, plaide, menace, revient, importune, finit par attendrir ou par faire peur, et obtient la grosse somme qui permet d'achever les murailles de la chapelle. Pour celles des salles elles en étaient encore aux fondements, ou un peu plus. Il aurait fallu quatre années pour conduire là les travaux de la chapelle;

chaque hiver on couvrait les murs de paille pour empêcher qu'ils ne fussent détériorés par les pluies ou les gelées. Mais, arrivés à la hauteur requise, il fallait les recouvrir d'une charpente et d'une toiture.

Dans l'enclos du château existait une vieille chapelle ruinée qui avait servi d'église paroissiale avant l'église neuve de Saint-Pierre-Saint-Laurent. La bonne Marthe se figura que la charpente de cette chapelle, transportée sur la sienne, ferait bien son affaire. Requête à l'intendant de la généralité de Tours de passage à Baugé; concession comme d'une chose de peu de valeur; opposition du gouverneur du château, parce que cette ruine était du domaine du roi; enfin donation par le roi lui-même (1).

C'était, hélas! bien du mouvement en pure perte, car, lorsqu'on voulut y toucher, la charpente vermoulue croula entraînant quatre ouvriers dans ses débris. Les ouvriers furent saufs; mais il fallut chercher ailleurs de quoi couvrir la chapelle. Une pensée meilleure fut inspirée à la bonne Marthe. Du bois neuf étant évidemment préférable, elle demanda à en prendre dans la forêt de Baugé; il y eut des oppositions, mais elle obtint un grand nombre de pieds de chênes qu'elle pouvait faire abattre quand elle voudrait.

Pour se procurer l'argent nécessaire à cette exploitation, elle mit en prières les capucins, les bénédictins, toutes les bonnes âmes, puis elle s'en alla trouver son conseiller le notaire, intendant des travaux, administrateur du bien des pauvres, et lui demanda à

(1) Louis XIV n'avait que cinq ans lorsqu'il monta sur le trône (1649). L'on prétend que cette signature fut la première qu'il donna.

emprunter cent écus. L'honnête homme pensa que la somme était forte et réclama une caution. — « J'ai pour caution la Providence, répartit Marthe »; sur pareille caution, le tabellion, chrétien pourtant, n'osa prêter ses cent écus. Mais Dieu lui fit bientôt voir qu'il peut cautionner cent écus et davantage. Peu de jours après, de sept lieues loin, venait un prêtre qui compta à Marthe, pour contribuer au bâtiment de l'hôpital, trente pistoles, à condition qu'elle ne le nommerait à personne.

Lorsque toute joyeuse elle conta l'aventure au prudent Chailleu, il fut honteux et tout ému. Désormais il ne refusa plus d'être le bailleur de fonds de l'hòpital. Mais, dans son enthousiasme, il crut qu'il allait vaincre enfin l'apathie de ses concitoyens. Il les réunit avec les notables, et s'accusant lui-même d'avoir manqué de zèle, il leur dit qu'il fallait se confier davantage en Dieu; qu'une pauvre fille leur donnait l'exemple, que c'était à eux d'aller en avant s'ils voulaient attirer le concours des autres. Enfin il conclut qu'il fallait au moins terminer les murailles des salles et pour cela emprunter la somme nécessaire. Son éloquence n'échauffait que lui-même; il le remarqua, et, tirant de sa poche les trente pistoles, il dit qu'il les donnait aux pauvres si l'on voulait emprunter six cents livres, sinon qu'il les remporterait. Les deux autres administrateurs craignant de perdre cette bonne aubaine s'obligèrent à cautionner eux-mêmes la somme. Mais dès que les travaux des salles eurent repris, l'argent vint d'une manière extraordinaire de divers côtés. Dieu cautionnait à son tour; il y avait du reste pour la continuation de l'œuvre.

Ce qui toucha la divine bonté, plus encore que l'éloquence et la ruse du bon notaire, ce fut le désir d'une pauvre vieille. Elle avait pris à cœur l'œuvre de Marthe; mais elle ne pouvait lui donner que le concours de ses prières. C'est plus que de l'or. La bonne femme menait une vie fort sainte et recevait dans l'oraison des grâces de choix. Voyant quelle gloire devait résulter pour Dieu, et quel avantage pour les âmes, de l'entreprise de son amie, elle suppliait incessamment le Seigneur de la faire réussir. Et comme elle savait que Celui qui pourrait tout faire seul, et sans lequel on ne peut rien faire, veut cependant que l'on s'aide et que l'on fasse ce qu'on peut, quoique cassée et infirme, elle ramassait tous les matins des pierres dans son tablier, le long des chemins,et venait toute courbée les déposer près des ouvriers. — « Au moins, disait-elle, j'aurai une petite part au mérite d'une si bonne œuvre. »

Le bâtiment avançait, on songea à procurer du revenu aux pauvres. Marthe suggéra la pensée de leur attribuer le bénéfice de l'aumônerie de Saint-Michel. Il y avait des raisons de convenance qui portaient la généralité des habitants à le conférer au curé de Baugé; mais, pendant l'assemblée de ville, Marthe avec une troupe de petites filles ne cessa de réciter les litanies de la sainte Vierge et de saint Joseph, et il arriva que tous étant venus décidés à prononcer en faveur du curé, avaient résolu néanmoins que l'aumônerie serait donnée à l'hôpital. Le procureur du roi de l'élection s'était borné à dire que l'aumônerie, ayant été fondée pour les pauvres, devait en justice revenir aux pauvres, et cette pensée avait subitement déterminé tous les esprits.

Il n'est pas surprenant que Marthe obtînt de Dieu des choses étonnantes. Sa confiance en lui était sans bornes, et elle le sommait avec un respect filial de tenir ses promesses. Quand elle avait quelque chose à cœur, elle courait se prosterner devant le Saint-Sacrement et priait ainsi : « Mon Dieu, je ne sortirai point d'ici que vous ne m'ayez accordé ce que je vous demande. Vous avez promis que votre Père accorderait aux hommes tout ce qu'ils lui demanderaient en votre nom et pour l'amour de vous; je vous somme de votre parole. O mon Jésus, j'ai besoin de cette chose, non pas pour moi, mais pour les pauvres qui sont vos membres; accordez-la moi donc, ô mon Dieu. » Souvent, au sortir de l'église, elle rencontrait des personnes qui venaient lui offrir de l'argent.

Mais le plus ordinairement Notre-Seigneur voulait qu'elle achetât tout à ses dépens. Elle allait voir dans l'hôtellerie les personnes de qualité dont elle apprenait l'arrivée et leur demandait pour son hôpital. Elle visitait tous les malades pauvres et riches, et de ces derniers sollicitait quelque legs pour les autres. Impossible de dire tout ce qu'elle avait à souffrir des valets ou des parents cupides. Elle en avait reçu le surnom d'oiseau de mauvais augure; on la chassait ignominieusement, et elle, toujours douce, souriante, se retirait, prête à revenir dès qu'on aurait besoin d'elle, contente d'avoir été humiliée. Elle sentait pourtant vivement en son âme les rebuts, les reproches, les injures, et le démon la tentait de tout abandonner; mais Jésus lui faisait sentir qu'il l'aimait ainsi, et elle se redressait encore plus résolue à persévérer et à tout souffrir.

Dieu montra, une fois au moins, qu'il se regardait

comme offensé par l'opposition faite à sa servante. Une femme de qualité s'était opposée de toutes ses forces à la construction de l'Hôtel-Dieu, en répétant sans cesse ce lieu commun : que toutes ces assistances, ces refuges pour les pauvres étaient le moyen de rendre ceux-ci paresseux, imprévoyants et fainéants, grand argument au service de ceux qui ne veulent eux-mêmes rien faire. Dieu permit que son opulence se changeât en misère, puis que plusieurs maladies la vinssent accabler. Elle comprit alors l'utilité d'un hôpital. Celui de Baugé, malgré son opposition, était construit; elle demanda à y être admise. On voulait bien l'y recevoir. Pourtant, par suite d'impossibilités inexplicables et de différents genres qui se produisaient toujours, elle ne put jamais y entrer. Dieu ne permettait pas qu'elle y reçut pour sa détresse les consolations qu'au temps de sa prospérité elle n'avait pas voulu préparer pour la détresse d'autrui.

CHAPITRE II

BAUGÉ (suite). — La princesse d'Epinoy. — Elle arrive à La Flèche. — Elle va à Baugé. — Elle achève les constructions. — Arrivée des hospitalières. — Champboisseau, nouveaux bâtiments. — La sœur de La Haie sauve Baugé. — Une boutade de Satan.

Depuis sept ans l'infatigable Marthe de la Bausse souffrait, priait, poussait l'œuvre entreprise; on était à la fin de 1649, et bien que les murs des salles des malades n'eussent encore ni planchers ni toitures, on se préoccupait de trouver les personnes dévouées qui prendraient soin des pauvres lorsqu'on en pourrait recevoir. Marthe connaissait La Flèche, et ne pensait à nulles autres qu'aux filles de Marie de la Ferre, au nombre desquelles elle se proposait de faire profession. Des pourparlers furent engagés entre les administrateurs et la sainte fondatrice. Celle-ci jugea que le lieu obtenu par la bonne Marthe et déjà couvert de constructions était insuffisant et tint à ce qu'on fit l'acquisition du lieu de Champboisseau qu'il confinait, afin de donner un peu d'air et d'espace aux malades et aux sœurs. Les premiers ont besoin de sortir parfois pour laisser les chauds rayons du soleil réjouir leur pauvre corps ébranlé; les religieuses qui observaient volontairement une exacte clôture avaient besoin de pouvoir mettre le pied dehors ailleurs que

dans la rue. Pour cet achat et pour l'achèvement des bâtiments Marie comptait sur la Providence.

Les pourparlers continuèrent jusqu'en avril 1650, et enfin, le 25 de ce mois, Le Royer étant de retour d'un voyage à Paris pour les affaires de Montréal, fut signé le traité qui obligeait les hospitalières à prendre soin des malades de Baugé. Le lendemain La Dauversière conclut au nom des sœurs de La Flèche, l'acquisition de Champboisseau, que noble Jacques Denays, sieur de Fontenelles, conseiller du roi, céda au prix de 2,550 livres, pour la communauté (1).

Les temps difficiles de la fondation allaient finir; avant même que les hospitalières ne vinssent prendre possession, le Ciel leur envoya un secours inattendu.

Dans les derniers jours de décembre 1649, une feuille publique de Paris, — il y en avait déjà, — annonçait que la princesse d'Épinoy accompagnée de son frère aîné, le prince Alexandre-Guillaume de Meleun, allait se rendre à Rome à l'occasion du grand jubilé. Dieu conduisit autrement ce voyage (2).

(1) Les religieuses de La Flèche ratifièrent le contrat le 27 par acte de La Fousse. La communauté de Baugé n'existant pas encore ne pouvait évidemment acquérir; mais il est bien clair qu'en achetant, les sœurs de La Flèche avaient intention d'acquérir pour la future maison de Baugé et non pour elles-mêmes.

(2) Anne de Meleun, princesse d'Epinoy, était fille de Pierre de Meleun, prince d'Epinoy, sénéchal de Hainaut, souverain de Vernes, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, etc., grand d'Espagne connétable héréditaire de Flandre, gouverneur de Mons et prévôt de Douai, qui avait épousé en secondes noces Ernestine-Claire-Eugénie d'Aremberg. Anne était la seconde enfant de ce mariage. La maison d'Epinoy était remarquable par sa foi et ses bonnes œuvres. Anne fut de bonne heure conduite par sa mère visiter dans leurs réduits les malades et les pauvres; admise à six ans chez les chanoinesses

Lors de son passage à Paris Mlle Meleun à qui le saint ordre de la Visitation était très sympathique s'était mise en rapport avec la Mère Leroy, supérieure du monastère du faubourg Saint-Jacques, et en avait reçu une lettre de recommandation pour toutes les Supérieures de son ordre. Elle s'était rendue à Avignon puis était revenue à Lyon sans faire usage de cette lettre. Mais ensuite elle parcourut tous les monastères de la Visitation en suivant la Loire, jusqu'à Tours, sans se sentir attirée à demeurer dans aucun. Il y avait aussi à Saumur un couvent de cet ordre, et d'ailleurs la réputation du célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Ardilliers ne permettait pas aux voyageurs d'omettre la visite de cette ville. La Mère Leroy taisait le nom et la qualité de la personne qu'elle recommandait; elle avait bien promis de ne le révéler à qui que ce fût; mais la seule vue de sa signature assurait partout bon accueil à la princesse. A peine fut-elle introduite au couvent de Saumur qu'elle sentit cet attrait qui avait manqué partout ailleurs, et elle demanda à y rester, non comme postulante, mais comme une personne résolue à se retirer du monde et à servir Dieu dans la retraite. Néanmoins trois mois après, elle pensait à y prendre l'habit, lorsqu'un gentilhomme qui l'avait vue à Mons, l'aperçut au parloir où il rendait visite à la

de Sainte-Valtrude de Mons, elle y fut instruite et y donna de grandes marques de piété ; à douze ans, autorisée par son confesseur, elle fit vœu de virginité perpétuelle; à dix-sept ans, elle s'essaya dans les hôpitaux d'Abbeville et vainquit héroïquement toutes les répugnances de la nature. Enfin, après quelques épreuves, résolue de rompre entièrement avec le monde, elle s'entendit avec son frère pour entreprendre le voyage dont s'occupe notre récit.

Supérieure, et s'empressa de féliciter celle-ci de ce qu'elle avait dans sa maison une des princesses d'Épinoy, Anne de Meleun, naguère chanoinesse de Sainte-Valtrude de Mons.

En grande hâte, la Mère de Pierres, supérieure de Saumur, fit part de sa découverte à la Mère Leroy, et celle-ci croyant n'avoir plus de secret à garder, le fit savoir à la Reine. Celle-ci songeait à établir un monastère de Visitandines en Flandre; Mlle de Meleun lui convenait mieux que personne pour ce dessein; elle lui dépêcha le P. Hilarion, carme déchaussé frère de la Mère Leroy. Anne fut bien surprise de sa visite, déclina l'honneur que la reine voulait lui faire, et n'étant plus inconnue, pensa à quitter Saumur. Le P. Dubreuil donnait en ce moment une retraite aux Ursulines de cette ville. Mlle de Meleun, en ayant entendu faire l'éloge, voulut suivre les exercices qu'il dirigeait, et, sans se faire connaître, lui demanda de la conduire où Dieu la voulait. Le Père lui dit que dans la petite ville qu'il habitait elle pourrait trouver une autre maison de la Visitation. Elle ne songeait plus à cet ordre. Il lui parla des Cordelières, des religieuses de Notre-Dame, ou de *l'Ave-Maria;* ce n'était point ce qu'elle désirait. — « Il y a encore, ajouta-t-il, une congrégation d'hospitalières qui ne fait que de naître, sous l'invocation de la Sainte-Famille, et spécialement de Saint-Joseph. Elles font profession de servir gratuitement les pauvres dans les hôpitaux. La sainte Providence semble les bénir. » — La princesse à ces mots, se sentant éclairée et fixée, répartit : « O mon Père, ne cherchons plus. C'est parmi ces hospitalières que je trouverai le lieu de mon repos. »

Le P. Dubreuil de retour à La Flèche négocia son entrée; mais il eut besoin de toute l'autorité que lui donnaient les services rendus. Le logement était insuffisant, et il s'agissait de recevoir une personne dont on taisait le nom, la qualité, le pays; une aspirante, qui voulait bien être servante, tourière associée, mais sans se faire encore postulante. On laissa toute liberté au P. Dubreuil, et vers la fin de juin 1650, il amena une pauvre paysanne en robe de serge grise, mais dont les manières et les mains blanches démentaient l'humilité de ce vêtement.

— Comment vous nommez-vous donc, lui demanda une des sœurs?

— Anne de la Terre, répondit-elle surprise, ayant oublié son nom d'emprunt.

Ce nom, par allusion à celui d'Épinoy, était : Anne de la Haie. Celui de son frère qui la suivait dans toutes ces démarches, fut : M. de Baumé. Il se mit en pension chez le confesseur de la maison. Bientôt on le vit s'employer comme infirmier près des hommes de l'Hôtel-Dieu, et aussi comme sacristain. Sa sœur en même temps faisait l'admiration de toutes les religieuses par sa ferveur, sa modestie, son obéissance, son détachement. Employée selon son désir aux travaux les plus humbles et les plus rebutants, elle s'en acquittait avec une aisance et une simplicité telles qu'on eût dit qu'elle n'avait jamais fait autre chose.

Cependant elle se faisait une grande violence pour agir malgré les dégoûts, et la contrainte intérieure qu'elle s'imposait, jointe à son extrême mortification, ne tarda pas à la rendre malade. Obligée de s'aliter, elle demanda à être placée parmi les femmes de l'hôpital. Son humi-

lité y trouvait son compte et elle pouvait y voir souvent son frère ; ce qui n'eût pu avoir lieu si on l'eût soignée à l'infirmerie. Marthe de la Bausse avait continué ses rapports avec la communauté, et elle y venait plus souvent sans doute depuis qu'il était convenu que ce seraient les hospitalières de La Flèche qui desserviraient l'Hôtel-Dieu de Baugé. Elle s'associait dans les salles aux travaux des sœurs, en sorte qu'elle fut remarquée par la sœur de la Haie. Il fallut raconter à celle-ci son histoire. — « C'est elle, lui disait-on, qui a bâti cet hôpital où nous irons prochainement nous établir et que nous trouverons aussi bien pourvu de toutes choses que l'était l'étable de Bethléem. » — Quelques-unes plaisantant toujours lui disaient : « Ne viendrez-vous pas avec nous? Vous en devriez être la fondatrice. » La sœur de la Haie, souriant avec elles, répondait : « Mais, oui, j'irai très volontiers si l'obéissance m'y envoie, et pourquoi la bonté de Dieu ne fournirait-elle pas une fondatrice à un pauvre hôpital si abandonné? » Intérieurement elle sentait se préciser sa vocation, elle se voyait destinée à une vie de travail, d'assistance généreuse du bien, même d'immolation personnelle, mais sans enchaîner sa volonté par les obligations d'une règle religieuse.

Elle se mit en communication avec Marthe, et sans dépouiller le mystère dont elle s'enveloppait, sans cesser de se faire appeler la sœur de la Haie, et de conformer librement sa vie à celles des religieuses, elle fit entendre qu'elle et son bon frère se sentaient portés à faire quelque chose pour l'hôpital de Baugé. Marthe se hâta de porter la bonne nouvelle à ses administrateurs et M. de Baumé, arrivant à Baugé

avec sa sœur, le 10 août (1650), s'empressa d'aller confirmer ce qu'elle avait dit.

Anne se logea dans les constructions inachevées, où une petite chambre, dont les fenêtres n'étaient fermées qu'avec de la paille, lui servit de réduit. M. de Baumé s'installa chez le frère de Marthe. Les ouvriers furent aussitôt appelés ; le prince se fit le serviteur, le manœuvre des maçons, se tenant toujours avec eux, et Anne s'occupa à préparer et à apporter leurs repas. « Spectacle, dit un historien, digne d'arrêter les yeux des hommes, des Anges, et de Dieu même. » Rien de plus beau en effet que de voir ces grands de la terre, oublier leur dignité, leur rang, pour se faire les artisans d'une maison destinée aux pauvres.

Mais on ignorait qui ils étaient, et au lieu d'admirer on cherchait des explications à leur conduite. Étaient-ce bien un frère et une sœur qui arrivaient ainsi, sans qu'on sut pourquoi ? Ce qu'ils font est honnête ; mais pourquoi le font-ils ? Pourquoi ce vêtement si humble, puisqu'ils ont de l'argent ? On avait jasé à La Flèche, on en faisait autant à Baugé ; et en résumé on concluait que ce M. de Baumé devait être quelque partisan voleur qui venait restituer à Dieu dans un pays éloigné ce qu'il avait extorqué aux hommes dans le sien. D'autres allaient plus loin et attaquaient l'honneur et les mœurs des deux étrangers. Ceux-ci ne purent ignorer tout ce qui se disait ; mais ils se contentèrent de continuer leurs bienfaits. Anne étant tombée malade se fit porter dans la salle des femmes, pour couper court à une ignominieuse calomnie.

On était à une des phases de recrudescence de la

Fronde et beaucoup d'efforts étaient faits afin que la capitale de l'Anjou se déclarât pour le parti de la cour. Facilement l'idée vint aux bourgeois de Baugé que les mystérieux personnages, n'étaient que des espions qui venaient traîtreusement se mêler à la classe populaire pour découvrir les secrets du pays.

Tous ces bavardages devaient cesser lorsque les hospitalières arrivant, Anne paraîtrait confondue avec elles, et pourrait passer pour l'une d'elles. On s'occupait activement de les faire venir. L'évêque d'Angers qui était alors Henri Arnauld (1) voulut présider lui-même au choix des sœurs destinées aux trois fondations de Moulins, Laval et Baugé. Renée Le Jumeau, Françoise Pilon et Renée Le Gras étaient envoyées dans cette dernière ville. L'acte d'obédience ajoute Anne de la Haie, mais celle-ci, comme on vient de le voir, s'était d'avance rendue au poste que lui donnait sa générosité conduite par la Providence.

On connait déjà les sœurs Le Jumeau et Le Gras de Villette. La sœur Pilon, âgée de quarante ans était née à Paris, fille d'un maître chirurgien du corps royal des Cent-Suisses. C'était une fervente servante des

(1) Sacré à Port-Royal le 29 juin 1650. — Sa lettre d'obédience pour la fondation de Baugé est du 20 novembre de la même année. Il ne faut pas se méprendre aux expressions qu'il employa dans l'ordonnance pour la fondation de Baugé ; il l'adresse à ses très chères filles : Renée Le Jumeau, Françoise Pilon, Renée Le Gras et Anne de la Haie, hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph. Anne de la Haie, c'est-à-dire M[lle] de Meleun, n'entra jamais dans la Congrégation. Quoiqu'elle se dévouât aux mêmes œuvres que les religieuses c'est à tort que l'évêque d'Angers l'énumère ici au nombre des hospitalières.

pauvres, mortifiée et sévère pour elle-même, jeûnant presque tous les jours au pain et à l'eau. Elle avait une foi profonde dans l'inspiration divine qui avait créé l'Institut, aussi lui était-elle attachée du fond de l'âme, et en observait-elle les règles avec la plus respectueuse fidélité.

Avant de partir, elles prononcèrent une protestation d'obéissance constante à la règle et à la maison-mère, qui ne faisait que les prêter pour la fondation et jusqu'à ce que le nouvel établissement put se suffire à lui-même. Ainsi firent à l'avenir toutes les sœurs que l'on envoya en fondation. Comme nous l'avons dit ce fut le 25 novembre (1650) que les hospitalières s'établirent à Baugé. Marie de la Ferre les avait accompagnées. Elle assista au *Te Deum* chanté au son de toutes les cloches en présence des administrateurs, des magistrats, des notables, du peuple, par tout le clergé réuni. Ensuite elle fit chanter, plus humblement, le *Veni Creator* qui introduisait Marthe au noviciat. On peut mieux imaginer que dire, les transports du cœur de la bonne fille; après une navigation si longue et si ballottée, elle entrait au port où avaient si souvent aspiré ses désirs.

Dans le cours de ce même hiver, les constructions entreprises par Marthe de la Bausse furent achevées et l'on y recevait les malades; mais il arrivait souvent, aussi bien à la salle des femmes qu'à celle des hommes, que tous les lits étaient occupés, et que de nouveaux nécessiteux, venant demander assistance, devaient être éconduits. C'était un grand chagrin pour tous les cœurs sensibles des hospitalières et surtout pour celui d'Anne de Meleun. Mais celle-ci avait le

moyen d'éviter cette peine aux sœurs et à elle-même. Elle offrit de faire élever un bâtiment capable de donner asile non seulement à tous les pauvres malades de la ville, mais encore à tous ceux de la campagne environnante, et de plus, un couvent sur le modèle de celui de La Flèche, assez grand pour contenir les postulantes et les novices que Dieu enverrait pour former la communauté indigène de Baugé.

On vit alors combien la Mère de la Ferre avait été sage en exigeant avant tout l'acquisition des terrains adjacents. Sur ces terrains les nouveaux bâtiments pouvaient s'étendre. Ils étaient déjà sortis de terre lorsque la vénérable fondatrice passa par Baugé en allant fonder à Moulins (1651). La sœur de la Haie semblait s'attacher de plus en plus à cette œuvre ; elle annonçait l'intention de rester là désormais au service de Dieu et des pauvres et de doter l'hôpital de bons revenus.

Elle était à la veille de rendre à sa patrie d'adoption un service d'un autre genre, mais non moins signalé. L'année 1652 fut une des plus néfastes de notre histoire. La guerre de la Fronde, un peu calmée l'année précédente, se ralluma plus acharnée, plus désastreuse, plus étendue. Angers tenait pour les princes, ce qui attira les forces royales dans la contrée. Le maréchal d'Hocquincourt faisait le siège de la capitale de l'Anjou, et pour exciter les troupes, la régente et le jeune roi Louis XIV s'étaient rendus à Saumur.

Baugé, si tranquille d'ordinaire, était incessamment traversé par des soldats. Or, un jour, l'un d'entre eux se prit de querelle avec un habitant et fut tué. Aussitôt dans la colère, le chef de la colonne de quinze cents

hommes à laquelle appartenait ce malheureux, ordonna le sac et l'incendie de la ville. Le feu fut mis immédiatement à l'un des faubourgs, et la terreur, la consternation se répandirent dans tous les esprits. Nul espoir, en effet! A qui recourir? Ce n'étaient que cris lamentables, que gémissements de désolation.

La sœur de la Haie s'était rendue avec les hospitalières aux pieds du Saint Sacrement, lorsqu'une inspiration subite la saisit. Elle peut sauver la ville, mais il faut se faire connaître; l'humilité lutte en elle contre la charité. En hâte elle va trouver son guide spirituel et le supplie de lui commander ce qu'elle doit faire. — « Sauvez la ville, » lui répond-il. Et sans quitter ses habits de servante, elle court chez l'officier, se jette à ses genoux, lui révèle sous le secret qui elle est, le supplie, le convainc, l'apaise. A cette vue, à ce nom, le rude guerrier, frappé d'admiration, s'incline avec respect en disant : — « Madame, je suis heureux de vous obéir; Baugé vous devra son salut; mais j'y mets une condition, c'est que mes troupes, en s'éloignant, défileront devant vous. » C'était bien risquer de compromettre le secret imposé par Anne, et rien ne pouvait lui coûter davantage. Néanmoins, avec une grâce parfaite, elle présida le lendemain au passage des troupes qui rendaient les honneurs dûs aux princesses de sang royal, les soldats portant les armes, et les officiers saluant de l'épée. Cependant le commandant ne laissa pas échapper le nom mystérieux; il se borna à dire que Baugé possédait un trésor. La reconnaissance des habitants savait où le trouver; ils vinrent à l'hôpital avec leurs magistrats remercier la sœur de la Haie et la proclamer la libératrice de leur ville.

La petite communauté de Baugé, sous la conduite de la Mère Le Jumeau, continuait toutes les bonnes traditions de la maison-mère. C'était la même régularité, la même ferveur, le même dévouement, la même émulation de vertu. Marthe de la Bausse était maintenant éclipsée et remplissait obscurément ses devoirs de novice, puis de sœur domestique. La sœur de la Haie se tenait le plus qu'elle pouvait ignorée; et réclamait comme une faveur de se livrer aux services les plus rebutants. Elle donnait tout son temps, souvent souffrante elle-même, au soin corporel des malades, à la consolation de leurs peines, à la conversion de leurs âmes, et cependant accueillait les indigents qui venaient du dehors, leur donnait sans compter, et lorsque sa bourse était épuisée, savait leur dire des paroles si douces, qu'ils se retiraient contents. Aucune œuvre de bien, du reste, ne la trouvait indifférente. Les visites des personnes du monde lui étaient à charge, mais elle s'empressait d'aller recevoir celles des pauvres. En la voyant un jour se diriger hâtivement vers le parloir, où l'attendait un solliciteur, une sœur lui dit : — Vraiment, ma sœur, si c'était un duc et pair, vous n'iriez pas plus vite. — Quoi, répondit-elle, je sais que Jésus-Christ me demande, et vous croyez que je ne dois pas plus me hâter pour lui répondre que si c'était un duc et pair?

Un acte signé à l'Hôtel de Ville par tous les notables lui décerna les titres de protectrice et fondatrice de l'hôpital, honneur qu'elle refusa, ne désirant que se cacher de plus en plus. Son nom n'était plus un mystère, comme on le voit dans l'acte que nous citons. Il dit que les besoins de l'hôpital ayant été connus « à

l'hôtel et à la personne de Mademoiselle Anne de Meleun, princesse, sœur de Monseigneur le prince d'Épinoy..... » elle a « continué, fait bâtir et construire, de ses deniers, l'Hôtel-Dieu..... fait un fond très considérable et augmenté le revenu des pauvres et des Filles Hospitalières qui les servent (19 septembre 1657). » A dater de 1663, Mlle de Meleun fit plusieurs voyages; elle reparut à Baugé en 1664 et 1665; puis elle alla veiller à l'éducation de la fille de celui que l'Anjou avait connu sous le nom de M. de Baumé, sa nièce âgée d'un an, dont la mère venait d'être ravie par une mort prématurée; enfin, en 1668, elle rentra à Baugé.

Nous ne craindrons pas de rapporter un fait que le dernier historien d'Anne de Meleun a passé sous silence. L'action démoniaque a été trop niée de nos jours. Le démon ayant intérêt à faire publier qu'il n'existe pas, précisément lorsqu'il trame ses plus mauvais coups, a trouvé des dupes jusque parmi les fidèles chrétiens. Cette action, pourtant, est prouvée, et par les exorcismes que l'Église emploie pour la conjurer, et par une multitude de faits plus ou moins anciens, et par des faits même contemporains. Il est bon que l'on connaisse la puissance de Satan et que l'on sache quel mal il pourrait faire si Dieu, dans sa bonté pour nous, ne l'empêchait d'en user. L'histoire de Job n'est pas un conte.

L'œuvre florissante de l'Hôtel-Dieu de Baugé, cette œuvre qui avait réussi malgré tant d'obstacles suscités, la ferveur des âmes qui s'y dévouaient, le grand nombre de retours à Dieu procurés, de bonnes morts obtenues, tant de bien opéré et qui devait se per-

pétuer dans l'avenir, irritait l'ennemi du genre humain, et la divine Providence lui permit de le faire voir. Nous copions le récit de Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, premier historien d'Anne de Meleun.

« Ce fut au mois de juillet de l'année 1658, un jour que la chaleur étoit fort modérée, et que le temps paraissoit fort calme, il se forma tout à coup dans l'air un grand orage d'éclairs, de pluie et de tonnerre; et dans un instant la foudre tomba sur l'Hôtel-Dieu de Baugé, et entra par une fenêtre fermée dans les salles du côté des hommes. Deux convalescens s'y promenoient, et parloient ensemble, l'un desquels était un pécheur endurci qu'on n'avoit jamais pu faire aler à confesse. La foudre lui enleva son bonnet de dessus la tête, et le jeta à ses pieds comme pour l'avertir de son devoir. Cet accident imprévu le toucha, et lui fit prendre la résolution de demander un prêtre pour se confesser. Un éfet si contraire aux desseins du démon, au lieu de le chasser, ne fit qu'augmenter sa fureur : car comme il y a bien de l'apparence qu'il était mêlé avec la foudre, il fit quelques tours dans les salles toutes en feu, ala fendre les quenouilles d'un lit qui étoit le plus proche de la chapelle, perça ensuite les murailles de l'apothicairerie et en fit tomber plusieurs pierres. Une des sœurs hospitalières y entroit alors et tenait encore la clef dans la serrure : voïant une grosse boule de feu mêlée d'une fumée noire, dont l'odeur puante sentait la poudre à canon, qui venoit fondre sur elle, elle jeta de grands cris, et recourut à Dieu du mieux qu'elle put, pensant aler être écrasée par les morceaux d'une pierre que cette boule avoit détachée de la muraille

pour se faire passage, et qu'une main invisible semblait lancer contre elle, bien qu'elle en fût assez éloignée. Mais Dieu permit que dans le trouble et la crainte qui la saisit, elle conserva une assez grande présence d'esprit pour baisser la tête, et faire en sorte que la foudre passât derrière elle. Le tonnerre monta ensuite dans les chambres hautes des hospitalières, rompit plusieurs fenêtres, rasa toutes les goutières du bâtiment, et enleva un chevron de la charpente, qu'il porta fort loin dans un faubourg de la ville, sans faire de mal à personne. Deux sœurs qui étaient alors dans le grenier, tombèrent par terre, et sentirent des douleurs si excessives aux jambes, qu'elles crurent les avoir brisées. Le tonnerre descendit ensuite en bas ; et tout ce désordre, qui ne dura pas plus que le tems d'un *Pater*, finit comme il avait commencé par les roulemens de cette grosse boule de feu, qu'une femme malade qui était couchée près la porte, vit fondre et se perdre en terre. »

On ne voit en tout ceci que des effets ordinaires de la foudre ; mais voici ce qu'ajoute Grandet :

« Au même temps que tout cela se passoit à Baugé, on exorcisoit à La Flèche une fille possédée, laquelle, après les furies et les accès ordinaires de sa possession, fut quelque tems sans répondre aux interrogations de l'Exorciste, religieux sage et expérimenté. Après quoi la voyant tout à coup agitée, il lui demanda pourquoi elle avait été demie heure sans parole. Le démon répondit par la bouche de l'énergumène : — Je n'avois garde de parler, je n'étois pas ici. — D'où viens-tu ? repartit le Père. — Je viens de l'hôpital de Baugé, reprit distinctement le démon. Et

l'Exorciste lui ayant ensuite demandé ce qu'il y étoit alé faire, il répliqua : — Nous y étions alez sept démons comme moi pour renverser la maison; mais nous n'avons eu permission d'y causer aucun mal que la peur. Il parla ensuite de saint Joseph avec des paroles de mépris, et fit connoître que c'étoit ce grand Saint qui avoit protégé l'hôpital contre sa rage..... Deux jours après le Père ala à Baugé pour s'informer de la vérité du fait, et juger ensuite de celle de la possession de la fille. On lui montra tous les désordres causez par la foudre, il interrogea ceux qui en avoient été témoins, et ensuite il raconta aux sœurs l'histoire de son exorcisme; et faisant comparaison des circonstances du tems, du lieu, des personnes, des paroles et des choses, il vit bien que le démon n'avoit pas menti. Mais ce qui le confirma encore dans cette créance, c'est que les Hospitalières lui ayant dit que la foudre était entrée dans les salles par une fenêtre dont les vitres étaient fermées, sans les rompre, il prit une lunette d'aproche, et aperçut sept petits trous bien formez dans le verre, comme si les démons qui s'étaient faits des corps d'air et de feu eussent voulu marquer par là en quel nombre ils étaient entrez (1). »

(1) *La Vie de Mlle de Meleun*, 1686, p. 204 et suiv.

CHAPITRE III

LAVAL. — Ancienne aumônerie. — Hôpital Saint-Julien. — Les Lices. — La Dauversière signe le traité. — Les sœurs Macé, Maillet, Renard de la Grois. — Protestation d'union. — Le voyage. — Installation des religieuses à l'Hôtel-Dieu.

Quoique l'une des maisons les plus importantes de l'Institut de Saint-Joseph, l'Hôtel-Dieu de Laval n'offre pas, pour le récit de la fondation, de faits et d'événements émouvants comme ceux qui accompagnèrent celle de Baugé. Laval est une ville de commerce; on s'y aperçoit plus vite de ce qui est utile ou nécessaire, on y calcule plus exactement ce qui est opportun et possible, on y prépare de longue main ce qui devra être réalisé. Il faut ajouter que si l'on y est habile à toutes les combinaisons du trafic, on y est en même temps généreux pour subvenir chrétiennement à tous les besoins. La fondation de l'hôpital de Laval fut donc reconnue nécessaire, prévue et préparée par les habitants et par les magistrats, en sorte que le moment venu, l'établissement des religieuses filles qui devaient le desservir put se faire sans grandes difficultés.

A Laval, comme à La Flèche et à Baugé, l'Hôtel-Dieu recueillit l'héritage d'une ancienne aumônerie. Guy Ier, fondateur de Laval au IXe siècle, avait établi au pied de son château une hôtellerie dans laquelle

cinq ou six lits recevaient les passants et pèlerins. Un siècle plus tard Yves II, l'un de ses successeurs, fit bâtir sur la rive gauche de la Mayenne, à l'entrée du pont qui donnait seul accès dans la ville de ce côté, une chapelle en l'honneur de saint Julien, près de laquelle on transporta l'aumônerie ou hôtellerie primitive. Elle fut desservie d'abord au nom du Seigneur de Laval par des personnes qui prenaient le titre de frères et sœurs de l'aumônerie. Au XIIe siècle, ces frères et sœurs avaient été remplacés par des ecclésiastiques formant une sorte de chapitre; ils avaient un cimetière particulier que l'on nommait le Cimetière-Dieu. Ce Chapitre n'existait plus au XVe siècle; un seul ecclésiastique, en 1431, se trouvait à la tête de la Maison-Dieu. Il la faisait administrer par un chapelain-receveur.

La population de la ville prit, au XVIe siècle, une extension considérable par suite de l'importation que fit alors Béatrix de Gavre, du travail des toiles. Cette population ouvrière offrait souvent des malades à l'hôpital, qui devint tout à fait insuffisant. Le Seigneur (1), d'accord avec les habitants, fit élever une galerie qui n'était point en rapport avec les besoins nouveaux. Il ne tarda pas à se désintéresser entièrement de l'Hôtel-Dieu et laissa aux habitants l'administration des biens et revenus des pauvres. L'intérêt, non moins que la charité, obligeait les fabricants à procurer la guérison de leurs ouvriers; ils augmentaient les bâtiments à mesure que le leur permettaient

(1) Son fils François était aumônier de l'hôpital. Il fut ensuite évêque de Dol.

les offrandes des fidèles et l'accroissement des revenus. En 1619, ils avaient encore élevé une nouvelle construction. Mais ils reconnurent que la création d'un hôpital nouveau, bien conçu dans son plan et plus vaste dans ses proportions, était devenu indispensable. La remise du soin des malades à des mains plus sûres, plus dévouées, plus constantes que ne pouvaient l'être des mercenaires, ou des personnes de piété qui ne laissaient pas d'avoir leurs affaires et leurs relations dans le monde, ne s'imposait pas moins.

On pensa à la fois aux constructions et au choix des Hospitalières que l'on y placerait. Laval et La Flèche avaient alors des rapports fréquents. Une grande partie de la jeunesse lavallaise allait suivre les cours du collège célèbre; une rue de La Flèche porte encore aujourd'hui le nom de rue des Lavallais. Les merveilles de la création de Jérôme Le Royer et de Marie de la Ferre furent donc promptement connues en cette ville, et nous avons vu deux jeunes filles de Laval aller s'enrôler joyeusement dans la nouvelle congrégation.

La maison de ville fit appel au dévouement des sœurs de La Flèche; le fondateur Le Royer de la Dauversière se rendit à Laval et le 16 juin 1648, il contracta au nom de ses Filles avec les maire et échevins agissant au nom des habitants. Le même jour la ville acheta de Jean Berault, sieur des Essarts, juge royal, audit Laval « le terrain et bâtiments des Lices du Seigneur, pour y édiffier le nouvel Hôtel-Dieu ».

Nicolas de Laval, qui prit le nom de Guy XVI en héritant de la seigneurie, avait construit les Lices

en 1500. Un procès-verbal de visite dit que leur enclos consistait « en longueur et largeur à trois journaux de terre, clos de murailles pour les trois quarts et l'autre quart clos de hayes ». Un chroniqueur de Laval a écrit que le Seigneur :

Qui estoit puissant, jeune et fort
Aussi avoit de gens effort,
Et désiroit le jeu de lance
Autant que grand seigneur de France.
Tellement que il fist eslire,
Edifticr, bastir, construire,
Lisses pour soy solacier,
Et pour soy esbattre et jouer;
Où chascun jour, pour son déduyt
Il y passait temps et en nuyt
Et luy et des seigneurs de France
Tous armez y couroient la lance,
O moult grants chevaulx et puissans
Et o leurs bardes d'or luysans (1).

Ce lieu témoin des gais ébats des chevaliers allait devenir après un siècle et demi l'asile de la douleur. Les Lices n'y avaient pas tenu jusque-là, car au moment de l'acquisition par la ville, les fermiers des traites y avaient leurs bureaux, des marchands y demeuraient et Jean Berault en était propriétaire. Les contrats affectèrent au logement des religieuses un bâtiment désigné sous le nom de Grand'Maison. C'est sans doute celui dont nous parle le chroniqueur en vers :

Et firent bastir leur grant maison des Lisses
Ou chascun jour se frottent leurs pelices.

(1) *Chroniq. de Le Doyen.*

Ce bâtiment existe encore rejoint aux constructions subséquentes.

Les administrateurs s'empressèrent de faire bâtir une chapelle et deux salles. Un digne prêtre, Guillaume Troussard remit trois mille livres pour la construction du chœur des religieuses; il relie la Grand'-Maison à l'église.

Dès le lendemain de l'installation des sœurs à Baugé, Marie de la Ferre, s'arrachant des bras de ses filles, revint à La Flèche recevoir les adieux de celles qui devaient aller à Laval et qui désiraient vivement se rendre au poste assigné par la volonté de Dieu. La bonne Mère ne devait pas les accompagner. Il est à croire que pour s'en dédommager elles réclamèrent tant le bonheur d'emporter au moins son image, que l'on ne put leur refuser son portrait. Ce qui est certain, c'est que celui que possède encore la maison de Laval y existe de temps immémorial. Il y en a un autre à La Flèche qui est regardé comme un original. Tout porte à croire qu'il est ressemblant, car il est l'œuvre d'un bon peintre, et d'ailleurs il offre des traits, un type que l'on n'inventerait pas. Ces deux portraits ressemblent du reste à tous les exemplaires de celui qui fut peint après la mort, à Moulins, et dont plusieurs maisons de l'Institut ont des copies. Il est regrettable que l'artiste chargé de restaurer celui de Laval n'ait fait qu'aggraver les altérations apportées par le temps. Malgré cela, il reflète bien ce que les traditions rapportent de l'angélique expression de modestie, de distinction, de sainteté, dont le visage de Marie de la Ferre était empreint.

Les premières Mères de Laval étaient au nombre de

huit. C'étaient : Anne Aubert de Cléraunay, qui nous est déjà connue, Judith Moreau de Brésoles, la généreuse fugitive de Blois, Catherine Macé, Marie Maillet, Marie Houzé, Marguerite Renard de la Grois, toutes sœurs prêtées pour le premier établissement. Avec elles venaient Lézine Berault des Essarts, et Jeanne Héreau de Grandmaison; ces deux dernières étaient lavallaises; elles avaient fait leur noviciat et leurs premiers vœux à la maison-mère, mais non comme devant appartenir à cette maison. Il est dit dans leurs contrats que les sommes qui leur sont assurées pour dot appartiendront à la communauté des religieuses hospitalières de Laval, qui emmèneront avec elles les deux jeunes professes, si elles le désirent. Laval, avait donc commencé à recruter son personnel indigène longtemps même avant la fondation. Le traité étant de 1648, nous avons été autorisés à dire que le consentement du père de Lézine des Essarts, si difficile à obtenir, n'avait pourtant été donné qu'à bon escient.

Nous connaissons Catherine Macé, cette nantaise dont la tendresse paternelle retarda l'essor.

Marie Maillet appartenait à une honorable famille de négociants de Saumur. Elle vivait dans la pratique de la piété et dans une honnête aisance, lorsque, à l'âge de trente-six ans, elle entendit parler des hospitalières de La Flèche et demanda à être reçue parmi elles. Avec sa personne, elle apporta tout son bien qui était considérable; mais ce qui était d'une plus rare valeur, l'exemple de vertus solides. Son oraison était très éminente; elle pratiquait d'une manière admirable l'humilité, l'obéissance, la régularité, l'amour de

la pauvreté et toujours elle put être offerte comme un modèle, car elle ne se démentit jamais.

La sœur de la Grois, orpheline de bonne heure, avait eu pour père un avocat du Mans. Pour venir à La Flèche, elle avait dû faire le sacrifice d'une grande grande fortune; mais elle était accourue attirée par la réputation des filles de Saint-Joseph, par le besoin de se dévouer, et aussi par le sentiment qu'une sauvegarde était nécessaire à son âme douce, affectueuse, mais peu énergique. Il lui fallait guide et soutien; elle trouva l'un et l'autre dans la Mère de Cléraunay, qu'elle avait eue pour maîtresse de noviciat, qu'elle suivait à Laval, et que dans la suite elle accompagna partout.

Voici la protestation que prononcèrent ensemble le 22 novembre, les sœurs destinées à Baugé et à Laval.

« Je N....., soussignée, proteste devant Dieu et devant toute la cour céleste, que je m'efforcerai d'entretenir et procurer, que mes sœurs entretiennent la sainte union que nous avons vouée à cette sainte communauté, que je reconnaîtrai toute ma vie pour ma mère, et de laquelle j'observerai les constitutions et règlements autant que je pourrai, sans consentir jamais qu'il y soit rien innové sans le consentement général de notre congrégation, et que je reviendrai dans cette maison toutes fois et quantes que j'y serai rappelée par Monseigneur l'Évêque ou par cette communauté, pour y vivre comme j'ay fait cy-devant, le reste de mes jours, si la sainte obéissance ne m'envoie ailleurs.

« En tesmoing de quoy j'ai signé la présente protestation..... »

Seules, les deux sœurs lavallaises n'avaient pas à faire cette protestation. Le 30, elles prononcèrent en présence de toute la communauté et de M. Troussard, arrivé pour les emmener, une protestation analogue, mais où était omis ce qui regarde la dépendance de la maison de La Flèche. Le jour même de l'inauguration de Baugé, l'évêque du Mans, Messire de Lavardin de Beaumanoir, faisant droit à la requête qui lui avait été présentée au nom de la ville de Laval, avait donné commission à M. Pellier, curé de Saint-Vénérand, de présider à l'installation des religieuses. En même temps, il nommait leur confesseur, ce bon M. Troussard auquel elles devaient leur chapelle et le chargeait de les accompagner pendant le voyage.

C'était le premier décembre que l'on se mettait en route; il fallut coucher à mi-chemin; on repartit le 2, et, en se hâtant un peu, on arriva vers le soir à Laval. Les religieuses se firent conduire immédiatement à l'Hôtel-Dieu. Il est à croire que le président des Essarts, le chanoine Arnoul, M. et Mme de la Corbinière, Mme de la Grandmaison, qui avaient dû faire le sacrifice de ne pas les voir un instant sous leur toit, s'étaient rendus là pour les accueillir avec les magistrats et le clergé.

Le lendemain, 3 décembre, Maître Pellier, curé, se transporta à l'Hôtel-Dieu pour notifier aux hospitalières que le lundi suivant, cinquième jour dudit mois de décembre, il procéderait à leur installation solennelle en vertu de la commission qu'il en avait de Révérendissime père en Dieu, Messire Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans; il consigna cette démarche dans un long et diffus procès-verbal,

où on démêle au milieu d'une emphase ridicule la joie du bon prêtre et la satisfaction générale des habitants.

Au jour dit, le commissaire épiscopal, accompagné de son clergé, se présenta de nouveau à l'Hôtel-Dieu. Là, en présence des administrateurs, des magistrats et d'une foule nombreuse, il lut le décret de l'évêque diocésain et déclara les hospitalières de Saint-Joseph mises en possession de l'établissement. Le *Veni Creator* fut ensuite chanté et la chapelle bénite. La sainte messe fut célébrée très solennellement, et après la communion des sœurs, le Saint Sacrement fut posé au tabernacle pour y être désormais conservé. Ensuite le *Te Deum* retentit, chanté avec enthousiasme, au son des cloches, par les voix du clergé, des sœurs et de toute l'assistance. Ainsi se termina la cérémonie.

CHAPITRE IV

LAVAL (suite). — Le traité. — Nouvelles salles construites. — La mère Aubert de Cléraunay. — Nombreuses postulantes. — Claire Leblanc; Renée Leroy. — Andrée Duvernay du Ronceray. — Le chevalier de Saint-Michel. — Le confesseur Guillaume Troussard.

Les traités que Le Royer passait avec les villes étaient tous à peu près identiques; c'est pourquoi il est utile que nous reproduisions les dispositions de celui de Laval, les mêmes au fond que celles des contrats de Baugé et de Moulins.

Voici donc ce qu'écrivit, le 20 juin 1648, Pierre Briant, notaire royal du Maine, en présence des Maire et Échevins, et de « noble homme Hiérosme Le Royer, sieur de la Dauversière, fondé de pouvoirs des religieuses hospitalières de La Flèche.

« Lesdits sieurs Maire et échevins leur bailleront l'emplacement des pièces, maisons, bastiments, circonstances et dépendances..... pour, par lesdites filles hospitallières, en exploitter pour elles et par leur communauté à part et séparément d'avec les pauvres... desquels bâtiments en l'état qu'ils sont à présent lesdites filles religieuses se sont contentées; pourront néanmoins, si bon leur semble, aussi à leurs frais, bastir de tels bâtiments qu'elles jugeront à propos pour leur communauté.

« Les bastiments et logement desdits pauvres seront bastis par le soin et diligence des administrateurs pré-

sens et à venir dudit hôpital, lorsqu'ils auront fonds sur les charités, aumosnes, et réserves et sans diminution ny alliénation du fond dudit hôpital.

« Les dites filles hospitallières envoyeront de la maison de La Flèche en celle de cette ville six filles hospitallières qui apporteront leurs meubles nécessaires et pensions raisonnables, suffisantes pour leur nourriture et entretien, qui ne pourra être de moins de 100 livres pour chacune fille, sans que lesdites filles qui viendront de ladite maison de La Flèche ou celles qui seront receües cy après puissent rien prendre soit pour leur nourriture ou autrement en quelque façon que ce soit du bien, du revenu, legs ou dons faits ou à faire audit hôpital de cette ville.

« Que du dot de chacune fille hospitallière qui sera receüe en ladite maison de cette ville, et fera sa profession, appartiendra au profit des pauvres, la somme de trois cents livres, laquelle sera payée aux administrateurs dudit hôpital par lesdites filles hospitallières trois mois après le déceds de ladite fille professe, lors même que ladite fille religieuse professe eust été transportée et fust décédée en autre lieu qu'en ladite maison de Laval.

« Et en l'égard des filles sœurs domestiques, ne sera rien payé par lesdites filles hospitallières attendu la modicité de leur dot.

« Les administrateurs dud. hôpital fourniront par chacun an auxd. religieuses hospitallières en deniers, ce qui sera nécessaire pour la nourriture et entretien desd. pauvres, dont la Supérieure et la dépositaire rendront compte par le menu et par chacun mois, auxdits administrateurs de la recette et dépense

qu'elles auront faite pour lesdits pauvres et en bailleront signez en bonne forme, pourront néanmoins lesdits administrateurs fournir les grosses provisions en espèce si bon leur semble.

« Lesdits sieurs Maire et échevins ny administrateurs ne pourront demander aucun compte auxd. religieuses de leurs biens et revenus, de leur communauté particulière ; mais en seront seullement comptables à leurs Supérieurs.

« Comme aussi ne pourront lesd. sieurs Maire et échevins et administrateurs obliger lesd. filles hospitallières de recevoir aucune personne en leur communauté pour y avoir entrée et communication soubs prétexte que ce soit.

« Quant aux chapelains et confesseurs qu'il sera besoin de mettre aud. hôpital, ne pourront y estre établis qu'ils n'ayent été agrées par lesd. religieuses et établis par l'autorité de l'ordinaire :

« Ne sera receu aud. hôpital aucun pauvre infecté de maladie contagieuse et communicable et qui n'aye auparavant été visité par le médecin ou chirurgien dud. hôpital et admis par les administrateurs ; pourront néanmoins être receus les pauvres infirmes vieillards et autres qui seront de la qualité et condition requise pour être receus audit Hôtel-Dieu, et avec connaissance de cause. »

Ainsi la pure charité conduisait le fondateur et ses filles. Les hospitalières se mettaient au service des pauvres gratuitement. Elles devaient se bâtir le logement, se pourvoir de meubles, se nourrir et s'entretenir, et quand elles auraient usé leur vie et rendu leur âme à Dieu, elles devaient encore sur leur dot

laisser trois cents livres aux pauvres. Ce désintéressement est admirable. Le Royer tenait particulièrement à cette clause du don de trois cents livres; mais elle était, on le vit par expérience, plus généreuse que sage. Parmi les premières filles de l'Institut, un assez grand nombre pouvaient avoir des dots suffisantes pour vivre elles-mêmes, faire vivre leurs sœurs moins riches des biens terrestres, et laisser par surcroît un souvenir aux pauvres en mourant. Mais dans la suite les dots furent moins amples, rognées par la cupidité des familles, puis, peu à peu, les classes aisées se désintéressèrent des œuvres de dévouement personnel, et laissèrent à des mains mal pourvues elles-mêmes des dons de la fortune, le soin des indigents. Il eût été bon de prévoir cet avenir possible et de ne pas se créer des charges qu'avec le temps on devint incapable de remplir.

Mais les difficultés ne vinrent que plus tard. Fondé sous de favorables auspices le troisième établissement de l'Institut de Saint-Joseph, commença aussitôt à se développer. Les premières salles construites d'avance par le zèle des administrateurs ne contenaient que cinquante à soixante lits. Dès que les hospitalières furent à l'œuvre les malades se présentèrent en si grand nombre que cette première construction se trouva insuffisante. Les administrateurs le reconnurent et firent élever deux salles nouvelles.

En même temps, attirées par le mérite de la Mère de Cléraunay et par l'exemple de Lézine des Essarts et de Jeanne de Grandmaison, les postulantes se présentaient à l'envie. Un admirable esprit de ferveur et de régularité régnait dans la communauté. De tous côtés,

on s'entretenait du zèle, de la charité, du dévouement et du désintéressement des hospitalières, on se réjouissait de voir les pauvres si bien soulagés. Les cœurs généreux s'éprenaient du désir de partager la sainte vie et les nobles travaux des religieuses. D'autres avaient attendu que la fondation fut faite pour ne point avoir à s'éloigner de la ville natale, et venaient maintenant avec bonne volonté. La Supérieure admit dans le cours des trois premières années dix postulantes parmi lesquelles se trouvaient des sujets de grande espérance.

Claire Le Blanc, fille du grand consul de France en Toscane, à laquelle, dans la suite fut à bien des reprises confié le gouvernement de la maison, n'est pas aussi connue qu'elle devrait l'être, parce qu'on n'a pas eu soin de recueillir les détails de sa vie. On sait qu'elle était distinguée dans ses manières et que dès la première vue elle prévenait en sa faveur. Bientôt on découvrait que cette bonté qu'elle montrait à tous, n'était que le reflet des dons par lesquels Notre-Seigneur avait enrichi son âme. Elle était douée d'un tact excellent, d'un jugement solide. Sa pitié était tendre, sa régularité parfaite, son zèle pour Dieu et le prochain vif et ardent. Elle puisait dans l'oraison cette charité universelle qui fut son caractère distinctif et la rendit chère à ses compagnes et aux pauvres. Quels que fussent ses talents, qui lui donnaient une involontaire supériorité, elle ne s'en servit jamais que pour se rendre utile à tous.

On en sait encore moins sur Renée Le Roy. Elle était fille de Jacques Le Roy, docteur en médecine. Entrée à l'âge de 20 ans, elle fit ses premiers vœux au bout de l'année de noviciat, puis remplit des emplois

dans la maison de Laval. Elle fut ensuite envoyée dans les fondations, ce qui donne à penser qu'elle avait bon esprit, et cette solidité de résolution qui ne se décourage pas devant les difficultés. Plus tard elle revint à Laval.

Il fallut laisser faire à la Mère de Cléraunay un second triennat dans la maison qu'elle avait été chargée d'établir. C'eût été ébranler et compromettre la jeune famille que de lui enlever de si bonne heure un guide plein de vie et d'entrain qui avait si bien réussi. On fut moins bien inspiré en dérogeant aux règles à la fin du deuxième triennat et en prorogeant la Mère de Cléraunay pour une troisième période. C'est surtout dans une communauté qui commence qu'on doit s'abstenir de poser de mauvais précédents. L'Évêque du Mans, les administrateurs, les religieuses elles-mêmes, s'entendirent pour cette infidélité aux constitutions. Mais la Mère Aubert ne put atteindre tout à fait le terme de ce triennat qu'elle eut mieux fait de ne pas accepter; elle fut rappelée à la maison-mère au commencement de 1659, et quitta Laval le 6 avril. Pendant les cinq dernières années, elle avait reçu treize postulantes. Quatre seulement des vingt-trois auxquelles elle avait permis de s'essayer dans la maison, n'avaient pas persévéré. La Flèche avait successivement rappelé quelques sujets; mais au départ de la Mère de Cléraunay, il y avait à l'Hôtel-Dieu de Laval, vingt-deux religieuses. Elles reçurent pour nouvelle supérieure Jeanne Le Royer, fille du fondateur de l'Institut.

La dernière postulante que la Mère de Cléraunay avait admise au noviciat et dont elle reçut aussi les premiers vœux, était fille d'un médecin de Laval.

Antoine Duvernay, sieur du Ronceray, jouissait dans cette ville, d'une grande considération. Andrée, sa fille, avait obtenu âgée de vingt ans, qu'il lui permit d'entrer en religion. C'était un grand cœur que cette jeune fille; on remarquait en elle une belle intelligence, un bon jugement, un dévouement à toute épreuve. Elle était ferme à la fois et sensible. Son ardeur pour le travail ne l'empêchait pas d'être recueillie et unie à Dieu. Plus tard son nom reviendra sous notre plume, rapproché, en d'autres lieux, de celui de la Mère de Brésoles, qui se sépare d'elle en ce moment, rappelée à La Flèche en même temps que leur Supérieure vénérée.

Le séjour de Laval était devenu intolérable à la Mère de Brésoles. On se rappelle son évasion de Blois; l'incognito dont elle avait voulu s'envelopper n'avait pas jusqu'alors été trahi. Mais un jour, remplissant dans les salles, son office d'hospitalière, elle vit s'avancer un homme distingué qu'elle reconnut aussitôt pour son beau-frère, le chevalier de Saint-Michel. Lui aussi, sans se laisser tromper au costume de la religieuse reconnut à l'instant sa belle-sœur. Il avait demandé à visiter cet Hôtel-Dieu dont on lui racontait merveilles, bien loin de se douter qu'il y retrouverait celle que l'on cherchait depuis si longtemps. La sœur chercha à se dissimuler et à se retirer avec adresse; mais le chevalier ne cessa de la poursuivre jusqu'à ce qu'il lui eût fait avouer ce dont il ne doutait déjà plus. La désolation d'être connue empoisonna pour elle le bonheur d'entendre des nouvelles de sa famille. Son histoire se répandit par la ville et il lui fallut recevoir les visites de tous les notables empressés de venir la

saluer. Ce fut un supplice pour son humilité, et après un tel éclat elle n'aspira plus qu'à quitter une ville où on l'honorait.

Guillaume Troussard, ce bon prêtre qui avait été donné pour confesseur aux religieuses, et qui avait eu mission d'aller les chercher à La Flèche, ne se borna pas au don magnifique grâce auquel le chœur des religieuses hospitalières avait pu être construit. Instruit peut-être de ce que Jean Gyrot avait fait à La Flèche, il voulut aussi se donner lui-même à la communauté. Le 28 avril 1651, il écrivit :

« Tel que je suis, je me donne tout, toute ma vie, et de tout mon cœur au service des filles de Saint-Joseph, sans jamais en prétendre aucune reconnaissance telle qu'elle soit, pas même d'un grand merci, au contraire, je promets de leur donner tout ce que je pourrai ; et quand il se trouvera quelqu'un plus capable de leur servir, je serai ravi de me retirer, ravi qu'elles soient contentes, ce que je proteste devant Dieu. Signé : Troussard. »

Il tint parole ; toujours il fut dévoué au bien spirituel de la communauté ; il fut particulièrement le coopérateur constant de la mère de Cléraunay. C'est à lui que les religieuses durent leur première cloche et une grosse horloge. Alors même que l'âge ne lui permettait plus de rendre les mêmes services qu'autrefois, il continua de faire des dons, de soutenir par ses conseils, d'encourager par ses lettres (1).

(1) Il mourut à Laval, vers 1681, affaibli par l'âge et déjà remplacé par Guillaume Loryot.

CHAPITRE V

MOULINS. — Gabriel Girault. — Préparations et pourparlers. — Signature du traité. — Félicie des Ursins. — Longue attente. — Départ et déception. — Patience. — Dubuisson de Beauregard. — Secours merveilleux. — Les sœurs à l'hôpital. — Deux postulantes. — Marie Harel. — Marie Vennat.

Il y avait en 1646, à La Flèche, un jeune homme venu de Moulins pour suivre les cours du collège et sur lequel l'éloge des sœurs de Marie de la Ferre, répété par toutes les bouches faisait une profonde impression. Gabriel Girault, dont la famille était une des mieux posées du Bourbonnais, avait résolu de se donner à l'Église, non pas, disent nos annales, pour vivre dans la mollesse et l'inutilité, mais pour mener une vie vraiment pieuse et digne du caractère sacré. Sa charité s'enflammant au contact de celle des hospitalières, il voulut servir lui-même les pauvres et leur fit de grandes aumônes. Souvent il songeait que sa ville natale aurait dû envier à La Flèche une si belle institution. Moulins avait depuis 1620 un hospice dirigé par les frères de Saint-Jean de Dieu; mais ces religieux admirables ne s'occupaient que des hommes; les femmes malades étaient logées dans des maisons voisines, sous la gouverne d'une femme veuve qui n'avait pour subvenir à leurs besoins que les aumônes incertaines. Ces pauvres souffrantes n'étaient ainsi

guère moins dépourvues que dans leurs indigentes demeures.

Girault conçût vîte l'idée d'attirer à Moulins les filles de Jérôme Le Royer; mais il fut effrayé des difficultés qu'il prévoyait. Néanmoins il s'en ouvrit au fondateur. Toujours abandonné à la volonté divine, celui-ci lui répondit : — « Continuez à consulter Dieu, à étudier sa volonté, je m'unirai à vous et croyez bien que si ce dessein est de lui, aucun obstacle n'en empêchera l'accomplissement. »

Dans cette pensée, le bon jeune homme était retourné en son pays, où les misères lui parurent encore plus grandes qu'autrefois. Tout en priant, il agit, il communiqua son désir aux magistrats et aux notables, tâcha de leur faire connaître et apprécier les hospitalières, s'efforça de les toucher par la représentation des souffrances des pauvres. On convint facilement qu'un établissement de ce genre pourrait avoir des avantages; mais on ne se pressa pas de le réaliser. Aux sollicitations, aux instances que ne leur épargnait pas le zèle du jeune prêtre, ceux qui auraient pu communiquer l'impulsion répondaient en hommes hésitants, réservés à l'excès, peu désireux d'entreprendre. Sans se lasser, avec une tenacité toute sacerdotale, le précurseur des hospitalières revenait à la charge. Deux ans se passèrent au bout desquels, de guerre lasse, on écrivit à Jérôme Le Royer. Avait-on sérieusement dessein de donner suite au cas d'une réponse favorable? Ce qui arriva permettrait d'en douter.

Le Royer et Marie de la Ferre s'étaient sentis intérieurement poussés à accepter. Les difficultés qu'ils

auraient à surmonter ne leur avaient pas été célées; mais elles n'avaient pas effrayé leur courage et ils comptaient sur l'assistance de Dieu. Marie répondit en son nom et au nom de ses filles : « Qu'elles étaient honorées de la confiance qu'on leur témoignait, qu'elles acceptaient les offres qui leur étaient faites, qu'elles tâcheraient, moyennant la grâce de Dieu, de remplir toutes les obligations de la fondation qu'on leur destinait. » Elle ajoutait que La Dauversière, muni du pouvoir de la communauté, se rendrait lui-même à Moulins pour passer le concordat où seraient exprimées les conditions de leur établissement.

Parti de La Flèche vers le 20 septembre 1648, il ne parvint au terme de son voyage que dans les derniers jours du mois. L'abbé Girault l'attendait avec impatience et le reçut avec joie; il le présenta aux notables de la ville et ceux-ci l'accueillirent avec de grands témoignages d'estime. On recommença avec lui ce qu'on avait fait avec Girault. On exalta les vertus des hospitalières, on déclara leurs services très utiles et même très désirables; mais on objecta que la ville était pleine de couvents qui étaient plus ou moins une charge pour les habitants. Bâtir un hôpital était une grande dépense à laquelle la ville n'était pas en mesure de fournir; entretenir les malades en était une autre pour laquelle on n'avait point de revenus fondés: il fallait du temps pour mûrir l'entreprise et ne rien faire dont on dût plus tard avoir à se repentir, faute d'avoir tout prévu. Le Royer aurait pu se montrer blessé de ce qu'on l'avait fait venir pour lui faire entendre toutes ces choses, et dire qu'on aurait bien dû y songer avant d'écrire; il usa de patience. Mais

ces mauvaises raisons çà et là répétées trouvaient écho dans les esprits, tellement que malgré son désir de conclure l'affaire, il se vit sur le point de repartir laissant les bourgeois de Moulins à leurs réflexions.

Une femme, dont le cœur cruellement éprouvé, était venu chercher au monastère de la Visitation, la consolation, le silence et la paix, la duchesse de Montmorency entreprit d'avoir raison contre toute la ville. Félicie des Ursins venait de poser la première pierre d'une chapelle conventuelle où elle voulait élever à Henri de Montmorency un magnifique mausolée (1). Elle avait souffert, elle voulait vivre de sa douleur en arrosant de ses larmes des restes chéris, elle eut plus de pitié des misérables que les bons bourgeois calculateurs et indolents. Ses malheurs, son grand caractère, son haut rang, ses vertus et ses bienfaits lui donnaient une grande influence. Elle en usa pour venir en aide au pauvre Le Royer qui ne savait plus quelle conduite tenir. Les officiers de ville et le curé de Moulins furent convoqués à venir conférer de l'affaire en présence de la duchesse et du P. de Lingendes (2), au parloir de la Visitation.

Ce fut le jour consacré aux Saints-Anges, le 2 octobre, que la conférence eut lieu et il est à croire que les anges des pauvres y prirent part invisible-

(1) On sait la triste fin du maréchal de Montmorency décapité à Toulouse pour avoir secondé la révolte de Monsieur, frère du roi, et le dévouement légendaire de sa veuve à sa mémoire.

(2) Claude de Lingendes, un des meilleurs prédicateurs de son temps, était né à Moulins en 1591. Admis dans la compagnie de Jésus, il fut recteur du collège de Moulins, puis provincial et supérieur de la maison professe de Paris. Il y mourut en 1660.

ment, car un résultat tout opposé à celui qu'on eût pu prévoir y fut obtenu. Les éternelles objections y furent bien encore proposées; mais elles durent céder devant les réponses chrétiennes de la duchesse. Celle-ci leva en partie les difficultés venant de la question d'argent en versant immédiatement 3,000 liv. pour la construction de la chapelle. D'après son désir, elle aurait dû être placée sous le vocable de l'Immaculée-Conception; mais Le Royer obtint qu'elle le fut sous celui de Saint-Joseph, patron de ses filles. Les conditions d'un concordat furent discutées séance tenante. Les sœurs devaient construire à leurs frais leur habitation et se nourrir sans subvention de la ville qui ne devait que la chapelle et les salles des malades. Au commencement de chaque mois, les administrateurs devaient fournir les sommes nécessaires à la nourriture et à l'entretien des pauvres femmes; à la fin, la supérieure et la dépositaire avaient à leur rendre compte. Elles ne devaient compter des revenus propres de la communauté qu'avec l'évêque. Ce contrat comprenait une clause spéciale obligeant les religieuses à admettre les petites orphelines depuis l'âge de trois ans jusqu'à douze. Le Royer fit encore insérer dans le traité la condition déjà mise à Laval et à Baugé, que 300 liv. prises sur la dot seraient données aux pauvres dans les six mois qui suivraient le décès de chaque religieuse de chœur. « On peut bien dire, écrit l'annaliste de l'Institut, que des filles qui venaient à ces conditions user leur santé et leur vie dans un travail pénible et rebutant, n'avaient en vue que le service de Dieu et qu'elles n'attendaient que de lui la récompense de leurs peines. »

Cette noblesse de sentiments, ce désintéressement sublime avait ravi le cœur de Félicie des Ursins, et lui fit trouver le moyen d'être généreuse envers les filles de Marie de la Ferre, malgré les confiscations qui avaient réduit sa fortune et les grandes dépenses qu'elle voulait faire à la Visitation.

Jérôme de la Dauversière resta encore quelques jours à Moulins pour prendre connaissance plus ample des hommes, des lieux et des choses. Il assura qu'on serait satisfait de ce qui venait d'être conclu et des sujets qui seraient envoyés; il demanda que l'on voulut bien, sans retard, préparer toutes choses pour l'arrivée des hospitalières. En particulier, il chargea l'abbé Girault de veiller aux intérêts communs et de l'instruire de tout ce qui se passerait, pour l'aider à lever les obstacles qui pourraient surgir encore.

Selon l'usage que lui avait fait adopter son humilité, Le Royer n'avait agi et signé que comme intermédiaire et mandataire des religieuses, bien qu'il fut leur père et fondateur. Il rentra à La Flèche après un mois d'absence et fit ratifier par ses Filles ce qu'il avait fait en leur nom. Marie de la Ferre s'offrit à lui pour aller faire cette fondation. Elle avait le pressentiment que la signature du contrat n'avait pas mis fin aux embarras, et cette perspective ne faisait qu'enflammer son âme sacrifiée. A sa demande, Le Royer répondit : — Vous irez à Moulins, ma Mère, mais il y aura de grandes difficultés à vaincre avant de former cet établissement. Lui aussi avait vu que les bourgeois de Moulins avaient cédé à un ascendant qu'ils n'auraient osé braver; mais que leurs dispositions, au fond, n'étaient pas changées. On n'aurait plus à lutter

contre l'hostilité ouverte, mais à supporter les entraves plus intolérables de l'inertie.

En effet, deux ans s'écoulèrent avant que l'on priât les hospitalières de venir remplir leurs engagements, et nous allons raconter quel accueil on leur fit. Pendant qu'à Laval et à Baugé on exécutait, à Moulins on délibérait toujours ; soit qu'on n'eût pas acquis toutes les sûretés qu'on désirait avoir, soit qu'on manquât des fonds nécessaires, l'affaire traînait en longueur. On remplissait néanmoins les formalités requises; la chapelle était achevée; mais le travail des salles avançait lentement. Gabriel Girault pressait de venir, espérant que la présence des religieuses hâterait les choses. L'évêque d'Angers ayant donné l'obédience pour Moulins le 20 novembre 1650, la Mère de la Ferre crut qu'elle allait pouvoir partir, et malgré les désagréments de la saison, elle aurait affronté ce voyage de huit jours à faire à cheval, ou par les coches d'eau, pour se rendre de La Flèche à Moulins. Mais elle apprit qu'on formait des difficultés nouvelles, que les travaux n'étaient pas achevés et qu'il fallait différer encore. Ce fut seulement le 8 mai de l'année suivante que la petite caravane se mit en route.

La séparation fut pénible; les Filles qui demeuraient à La Flèche voyaient avec grand serrement de cœur s'éloigner leur Mère aimée et vénérée, et celle-ci, partant avec le pressentiment qu'elle ne reverrait plus le berceau de sa Congrégation, ne pouvait le quitter sans profonde douleur. Il y eut des larmes échangées. Dieu, en exigeant l'obéissance, n'interdit pas de sentir; or, dans le couvent et dans la ville, bien des affections légitimes se trouvaient atteintes. Marie

de la Ferre emmenait avec elle : Claude Le Balleur, native d'Angers, Thérèse Havard de la Tremblaye, Marie Bidault de la Barre, et Anne Bidault de Ruigné, cousine des deux précédentes. Ces trois dernières étaient fléchoises et leur nombreuse parenté ne les laissait pas partir sans souci ni sans regret.

Le pieux Jean Gyrot, aumônier de La Flèche, était le directeur et le gardien du voyage. On suivit la route de Baugé, où ce fut une joie de faire un court arrêt. Puis à Saumur, on prit le coche qui remontait la Loire jusqu'à Nevers, et de là, on se rendit à cheval à Moulins. L'abbé Girault, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, était venu au-devant des religieuses à quelque distance de la ville; il leur témoigna sa joie et embrassa avec effusion leur conducteur. Ensuite il les dirigea vers sa demeure. Chemin faisant, il dût leur dire que les bâtiments de l'Hôtel-Dieu s'avançaient, mais n'étaient pas terminés encore, qu'on ne s'était pas occupé de leur logement, mais qu'il les priait d'accepter l'hospitalité chez lui; enfin, que pour avouer tout, la ville avait changé d'avis et qu'elle faisait difficulté d'en venir à l'exécution de ses engagements. Triste délassement après un long et fatigant voyage! cruel revers aux joies que la vue des dévouements à embrasser avait opposées aux larmes des séparations!

Il n'était que trop vrai. Après le contrat signé, les actes épiscopaux obtenus, les lettres-patentes données par le roi, on ne pouvait signifier aux hospitalières de s'en aller; mais on espérait les dégoûter et les amener à se retirer elles-mêmes de bon gré. On ne savait pas à quelles âmes on avait affaire. Après avoir laissé ses

Sœurs émettre timidement quelques réflexions, la Mère de la Ferre, sortant d'un recueillement profond, dit au chanoine inquiet : — « Nous ne sommes venues ici que par l'ordre de Dieu ; j'ai confiance en sa bonté ; il fera tout tourner à sa plus grande gloire. La diversité des sentiments m'est une preuve que notre établissement réussira ; mais nous devons y aider par notre patience et notre soumission au bon plaisir de Dieu. Pourvu qu'il soit glorifié, qu'importe en quelle manière ? Nous attendrons tout ce qu'il lui plaira faire de nous ; il est notre père et nous sommes ses enfants. Que son saint nom soit béni dans tous les siècles des siècles. » — Ses Filles, rassurées en l'entendant, lui affirmèrent aussitôt qu'elles conformaient leurs dispositions aux siennes et qu'elles étaient prêtes à accepter tous les dégoûts et toutes les humiliations que les indécisions de la Ville pourraient leur procurer.

Elles s'établirent donc, tant bien que mal, chez le chanoine, ne firent rien dire ni signifier aux magistrats, n'invoquèrent aucun de leurs titres pour que l'on s'occupât d'elles, se tinrent cachées, se bornant à se rendre silencieuses et recueillies à l'église la plus proche pour y assister au Saint Sacrifice et y adorer le Dieu de l'Eucharistie ; du reste elles firent partir leur aumônier pour retourner à La Flèche. Ce départ marquait à tous, assez évidemment, que, quoi qu'on leur eût dit, elles étaient déterminées à rester.

On les observa ; elles devinrent bientôt le sujet des conversations. Les uns les trouvaient bien osées de demeurer dans la ville, quoique les magistrats ne

les y eussent pas invitées; s'imaginaient-elles avoir des droits? prétendaient-elles s'imposer? D'autres remarquaient que, puisqu'on avait tant fait que de commencer un hôpital, le mieux était d'en venir à bout; après tout, on les avait demandées, pourquoi les repousser à présent? De ces discussions naissait le désir de mieux connaître les hospitalières. Girault, le P. de Lingendes y engageaient en toute occasion, ne tarissaient pas en éloges sur elles, particulièrement sur leur Supérieure, disaient qu'il était regrettable, qu'ayant de telles servantes des pauvres sous la main, on s'obstinât à laisser les pauvres sans assistance.

Ce fut bientôt à qui visiterait les religieuses étrangères; le salon du chanoine devint un parloir perpétuel. La Mère de la Ferre accepta cette importunité et cette fatigue; il le fallait pour triompher de l'indifférence et finir par vaincre l'hostilité. On la quittait ravi de son aspect aimable et saint, de ses manières affables et réservées, de ses discours modestes et sensés. On remarquait son égalité d'humeur devant toute parole amie ou contraire, on admirait ce recueillement en Dieu que les entretiens incessants ne semblaient pas pouvoir troubler. On voyait le reflet du même esprit et des mêmes vertus dans ses Filles. On ne put s'empêcher de les estimer; c'était se mettre en voie de leur rendre justice.

Un homme aussi honorable qu'influent activa ce revirement d'idées en se déclarant hautement le patron de ces saintes religieuses. C'était le trésorier de France pour le Bourbonnais, Dubuisson de Beauregard, qui vivait avec sa femme dans les pratiques

d'une haute piété. Il connaissait la maison du chanoine Girault et la savait trop restreinte pour que les Hospitalières y pussent demeurer longtemps sans grande incommodité. Il vint mettre la sienne à leur disposition; un vaste appartement séparé permettait que, sans gêner, sans être gênées, elles pussent y vivre comme chez elles, en communauté. D'ailleurs les exercices de la vie chrétienne se faisaient chez Dubuisson comme dans un couvent bien réglé. L'invitation fut faite avec de si obligeantes instances que la Mère, voyant d'ailleurs dans cette offre une conduite de la Providence, ne put la refuser.

La petite colonie fut aussitôt établie en communauté régulière; les règlements de La Flèche furent repris; aux heures marquées pour le service des pauvres on recevait ceux qui se présentaient, on les instruisait et on leur faisait l'aumône. Les autres visiteurs ne furent plus admis qu'aux moments laissés libres par les observances prescrites. Cette conduite acheva de concilier aux hospitalières l'estime générale.

Marie de la Ferre, appelée par la duchesse de Montmorency à la Visitation, s'y rendit avec la petite famille, et n'eut pas de peine à gagner les sympathies de cette âme compatissante. Avec Girault, la duchesse s'employa de nouveau vis-à-vis du conseil de ville, l'emporta sur les dernières résistances, et, dans le courant de juin, les religieuses furent mises en possession de l'Hôtel-Dieu.

Toute difficulté n'était pas levée par là, car les hospitalières s'étaient chargées de pourvoir elles-mêmes à leur logement, c'est-à-dire d'acheter le ter-

rain nécessaire et d'y bâtir; mais elles ne pouvaient le faire avant que des dons généreux leur eussent été faits, ou que de riches recrues indigènes leur eussent apporté de grosses dots. Dans un moment où, s'entretenant avec ses Filles de cette situation et du peu d'apparence qu'il y avait d'en sortir, Marie de la Ferre leur exprimait ses pensées, et excitait leur espérance en Celui-là seul qu'elles étaient venues servir en ce pays, elles la virent tomber à genoux et prononcer cette prière : — « Seigneur, mon Dieu, vous savez nos intentions et les motifs qui nous obligent à recourir à vos bontés. Assistez-nous donc, mon Dieu; donnez-nous le moyen de vous servir dans vos membres; nous ne demandons rien de superflu, mais seulement un logement pour nous mettre en état de vous obéir par la pratique exacte de nos règles, et d'accomplir votre sainte volonté. »

Les Sœurs s'étaient jetées à genoux avec leur Mère; elles s'unissaient de cœur aux sentiments qu'elle exprimait. A peine sa voix cessa-t-elle de se faire entendre, que des pas pressés s'approchèrent, la porte s'ouvrit et Dubuisson se hâta de leur dire qu'il leur apportait une bonne nouvelle; c'était le don de 20,000 liv. pour l'achat d'un terrain et la construction d'un couvent. Girault suivait de près le bon messager; c'était à lui que M. et Mme Mérault de Corbeville venaient de promettre cette aumône princière.

Ce n'était pas leur premier secours à l'établissement, Mérault de Corbeville était receveur général du Bourbonnais; il s'était rencontré à Paris avec Jérôme Le Royer, en 1648, après la signature du

traité de Moulins, et lui avait promis 4,800 liv. pour son œuvre. Les libéralités de Mérault de Corbeville et et de sa femme furent faites en seule vue de Dieu, et ils n'imposèrent que des conditions plutôt favorables qu'onéreuses. Ils acceptaient le titre de bienfaiteurs uniquement pour avoir part aux prières des sœurs. Ils voulaient; — c'était pour les religieuses un nouveau bienfait, — qu'à perpétuité le Très Saint-Sacrement fut exposé les jours de l'octave de sa fête dans la chapelle de l'Hòtel-Dieu; que chaque soir de cette octave il y eût salut et bénédiction pendant lesquels on prierait Dieu pour eux et pour leur famille; qu'à partir de leur décès un service fut célébré pour leurs âmes l'un des jours de l'octave qui suit la commémoration des Morts; qu'à la fin de ce service on chantât le *Vexilla regis prodeunt* et le *De profundis*, hymne et psaumes que l'on chanterait aussi, aux fêtes de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. Ce don en suscita d'autres. La mère du chanoine Girault envoya 3,000 liv. pour l'autel, la chaire et l'ameublement de l'église. La veuve de Montmorency ajouta à sa première largesse, l'offrande d'un ornement d'autel complet. Le chanoine voulut pourvoir la sacristie des objets les plus nécessaires et notamment d'un calice et d'un ciboire.

L'impatience des sœurs ne pouvait attendre que le monastère fut bâti, pour commencer le service auprès des pauvres femmes malades; elles demandèrent un réduit dans l'Hôtel-Dieu. Girault fit les démarches pour y faire venir le mobilier indispensable, et la Mère de la Ferre quitta le toit hospitalier de Dubuisson, en exprimant sa gratitude et celle de ses filles le

4 juin 1651. C'était le jour de la Très Sainte Trinité quinzième anniversaire de l'entrée des premières sœurs à l'hôpital de La Flèche.

Deux postulantes se renfermaient avec elles dans leur pauvre demeure : Marie Harel et Marie Vennat. La première fille d'un conseiller au présidial, avait toutes les qualités requises pour être l'exemple des novices à venir. Déjà remarquable par sa pitié et son amour pour les pauvres, elle n'avait en embrassant la vie religieuse qu'à perfectionner ses vertus. La seconde, fille d'un procureur en la sénéchaussée et petite nièce du curé de Moulins, avait déjà atteint sa vingt-septième année. Elle était très avancée dans les voies spirituelles, son humilité profonde, son désir de vivre cachée, sa dévotion aux abaissements du Sauveur, lui firent demander à n'être que sœur domestique. D'autres aspirantes sollicitaient leur admission; mais l'exiguïté du lieu abandonné aux religieuses ne permit pas de les accueillir immédiatement.

CHAPITRE VI

MOULINS (suite). — Triste prophétie. — La vieille Julienne. — Installation solennelle : M. Oyseau. — Vertus de la mère et de ses filles. — Vœux perpétuels de Marie de la Ferre. — L'épidémie. — Dernière maladie et mort de la fondatrice. — Exhumation.

En entrant à l'hôpital la vénérable Mère de la Ferre dit à ses filles : — « Mes sœurs, voici le lieu de mon repos pour l'éternité (1). » Puis elle récita le *Nunc dimittis*. On prit ses paroles pour un élan de reconnaissance envers Dieu, c'était l'annonce de sa mort qu'elle avait prévue dès avant de quitter La Flèche et dont elle parla encore plusieurs fois dans la suite. Cette prévision loin de l'abattre la rendait plus zélée, plus active que jamais.

Son premier soin fut de s'entendre avec la vieille femme qu'elle venait remplacer et qui n'était pas sans inquiétude pour son sort futur. La bonne Julienne avait peur, après avoir pendant longtemps eu soin des malades, tant bien que mal, mais de son mieux, de se voir mise à la porte par les nouvelles venues. Du premier mot Marie la rassura, en louant ses services rendus et en lui disant qu'elle serait heureuse de conserver une personne experte et dévouée comme elle. Elle méritait confiance en effet, et devait être fort utile à des étrangères, puis,

(1) *Hæc requies mea in sæculum sæculi*. *Psalm.* CXXXI, *v.* 14.

elle rappelait à la fondatrice les trois bonnes servantes qu'elle avait trouvées en entrant à l'hôpital de La Flèche et qui s'étaient données à l'œuvre si généreusement. Inutile de dire la reconnaissance de Julienne dont le bon cœur eût pleuré ses pauvres et qui était satisfaite de rester près d'eux et de les voir mieux assistés.

On commença à mettre partout de l'ordre et de la propreté; on se procura des objets de première nécessité pour les malades; au bout de trois semaines toutes choses furent en un état assez satisfaisant pour que l'on put songer à l'installation solennelle des hospitalières. Le chanoine Girault avait été délégué par l'autorité diocésaine pour cette cérémonie, et le jour de Saint-Jean, fête particulière de dévotion pour M. et Mme de Corbeville, avait été choisi pour l'accomplir. Dès le matin arrivèrent le Procureur général, le Procureur du roi, le Maire, les échevins, les administrateurs, auxquels se joignirent des notables parmi lesquels on distinguait les Dubuisson de Beauregard, les de Corbeville, Mme Girault, les parents Harel et Vennat. Girault, assisté de deux de ses confrères de la collégiale de Notre-Dame, fit lire les actes canoniques, confirma Marie de la Ferre dans sa charge de Supérieure, et lui remit ainsi qu'à ses sœurs le soin des femmes malades de l'hôpital. Ensuite il bénit l'église, célèbra la sainte Messe, et posa le Saint-Sacrement au tabernacle, après quoi il entonna le *Te Deum*. Il voyait sa persévérance couronnée de succès et il pouvait jouir intérieurement du service qu'il avait rendu à son pays.

Dans l'assistance on avait vu un chapelain de l'é-

glise paroissiale qui, n'appartenant pas au cortège officiel, était venu seulement pour assister à la cérémonie et pour remercier Dieu dans son cœur de ce qu'elle pouvait enfin avoir lieu. C'était un homme de prière et de bonnes œuvres, que l'on regardait comme un saint, et qui recevait, disait-on, du ciel, de particulières faveurs. Or, après la cérémonie, il raconta à Girault, aux religieuses et à quelques amis, qu'au moment de la procession pour la bénédiction de l'église, il avait vu Jésus, Marie et Joseph marchant avec les sœurs et les bénissant. Nul ne fut étonné qu'une pareille faveur eût été accordée à M. Oyseau; on le savait trop éclairé pour avoir été dupe de ses sens, et trop véridique pour articuler un mensonge; cette apparition sembla un gage des bénédictions que Dieu réservait à cette communauté. Ce fait, répandu dans le public, qui ne trouva pas non plus à contredire, mit la maison en telle estime, que des prêtres, des dames, des notables venaient prendre part aux charitables occupations des religieuses et surtout assister en grand nombre à leurs fêtes.

Le nombre des pauvres femmes admises augmenta, les ressources s'accrurent, et Dieu envoya des ouvrières nouvelles qui demandèrent à être reçues dans la congrégation de Saint-Joseph. La Mère de la Ferre les exhortait à bien prier Dieu pour connaître sa volonté, et n'ayant point encore où les recevoir, les laissait s'éprouver dans leurs familles. Dieu lui faisait savoir celles qu'il destinait vraiment à l'Institut; elle traçait avec le pouce un signe de croix sur leur front et leur disait : — Notre-Seigneur vous veut dans notre maison; appliquez-vous à vous rendre

digne du choix qu'il a fait de vous. — Elle leur révélait ensuite quelles étaient leurs dispositions intérieures et ce qu'il en arriverait. Toutes celles qu'elle marqua du signe de la croix entrèrent dans la suite au noviciat et devinrent d'excellentes religieuses.

Une de ces élues fut Thérèse d'Obeilh, fille d'Abel d'Obeilh, écuyer, avocat du roi en la sénéchaussée et présidial de Moulins. Cette jeune fille qui appartenait à une des plus anciennes familles du Bourbonnais, n'était âgée que de seize ans; mais elle était déjà très avancée dans les voies parfaites. Elle prononça ses vœux entre les mains de la Mère Le Royer, et fut ensuite, très jeune encore, instructrice des novices. En cette qualité et plus tard, comme supérieure, elle rendit d'éminents services à la communauté.

A côté de la fondatrice se faisait remarquer Thérèse de la Tremblaye. Il n'y avait que deux attraits pour elle : le tabernacle et le chevet des malades. Le bonheur avec lequel elle leur donnait des soins se lisait sur son visage et charmait les jeunes filles du monde. Elles se sentaient éprises, en la voyant, du désir de l'imiter et comprenaient ou entrevoyaient les délices de l'âme qui aime Jésus dans les pauvres. Le recueillement, la sérénité, la modestie des autres sœurs étaient aussi des leçons vivantes qui portaient à l'amour de la piété.

Mais elles étaient toutes éclipsées par leur Mère. Tout en elle décelait une sainteté si éminente que son seul aspect faisait rentrer en elles-mêmes les personnes légères ou peu chrétiennes. Tant d'humilité jointe à une si grande dignité naturelle, tant de réserve unie à une aménité si suave et si constante, touchait plus

efficacement les cœurs que les plus beaux sermons. Elle parlait peu; mais avec tant d'à-propos et de sagesse qu'on ne pouvait l'entendre sans éprouver le désir de devenir meilleur. Elle était la première à exercer les ministères les plus vils et les plus rebutants. Elle pratiquait des actes héroïques qui paraissent au-dessus des forces de la nature. Les maladies les plus repoussantes attiraient ses préférences. Plus d'une fois, imitant les plus admirables saintes, on la vit baiser des plaies et sucer des ulcères dont l'aspect révoltait tous les sens. Dieu, objet et témoin des victoires que cette âme énergique remportait sur elle-même, accordait à cause d'elle des grâces merveilleuses; des malades guérissaient sous sa main contre toute espérance, des plaies invétérées se fermaient sous ses lèvres. Tandis qu'elle était occupée à panser les malades, à les nettoyer, à leur laver les pieds ou à leur faire prendre la nourriture, on la voyait comme ravie en extase, non inactive de corps, mais l'esprit tout saisi par la contemplation la plus haute. Elle avait dans ce recueillement béatifique une expression de grandeur, de modestie, de douceur, de sérénité qui révélait ses impressions intérieures et donnait à sa personne une élévation plus qu'humaine. Mme de Beauregard, Mmes d'Obeilh et Roy, dont les filles se destinaient à l'Institut de Saint-Joseph furent plusieurs fois témoins de ces états extraordinaires. — Qu'il est beau de voir une sainte! disaient-elles; allons près d'elle apprendre à bien aimer Dieu; allons l'entendre parler de lui. — Ses discours, en effet, ses moindres paroles avaient une persuasion, une force, une onction, une grâce, un entraînement auquel il était impossible de résister.

Avec l'année 1652 venait le huitième anniversaire des premiers vœux temporaires qui furent émis à La Flèche par les douze premières mères ou sœurs de l'Institut. D'après la règle, elles pouvaient maintenant, ou continuer à renouveler leurs vœux de trois ans en trois ans, ou prononcer les vœux pour toute la vie. Cinq d'entre elles déjà avaient été se réunir au divin époux, six autres demeuraient à La Flèche et la Mère de la Ferre se trouvait seule à Moulins. Toutes étaient décidées à s'engager irrévocablement ; les sœurs de La Flèche le firent au jour marqué par la règle (le 23 janvier jour des épousailles de la sainte Vierge) ; la fondatrice ne put prononcer ses vœux perpétuels que le 22 février (1).

Le commencement de cette année 1652 était marqué par de grandes calamités. A Moulins, l'Allier, sur le bord duquel était situé l'hôpital, déborda envahissant toutes les parties basses de la ville. Les eaux couvrirent entièrement le sol du rez-de-chaussée de l'Hôtel-Dieu, et séjournèrent longtemps dans les caves et dans le caveau ménagé sous la chapelle pour la sépulture des religieuses. On comprend quel surcroît de travaux et de fatigues en résulta pour les sœurs. Mais ce n'était que le commencement de leurs épreuves. Les eaux, en se retirant, avaient laissé partout un fétide limon; des miasmes qui s'en échappaient germa une maladie contagieuse; l'hôpital fut envahi, encombré.

Huit religieuses, trois novices et la vieille Julienne

(1) Elle le fit devant M. Feydeau, doyen de Notre-Dame, assisté de Gabriel Girault et d'Albert Fournier, confesseur de la maison.

avaient peine à suffire aux soins des malades, dont le nombre, depuis leur établissement à l'hôpital, s'était sensiblement accru. Quand il fallut recueillir les victimes de la contagion, le travail devint accablant. Comme une Mère prévoyante et tendre, Marie de la Ferre veilla à ce que, tout en ne laissant manquer de rien les malades, ses filles n'excédassent pas trop leurs forces. Elle prit sur elle-même la plus lourde part du fardeau; mais cela ne suffit pas. Toutes ses sœurs furent atteintes et loin de pouvoir la seconder, lui causèrent un surcroît d'inquiétudes et de fatigue. Seule restée debout, elle se multipliait le jour, la nuit, près des hospitalières, près des femmes malades. Son âme ne faiblit point; elle demeura aussi calme, aussi sereine que si son cœur n'eût pas souffert; mais son corps, d'une constitution toujours délicate, n'y put tenir longtemps. Mai, juin s'étaient écoulés, la maladie étaient en décroissance, l'une après l'autre, les religieuses revenaient à la santé et s'empressaient de soulager leur Mère.

Celle-ci les fixait avec un doux sourire; on aurait pu lire dans ses yeux qu'elle pensait n'avoir plus besoin de soulagement ici-bas. Elle s'était donnée tout entière à l'Époux; elle sentait qu'il voulait lui donner le repos en lui-même pour jamais. Une inflammation interne lui faisait éprouver des douleurs contre lesquelles elle s'efforçait de se raidir et qu'elle cherchait à dissimuler; mais des défaillances répétées trahirent, malgré elle, le funeste secret. Elle était en proie à une fièvre brûlante; à son tour, elle était frappée de la contagion.

Elle assura aussitôt qu'elle ne quitterait plus sa

couche que pour la tombe, et, dès le second jour, voulut qu'on lui administrât les Sacrements.

Son désir d'aller à Dieu était immense; elle ne le cachait pas à ses sœurs désolées; elle les exhortait seulement à vivre de manière à pouvoir saluer la mort comme l'instant qui délivre et qui béatifie. — « Dieu est notre père, leur disait-elle, et il le sera toujours....., mettez en lui votre confiance, mes chères sœurs, rappelez souvent en votre mémoire les bienfaits et les grâces dont il a comblé chacune de vous. Aimez votre vocation; aimez votre règle, elle est de Dieu, vous le savez..... » Souvent elle répétait de semblables paroles qu'elle accompagnait de l'expression de sa tendresse pour ses filles. Au neuvième jour, elle insista pour qu'on lui apportât le saint Viatique; puis elle demanda l'Extrême-Onction et enfin voulut que l'on récitât les dernières prières. Toutes les communautés de la ville suppliaient le Ciel pour elle; mais, elle, de plus en plus unie à Celui qu'elle avait toujours uniquement aimé, n'aspirait qu'à la rupture des liens qui retenaient son âme captive dans le lieu de l'exil. — « Vous m'appelez à vous, disait-elle, ô mon bien-aimé; il est juste de vous obéir. La confiance que j'ai en votre miséricorde, les marques sensibles que vous m'avez données de vos bontés, votre mort, votre passion, ne me permettent pas de douter que vous n'ayez pitié de mon âme. Lavez-la, Seigneur, dans votre précieux sang, puisque c'est en ses mérites infinis que je fonde toutes mes espérances. Je vous demande cette grâce par l'intercession de la Très Sainte Vierge et de saint Joseph. »

Elle pressait son crucifix sur ses lèvres, sur son

cœur et disait : — « Vous êtes toute ma confiance, ô mon Sauveur. Quel bonheur pour moi, pauvre et misérable que je suis, de pouvoir vous aimer pendant toute l'éternité! » Et quand les souffrances devenaient plus vives : — « Encore plus! s'écriait-elle, encore plus, ô mon Dieu; détruisez ce corps de péché! » Une dernière fois on entendit encore : — « Quel bonheur! de pouvoir vous aimer pendant toute l'éternité. » On eût pu croire que c'était le cri de joie qu'elle poussait en prenant possession de ce bonheur. Son âme avait quitté la terre; il n'était pas encore minuit, le 27 juillet 1652.

Girault et le confesseur des religieuses avaient assisté à cette sainte mort. Ils furent ensuite témoins de la vénération populaire pour celle que Dieu venait de rappeler à lui. La voix publique la proclamait bienheureuse; l'éloge de ses vertus sortait de toutes les bouches. On voulait se procurer quelque objet qui lui eût appartenu, ou au moins quelque chapelet qui lui eût touché. Plusieurs l'invoquèrent et assurèrent avoir obtenu des grâces par son intercession.

Le corps vénéré fut conduit à la dernière demeure par le clergé, le chanoine Girault et les religieuses; on le descendit dans la crypte de l'église. Comme Marie de la Ferre avait succombé à l'épidémie, et que plusieurs sœurs venaient de retomber dans la maladie dont elles avaient été guéries (1), on crut de la prudence de répandre de la chaux sur sa dépouille funèbre.

Trente-neuf jours après le triste événement, le

(1) *Annales* imprimées, p. 198.

5 septembre 1652, Le Royer quittait La Flèche avec sa fille Jeanne, Renée Olivier de la Guittière et Jeanne Pillet, sœur converse, pour se rendre à Moulins où il arriva le 16 du même mois. Croyant trouver les chairs de la défunte fondatrice déjà consumées, il s'était muni avant le départ, d'une lettre de l'évêque d'Angers, datée du 17 août, donnant aux trois sœurs qui l'accompagnaient la mission de réclamer les restes de Marie de la Ferre pour qu'ils fussent transportés à La Flèche « avec la décence et piété requise en telle occasion sous la conduite de Mons. de la Dauversière Le Royer, conseiller du Roy....., etc. » Le premier soin du fondateur, en arrivant avec ses trois religieuses fut d'aller prier Dieu sur la tombe de la vénérable défunte et leur dévotion renouvela la douleur de la communauté. Il l'avait appelée à descendre au caveau avec lui, car après la prière et les larmes, il voulait s'assurer de l'état du corps qu'il se proposait d'emporter; trois prêtres étaient aussi présents : MM. Girault, Quintin et Fournier. Il fut très surpris de voir que la chaux, mise par-dessus les vêtements, n'avait pas encore attaqué les chairs; mais il en fit remettre deux poinçons, et comme il devait séjourner environ un mois à Moulins, il espéra pouvoir au bout de ce temps accomplir sa mission (1). Jeanne Le Royer adressa donc aussitôt à l'évêché d'Autun une requête signée d'elle et de ses deux compagnes, pour obtenir qu'il

(1) Comme aucun récit authentique ne fut dressé de la visite de Le Royer au tombeau, cette seconde injection de chaux ne s'appuie que sur une conjecture; mais, conjecture qui n'est pas invraisemblable (en 1652), et qui permet à notre narration de s'écarter moins de celle des *Annales* imprimées.

leur fut permis « de faire transporter ledict corps dudict Hostel-Dieu de Molins en celui de ladicte ville de La Flèche ». Le vicaire général, Saulnier, à la date du 1er octobre, signa sur la requête même une apostille accordant « aux suppliantes la fin de la présente ». Jeanne Le Royer avait été élue supérieure le 26 septembre et fut confirmée dans cette charge par Gabriel Girault quelques jours après, en vertu d'une délégation datée du 1er octobre.

Le temps qu'il devait passer à Moulins étant écoulé, rappelé sans doute par d'autres affaires, la chaux peut-être n'ayant pas encore suffisamment agi malgré les prières qu'on avait faites, touché aussi vraisemblablement des plaintes, des réclamations, des regrets de la communauté et de la ville, Le Royer s'éloigna, remettant à plus tard la translation, à laquelle il ne renonçait pas. A la fin de la supériorité de sa fille, les sentiments seraient moins vifs et les désirs de ses filles de La Flèche, seraient plus faciles à satisfaire.

La supériorité de Jeanne fut une heureuse continuation de celle de la vénérable fondatrice. La Mère Le Royer eut la consolation de voir s'accroître le nombre de ses religieuses; à un voyage que fit son père en 1654, il vit toutes les postulantes et avec cette connaissance que Dieu lui avait donnée des âmes, il indiqua celles qui lui semblaient les mieux disposées, et qui furent en effet d'excellents sujets.

Ce voyage de Jérôme est le dernier qu'on lui voie faire à Moulins. Les deux triennats successifs étant écoulés, sa fille Jeanne fut obligée de s'occuper seule de l'exhumation de Marie de la Ferre. Au moment

où elle eut lieu (décembre 1658), Le Royer était retenu à La Flèche, puis conduit à Paris pour les affaires de Montréal.

Il ne perdait pas de vue, toutefois, ce qui se faisait à Moulins. Jeanne Le Royer, terminant son second triennat, pria, le 15 décembre, Gabriel Girault de se servir enfin de la permission sollicitée et obtenue en 1652, et qui était demeurée lettre-morte jusque-là. Celui-ci, le 19 du même mois (1658), en présence de toute la communauté, fit creuser le sol à l'endroit où lui-même avait vu enterrer Marie de la Ferre; il ouvrit le cercueil et en retira les ossements en les dégageant de quelques parcelles de chair qui y adhéraient encore. Ensuite il en mit la plus grande partie dans une caisse de sapin convenablement garnie à l'intérieur et en réserva un certain nombre qui devaient rester à Moulins « à la réquisition et pour la consolation de la communauté (1) ».

On attendait que Le Royer vint chercher sa fille, comme il était convenu, et emporter les restes de la fondatrice conformément à la charge personnelle qu'il en avait eu de l'évêque d'Angers. Mais, retenu à Paris jusqu'au 29 mars, ainsi qu'on vient de le voir, il écrivit sans doute que le temps lui manquait pour descendre jusque dans le Bourbonnais. Alors le départ de Jeanne et des religieuses qui devaient s'en retourner avec elle fut fixé au 1er avril. Il fut déterminé qu'elles emporteraient les reliques, et se ren-

(1) Procès-verbal autographe de l'exhumation conservé aux *Archives des Hospitalières* de La Flèche.

draient sous la garde de Jean Girault, frère de Gabriel, à Orléans, où Le Royer leur avait donné rendez-vous. Le 31 mars, veille du départ, Gabriel Girault rédigea le procès-verbal, dans lequel il consigna les détails de l'exhumation, la remise des ossements à Jeanne Le Royer, l'itinéraire qu'on devait suivre, et nomma le guide auquel devait être confiée la conduite du voyage de Moulins à Orléans et d'Orléans à La Flèche. C'est ce procès-verbal qui a servi de guide et de lumière à notre récit. Il est la seule pièce authentique relative à cet événement qui soit venue jusqu'à nous; nous avons dû écarter tout ce qui le contredit, donner comme assuré ce qu'il affirme, et pour le reste, admettre ce que l'examen sérieux des circonstances connues rend le plus probable (1).

La petite caravane conduite par Le Royer arriva à La Flèche le 10 avril. L'allégresse des fléchoises éclata en revoyant des sœurs bien-aimées et en recevant les vénérables restes de leur première Mère. Elles déposèrent avec respect la boîte précieuse dans leur chœur conventuel.

(1) Voir une note sur l'exhumation de la Mère de la Ferre à la fin du volume.

LIVRE QUATRIÈME

MONTRÉAL

1541-1657

CHAPITRE PREMIER

LE SAINT-LAURENT. — Intentions chrétiennes des rois de France. Champlain. — Compagnies marchandes. — Québec fondé. — Compagnie de la Nouvelle-France. — Les Iroquois. — Prise de Québec par David Kertk. — Québec restitué.

Le Saint-Laurent, l'un des plus grands fleuves du monde, a son embouchure dans l'Atlantique entre le 45e et le 52e degré. La puissance de son courant a déchiqueté la côte, ce qui lui fait décharger ses eaux entre plusieurs îles qu'il en détacha dans les temps reculés. Le vaisseau qui arrive d'Europe pour le remonter, après avoir contourné le fameux banc d'où nous vient la morue, passe, laissant à sa droite l'île de Terre-Neuve accostée des deux petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon, seules épaves demeurées à la France de son ancienne colonie, et à sa gauche l'Ile et Cap Breton, derrière laquelle se cache celle de Saint-Jean ou du Prince-Édouard. Il se trouve alors dans le vaste golfe de Saint-Laurent et pénètre dans le fleuve en cinglant au nord ou au

sud de l'île Anticosti. Cette île, longue et étroite, semble un immense navire échoué au milieu des eaux. S'il prend au sud, il passe devant la baie de Gaspé, abandonnant en arrière l'Acadie, grande presqu'île transversale qui tient au New-Brunswick, et porte à présent le nom de Nouvelle-Écosse. S'il passe au nord, en suivant la rive gauche, après avoir dépassé l'île d'Orléans, il ira saluer Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, traversera un élargissement du fleuve nommé le lac Saint-Pierre, et rencontrera enfin une grande île qu'une branche étroite du Saint-Laurent détache de cette même rive, tandis que son cours principal la sépare de la rive droite au sud-est. C'est dans cette île, au bord méridional, qu'exista le village d'Hochelaga, célèbre parmi les indigènes, au-dessus duquel s'élevait cette colline boisée qui reçut de Jacques Cartier le nom de Mont-Royal.

A un premier voyage, ce navigateur avait planté au bord du golfe Saint-Laurent une croix de trente pieds de haut, ayant au milieu un écusson chargé de trois fleurs de lis, et au-dessus, cette inscription gravée : Vive le roi de France (1534). A son second voyage, l'année suivante, étant parvenu jusqu'à Hochelaga, il vit un des principaux chefs et lui suspendit au cou une croix sur laquelle était l'image du Sauveur crucifié. Il est touchant de le voir un jour dans l'impossibilité de parler de Dieu à des hommes dont il ignorait la langue, s'adresser à Dieu lui-même par la prière. Il récita le commencement de l'Évangile selon saint Jean : *In principio erat verbum*, et fit le signe de la croix sur des malades qu'on lui

avait amenés. Puis, afin d'attirer sur tout le peuple les faveurs divines, il lut à haute voix tout le récit évangélique de la Passion de Notre-Seigneur. Bien que ses auditeurs n'en eussent pas l'intelligence, il voulait qu'au moins leurs oreilles fussent frappées des paroles sacrées qui racontent le fait divin sur lequel reposent toutes nos espérances. On aime à lire que plus tard Champlain, contristé de reconnaître que les sauvages n'avaient sur Dieu que des idées fausses et ridicules, se mit à les catéchiser et à leur exposer en abrégé la foi catholique.

Ils marquaient ainsi les sentiments chrétiens qui les animaient et se conformaient à ceux qui portèrent les rois de France à s'occuper de ces pays lointains. Tandis que d'autres puissances ne poursuivaient que le lucre dans la découverte et l'occupation des terres transatlantiques, les rois très chrétiens n'y cherchaient que l'avantage des âmes et la diffusion du règne de Jésus-Christ. « Nos rois, lit-on dans les mémoires d'un écrivain contemporain assez mauvais catholique, nos rois en se mettant en mouvement pour les découvertes, ont eu une autre fin que nos voisins, car je vois par leurs commissions qu'ils ne respirent que l'avancement de la religion chrétienne sans aucun profit présent (1). » Telle avait été la pensée de François I[er] dans les expéditions qu'il fit faire par Verazzani en 1520, puis par Cartier en 1534, 1535, 1541 ; tel fut le désir de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV (2).

(1) Lescarbot, cité par Faillon dans son *Histoire de la Colonie française en Canada.*

(2) Voir le même ouvrage. Introduction et t. I, *passim.*

Mais le plan occulte de Satan était, ce semble, d'établir au Nouveau-Monde une vaste église séparée pour l'opposer au Vieux-Monde catholique dont il n'avait pu ravir à Dieu qu'une partie au moyen de l'hérésie luthérienne. Il ne voulait pas perdre tout empire sur ces terres où il avait régné sans conteste pendant si longtemps. Dès le XVIe siècle, déjà acquis aux novateurs, l'amiral de Coligny envoya (1555) Villegagnon avec des sectaires pour s'établir au Brésil. Cette expédition n'ayant pas réussi, Ribaut, sous l'impulsion du même amiral, en dirigea une autre sur la Floride (1562). Le plan de l'ennemi de Jésus-Christ ne devait pas s'accomplir par des mains françaises; d'autres en furent les instruments. La France, au contraire, fidèle à son antique mission, réussit à planter au Canada le noyau catholique qui résiste encore, se maintient et fructifie, même sous la domination d'une puissance vouée à l'erreur (1). C'est à cette œuvre qu'eurent à prendre part, la Dauversière ainsi que plusieurs des âmes généreuses dont nous avons déjà prononcé les noms, et l'Institut spécial dont nous racontons l'histoire. Il est utile de jeter un coup d'œil sur les événements qui précédèrent leur action dans cette terre prédestinée.

Les intentions si catholiques des rois de France furent traversées pendant quarante ans et plus d'une manière vraiment étonnante. Par une sorte de fatalité ceux qui s'offrirent pour la colonisation furent pres-

(1) Nous pourrons citer plus tard des paroles et des écrits qui feront voir que les Canadiens ne se croient pas appelés à remplir vis-à vis du Nouveau-Monde, un rôle moindre que celui dont la France fut chargée à l'égard de l'ancien.

que exclusivement des Calvinistes. Répugnaient-ils moins que les catholiques aux entreprises et aux aventures? Subissaient-ils l'influence de ce pouvoir occulte dont nous de venons parler? Ce qu'il y a de certain, c'est qúe Chauvin de Honfleur, qui forma la première Compagnie marchande pour l'exploitation des pelleteries du Canada appartenait à la prétendue réforme. Il obtint la commission par les intrigues de personnes qui ne désiraient pas que « le culte de Dieu s'accrut, ni de voir fleurir en Canada la religion Catholique, Apostolique et Romaine ». Elles donnèrent à entendre au Roi, que, bien que Calviniste, il ne manquerait pas d'y faire passer des missionnaires et des colons comme aurait pu le faire un catholique. Il promit avec Dupont-Gravé, son associé, d'y conduire cinq cents hommes et d'y élever des fortifications; mais il ne prit dans ses navires que quelques hommes de divers métiers. Il n'embarqua pas un seul missionnaire; mais emmena plusieurs ministres. Cependant il s'occupa plus de commerce que de propagande et mourut sans avoir rien fait pour la colonisation.

Eymard de Chaste obtint alors la même commission. Celui-ci était bon catholique; il forma une association composée de gentilhommes et de marchands de Rouen et d'ailleurs, dans laquelle il conserva Dupont-Gravé. Mais après une première expédition que fit pour lui ce capitaine et qui fut assez fructueuse, il mourut à Dieppe (1603). Son court passage aux affaires du Canada eut pourtant un résultat important pour ce pays; ce fut l'introduction dans ses affaires d'un jeune homme de Saintonge, Samuel

de Champlain, qui a écrit de lui-même en parlant de la Nouvelle-France : « J'ai toujours eu désir de faire fleurir le lys avec l'unique religion Catholique, Apostolique, Romaine. » Pendant plus de trente années, il fut comme le point fixe auquel se rattachèrent les sociétés et les hommes attirés successivement dans ce pays ; toujours il demeura fidèle à la noble mission qu'il s'était donnée. Il essuya toutes les méconnaissances, soutint les mauvais vouloirs sans que jamais sa constance se laissât abattre, malgré les rudes épreuves auxquelles elle fut mise.

Le successeur d'Eymard de Chaste fut Pierre Dugas, sieur de Monts, calviniste déclaré. Henri IV qu'il avait servi, avait pour lui quelque considération. Il l'agréa; mais en lui disant dans ses lettres : « Nous vous avons établi Lieutenant général pour représenter notre personne en ce pays et pour en faire instruire les peuples à la connaissance de Dieu, et par votre autorité et toutes autres voies licites les amener à la lumière de la foi et à la pratique de la religion chrétienne. » Celui-ci porta ses vues principalement sur l'Acadie. La recrue qu'il y conduisit était composée de gens sans aveu, en sorte qu'il n'y avait entre les colons même aucune sécurité. Il avait permission de vivre selon sa religion et avait mené pour lui et les calvinistes un ministre huguenot; pour les catholiques il avait aussi transporté un prêtre. On peut avoir idée de ce que produisait ce mélange par le récit spirituel que donne Champlain : « J'ai vu, dit-il, le Ministre et notre Curé s'entrebattre à coups de poings sur le différent de la religion et vider de cette façon les points de controverse. Je ne sais pas

qui était le plus vaillant et qui donnait de meilleurs coups, mais je sais très bien que le Ministre se plaignait quelquefois au sieur de Monts d'avoir été battu. » Il arrivait que les sauvages fussent témoins de la lutte, et il est aisé de comprendre que lorsque Catholiques ou Protestants venaient à leur en expliquer le motif, ils ne tirassent d'autre conclusion si ce n'est qu'ils ne devaient écouter ni l'un ni l'autre.

S'étant arrêté maladroitement à la petite île Sainte-Croix, de Monts se transporta ensuite à Port-Royal et s'associa alors avec Poutrincourt et Lescarbot, gens de peu de foi. Henri IV avait destiné les Jésuites pour l'évangélisation de l'Acadie; Poutrincourt refusa d'abord de les y conduire, et quand arrivèrent à Port-Royal, les PP. Biard et Ennemond Masse, ils trouvèrent des Sauvages laissés dans l'ignorance la plus noire, mais baptisés, afin que l'on put dire au Roi ques ses intentions étaient en voie de s'accomplir (1611).

Sur une pointe qui rétrécit le cours du Saint-Laurent et que les indigènes nommaient Kébec, Champlain avait commencé, en 1608, pour le compte de de Monts dont il était lieutenant, un fort de pieux défendu par un fossé et renfermant les magasins. Bientôt il devint Lieutenant des princes qui prirent le patronage de la compagnie. Il ne trouva pour associés que des Calvinistes. On leur défendit de faire au Canada aucun exercice de leur nouvelle religion; mais ils n'en furent pas plus disposés à convertir les sauvages au Catholicisme. Québec, en 1615, n'avait encore vu aucun prêtre. Les Récollets y arrivèrent alors, contre le gré des marchands. L'un deux,

le P. Le Caron bâtit aux Trois-Rivières une maison et une chapelle avant que la Compagnie eût songé à y créer une habitation. Ses confrères avaient élevé à Québec la chapelle de Notre-Dame des Anges; ils visitèrent les Hurons et les Montagnais. Les interprètes des trafiquants auraient pu aider les Pères à apprendre les langues, Algonquine, Huronne, Montagnaise; ils les laissèrent étudier seuls. Les commis qui résidaient parmi les barbares prenaient eux-mêmes les mœurs des sauvages et contredisaient tout ce que prêchaient les religieux. La Compagnie ne voulait pas de vraie colonisation, elle n'envoyait pas de colons Européens, elle empêchait qu'on cultivât les terres, elle se refusait même à laisser fortifier sérieusement Québec. Des colons auraient pu devenir des concurrents, les sauvages cultivateurs n'auraient plus apporté de pelleteries, Québec fortifié eut été une arme aux mains du Roi pour établir une police qu'on ne voulait pas.

Il en fut de même sous la compagnie qui eut pour chefs Guillaume et Emery de Caën. Tous deux étaient calvinistes et donnaient seulement l'espoir de se convertir, ce qui n'arriva point. Les choses en vinrent à cette extrémité qu'il fallut, en 1627, rapatrier les débris de la prétendue colonie. Ainsi jusqu'alors avec peu de réussite dans leur trafic, les associations s'étaient succédé sans avancer, et même en compromettant le but principal.

Richelieu forma une Compagnie toute nouvelle, composée de Cent associés, sous le nom de Compagnie de la Nouvelle-France. Le roi Louis XIII, dans les lettres qu'il donne pour cette création de son

ministre, déclare que ceux qui avaient obtenu les lettres précédentes, après s'être engagés à transporter quinze cents colons en quinze ans, n'y avaient retenu que quarante à cinquante personnes; les nouveaux associés devront, dès 1628, avoir fait passer trois cents hommes, tous catholiques. Il fallait bien en venir là, d'abord parce que la division ne peut rien fonder, ensuite parce que les calvinistes, souvent plus amis de leurs coréligionnaires que de la France, avaient avec la Hollande et l'Angleterre des affinités qui pouvaient faire craindre la perte de la colonie. Il ne faut pas oublier que les protestants étaient alors en révolte ouverte contre le Roi, que celui-ci était obligé de faire le siège de La Rochelle, foyer calviniste secouru par les Anglais, et que cette ville insurgée avait trouvé moyen d'expédier des armes à feu aux sauvages, nos ennemis. Faire disparaître de la colonie tout élément de discorde, n'était que prudence.

On avait cru que le commerce offrait aux Rois de France un moyen de coloniser le Canada sans bourse délier; ils l'avaient saisi dans un temps où les guerres en Europe absorbaient toutes leurs ressources. Le commerce aurait pu, en effet, remplir les intentions royales, mais à la condition de vouloir se créer à lui-même un avenir. Il eut fallu se contenter d'abord de gains modérés, renoncer à l'idée de retourner promptement enrichi dans la mère-patrie, trafiquer loyalement avec les sauvages, cultiver la terre afin d'en tirer la nourriture, entretenir les colons en bons rapports et en bonnes mœurs, convertir les indigènes. C'était bien ce qu'imposaient les concessions des rois; mais

ce qu'une aveugle ardeur de lucre ne laissa jamais réaliser.

Une autorité civile, forte, indépendante des trafiquants eût été nécessaire pour atteindre le but désiré. Mais la puissance est à celui qui paie. « Pendant qu'une société tient la bourse, écrit Champlain, dans un pays tel que celui-ci, et qu'elle paie et assiste qui bon lui semble, ceux qui commandent pour le Roi sont fort peu obéis. » Nourrir les colons, entretenir les religieux, faire tous les frais nécessaires était bien l'obligation des concessionnaires ; mais ces frais diminuaient le profit, et ceux-ci n'avaient nulle envie de les couvrir. Le lieutenant général payé lui-même par eux, n'avait aucun moyen coercitif pour les y contraindre et faire exécuter les conventions.

Aussi les Iroquois eurent-ils l'audace de pousser leurs courses jusqu'à Québec. A plusieurs reprises, des Français furent enlevés et mis à mort sans que Champlain put sévir. Si les sauvages eussent eu la hardiesse, ce n'eût été qu'un jeu pour eux de chasser de leur sol cette poignée d'étrangers sans défense, et quelquefois sans vivres.

Plus hardis et mieux renseignés, des calvinistes français (1628) se mirent aux ordres de l'Angleterre, toujours désireuse de nous amoindrir et aspirant depuis longtemps à la possession du Canada ; ils vinrent sous la conduite de David Kertk, sommer Champlain de se rendre. « En ces occasions, écrit-il, bonne mine n'est pas défendue. Pourtant chaque homme était réduit à sept onces de pois par jour ; nous n'avions que cinquante livres de poudre à canon et si les Anglais eussent suivi leur pointe, malaisé-

ment pouvions-nous résister. » Mais le brave lieutenant, malgré cela, fit « bonne mine » à la sommation du chef ennemi; il répondit qu'il l'attendait de pied ferme et celui-ci se retira en mettant le feu aux barques françaises qui se trouvaient à Tadoussac. Mais l'année suivante, Kertk étant revenu, il fallut capituler et les commerçants français furent reportés dans leur pays.

La prise de Québec et de l'Acadie avait eu lieu lorsque la paix de Suze (24 avril 1629) était déjà signée entre la France et l'Angleterre. Des négociations furent ouvertes aussitôt pour leur restitution et le 29 mars 1632, le commandeur de Rasilly reçut commission royale d'aller reprendre possession de ces pays. Les colons rentrèrent à Québec au mois de juillet suivant, et en 1633 Champlain y revint comme lieutenant du Cardinal de Richelieu.

Il ajouta une habitation à la petite résidence antérieurement fondée aux Trois-Rivières par les Récollets. Il réussit à obtenir le concours des Cent associés; la religion Catholique fut mise en honneur; une église fut élevée à Québec sous le titre de Notre-Dame de Recouvrance; les colons reprirent une vie et des mœurs chrétiennes. Le Cardinal avait voulu que les Jésuites eussent la mission du Canada. Déjà, avant la prise de Québec les Récollets eux-mêmes les avaient engagés à y venir; ils trouvaient que leur règle de ne rien posséder nuisait à leur ministère près des sauvages à qui il fallait tout fournir et que les Jésuites, étant rentés seraient mieux en mesure de faire prospérer l'œuvre. Champlain interdit de vendre des liqueurs fortes aux indigènes, et trouvant un grand

nombre de Hurons réunis à Québec, il les exhorta à se convertir en leur disant que s'ils voulaient être vraiment amis d'Onontio (1), ils devaient embrasser la même religion que lui. Cet acte d'apostolat fut le dernier de cette homme de foi et de cœur. Il mourut le jour de Noël 1635.

On lui donna pour successeur Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, bien digne à tous les points de vue de succéder au noble défunt. Son premier acte fut de faire reconnaître, selon les formes canoniques, saint Joseph comme Patron de tout le Canada; les Récollets le lui avaient déjà dédié; mais le Souverain Pontife Urbain VIII ratifia le choix fait par les habitants et accorda pour le jour de la fête de ce grand Saint une indulgence plénière (1637). Des bourgades de sauvages furent établies à Saint-Joseph de Sillery près de Québec et aux Trois-Rivières. La duchesse d'Aiguillon fonda à Québec un hôpital dans lequel elle appela les religieuses Augustine hospitalières de Dieppe; Mme de la Peltrie y créa une maison d'Ursulines. Pendant huit ans la colonie se développa; mais vers 1640, l'influence prédominante passa à ceux qui se livraient au trafic, et l'on revit encore une fois tout ce qui avait tristement paru sous les premières compagnies : plus de colons; les sauvages alliés se désaffectionnent; les Iroquois redeviennent insolents.

(1) C'est le nom que les sauvages donnaient au Roi de France.

CHAPITRE II

LES VRAIS COLONISATEURS DU CANADA. — Le Royer va à Paris. — L'anneau d'or. — Olier et la Dauversière se rencontrent à Meudon. — Compagnie de Montréal. — Achat de Montréal. — Premier envoi d'objets divers. — Chomedey de Maisonneuve.

La démonstration était faite que jamais une Compagnie se livrant aux opérations commerciales ne coloniserait le Canada. On voulait faire une œuvre apostolique; il fallait y apporter le désintéressement de l'apôtre. Ce n'est pas que le commerce ne puisse être un commencement, suivi, comme il l'a été en beaucoup de lieux, d'un établissement solide. Mais, ici, l'œuvre était surnaturelle dans son but; il y fallait des ouvriers qui consentissent à y risquer leurs biens et, encore de plus, leurs vies (1). C'est ce mystère qui fut révélé, le 2 février 1639, à un petit gentilhomme de l'Anjou (2), en même temps qu'il l'était aussi à Paris, à l'illustre Olier.

Tous deux reçurent du Ciel la pensée de former une nouvelle Compagnie, résolue à travailler uniquement pour la gloire de Dieu, à faire toutes les dépenses nécessaires pour établir une colonie, et à ne chercher aucune compensation de ses avances

(1) *Les Véritables motifs des messieurs et dames de la Société de Montréal* (1643).

(2) Voir ci-dessus : Liv. I, chap. II, p. 36.

dans le négoce. « La dépense de ce grand œuvre, écrivirent-ils, est assignée sur le trésor de l'épargne céleste, sans qu'il soit à charge, ni au roi, ni au clergé, ni au peuple. » Olier a laissé écrit dans ses Mémoires autographes : « Dieu veut se servir pour ce sujet de trois personnes en terre, qu'il remplit de l'esprit de Jésus, Marie, Joseph, et qui sont comme les sacrements de ces trois augustes personnes, portant en elles des grâces semblables à celles de leurs patrons et recevant communication de leur esprit. » Il dit plus loin : « Hélas! je n'ose me nommer, ni dire que dans la fondation de cette nouvelle Église qui doit se faire par Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne la place de son Fils, ce que je ne dis qu'à ma condamnation, me voyant si indigne... Je ne puis douter des volontés de Dieu... » Celui qui devait représenter la personne de saint Joseph, nous l'avons déjà nommé, c'était Jérôme Le Royer de la Dauversière; Marie devait avoir pour organe la sœur Marguerite Bourgeoys dont le nom reviendra désormais souvent dans le récit.

Les directeurs de la Dauversière avaient donc été sages en repoussant les premières communications qu'il leur fit des impulsions qu'il recevait d'en haut; mais après avoir éprouvé l'esprit, ils durent lui permettre de le suivre. Revenu d'Acadie, le Père Ennemond Masse avait été envoyé à La Flèche. En conversant avec lui, Le Royer dut s'enflammer davantage, le Père Chauveau dut s'éclairer et trouver l'entreprise moins impossible.

Le départ récent de deux religieuses, l'une de Tours, l'autre de l'Anjou, avec Mme de la Peltrie,

avait fort préoccupé le public, et fait gémir en secret les hospitalières de La Flèche, de se voir devancées dans la voie où elles se savaient appelées et où elles auraient voulu courir (1).

Le Royer, autorisé enfin par ceux qui tenaient les rênes de son zèle, se rendit à Paris où il espérait que la Providence donnerait une solution à ses perplexités (1639). Après avoir salué le Saint Sacrement et mis le succès de son voyage sous la protection de la Sainte Famille, il dirigea ses pas vers une petite rue étroite et sombre des environs de Saint-Sulpice, où demeurait une femme qu'on lui avait conseillé de voir. C'était la veuve d'un buvetier nommé Rousseau, qui continuait son commerce, rue du Gindre; elle s'appelait Marie de Gournay. Malgré les difficultés de sa profession, elle avait acquis un haut renom de sainteté et était devenue le conseil et la lumière des plus grands serviteurs de Dieu qui fussent alors à Paris. C'est ce dont témoigne Olier dans ses Mémoires autographes : « Quoique cette pauvre femme, dit-il, soit d'une basse naissance et d'une condition qu'on a presque honte de nommer, elle est toutefois le conseil et la lumière des personnes de Paris les plus illustres par leur extraction, et des âmes les plus élevées en vertus et en grâces. » Il nomme des princesses, les Pères Eudes, de Condren et autres, puis ajoute : « Mademoiselle Mance, que Dieu a suscité pour aller aider à la fondation de l'église du Canada,

(1) C'étaient la vénérable Mère Marie de l'Incarnation et Marie de la Troche, ursulines, que le couvent de Tours donnait pour la fondation de celui de Québec.

n'a entrepris ce dessein qu'après avoir reçu l'approbation de cette sainte femme et ne l'a exécuté que par ses conseils..... C'est elle encore qui sert de guide à l'homme que Dieu a choisi pour l'établissement de l'église du Canada, M. Le Royer de la Dauversière; quoique ce grand serviteur de Dieu soit très éclairé dans les choses qui concernent sa mission, il regarde comme une grâce signalée de converser avec elle et de recevoir ses conseils sur les affaires les plus importantes de ce pays. »

Dès que Le Royer lui eut fait connaître ses pensées, elle reconnut l'inspiration divine et l'engagea à se dévouer au Canada, lui promettant de l'aider de tout son pouvoir. Ce pouvoir était grand près de Dieu qui la favorisait de grâces particulières, et près des hommes, qui avaient en elle une étonnante confiance. Elle pouvait beaucoup spécialement sur Pierre Séguier, chancelier de France; elle engagea la Dauversière à aller le voir à Meudon, où il était alors. Il suivit ce conseil, et pour mieux assurer le succès de sa démarche, il commença par aller assister à la sainte messe à Notre-Dame de Paris. Y ayant communié à l'autel de la sainte Vierge, il prolongeait avec ferveur son action de grâces, lorsque Jésus, Marie, Joseph lui apparurent. Le Sauveur lui semblait être dans sa douzième année, comme lorsque ses parents le retrouvèrent à Jérusalem au milieu des docteurs; il regardait sa Mère et il lui demanda :

— Où trouverai-je un serviteur fidèle?

— Le voici, mon Fils, répondit Marie en montrant Le Royer. Et le Seigneur dit à celui-ci :

— Tu seras donc désormais mon serviteur fi-

dèle (1). Je te revêtirai de force et de sagesse; ton ange gardien sera ton guide. Travaille fortement à mon œuvre. Ma grâce te suffit; elle ne te manquera pas. — Il prit ensuite un anneau d'or autour duquel étaient gravés les noms de Jésus, Marie, Joseph, et le mettant au doigt de son serviteur, il dit : — Reçois cet anneau; tu en donneras un semblable à celles qui se consacreront à moi dans la Congrégation que vous (2) allez établir (3).

Longtemps le pieux agent d'affaires de Dieu demeura plongé en une contemplation reconnaissante et illuminée, dans laquelle lui fut confirmée la première Constitution de son Institut. Puis, tout ému de cette grâce divine, il se mit en route pour Meudon. Lorsqu'il pénétrait dans la galerie du château, un prêtre y entrait par l'extrémité opposée; ils se rencontrèrent, et bien que ce fut pour la première fois de leur vie, ils se sentirent attirés l'un vers l'autre, ils s'embrassèrent, se devinèrent, se reconnurent; cet ecclésiastique était Jean-Jacques Olier. Il prit la Dauversière à part; sous les ombrages du parc, pendant trois heures, ils se communiquèrent les inspirations et les ordres qu'ils recevaient du Ciel au sujet

(1) N'est-il pas frappant que le titre de serviteur fidèle est celui que l'Eglise décerne à saint Joseph : *Ecce fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam.*

(2) *Vous allez*, c'est-à-dire : toi, Le Royer et Marie de la Ferre.

(3) Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph portent, en effet, cet anneau. Marie de la Ferre et ses premières filles le reçurent en prononçant leurs vœux perpétuels (1652). Mais il leur sembla que si un anneau d'or avait pu convenir au doigt de leur père et fondateur, il ne siérait pas à celui d'une fille faisant vœu de pauvreté. Leur anneau marqué des trois noms bénis n'est que d'argent.

du nouvel établissement, et l'entretien se termina par le don de cent louis d'or qu'Olier remit à son nouvel ami (1).

Cette première entrevue fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles, avec le baron de Fancamp, le duc de Liancourt, M. de Renty, avec les conseils de Marie Rousseau et le concours d'un certain nombre de personnes qui voulurent demeurer ignorées, on jeta le plan d'une nouvelle société canadienne (2).

Il ne s'agissait plus de s'établir à Québec, qui était occupé. Québec, d'ailleurs, n'était pas le lieu le plus favorable à l'entreprise. L'île de Montréal était plus à portée des sauvages, plus apte à la colonisation, et si Champlain en eût reconnu tout d'abord les avantages comme il le fit dans la suite, c'est là, et non à Québec, qu'eût été établie la première colonie française. C'est donc à Montréal qu'on résolut de fixer la colonie exclusivement chrétienne. De même que la Société s'interdisait le trafic et renonçait à tout profit, elle voulait des colons déterminés à combattre les ennemis et à donner leur vie, s'il le fallait, sans idée d'enrichissement temporel, se contentant de la modeste aisance que pourrait leur procurer la culture des terres dans un avenir incertain.

Il est aisé d'imaginer le concert de critiques et d'objections qui s'éleva lorsque fut ébruitée la con-

(1) Ce fut lors de ce voyage que s'unissant au P. de Condren, Le Royer déclara à M. Olier que Dieu ne l'appelait pas à l'épiscopat. *Vie de M. Olier*, p. 214, 242.

(2) Saint Vincent de Paul et le P. de Condren aux avis desquels Olier soumettait toute sa conduite furent consultés.

ception nouvelle des associés de Notre-Dame de Montréal. Ils y répondirent par un écrit intitulé : *Vrais motifs de Messieurs et Dames de la Société de Montréal,* où ils proclamèrent le but surnaturel de leur entreprise et l'attente qu'ils avaient que Dieu, dont ils voulaient faire l'œuvre, était avec eux. Ils avouaient qu'ils choisissaient Montréal comme un point plus exposé aux surprises et à la boucherie des Iroquois. Ils annonçaient que néanmoins ils y voulaient fonder une ville à laquelle on donnerait le nom de Ville-Marie, et que cette ville serait la sauvegarde de Québec, qui avait tant de peine à naître; ils y fonderaient trois communautés, l'une composée d'ecclésiastiques séculiers pour donner les secours spirituels aux français et aux sauvages; une autre d'Hospitalières pour soigner les blessés et les malades; une troisième de Maîtresses d'école pour instruire les filles, afin que plus tard elles devinssent des mères chrétiennes; enfin, comme pour fonder solidement l'Église catholique dans le Nouveau-Monde, il ne suffisait pas de rassembler des ouailles, ils solliciteraient pour ces contrées l'érection d'un siège épiscopal, afin qu'elles fussent conduites par la houlette d'un des pasteurs auxquels Jésus-Christ, sous l'autorité de Pierre, a laissé la garde de son troupeau.

On leur avait dit que leur tentative insensée exigerait une dépense plus convenable à un roi qu'à des particuliers. Ils répondirent :

« Vous avez mieux rencontré que vous ne pensiez en disant que la fondation de Montréal est une œuvre de roi, puisque le Roi des Rois s'en mêle.

Laissez faire à Dieu ce qu'il veut; car si vous saviez bien notre affaire, avec quelle froideur et quelle indifférence nous y allons, vous ne vous en prendriez pas à nous, qui ne sommes que des serviteurs indignes et inutiles; mais vous désireriez adorer avec nous les conseils de sa sagesse et savourer les effets de sa bonté, qui fait plus pour seconder notre travail et procurer sa gloire que nous ne méritons. »

« Comment avez-vous pu mettre dans votre esprit, qu'appuyés de nos propres forces, nous eussions présumé de penser à un si glorieux dessein. Si Dieu n'est point en l'affaire de Montréal, si c'est une invention humaine, ne vous en mettez point en peine, elle ne durera guère ; ce que vous prédisez arrivera. Mais si Dieu l'a ainsi voulu, qui êtes-vous pour y contredire? Appuyés sur sa parole, nous croyons que cette œuvre est de Dieu. Pour vous qui ne pouvez ni croire, ni faire, laissez les autres en liberté de faire ce qu'ils croient que Dieu demande d'eux (1). »

La Dauversière, quoique n'ayant aucun brillant ni facilité de parole, comme nous l'avons dit, n'eut qu'à exposer devant les personnages opulents et pieux réunis par Olier, les communications et les ordres qu'il avait reçus de Dieu, pour les convaincre de sa mission. Son récit simple et humble fit plus que les plus magnifiques discours. Ils promirent le concours le plus abondant et se déclarèrent bienheureux et indignes du choix que Dieu avait daigné faire d'eux

(1) *Vrais motifs de messieurs et dames de la Société de Montréal.*

pour contribuer à l'exécution d'un dessein si avantageux à sa gloire et au bien de son Église.

Un passage des *Vrais Motifs* semble indiquer La Dauversière comme le rédacteur de cet éloquent appel. « Il n'est pas ordinaire, y lit-on, qu'un homme seul, auteur d'un si haut et si nouveau dessein, lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui, ni charmes de bien dire, ait été reçu et accueilli en si peu de temps par tant de personnes différentes de condition, d'esprit, de vertu, d'expérience, de crédit, et assez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire légèrement les choses surnaturelles. » Lui seul pouvait parler ainsi de lui-même. Il se désigne encore par ces mots : *l'auteur d'un si haut et si nouveau dessein*, car c'était lui qui avait écrit le Dessein de Montréal, deux ans auparavant (1641).

Cependant Montréal n'était pas une terre vacante; cette île avait un propriétaire, M. de Lauzon, intendant du Dauphiné. Ce seigneur l'avait reçue à condition d'y établir une colonie, ce qu'il s'était bien gardé de faire, mais il n'en tenait pas moins à son droit de propriété. Or, on ne pouvait coloniser sur son terrain sans son agrément, et, d'un autre côté, on ne devait pas aller donner à ce territoire une valeur dont le propriétaire aurait profité seul. La Société, sur le terrain d'autrui, n'aurait pas eu ses coudées franches, et elle se serait mise elle-même dans l'impossibilité de jamais acquérir, si elle fut allée sans garanties enrichir M. de Lauzon. Il fallait avant tout acheter Montréal.

La Dauversière, élu procureur de la Société, dut se transporter en Dauphiné avec le baron de Fan-

camp. Ils trouvèrent l'intendant intraitable. Malgré cela on s'occupa de l'envoi de denrées, d'outils, d'armes et de toutes sortes d'objets utiles; on en fit même partir, dès le printemps de 1640, vingt tonneaux à l'adresse du P. Lejeune, jésuite, qui résidait à Québec. Cette provision devait attendre la recrue que l'on comptait envoyer l'année suivante, car on espérait, sans fondement humain, que d'ici là s'arrangerait la difficulté avec M. de Lauzon.

Le chargement se fit à La Flèche, tout près de l'hôpital, au port Luneau, sur ces lourds bateaux à voiles qui transportaient par le Loir et ensuite par la Loire, jusqu'à Nantes, les objets de grande pesanteur et de gros volume. Le bruit que fit dans le pays cette expédition, éveilla l'attention générale, donna confiance et facilita la levée des colons qu'il fallait déterminer alors à s'embarquer.

Vers le milieu de l'année, Le Royer repartit pour le Dauphiné avec le P. Lallemant; Fancamp ne pouvant faire lui-même ce second voyage avait donné sa procuration. Il restait à La Flèche pour s'occuper du recrutement des hommes que l'on projetait d'expédier au printemps suivant. Chose étonnante et dans laquelle les associés ne purent manquer de voir l'action de Dieu, l'intendant ne se montra plus le même homme; il traita volontiers au prix de cent cinquante mille livres.

A ce moment où Le Royer aurait eu tant besoin des conseils et de l'aide d'Olier, celui-ci se trouva, par permission divine, soumis à une épreuve mentale on ne peut plus singulière et pénible. Nous empruntons quelques traits à la peinture qu'il en a tracé lui-même :

« J'étais dans des langueurs, des stupidités, des hébêtements qui ne peuvent se comprendre... J'étais toujours prêt à tomber... Je ne savais comment manger; j'en perdais presque l'habitude... Je ne pouvais exprimer aucune pensée... J'étais tellement entrepris que je ne pouvais dire un mot... J'étais privé pour ma conduite de toute lumière intérieure et presque de tout conseil extérieur, car je ne pouvais exprimer les matières sur lesquelles j'aurais voulu consulter, ne les comprenant pas et ne les retenant pas davantage. »

Toutes les sollicitudes retombaient donc sur Le Royer. Mais voilà que Dieu l'éprouve lui-même. Il se demande s'il est bien dans la voie, s'il n'eût pas mieux fait de rester en repos au sein de sa famille, honnêtement occupé de sa charge de receveur des tailles, faisant le bien dans son pays, au lieu de poursuivre un bien éloigné, incertain, chimérique peut-être. Qui obligeait un homme comme lui à se charger d'un pareil fardeau ? Qui fera face à ces déboursés incalculables ?

Dieu les accablait tous les deux pour qu'ils vissent bien leur néant. Olier ne faisait plus rien et perdait la confiance de ceux qu'il avait réunis d'abord ; Le Royer agissait encore en vertu de l'impulsion première. Son Ange gardien, plus que lui-même, le conduisait comme le Seigneur l'avait promis. Jeanne de Baugé, sa femme compromit en emprunts sa fortune personnelle avec celle de son mari pour fournir aux frais de la première expédition, en complétant les souscriptions insuffisantes des associés. Il fallut à diverses reprises procurer plus de cent cinquante mille écus.

Encore l'argent ne suffisait-il pas, ni les hommes que Fancamp réussissait péniblement à enrôler ; à cette expédition, il fallait un chef digne et capable de la conduire, et c'est ce qui ne s'était pas offert encore.

Paul de Chomedey de Maisonneuve d'une noble famille de Troyes en Champagne, éprouvant dès son enfance, un grand attrait pour le métier des armes l'avait embrassé dès l'âge de treize ans. Il s'était fait remarquer par sa bravoure dans les guerres de Hollande; mais de bonne heure aussi un autre attrait, celui de l'amour divin avait saisi son âme chevaleresque et pure. Choisissant la sainte Vierge pour son unique Dame, le jeune brave lui avait engagé sa foi et consacré son épée. Pour se tenir éloigné des compagnies qui auraient pu nuire à sa vertu, il avait appris à jouer du luth; la passion vraie ou feinte de la musique lui servait de prétexte pour s'isoler lorsque quelque danger moral lui était apparu. Il rêvait néanmoins une position où sans abandonner les armes, sans cesser de les porter pour le service de son pays, il s'en servirait aussi pour Dieu et pour la sainte Vierge. Dans cette pensée il vint à Paris au moment où Le Royer y retournait pour aller une seconde fois traiter avec l'intendant de Lauzon. Sur la table d'un avocat, son ami, il trouva une de ces *Relations* que les Jésuites de la Nouvelle-France publiaient chaque année et il y vit que le P. Lallemant, l'un deux, était retourné à Paris. L'idée qu'il pourrait trouver au Canada ce qu'il désirait lui vint aussitôt à l'esprit avec la pensée de voir ce Père qui serait à même de le bien renseigner. Lorsqu'il fut

introduit, le Père Lallemant venait d'entretenir Le Royer. Il ne lui fut pas difficile de voir que ces deux hommes se cherchaient réciproquement sans se connaître et qu'il était lui-même entre eux le trait d'union choisi par la Providence. Aussi quand Jérôme de la Dauversière revint : « Je crois lui dit-il, que Notre Seigneur a amené ici l'homme que vous désirez. C'est un gentilhomme Champenois, nommé de Chomedey. Allez vous loger dans son auberge, mangez à table d'hôte avec lui, faites tomber la conversation sur le Canada, et vous verrez quelles sont au vrai ses dispositions. »

Jérôme suivit ce conseil, parla de Montréal excita l'attention de Maisonneuve. Celui-ci adressa une multitude de questions et finit par réclamer un entretien particulier. « Je n'ai aucune vue d'intérêt dit-il à son interlocuteur; ma fortune me suffit; mais je la donnerai volontiers ainsi que ma vie pour votre noble entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que celui de servir Dieu et le roi. » Un rayon de joie illumina le front soucieux de Le Royer, un élan de gratitude monta de son cœur vers la divine Providence dont la conduite apparaissait si évidente. Il fit admettre Maisonneuve au nombre des associés et écrivit à Fancamp qu'il pouvait maintenant hâter le recrutement des hommes auxquels la main de Dieu venait de donner un capitaine.

Quelques-uns des enrôlés, recrutés en Normandie par M. de Chomedey où par M. de Renty, devaient se mettre en mer à Dieppe. Les autres beaucoup plus nombreux, recueillis dans les environs de La Flèche, devaient se rendre à La Rochelle. Tous ces derniers

s'y trouvèrent dans le courant de juin (1641). Le Royer y était arrivé le premier pour les attendre et présider à l'embarquement. De Maisonneuve qui devait faire le passage avec eux ne s'y rendit qu'un peu plus tard.

CHAPITRE III

Mlle MANCE. — Sa vocation. — Elle se rend à La Rochelle. — Sa rencontre avec Le Royer. — Chomedey de Maisonneuve parle de Mlle Bourgeoys. — Les Iroquois. — Dangers que court Québec.

Saint Joseph proclamé patron de la Nouvelle-France préparait donc le secours qu'il devait lui envoyer. Mais les trois familles religieuses prédestinées pour représenter en ce lointain pays les trois personnes de la Sainte Famille de Nazareth, n'étaient pas prêtes encore à prendre leur œuvre. Leur transport d'ailleurs, au moment où nous sommes, sur la terre de Montréal où rien n'existait encore, eût été prématuré. Le fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui devait, on se le rappelle, représenter Jésus, ne faisait que sortir comme d'un long rêve de l'état douloureux qu'il a lui-même dépeint. Jésus dut en conséquence, comme il convenait, être représenté d'abord par les Jésuites qui étaient déjà établis au Canada; ce furent eux qui reçurent la charge de donner les secours du ministère sacerdotal aux premiers colons. Celle qui devait importer une Congrégation vouée à Marie, Mlle Bourgeoys, se demandait encore en Champagne ce que Dieu voulait d'elle. Et la famille de saint Joseph qui naissait à La Flèche, était à peine sortie des langes. Sa préparation cepen-

dant était la plus avancée parce qu'elle devait avoir à s'employer la première; il fallait d'abord un hôpital pour les blessés des combats prévus.

Cependant la colonie allait mettre à la voile. Qui, en attendant les filles de Le Royer et de Marie de la Ferre, allait partir pour préparer les voies à celles-ci et pourvoir aux premiers besoin des colons ?

La divine Providence, car tout en cette histoire montre visiblement son action merveilleuse, tenait en réserve l'âme qu'il fallait, et sut la produire au temps opportun.

C'était la fille d'un procureur du roi de Nogent, près de Langres en Bassigny, elle appartenait à une de ces familles qui attirent la bénédiction de Dieu, elle avait six frères et cinq sœurs qui tous se distinguèrent par leur érudition, les fonctions qu'ils remplirent ou leurs vertus. La petite Jeanne Mance cependant fut l'enfant privilégiée du Ciel. Dès l'âge de six à sept ans, elle se consacra à Dieu par le vœu de chasteté perpétuelle. Elle avait un esprit droit, large et sage. Elle avança graduellement dans la vie parfaite, et parvint à un haut degré de ferveur. Nul attrait pourtant ne l'avait inclinée vers le cloître, et sa santé débile semblait ne pas lui permettre d'y songer. En 1640, elle avait trente-quatre ans, elle entendit parler pour la première fois de la Nouvelle-France, et faire l'éloge des femmes qui s'occupaient d'y porter la foi. Un vénérable chanoine parlait avec enthousiasme de MMmes d'Aiguillon et de la Peltrie qui venaient d'y établir les hospitalières de Dieppe et les Ursulines.

Jeanne fut étonnée du sentiment très vif que ces

discours soulevaient dans son cœur, elle essaya de le combattre, son directeur lui assura qu'il n'y avait pour elle aucune obligation de s'expatrier. Mais la grâce pressait; ce qui d'un côté paraissait impossible, d'un autre côté semblait nécessaire ; ce que la raison paraissait interdire semblait commandé par la charité. Enfin, le jour de la Pentecôte, comme subitement éclairé le directeur lui dit : « Allez en Canada, Jeanne; je ne vous arrête plus. » Le mercredi suivant elle se rendait à Paris pour voir le P. Lallemant chargé des affaires canadiennes. Le Père alors précisément partait pour aller avec Le Royer traiter l'affaire de l'acquisition de Montréal; il encouragea Mlle Mance dans ces dispositions et la remit au P. Saint-Jure. Ce maître si instruit des voies surnaturelles, n'hésita pas à lui dire qu'elle était appelée, qu'il fallait l'avouer publiquement et aller prendre congé de sa famille. Désolée, celle-ci se voit impuissante à la retenir, Jeanne retourne à Paris. Tout le monde désire voir la demoiselle qui veut aller à la Nouvelle-France. Mme de Villecerain, la Princesse de Condé, la Chancelière Séguier, enfin la Reine elle-même demandent à l'entretenir. A tous elle répond qu'elle ne sait ce qu'elle fera en Canada; mais qu'elle sait que Dieu l'y veut, et qu'elle fera aveuglément sa sainte volonté.

Elle vit le P. Rapin, récollet, qui lui dit : « C'est bien de vous oublier vous-même; mais il faut que d'autres pensent à vous »; et il la présenta à Mme de Bullion, sur laquelle il avait une grande influence. Cette pieuse dame ne demandait qu'à dépenser pour Dieu les grands biens que venait de lui laisser son

mari (1). Elle désira savoir si Jeanne Mance ne prendrait pas volontiers soin d'un hôpital en Canada, et lui fit entendre qu'elle ne serait pas moins généreuse pour la fondation de l'hôpital de Montréal que la duchesse d'Aiguillon ne l'avait été pour celui de Québec.

Mme de Bullion fut membre de la Compagnie de la Nouvelle-France et donna, comme on le verra, des sommes considérables pour cette œuvre; mais elle y mit pour condition absolue que son nom ne serait jamais prononcé, en sorte que vraiment ignorée pendant sa vie, elle n'était désignée que par le titre *de la bienfaitrice inconnue.* Mlle Mance elle-même eut défense de correspondre avec elle directement; elle ne le pouvait faire que par l'intermédiaire du P. Rapin (2).

Mlle Mance était instruite que des navires partiraient au printemps pour le Canada (1641). Elle résolut de prendre passage sur ceux qui se trouvaient au port de La Rochelle, parce que des prêtres, lui avait-on dit, avaient le projet de s'y embarquer aussi. Avant de quitter Paris, elle eut une vue surnaturelle de ce qui devait lui arriver; elle le confia à deux religieux et probablement aussi à Marie Rousseau, qui encourageait beaucoup sa vocation. Cette sainte femme avait vu l'intérieur de la plupart des âmes qui

(1) Claude de Bullion, surintendant des finances, mort au mois de décembre précédent (1640).

(2) Mme de Bullion n'était pas seule à agir ainsi. Quoiqu'il y eût parmi les associés des ducs, des comtes, des magistrats, des dames de haut rang, ils pouvaient écrire à Urbain VIII que *presque tous n'étaient connus que de Dieu seul.*

servaient Dieu de son temps « entre autres, a écrit Olier, celui de Mlle Mance, qu'elle estime une des plus grandes âmes qui vivent. C'est elle dont Dieu s'est servi pour aller fonder l'Église en Canada. »

Malgré son état de faiblesse, elle se mit en route pour La Rochelle. Dieu lui donna le courage, et excita partout en sa faveur une sympathie respectueuse, en sorte que dans les hôtelleries, après lui avoir témoigné, on ne savait pourquoi, des attentions extraordinaires, on voulait à peine recevoir son argent. A La Rochelle, elle alla, sans le savoir, se loger près de l'église des Jésuites, ce qu'elle reconnut avec plaisir, car elle avait à entretenir le P. Laplace, qu'elle avait entrevu à Paris, et qui devait être du voyage. Au moment où elle fut introduite chez lui, un gentilhomme qui le visitait se retira, et le Père dit à Mlle Mance : « Ce gentilhomme est M. de Fancamp, avec lequel je causais de l'embarquement prochain ; il a donné cette année 20,000 livres pour l'œuvre de Montréal. » Le lendemain, étant retournée chez les Jésuites, elle croisa à la porte de leur église La Dauversière qui s'en allait de la messe. Alors tous les deux, subitement éclairés, se saluèrent par leurs noms « et en un instant, Dieu leur imprima dans l'esprit une connaissance de leurs desseins si claire, que, s'étant reconnus, ils ne purent faire autre chose que remercier Dieu de ses faveurs (1). »

(1) *Les Véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Montréal.* Ce fait y est allégué pour prouver que leur dessein était bien de Dieu.

La Dauversière lui fit connaître le plan formé, lui dit que Dieu avait envoyé lui-même un capitaine, et que le Seigneur l'avait destinée pour s'occuper des soins de l'intérieur et du service des malades. Il l'invita à se faire inscrire parmi les membres de la Société; mais Jeanne Mance, apprenant qu'elle n'était composée que de personnes de haut rang et de grande fortune, douta si elle devait accepter. N'ayant pour subsister qu'une modique rente viagère, elle craignit d'être à charge, ou de trouver là un appui humain, ce qui l'aurait fait compter moins sur la Providence, de laquelle elle voulait dépendre uniquement. — « Ne craignez rien, lui dit Le Royer, vous n'en serez pas moins fille de la Providence, car cette année nous avons fait une dépense de 75,000 livres et je ne sais où nous prendrons le premier sou pour l'an prochain. Mais l'œuvre est de Dieu; il y pourvoira. Comment? je n'ai pas besoin de le savoir. » Mlle Mance voulut consulter le P. Saint-Jure; celui-ci lui répondit qu'elle devait accepter; elle fut donc reçue avec joie au nom de la Compagnie par Le Royer, de Fancamp et de Chomedey de Maisonneuve.

Ce fut alors que Le Royer, sur l'invitation de Mlle Mance, mit en écrit le dessein de Montréal. Maintenant que la grande entreprise était lancée dans le public, il y avait souvent à répondre à des questions et des explications à donner. Un programme court et résumant tout le projet était donc très utile. On en fit des copies et on les adressa avec des lettres aux personnes qui s'étaient déjà montrées sympathiques à l'œuvre : la princesse de Condé, Mme la Chance-

lière, Mme de Villecerain, Mme de Bullion. La Dauversière en réserva pour s'en servir plus tard à Paris. Le temps de l'attente du départ fut un peu allégé d'ennui par cette occupation si favorable au développement de l'entreprise.

Mlle Mance allait partir de grand courage, non toutefois sans éprouver une peine très vive en se voyant seule de son sexe non seulement pour le temps de la traversée, mais plus tard dans le pays inconnu. Dieu ne voulait pas la mettre à une telle épreuve, et La Dauversière put lui communiquer des lettres de Dieppe dans lesquelles on disait que deux ouvriers n'avaient pas voulu s'embarquer sans leurs femmes. De plus, au moment de lever l'ancre, on avait trouvé à bord une vertueuse fille de Dieppe qui s'y était furtivement introduite, et qu'il avait été impossible d'en faire sortir, obstinée qu'elle était à aller servir Dieu en Canada. C'était une des choses dont connaissance avait été donnée à Mlle Mance à Paris, avant son départ.

Il ne faut pas s'étonner si même après une vue surnaturelle, l'âme semble quelquefois douter de l'événement. Dieu ne donne pas toujours une certitude telle qu'elle doive nécessairement interdire toute hésitation. La révélation peut aussi être plus ou moins explicite, et le fait principal étant offert comme certain laisser lieu à doute sur le quand et le comment. C'est d'ailleurs toujours une jouissance inévitable pour l'âme de voir se réaliser ce qui lui a été promis. Mlle Mance fut donc grandement réjouie et rassurée par les nouvelles que lui donnait Le Royer.

En attendant l'heure de monter à bord, de Chome-

dey racontait aussi des choses qui devaient faire grand plaisir à La Dauversière et à Mlle Mance. Il était allé en son pays pour dire adieu à ses parents, et là, il avait trouvé une de ses sœurs, la Mère Louise de Sainte-Marie, Augustine de la Congrégation de Notre-Dame, fondée par le vénérable Pierre Fourier. Elle-même et ses sœurs du couvent de Troyes étaient tout feu pour le suivre et aller donner l'instruction aux petites canadiennes. Il avait dû calmer leur zèle et les prier d'attendre qu'il y eut des petites filles à instruire, puisqu'il n'emmenait pour lors que des ouvriers soldats, et qu'avant de songer à ouvrir école il fallait d'abord s'établir. Il ne les avait pas cependant refusées pour toujours.

Ce n'était pas elles néanmoins qui devaient faire la fondation; mais à ce moment même, parmi leurs Congréganistes externes, se trouvait l'élue que Dieu préparait pour représenter la sainte Vierge dans la Sainte-Famille de Montréal. Nous avons déjà nommé la sœur Marguerite Bourgeoys.

Elle était fille d'un honnête marchand de Troyes. Dès l'âge de dix ans elle avait donné des indices de sa vocation future, car elle aimait à réunir des petites filles, à les former en communauté, à les mener à l'écart pour les faire travailler ou prier. Elle s'accuse elle-même dans ses écrits d'avoir été plus tard un peu légère; mais on ne peut trouver autre chose qu'un peu de recherche peut-être dans ses habits. Et ce ne fut pas long; à vingt ans, suivant une procession du Rosaire, elle fut enveloppée d'un rayon qui semblait partir de la statue vénérée placée au-dessus du beau portail du monastère de Notre-Dame aux Nonnains,

et son âme fut si profondément touchée que son changement frappa aussitôt tous les regards. Elle prit des vêtements de couleur sombre, et demanda à être enrôlée dans la Congrégation externe, dont elle fit tout de suite l'édification. Dès lors, l'attention habituelle de son esprit fut de s'unir aux très saintes et très parfaites dispositions de la sainte Vierge dans toutes ses actions. La reconnaissant comme vraiment appelée à la vie religieuse, mais ignorant la vocation spéciale que Dieu lui destinait, son directeur l'engagea à s'offrir aux Carmélites, puis aux Clarisses, et, sans raison, si ce n'est que Dieu ne la voulait pas dans ces Ordres, elle eut l'humiliation d'être refusée. Le bon directeur eut alors la pensée qu'elle pouvait être appelée à fonder un Ordre nouveau, et il se donna la peine d'en écrire les règles d'après les idées qu'il s'était faites, sans s'apercevoir qu'il se mettait un peu à la place du Saint-Esprit. Marguerite ne se refusait à rien, convaincue que Dieu, à un moment ou à l'autre, marquerait sa sainte volonté. On put voir un jour de quelle énergie la Providence l'avait douée. Bravant un pistolet dirigé sur elle et qu'on la menaçait de tirer, elle arracha une jeune fille honnête des mains de libertins qui l'entraînaient malgré elle. Cette conquête fut plus tard une de ses filles au Canada. En attendant, l'Institut inventé par son directeur ne réussit point et ne fut qu'un exercice de plus pour la vertu de Marguerite, fondatrice sans le vouloir.

La situation autour de Québec n'avait fait qu'empirer pendant que naissait la nouvelle Compagnie chrétienne. Dès que celle des Cent associés eut mis

de côté les engagements civilisateurs pour devenir uniquement œuvre de trafic, la bénédiction donnée du Ciel à ses débuts s'évanouit, nous l'avons déjà rapporté. Le gouverneur Charles de Montmagny se voyait aussi paralysé dans son bon vouloir que l'avait été Champlain. Les Sauvages alliés de la France étaient en guerre avec les Iroquois par lesquels ils étaient sans cesse harcelés. Ces derniers, enhardis par leurs succès, s'en prirent aux Français eux-mêmes. Ils firent prisonniers deux colons (20 février 1641), puis se flattant d'obtenir en dédommagement des arquebuses, ils les ramenèrent et les rendirent. Montmagny ne voulant pas livrer des armes à nos ennemis, leur fit d'autres cadeaux. Alors mécontents, ils ne craignirent pas de tirer sur la barque du gouverneur, et il fut impossible de les châtier. Les forêts leur offraient des refuges impénétrables. « Ils courent comme des cerfs, sautent comme des daims et connaissent mieux les êtres de ces grandes et épouvantables forêts, que les bêtes sauvages qui y font leur demeure. Si ces barbares s'acharnent à nos Français, jamais ils ne les laisseront dormir en paix; un Iroquois se tiendra deux et trois jours sans manger derrière une souche, à cinquante pas de votre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embûches. S'il est découvert, les bois lui servent d'asile où un Français ne trouvera que de l'embarras. » Ainsi s'exprime le P. Vimont qui connaissait bien les Sauvages et leur pays. Les Français ne pouvaient naviguer sur le fleuve qu'en courant de grands périls. Secours avait été demandé au roi, au Cardinal, à la Compagnie; il

n'était venu de nulle part. « Les Iroquois, écrit encore le P. Vimont, sont venus à un tel point d'insolence qu'il faut voir perdre le pays. » D'après l'historien de la colonie, cinquante Sauvages bien déterminés auraient suffi pour la ruiner (1).

En 1641, dit le même auteur (2), lorsque arrivèrent les premiers colons pour l'île de Montréal, on comptait à peine dans les petits établissements français formés en Canada, deux cents européens en tout, y compris les femmes, les enfants, et même les religieuses arrivées depuis peu à Québec.

Après un siècle d'essais, telle était l'extrémité où se trouvait réduit l'établissement français sur les bords du Saint-Laurent.

(1) Faillon : *Histoire de la Colonie française en Canada*, I, page 377.
(2) Vie de la sœur Bourgeoys, I, Introduction, XI.

CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE RECRUE PART DE LA ROCHELLE. — On veut retenir Maisonneuve à Québec. — Arrivée à Montréal. — Vertus des premiers colons. — Commencements de l'hôpital. — Louis d'Ailleboust fortifie Villemarie. — Mlle Mance va en France. — Luttes contre les Iroquois.

A ce moment précis, à la fin de juin de cette même année 1641, deux navires appareillaient à La Rochelle; c'étaient ceux qui portaient Chomedey de Maisonneuve et Mlle Mance. Le capitaine avait pris à son bord vingt-cinq hommes et un prêtre destiné pour les Ursulines de Québec; dans l'autre vaisseau douze hommes étaient montés avec le P. Laplace et Mlle Mance. Ils naviguèrent de conserve pendant huit jours; mais le vaisseau de Maisonneuve, séparé par un gros temps, perdit trois ou quatre hommes et resta en arrière pendant que l'autre continuait sa route et arrivait heureusement à Québec. Mlle Mance y trouva les hommes partis de Dieppe occupés à construire un magasin pour l'usage de la Compagnie de Montréal. Elle était bien inquiète de Maisonneuve; on lui disait que vraisemblablement il ne pourrait arriver cette année; mais, le 20 août, elle le vit aborder à son tour. La saison était trop avancée pour que l'on pût songer à remonter jusqu'à Montréal, où l'on n'aurait pas eu le temps de se faire des

abris avant le froid et les neiges. Il fallait hiverner à Québec.

La Providence permit que de prime abord Mme de la Peltrie se sentit prise d'une vive affection pour Mlle Mance, et qu'un habitant des plus riches, M. de Puiseaux, se chargeât de loger les hommes et leur capitaine. Ce bon vieillard poussa le détachement jusqu'à faire abandon à la Compagnie de Montréal de tout ce qu'il possédait près de Québec. Les hommes s'occupèrent à construire des barques, à préparer des bois pour les baraquements. Maisonneuve et Mlle Mance eurent à lutter contre ceux de Québec qui voulaient les y retenir. Les marchands ne comprenaient pas que l'on put aller à Montréal autrement que pour leur faire concurrence. Les colons pensaient que ce renfort leur serait fort utile pour repousser les Iroquois devenus si redoutables. Les agents de la Grande Compagnie étaient étonnés de ce que le roi avait accordé aux associés de Montréal le droit de nommer leur gouverneur et de se régir eux-mêmes. Montmagny était mû à la fois par toutes ces considérations. On fit une assemblée dans laquelle on essaya de convaincre Maisonneuve qu'il ferait mieux de se fixer à Québec, ou, s'il le voulait, dans l'île d'Orléans, au milieu du fleuve, à peu de distance de la ville. Celui-ci répondit noblement qu'il s'étonnait qu'on eût fait une réunion pour délibérer sur une affaire qui ne regardait que lui; qu'il n'était pas envoyé pour discuter, mais pour exécuter; qu'on ne lui avait pas dit de choisir un lieu, mais d'aller à Montréal, et qu'il y irait, dût-il y perdre la vie. Cette fière et ferme réponse amena la dissolution

immédiate de l'assemblée et gagna tellement le noble cœur de Montmagny, que Maisonneuve, désirant aller avant l'hiver donner un coup d'œil à Montréal, le gouverneur lui proposa de l'accompagner. Ils firent cette excursion en octobre avec le P. Vimont, dressèrent un acte de prise de possession, puis retournèrent à Québec.

Dès que le fleuve, au printemps, fut redevenu navigable, on se hâta de cingler vers Montréal. Montmagny, le P. Vimont, de Puiseaux, Mme de la Peltrie, s'étaient joints à la recrue. On partit le 8 mai, et le 17, on aperçut l'île désirée. A ce moment des cantiques de reconnaissance retentirent dans toutes les embarcations. Le lendemain on longea l'île pour arriver au point choisi l'année précédente par Maisonneuve. La rive offrait de vastes prairies tout émaillées de fleurs, et de temps en temps on voyait s'envoler des oiseaux inconnus, au plumage éclatant. On arriva enfin à ce lieu que Champlain avait désigné par le nom de *Place royale* et qu'il avait commencé à aplanir; là avait existé le village d'Hochelaga, habité par les Sauvages; c'était en cet endroit qu'on devait se fixer.

Tous, en mettant pied à terre, imitant leur chef, se précipitèrent à genoux et se mirent à chanter des hymnes et des psaumes; on arrivait le matin, on ne voulut rien faire avant que la sainte messe eût été célébrée. Aussitôt un autel fut dressé sur le rivage, Mlle Mance et Mme de la Peltrie le décorèrent promptement, le P. Vimont entonna le *Veni Creator* qui fut continué avec enthousiasme par toute la troupe, et pour la première fois fut offert en ce lieu le sacri-

fice divin. Cela ne suffit pas aux colons et, afin que Jésus-Christ, pour qui seul on était venu en cette île, en prît bien officiellement possession, on laissa tout le jour le Saint Sacrement exposé. L'hostie sainte n'a jamais cessé d'y résider depuis lors. On n'avait point d'huile pour alimenter une lampe devant le tabernacle; on y suspendit une fiole de verre blanc où des mouches luisantes, nombreuses alors en cette contrée, donnaient la nuit une religieuse clarté.

Le lendemain on dressa le campement autour de l'autel. Ensuite, sous la direction de Maisonneuve, qui travaillait lui-même, on se mit à abattre des arbres, à en faire un retranchement en palissade, et à creuser autour un fossé. On éleva après cela une chapelle en écorce et l'on y logea le Saint Sacrement. Par une protection visible de Dieu, la présence des nouveaux venus fut ignorée des Iroquois tant que ces premiers travaux les occupèrent.

Le 2 février 1642, les associés se réunirent à Paris pour consacrer à la Sainte-Famille l'île de Montréal. Ils le firent à Notre-Dame où, trois ans auparavant, La Dauversière avait eu la vision qui a été rapportée, et, par le ministère de M. Olier, ils remirent le domaine de cette île à la très sainte Vierge. Les colons en firent autant à l'Assomption suivante dans leur église d'écorce, enrichie d'un tabernacle et de beaucoup d'objets arrivés récemment de France. Le *Te Deum* fut chanté, et les détonations des canons ébranlant au loin les solitudes profondes, proclamèrent que la Reine du Ciel, Reine de la Vieille France, voulait l'être aussi de la Nouvelle.

Une inondation inattendue, menaça en dé-

cembre (1642) les forts et les provisions de toutes sortes; Maisonneuve promit de porter et planter sur le sommet du Mont-Royal, une croix de bois; l'inondation s'arrêta, et le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, le capitaine accomplit pieusement son vœu, suivi de toute la population; il y avait une lieue à faire et par un chemin à peine frayé. La messe fut dite sur la hauteur. Le 19 mars 1643, fête de Saint-Joseph, le premier grand bâtiment de Ville-Marie était achevé; il fut inauguré solennellement, en même temps qu'à Paris les associés assistaient à Notre-Dame dans la Chapelle de la sainte Vierge à une messe demandée par Olier et consacraient de nouveau le Montréal à Dieu.

Les colons offraient le spectacle des chrétiens de la primitive Église; quelques-uns vivaient de leurs revenus; le plus grand nombre vivaient en commun. Pendant près de onze ans qu'ils restèrent enfermés dans le fort, il n'y eut entre eux aucun différent qui put blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il échappait quelque paroles vives en demandaient pardon avant de se coucher, à ceux qu'ils avaient offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on aurait pu le pratiquer dans un monastère plein de régularité. C'est le témoignagne de la sœur Morin, annaliste de l'hôpital de Villemarie. Elle dit encore qu'il y en avait peu qui ne se confessassent et communiassent tous les huit jours. D'autres le faisaient plus souvent encore. Aussi « on ne voyait ni péchés publics, ni haines, ni rancunes; tous n'étaient qu'un cœur en charité, toujours pleins d'estime et d'affection les uns pour les autres, et prêts à se servir en toute occasion. » Le P. Leclercq, récollet, appelait Montréal la *sainte colo-*

nie. Les sentiments des ouvriers étaient les mêmes que ceux des chefs; ils travaillaient et souffraient sans se plaindre, n'ayant d'autre mobile que la gloire de Dieu, pour laquelle ils avaient tout quitté.

Voyant que dans les premiers temps il n'y avait eu ni combats, ni blessés, ni malades, Mlle Mance hésita un peu sur l'utilité de l'hôpital que Mme de Bullion lui avait proposé de fonder; elle lui demanda même avant de commencer à construire, s'il ne vaudrait pas mieux remettre son argent aux Pères Jésuites pour leurs missions. Mme de Bullion s'y refusa absolument et répondit que ces fonds seraient employés à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph de Villemarie, et en fit passer le contrat. Il fut déclaré que la *bienfaitrice inconnue* avait remis aux associés Seigneurs de Montréal 42,000 livres pour construire les bâtiments et créer une rente.

Elle avait été la mieux inspirée, car dès le 9 du mois de juin 1634, quarante Iroquois fondirent sur six Français qui travaillaient dans la forêt; ils en tuèrent trois, et emmenaient les trois autres, mais l'un deux leur échappa. Dès lors les inquiétudes et les luttes des colons furent incessantes. Le 30 mars 1644 deux cents sauvages de la même nation assaillirent trente colons qui furent obligés de battre en retraite et perdirent trois des leurs. Mme de Bullion croyant l'hôpital déjà bâti envoya des meubles et 2,000 livres. On se mit alors avec activité à le construire en effet. Afin qu'il fut à l'abri des inondations, on le plaça dans un lieu plus élevé que le fort (1). Il se compo-

(1) C'est celui qu'il occupa jusqu'en 1861.

sait d'une cuisine, d'une chambre pour Mlle Mance, d'une autre pour les servantes, et de deux pièces pour les malades. Le bâtiment avait soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. Il y avait un oratoire bâti en pierre, de neuf à dix pieds en carré, voûté pour que le Saint Sacrement fut abrité contre la pluie, et orné convenablement. Les Iroquois fournirent bientôt des hôtes à l'hôpital. « D'abord que la maison a été construite écrivait Mlle Mance à Mme de Bullion, incontinent elle a été garnie, et le besoin qu'on en a, fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage. C'est pourquoi si vous pouviez faire encore une charité qui serait que j'eusse ma subsistance, moi et ma servante, et que les 2,000 livres de rente que vous avez données fussent entièrement destinées aux pauvres on aurait le meilleur moyen de les assister..... J'ai de la peine à vous le proposer parce que j'ai peine à demander...... » Mme de Bullion répondit : « J'ai plus d'envie de vous donner les choses nécessaires, que vous n'en avez de me les demander. Pour cela j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal pour vous les placer à rentes afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge, et outre cela je vous envoie 2,000 liv. »

De son côté la Compagnie dépensait plus de 30,000 liv. tant pour les constructions que pour le mobilier de la chapelle, la literie de l'hôpital, les ustensiles de toutes sortes, les médicaments, les instruments de chirurgie. Elle fit aussi disposer une étable pour loger deux bœufs, trois vaches et vingt brebis ; et pour mettre tout cet établissement à l'abri d'un coup de main des sauvages, elle le fit entourer

d'une forte clôture de pieux. L'enclos contenait quatre arpents en carré. Mlle Mance jouissait d'avoir près d'elle le Saint Sacrement et d'en être l'adoratrice la plus assidue, elle remerciait Dieu de l'avoir choisie pour être l'instrument de ses desseins et pour préparer la venue des Sœurs de Saint-Joseph, ces excellentes âmes que Le Royer et Marie de la Ferre recevaient en dépôt à condition de les former et de les envoyer plus tard où Dieu les appelait.

Elle eut le chagrin de voir s'en aller M. de Puiseaux et Mme de la Peltrie. Mais elle fut consolée en accueillant à leur place M. et Mme d'Ailleboust. Ces deux époux vivaient comme frère et sœur par suite du vœu de virginité prononcé de bonne heure par Barbe de Boulongne et que son mari s'était engagé à respecter. Louis d'Ailleboust de Coulonges était un homme doué des plus belles qualités; il fut pour Maisonneuve un lieutenant fort utile. Sa femme et Philippine de Boulongne, sa belle-sœur, qui les avait suivis, furent des auxiliaires fort appréciés de Mlle Mance. Ils avaient été inscrits au nombre des Associés avant leur départ de France, et ils venaient à leur tour pour se dévouer et servir Dieu. Le P. Lallemant écrit dans la *Relation* des années 1647 et 1648, que les dames de Boulongne ne rendirent pas à la colonie de moindres services que d'Ailleboust lui-même, « par la bonne odeur de vertu qu'elles y répandirent constamment, ainsi que par la ferveur de leurs prières regardées comme une plus sûre défense contre les barbares que les épées et les mousquets des soldats ».

Louis d'Ailleboust était venu avec plusieurs ou-

vriers fort nécessaires qui s'étaient embarqués avec lui à La Rochelle. Ils arrivèrent à Québec le jour de l'Assomption, puis montèrent à Montréal. D'Ailleboust était recommandé à Maisonneuve comme très entendu dans l'art des fortifications; il établit un système de bastions au lieu de la simple palissade dont on s'était entouré tout d'abord. Ce fort offrit aux Sauvages alliés un refuge contre les Iroquois; ils y étaient témoins des vertus des colons, et beaucoup d'entre eux demandaient le baptême; au premier qui le reçut on donna le nom de Joseph. On lui concéda un peu de terre à cultiver. Les colons eux-mêmes ne se contentèrent bientôt plus de semer des pois et du blé d'Inde comme on faisait à Québec, ils semèrent du froment de France qui réussit parfaitement.

Il était impossible que dans les conversations ou les écrits quelque comparaison ne fut pas faite entre ce que la Compagnie de Montréal avait pu ébaucher en trois ans à peine et la stérilité de la colonisation de la Grande Compagnie. Mais ce rapprochement ne pouvait plaire aux Cent associés. Aussi plusieurs d'entre eux mirent-ils en circulation mille raisons d'après lesquelles l'entreprise de Montréal était mauvaise et ne pouvait pas arriver à bien. Cette attaque donna lieu à la publication des *Vrais Motifs de Messieurs et Dames de Montréal,* que nous avons déjà cités et qui parurent seulement en cette année 1643. Les Cent associés auraient pu penser que la Compagnie de Montréal ne les gênerait guère puisqu'elle ne faisait point de commerce, et qu'elle leur était grandement utile puisque les Iroquois, ses ennemis, ne pouvaient descendre vers Québec qu'en passant

devant Montréal où on se proposait bien de les arrêter. Mais il faut toujours que l'œuvre de Dieu souffre contradiction.

Le roi Louis XIII n'entra pas dans les idées de la Grande Compagnie; il ordonna au gouverneur de Québec de seconder Maisonneuve de tout son pouvoir, et fit don aux Associés de plusieurs pièces d'artillerie, plus un navire de deux cent cinquante tonneaux, qui porta le nom de *Notre-Dame de Montréal*. Louis XIV les prit aussi sous son patronage souverain. Mais le roi n'avait point de secours plus effectif à donner. Il fallait que les Associés pourvussent à tout. L'hôpital, malgré les sommes fournies par Mme de Bullion, ne pouvait se soutenir et cette généreuse dame dût, par un don nouveau, élever à 60,000 liv. sa coopération à cette œuvre. D'un autre côté la mort ou les défections obtenues par les critiques jalouses, avaient beaucoup affaibli la Société de Montréal.

Ces affaires ramenaient souvent Le Royer à Paris. Il s'y trouvait lors des premiers troubles que la jalousie des grands suscita contre Mazarin pendant la petite minorité de Louis XIV (1649). Tout en poursuivant l'objet spécial qui l'avait amené, La Dauversière s'associait à la charité d'Olier, qui fut alors pour les nécessiteux de tout genre un vrai père. La Cour, par prudence, avait été se fixer à Saint-Germain-en-Laye, et les mains les plus généreuses s'étaient ainsi éloignées du curé de Saint-Sulpice. Son cœur ne put tenir à la vue des besoins de ses ouailles et malgré l'hiver, malgré les défenses, malgré les dangers à courir, il résolut d'aller solliciter à Saint-Germain les secours qui lui étaient nécessaires. Il trouvait dans

Le Royer un compagnon non moins dévoué et non moins résolu que lui-même. Tous les deux, à l'insu de leurs amis, se jettent à travers la plaine, au milieu des neiges qui leur montaient jusqu'aux genoux, quelquefois jusqu'aux reins, trouvent les ponts, quoiqu'il n'y eût plus de chemin frayé et que la Seine fût affreusement débordée, échappent aux soldats, plus soucieux sans doute alors de se mettre à l'abri de la froidure que de détrousser les passants, et arrivent à la Cour. L'ordre de faire le siège de Paris était donné et c'était le prince de Condé qui en commandait les opérations. Au tableau que lui fit Olier, la princesse, sa mère, fut cependant émue et remit une somme considérable pour les malheureux assiégés. Le Royer et lui, chargés de grosses aumônes, esquivèrent encore au retour tous les périls et rentrèrent heureusement à Paris. La conduite du curé de Saint-Sulpice ne put être ignorée et lui attira les éloges les plus grands et les plus mérités; il est juste que nous en réclamions une part pour son humble compagnon.

La Société de Montréal ne comptait plus que neuf membres en France, en 1650; l'existence même de cette Société était compromise en même temps que tout ce qu'elle avait commencé au delà des mers. Mlle Mance, instruite du danger, accourut en France. Elle vit M. Olier, Mme de Bullion, La Dauversière, qu'elle croyait mort. Il avait eu en effet une dure maladie qui avait fait craindre pour ses jours. Mais M. de Renty lui avait écrit de Paris qu'il ne mourrait pas et que Dieu le conserverait pour sa famille et ses œuvres. La Mère de la Ferre aussi avait annoncé qu'il vivrait encore dix ans et ne mourrait qu'après elle.

De Fancamp et lui, étaient les acquéreurs et seigneurs de Montréal; ils firent abandon de leur droit, en sorte que tous les Associés devinssent co-propriétaires; Olier fut nommé directeur, et l'on fit secrétaire Louis Séguier. Ainsi la Société reprit vie. En même temps la divine Providence envoyait de nombreuses élues à l'hôpital de La Flèche; il en entra vingt en moins de sept mois; et comme les bâtiments devenaient insuffisants, Olier, désormais en union complète avec Le Royer, détermina MM. de Bretonvilliers à faire élever à leurs frais les constructions reconnues nécessaires, ce qu'ils firent avec une grande munificence (1).

A son retour en Canada, Mlle Mance apprit que trente mille Hurons avaient été massacrés ou dispersés par leurs ennemis, que cette misérable nation n'existait plus, et que les terribles Iroquois n'ayant plus rien à craindre de ce côté, projetaient de ruiner Villemarie. Ils la harcelèrent assidûment en effet. Le 26 juillet 1651, Lambert Closse, major de Villemarie, avec seize hommes, lutta de six heures du matin à six

(1) Les trois frères Le Ragois de Bretonvilliers, Alexandre qui fut le successeur d'Olier, Jean et Benigne, fils de Claude Le Ragois et de Marie Acarie, entreprirent en commun cette bonne œuvre. Le 22 septembre 1649, ils se rendirent fondateurs de la maison de La Flèche ; ils s'engageaient à faire construire tous les bâtiments nécessaires au logement des religieuses et aux divers offices de leur communauté, conformément aux plans qu'elles arrêteraient elles-mêmes et aux marchés qu'elles passeraient avec les entrepreneurs. Ils imposaient en retour aux hospitalières de Saint-Joseph l'obligation de faire célébrer à perpétuité trois messes chaque année à leur intention, aux jours de Noël, l'Assomption et la Nativité de saint Jean-Baptiste. La communion des sœurs devait être offerte pour eux ces mêmes jours.

heures du soir, contre deux cents ennemis, pour dégager l'hôpital qu'ils avaient investi. Ce n'était pas sans qu'il y eût quelque perte d'hommes de notre côté à chaque rencontre, et la colonie voyait diminuer le nombre de ses défenseurs. Il fallut que les malades et Mlle Mance fussent transportés dans le fort qui, seul, offrait sécurité.

La Mère Marie de l'Incarnation écrivait : « Montréal a fort à souffrir; tout est néanmoins en paix à Québec. » C'était ce que la Compagnie de Montréal avait prévu et voulu en se portant au poste avancé qui devait protéger la colonisation; mais des secours étaient indispensables aux braves qui acquéraient au prix de leur sang la paix pour les autres. On ne vit qu'un moyen d'en obtenir; ce fut que Maisonneuve passât en France et ramenât de cent à deux cents hommes, sans lesquels il était évident que les Iroquois auraient le dessus.

CHAPITRE V

ÉTAT DE MONTRÉAL. — Retour de Maisonneuve. — Mlle Bourgeoys. — Constructions. — Nouveau voyage de Maisonneuve en France. — Mlle Mance estropiée. — M. de Queylus. — Mlle Mance va en France; elle est miraculeusement guérie. — François de Laval, vicaire apostolique. — Départ des hospitalières de La Flèche. — Elles s'embarquent. — Derniers temps de Le Royer. — Sa mort.

La difficulté était grande de trouver des fonds suffisants pour une levée si considérable. Les associés pliaient sous le faix des dépenses. Mlle Mance proposa que l'on prit 20,000 liv. données par Mme de Bullion et qui étaient entre les mains de M. de Renty, assurée que la bienfaitrice inconnue ne la désavouerait pas, si ce virement de fonds pouvait contribuer à sauver la colonie. D'ailleurs on s'engageait à assurer en retour à l'hôpital cent arpents de terre défrichée, pris sur le domaine des seigneurs (1652).

Il ne restait que dix-sept hommes en état de porter les armes. Québec en envoya dix autres. Les attaques ne cessaient pas. Impatiente de recevoir des nouvelles, Mlle Mance voulut descendre à Québec; le major Closse l'escorta jusqu'à Trois-Rivières, mais averti que les Iroquois se montraient plus menaçants que jamais, il retourna à son poste et la laissa seule continuer son voyage. Elle ne trouva à Québec qu'une lettre de Maisonneuve qui lui annonçait son retour

pour l'année suivante; il avait su adroitement que Mme de Bullion consentait à l'arrangement qui avait été projeté, et elle avait même pris tant d'intérêt à la levée de soldats qui se faisait alors, qu'elle avait voulu y contribuer pour 20,000 liv. On réussit à enrôler cent dix-huit hommes, et la Compagnie, de son côté, y employa soixante-quinze mille livres (1).

L'année suivante (1653), dès que les glaces furent fondues, Mlle Mance redescendit à Québec, évitant avec un bonheur singulier de tomber entre les mains des Iroquois qui, au nombre de six cents, faisaient le blocus de Trois-Rivières. Ils en avaient tué le gouverneur. L'anxiété était extrême à Québec, et l'on n'y attendait pas Maisonneuve avec moins d'impatience qu'à Montréal.

Maisonneuve avait été retardé de quarante jours par le mauvais état du navire sur lequel il s'était embarqué avec son monde et qu'il avait fallu quitter pour ne pas couler en mer. Enfin il arriva à Québec le 22 septembre avec sa recrue et plusieurs femmes, au nombre desquelles était Mlle Bourgeoys. Pendant son séjour en France, étant retourné à Troyes, il avait été de nouveau assailli des demandes des religieuses de Notre-Dame pour qu'il emmenât quelques-unes d'elles dans l'île de Marie. Mais la Compagnie de Montréal ne voulait pour les écoles que des personnes non cloîtrées, et d'ailleurs, pour le moment, il y avait si peu de petites filles à instruire qu'une seule maîtresse suffisait. La sœur de Chomedey, la Mère Louise

(1) Tous les contrats furent rédigés par le notaire Lafousse. On les conserve à La Flèche. Presque tous les engagés étaient des environs de cette ville ou de la partie du Maine qui l'avoisine.

de Sainte-Marie, lui parla alors de Marguerite Bourgeoys, et de l'édification qu'elle donnait à toute la ville; aussitôt il eut envie de la connaître, et la fit prier de venir. Celle-ci, dès qu'elle l'aperçut en entrant, s'écria sans y penser : « Voici mon prêtre; c'est lui que j'ai vu dans mon sommeil. » M. de Chomedey portait en effet un costume sombre et assez semblable à celui dont les prêtres usaient à la campagne. On lui demanda des explications et elle avoua que la nuit précédente, Maisonneuve lui avait été montré tel qu'elle le voyait devant elle. A la proposition de venir en Canada, elle répondit qu'elle était prête, pourvu que les supérieurs ecclésiastiques le trouvassent bon. Son directeur habituel et tous les autres qu'elle consulta, lui conseillèrent unanimement d'accepter, en lui disant que telle était la volonté de Dieu. Pour dissiper toutes ses inquiétudes, la sainte Vierge elle-même daigna lui apparaître et lui dire : Va, je ne t'abandonnerai point. Afin de déjouer toute illusion, s'il y en avait, elle se dépouilla de tout ce qu'elle avait ou pouvait espérer, et ne se réserva qu'un petit paquet qu'elle pouvait porter à la main. C'était ainsi qu'elle était arrivée à Nantes, après avoir résisté à bien des sollicitations, vaincu bien des perplexités, subi bien des affronts. Mlle Mance l'accueillit comme une sœur et se hâta de remonter à Montréal pour annoncer l'arrivée de la précieuse recrue avec son valeureux chef.

Les hommes levés dans le Maine et l'Anjou étaient tous forts, alertes, adroits, habiles ouvriers de diverses professions, et résolus à repousser bravement par les armes les barbares qui ne les laisseraient pas

travailler en paix. Lauzon qui était devenu gouverneur de Québec, aurait bien voulu les retenir ; mais Maisonneuve lui montra une lettre du Roi qui lui conférait à lui-même une autorité indépendante de la sienne et déclara que tous ses hommes lui étaient nécessaires à Montréal. Il y arriva avec eux au mois d'octobre.

Il les employa à peine débarqués à construire un grand corps de logis à la suite des bâtiments de l'hôpital pour donner plus de place aux malades et pour servir d'église, en attendant qu'il pût en être élevé une distincte pour les paroissiens. Ce bâtiment se faisait aux frais des Seigneurs; il avait quatre-vingts pieds de long sur trente de large, et vingt pieds de hauteur. L'église était à une extrémité ; on l'orna d'un clocher élégant dans lequel on suspendit deux cloches. On mit à cette construction une telle activité qu'au printemps suivant Mlle Mance put sortir du fort et aller l'occuper avec ses malades.

En 1655, Maisonneuve revint en France. Cette fois il s'agissait de hâter la venue des Sulpiciens et des Hospitalières. Les Jésuites désireux de se consacrer plus entièrement aux missions chez les Sauvages avaient demandé qu'on les déchargeât de Montréal. Le gouverneur ramena quatre prêtres que M. Olier désigna peu avant de mourir : MM. de Queylus, abbé du Loc-Dieu, Souart, Galinier et d'Allet ; mais il y avait encore des difficultés pour l'envoi des hospitalières.

Un accident arrivé à Mlle Mance démontra que celles-ci ne pouvaient non plus différer davantage à venir. Le dimanche 28 janvier 1657, elle était tombée si rudement sur la glace qu'elle s'était rompu l'avant-

bras droit et démis le poignet. Étienne Bouchard, le chirurgien (1), reconnut sans peine que les deux os de l'avant-bras étaient brisés; mais il ne s'aperçut pas de la dislocation du poignet. Il réduisit très bien la fracture, mais ce ne fut que six mois après qu'il découvrit l'autre mal, alors qu'il n'était plus temps d'y remédier. La malade éprouvait des douleurs atroces, et tombait en convulsions lorsqu'on la pansait. D'Ailleboust qui remplaçait alors le gouverneur général la fit visiter par le chef des chirurgiens de Québec, qui ne fut pas plus clairvoyant que son confrère. Le bras malade quoique la fracture fut toute guérie, tomba dans un amaigrissement excessif; l'usage de la main était impossible; il fallait toujours porter le bras en écharpe.

C'est en cet état que Maisonneuve la trouva à son retour. En France il avait signé un compromis avec les Hospitalières de la Flèche, mais en s'obligeant à leur faire construire un logement. Ce logement n'existait pas encore et pourtant leur secours était urgent. Queylus qui n'était point au courant de tous les précédents de Montréal ne vit rien de mieux que d'appeler les Augustines de la Miséricorde de Dieppe que Mme d'Aiguillon avait installées à Québec. La prudence ordinaire n'aurait pu qu'approuver ce dessein. Mais il y avait à l'encontre les desseins de la Providence, que Mlle Mance n'ignorait pas, et le traité passé avec La Flèche, auquel on ne pouvait déroger sans l'aveu de la Compagnie qui l'avait signé. Queylus se croyant

(1) Il faisait partie de la recrue de 1653.

sûr de l'obtenir fit venir deux hospitalières de Québec.

Cela s'était arrangé à l'insu du gouverneur et de Mlle Mance qui auraient pu se sentir blessés de cette dissimulation. Néanmoins Mlle Mance reçut bien les deux religieuses; mais comme il avait été résolu qu'elle devait venir en France, elle prit soin de laisser en partant l'administration de l'hôpital à une pieuse personne Mlle de la Bardillière, afin que les sœurs de Québec ne pussent s'y immiscer. Cette bonne demoiselle sût, tout en écartant, malgré leurs instances, ces religieuses du soin des malades, user envers elles de tant d'égards, qu'elles-mêmes furent obligées de lui rendre les meilleurs témoignages.

Mlle Mance était arrivée à une telle indifférence pourvu que Dieu fut servi et aimé que, malgré tout ce qu'elle savait et toute son affection pour les Sœurs de La Flèche, elle promit à M. de Queylus de travailler à Paris près de la duchesse d'Aiguillon pour obtenir une fondation de ses religieuses à Montréal si telle était la volonté divine. Mais Dieu n'a pas deux langages; il sut le montrer.

En décembre, 1658, Le Royer attendait chez lui Mlle Mance et Mlle Bourgeoys qui arrivaient d'Amérique par La Rochelle et s'étaient annoncées; mais à cause de la lenteur du voyage de Mlle Mance qu'il fallait souvent porter en chaise, elles ne parvinrent à La Flèche que le 6 janvier 1659 (1). Déjà, d'après les notes autographes de son petit-fils, il était

(1) *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 101; *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, p. 112.

retenu par un autre hôte qu'il ne pouvait quitter et qui attendait avec lui les canadiennes. C'était Kériolet, son ami et son soutien dans ses entreprises et dans ses dépenses, qui passa alors trois mois à La Flèche. Il y avait bien des questions importantes à traiter entre ces personnes; surtout cette idée à laquelle avait été gagnée Mlle Mance, d'une entente avec Mme d'Aiguillon, pour substituer les hospitalières de Québec à celles de Saint-Joseph.

La Dauversière assurait toujours que ses religieuses iraient à Montréal malgré M. de Queylus. Néanmoins Mlle Mance voulut tenir parole et alla trouver à Paris Mme d'Aiguillon. Elle lui exposa le triste état de l'Hôtel-Dieu de Villemarie et lui proposa de renouveler là ce qu'elle avait fait à Québec.

Ces affaires obligèrent Le Royer à se rendre à Paris au mois de mars. Mlle Mance aurait échoué dans sa négociation avec Mme d'Aiguillon et il était nécessaire de décider formellement l'envoi des Sœurs de La Flèche. C'est ce que firent Mlle Mance et Le Royer; ils recoururent à M. de Bretonvilliers, successeur d'Olier. Mme de Bullion compris les vœux de son amie et lui vint en aide. Alors Le Royer, le 29 mars 1659, de l'avis des associés de Montréal et en qualité de leur procureur, signa devant Marreau, notaire à Paris, l'engagement de faire passer, sans délai, des Hospitalières de Saint-Joseph à Villemarie. Le même jour il recevait de Mlle Mance une somme de 20,000 liv. que Mme de Bullion lui avait donnée (1).

(1) *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 121-122.

Les Associés étaient donc entrés dans les vues de Mlle Mance; mais touchés du fâcheux état dans lequel ils la voyaient, tout en secondant ses desseins, ils auraient voulu la guérir. Les plus habiles médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus aucun espoir de guérison. Le Seigneur réservait cette cure à son grand serviteur le fondateur de Saint-Sulpice, l'un de ses agents dans l'établissement du Christianisme au Canada.

Le cœur d'Olier avait été embaumé séparément et reposait dans la chapelle du Séminaire. Mlle Mance eut le désir d'aller le vénérer et obtint de Bretonvilliers la permission d'y entrer pendant que la communauté était à l'église de la paroisse. Lui-même dit la messe le 2 février 1659 et Mlle Mance y communia. Elle était venue sans songer à demander sa guérison, et simplement pour honorer le serviteur de Dieu. En entrant dans la chapelle seulement, l'idée lui vint de demander à pouvoir se servir de son bras pour s'habiller et parer l'autel de Montréal. Après la messe un saisissement de joie s'empara d'elle, ses yeux versèrent des torrents de douces larmes, puis lorsque Bretonvilliers allait se retirer, elle le pria de lui confier le cœur de M. Olier pour l'appliquer à son bras. Il y consentit et la laissa. « Et moi, a-t-elle écrit, ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche, et pensant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je le posai sur ma main droite tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe, et au même moment je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est renfermé... Je sentis en même temps une chaleur

extraordinaire se répandre dans tout mon bras jusqu'aux extrémités des doigts et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment. Le 13 du même mois elle écrivit une déclaration de ce qui était arrivé et qu'elle termine par ces mots : « ... escrit et signé de la mesme main dont j'ai reçeu l'usage. Jeanne Mance. »

Cependant la dislocation n'était pas remise et si l'usage de la main était libre et sans douleur, c'était en vertu d'un miracle permanent. Les médecins le certifièrent.

Tout Paris fut ému de cet événement. Chacun voulait voir la sainte fille; mais nul n'avait plus le droit de la fêter et de se réjouir que la bienfaitrice inconnue. Convaincue que Dieu n'avait permis cette merveille que pour déterminer l'établissement des filles de Saint-Joseph à Villemarie, elle remit alors à Mlle Mance pour leur servir de fondation les 20,000 liv. dont nous avons parlé. Celle-ci versa cette somme à Jérôme Le Royer, qui signa le contrat du 29 mars portant engagement d'envoyer à Montréal trois hospitalières et une sœur domestique tirées des communautés de Saint-Joseph et non d'ailleurs.

Pendant ce temps la sœur Bourgeoys avait réuni à Troyes les premières filles avec lesquelles elle allait fonder une nouvelle Congrégation de Notre-Dame à Villemarie.

On n'a pas oublié que le dessein des associés de Montréal comprenait comme un de ses objets l'obtention d'un siège épiscopal pour le Canada. Les pourparlers relatifs à cette affaire avaient occupé les années 1657 et 1658. Enfin François de Laval-Mon-

tigny avait été nommé évêque *in partibus* de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France (1). Le Souverain Pontife n'avait pas jugé bon de faire plus pour le moment. Ce choix était heureux, François de Laval avait de la piété et de la fermeté; mais il ne fut pas tout d'abord pour la consolation de ceux qui avaient le plus vivement désiré un évêque. Le vicaire apostolique accepta au commencement les idées de M. de Queylus pour la remise de l'hôpital de Villemarie aux mêmes religieuses que celui de Québec. Il demandait que l'on ne se hâtât pas de faire partir celles de La Flèche. La Compagnie tenait à remplir les engagements qu'elle avait pris; elle s'adressa à l'évêque d'Angers afin d'obtenir l'obédience pour les sœurs à envoyer; ici encore elle se heurtait à un obstacle; l'évêque, pour des raisons à lui (2), ne voulait pas entendre parler de ce départ. Enfin, pour comble de complications, Le Royer, procureur de la Société, qui se donnait tous les mouvements, tombait gravement malade et les médecins perdaient tout espoir de guérison.

Les Associés ignorant son état, lui écrivirent à ce moment pour le presser de se rendre à La Rochelle,

(1) Il était issu du rameau de Laval-Tartigny, qui sortait de la branche de Laval Châtillon-Loué, et par elle se rattachait au tronc de Laval-Montmorency. Sa mère était Claude de Prunelé. (*Art de vérifier les dates.*)

Il fut préconisé évêque de Pétrée en mai 1658, mais il n'arriva à Québec que l'année suivante, peu avant les hospitalières de Saint-Joseph.

(2) La transformation de l'Institut dont nous nous occuperons au livre suivant.

afin de hâter les préparatifs de l'embarquement. Cet homme de foi s'adresse alors à Notre-Seigneur, lui rappelle les promesses qu'il lui fit à Notre-Dame de Paris, lui demande assez de force pour faire encore cette démarche. Deux jours après il était guéri et prêt à partir, et, ce qui montre bien la main de Dieu en toute cette affaire, c'est que, sans être attendu, l'évêque d'Angers arrivait à La Flèche pour présider lui-même au départ des religieuses. Les sœurs désignées étaient Catherine Macé, qui fut nommée supérieure, mais qui refusa absolument d'accepter, Moreau de Brésoles, que l'on fit supérieure à sa place et dont elle devint l'assistante, Marie Maillet, et comme domestique la sœur Polo.

Allaient-elles maintenant partir en paix? Le populaire ne le permit pas. Des calomnies absurdes exaltèrent les têtes, et quand les sœurs voulurent se mettre en route, elles se heurtèrent à une émeute ; on voulait les arracher des mains de Le Royer qui, avait-on dit, les envoyait malgré elles en proie aux Sauvages. Une charge au petit trot des cavaliers qui allaient escorter les voyageuses, suffit, sans blesser personne, pour dissiper l'attroupement, et pour faire rentrer dans leur calme ordinaire, les cerveaux fléchois un moment échauffés. Les traverses n'étaient pas finies. A La Rochelle, on fit de nouvelles instances pour persuader aux hospitalières de ne point partir; mais Le Royer, éclairé d'en haut, ne cessait de répéter : « Si elles n'y vont pas cette fois, elles n'y iront jamais. » Le capitaine, à qui on avait dit que la Compagnie était mal en ses affaires et qu'il ne serait point payé, refusait de lever l'ancre avant qu'on lui

eut versé le prix du passage des personnes et de tous leurs bagages. On était hors d'état de le faire pour le moment; il y eut un mois de perdu à attendre. Pendant ce temps, une flotte de la Grande Compagnie du Canada mit à la voile. Le Royer aurait eu l'esprit plus en repos s'il eût pu obtenir que son vaisseau naviguât de conserve avec elle. Mais voyant qu'il ne pouvait ni hâter son capitaine, ni arrêter la flotte, il avait dit : « Dieu en sera le maître; » c'était une de ses formules de soumission à la sainte volonté. La flotte avait à peine fait une lieue en mer que son amiral périt. Enfin le capitaine se ravisa et le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, La Dauversière conduisit ses filles dans le navire. Il les assura que la Providence veillerait toujours sur elles, il bénit Dieu de ce qu'il voyait en train de s'accomplir la seconde des œuvres que l'autorité souveraine lui avait confiées, et étendant les mains, il appela sur les têtes de ses filles les bénédictions du ciel. Ensuite, content d'avoir fidèlement rempli sa tâche, et avec un pressentiment qui ne le trompait pas, il récita le *Nunc dimittis.*

Les dix années annoncées par Marie de la Ferre touchaient en effet à leur terme, la maladie miraculeusement suspendue pour permettre le départ des religieuses, avait signalé son retour. Le Royer, toujours chargé de ses instruments de pénitence, rentrait à La Flèche, épuisé. Il y avait vingt-sept ans qu'il passait la moitié de sa vie à parcourir les grands chemins avec les moyens si lents et si incommodes d'alors, toujours pour le service de Dieu.

Dieu lui imposa une épreuve qui rappelle celle du saint homme Job. Il apprit le naufrage d'un vaisseau

qui était pour lui la ruine. Il y avait mis ses dernières ressources. Sa fortune, celle de Jeanne de Baugé, sa femme, étaient dévorées par les emprunts. A cette perte instantanée de cent mille livres, il n'avait plus de remède. Les difficultés intérieures que nous aurons à exposer plus tard troublaient sa communauté (1). La saisie de ses biens était menaçante; la maladie le rongeait. Son énergie, ou plutôt l'ordre de Dieu, l'avait contrainte à n'éclater qu'après son retour en ses foyers.

Le célèbre abbé de Kériolet son ami et un de ses occultes bailleurs de fonds, s'occupait, comme on sait, à exorciser les possédées; or un jour, le malin esprit parlant par l'une d'elles, lui avait dit avec joie que l'enfer avait reçu « permission de cribler les hospitalières de Saint-Joseph et leur fondateur ». Nous le montrerons pour les religieuses; on voit déjà où il avait réduit Le Royer.

Accablé de ses maux et de ses peines, blâmé de tout le monde, voyant même ses religieuses perdre de leur affection pour lui, il se traîna encore quelques semaines, tombant parfois de faiblesse dans les rues en allant adorer le Saint Sacrement ou visiter ses filles à l'hôpital, puis il lui fallut s'aliter. Fancamp, qui avait pris les saints Ordres, accourut près de lui. Il le trouva non seulement délaissé des hommes, mais en apparence abandonné de Dieu lui-même; néanmoins toujours soumis. La goutte, la pierre, la gravelle, des hémorroïdes ulcérées le tourmentaient à la fois. Les remèdes que l'on ordonnait pour une de ses

(1) La transformation de son Institut.

maladies exaspéraient les autres, en sorte que les médecins l'avaient abandonné. Toute situation lui était intolérable, et il demandait souvent qu'on lui en fît changer; mais quand on lui eut dit que Notre Seigneur en croix n'en changeait pas, il ne le demanda plus. Il ne pouvait réprimer un petit cri douloureux qui déchirait l'âme de ceux qui l'approchaient. Toujours cependant il restait résigné. « Oui, disait-il à l'abbé de Fancamp, je suis abandonné de Dieu; ce Père autrefois si bon, si caressant, n'est plus pour moi qu'un Maître froid et sévère; mais plus il me délaisse, plus je veux me laisser à lui. Je veux l'aimer dans ses rigueurs, même en ne sentant pas que je l'aime. »

Quelquefois il disait : « Hélas! mon Dieu, faut-il que mon bien ne satisfasse pas à tout. Ne le permettez pas, ô mon Dieu! que je sois la seule victime! Ce que j'ai perdu, vous me l'aviez donné..... Vous n'ignorez pas les motifs qui m'ont fait agir..... Vous m'êtes témoin que je n'ai point fait de dépense qui ne fût selon votre sainte loi..... C'est vous, mon bien-aimé, qui m'avez dépouillé, que votre sainte volonté soit faite..... Je vous recommande mes enfants; vous serez leur Père en toute manière. » Il lui échappa une fois de dire à Fancamp qui entrait dans sa chambre : « Vous voyez l'homme de douleurs; » mais il se reprit aussitôt : « Non, Jésus-Christ seul a pu prendre ce titre; je ne suis qu'un lâche qui ne sais pas souffrir. »

Le Saint Viatique lui rendit un peu des douceurs de la piété. On l'entendait murmurer : « O Dieu, qu'il me tarde d'être avec vous! hâtez le moment, ô mon Dieu! » On voulut, après une crise, aller faire

tinter son agonie : « Il n'est pas encore temps, dit-il. » La veille de sa mort il s'écria d'une voix forte : « Miséricorde! ô mon Dieu, miséricorde! » Puis il sembla tout accablé. Il dit après : « Dieu s'est présenté à moi dans la rigueur de sa justice, et j'ai plus souffert en ce moment qu'en toute ma vie; mais la miséricorde est venue et m'a paru si grande qu'il me semblait être déjà au Ciel. » Les consolations divines abondèrent dès lors dans cette âme épurée. Il laissait échapper des mots brûlants. Puis il se tut, éleva les mains, fixa en souriant un point de la chambre, baissa les yeux, croisa les mains sur sa poitrine, et inclinant la tête, rendit sans effort sa belle âme à Dieu (6 novembre 1659).

Il n'avait marchandé à Dieu ni sa fortune, ni son repos, ni son honneur, ni le légitime désir de laisser à ses enfants l'aisance. Dieu savait ses motifs, et pour lui, c'était assez. Sa bière fut emportée suivie d'un petit nombre de chrétiens et déposée sous le sol de la chapelle de l'hôpital. Ainsi finissait un homme qui avait enrichi l'Église d'une nouvelle famille religieuse, assuré le Canada à la France, donné à son siècle l'exemple des plus rares et des plus belles vertus. Satan, par la bouche d'une possédée qu'exorcisait l'abbé de Fancamp, lui rendit témoignage, parla de son triomphe et alla jusqu'à dire que son âme devait occuper au Ciel le trône d'un séraphin déchu.

Accablée sous le coup de la perte d'un homme à qui elle avait été si dévouée et sous les inquiétudes d'une liquidation de dettes incalculables, la veuve de Le Royer se retira comme pensionnaire au couvent de Notre-Dame. Elle y trouvait pour avoir pitié d'elle

deux de ses nièces, Jeanne Lami et Renée Le Royer de Boistaillé. Sa pension fut payée, car elle n'avait plus rien, par le frère de Jeanne, Michel Lami, prieur de Clermont et curé d'Yvré-le-Pôlin. Jeanne de Baugé, fermant l'oreille aux calomnies et continuant d'abandonner tout à Dieu qui avait tout conduit, passa cinq ans dans cette retraite, occupée de ces affaires d'intérêt auxquelles il devait lui être si pénible d'appliquer son esprit. Cinq mois après qu'elle eut inhumé son mari, elle eut à rendre le même devoir à son Ignace, son second fils, curé de Bazouges, devenu son principal consolateur. Son plus jeune fils, Joseph, encore mêlé aux affaires judiciaires, put lui rendre de précieux services. Il eût remplacé avec affection Ignace auprès de sa mère; celui-ci lui ayant résigné sa cure, il avait quitté le barreau, pris les saints Ordres et venait prendre possession de la cure de Bazouges en 1664. Mais à ce moment Jeanne de Baugé, appelée sans doute par quelque haut protecteur que lui procurait le souvenir de Jérôme, quitta La Flèche et s'en alla à Paris, où, deux ans après, sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église de Saint-André des Arcs (19 août 1666).

En définitive personne ne perdit, a écrit l'auteur des Annales imprimées; l'état des enfants fut sauvegardé (1), les créanciers furent intégralement satis-

(1) Ces enfants n'étaient plus au maillot, et Le Royer n'avait pas manqué au grand devoir de leur éducation. D'après la généalogie de la famille : 1° Jérôme, né le 18 février 1620, avait 39 ans et était Lieutenant général de la Sénéchaussée depuis 1650 ; 2° Ignace né le 21 mars 1624 avait 35 ans et était curé de Bazouges-sur-Loir, près de La Flèche ; 3° Jeanne, née en 1628, avait 31 ans, et était

faits; Dieu, en un mot, pourvut à la mémoire de son serviteur. Il lui avait demandé d'être son serviteur fidèle, quand même; il montra que lui-même, aussi, lui, le Dieu souverain, il sait être fidèle à ceux qui s'abandonnent et se sacrifient pour lui.

Dans ses vieux jours, la sœur Maillet, qui fut dépo-

hospitalière de Saint-Joseph; 4° Marie, née en 1630, avait 29 ans et était Visitandine à La Flèche depuis 1650; 5° Joseph, né le 14 février 1637, avait 22 ans; il devint curé de Bazouges après son frère Ignace.

On nous pardonnera d'emprunter à Grandet quelques lignes qui feront connaître ce Joseph.

« Joseph Le Royer, curé de Bazouges, dit-il, devrait être mis à la tête de tous les autres curés d'Anjou..... Il commença son ministère par où les autres se trouveraient heureux de le finir. Non seulement il suivit toutes les règles les plus exactes de la discipline ecclésiastique pour l'habit long et les cheveux courts, apprit le chant et les cérémonies; mais il forma encore dans son presbytère une communauté dans laquelle on faisait en commun la prière du matin et du soir, la lecture à table. Il se renferma avec les prêtres sans avoir aucun commerce avec les séculiers si ce n'était pour faire des aumônes aux pauvres, donner des conseils à ceux qui le consultaient de toutes parts et accorder les procès de tout le monde. » Après avoir réparé magnifiquement son église, il fit ériger une confrérie du Saint-Sacrement. « Il forma des écoles chrétiennes dans son bourg, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles..... Son zèle était trop grand pour être borné dans sa seule paroisse, Mgr l'évêque d'Angers lui donnait souvent des commissions pour s'informer de certains désordres et pour y remédier, à quoi il avait un talent rare. Il était procureur et agent général de je ne sais combien de communautés, entre autres des Hospitalières de Baugé et de Beaufort et des religieuses de Saint-François de La Flèche..... Toujours agréable, toujours agissant, toujours appliqué à ses devoirs, il s'acquit un grand mérite devant Dieu et une estime universelle devant les hommes. » Il mourut le 2 mai 1692. (Manuscrit conservé aux archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.)

sitaire en arrivant à Villemarie et qui s'était souvent trouvée dans l'embarras, racontait avec flamme qu'en ces moments d'inquiétude Le Royer, accompagné d'Olier, lui apparaissait pour la rassurer. Il lui disait que l'œuvre de Dieu se ferait malgré les oppositions des hommes, et que les Hospitalières procureraient sa gloire dans la Nouvelle-France. La sœur Macé aussi ne pouvait parler de La Dauversière sans une profonde émotion. La sœur Morin, qui avait vécu avec toutes les deux, a rapporté ce que nous venons de dire comme le tenant d'elles-mêmes. « Quand ma sœur Macé, écrit-elle, parlait de M. de la Dauversière, ce qui lui arrivait souvent, elle avait les mains jointes et les yeux élevés vers le Ciel; toutes ses paroles étaient des transports, ne pouvant exprimer ses sentiments comme elle l'aurait voulu. »

CHAPITRE VI

LE SAINT-ANDRÉ. — Arrêt à Québec. — Mlle Mance active les travaux de l'hôpital de Villemarie. — Détresse des hospitalières. — Jouanneaux se donne aux Religieuses. — Expédition des Iroquois contre Québec. — Dévouement de Dollard et de seize Montréaliens. — Belle réponse du major Closse. — Mort de MM. Le Maistre et Vignal.

Pendant que Le Royer expirait à La Flèche criblé par l'ennemi des hommes, Dieu le permettant ainsi afin qu'éclatât davantage la fidélité de son âme invincible, les Hospitalières étaient criblées à leur tour comme l'avait annoncé l'exorcisée de Kerlois (1).

Leurs épreuves commencèrent dès que le *Saint-André* qui les emportait eut quitté le port. Pendant deux ans ce navire avait servi d'hôpital aux troupes de marine, elle y avaient laissé des germes pestiférés, et comme aucune précaution d'assainissement n'avait été prise avant d'y admettre des passagers, l'affreuse maladie y éclata. Les hospitalières s'offrirent pour soigner les malades; mais on repoussa leurs instances jusqu'à ce qu'une dizaine de personnes ayant suc-

(1) Kerlois était le château de Le Gouvello de Kériolet, converti à Loudun et devenu un admirable pénitent. Il est situé non loin de Sainte-Anne d'Auray. D'après Tresvaux (*Vie des saints de Bretagne*), ce ne serait pas à Kerlois que Kériolet aurait exorcisé, mais à peu de distance dans une chapelle à l'extrémité de la Lande-du-Mont, nommée Notre-Dame de Miséricorde.

combé, on consentit à accepter leur dévouement. A partir de ce moment il n'y eut plus de décès. Les sœurs de Brésolles et Maillet se multiplièrent sans prendre d'autre précaution que de se recommander à Dieu, heureuses d'ailleurs de donner leur vie, s'il le fallait, pour sauver celle des autres. La sœur Macé fut elle-même atteinte et souffrante pendant tout le voyage. Les hospitalières étaient aidées par la sœur Bourgeoys et ses filles et par Mlle Mance. Toutes furent prises de la maladie sans cesser leurs soins charitables, sauf cette dernière qui fut réduite à l'extrémité.

En même temps le navire était balloté par les tempêtes et fut plus d'une fois sur le point de périr. On n'arriva que le 8 septembre à Québec.

Au lieu du repos si indispensable que les Hospitalières avaient espéré trouver à terre, elles y rencontrèrent la persécution. A peine eurent-elles salué le Saint-Sacrement qu'elles sollicitèrent Monseigneur de Laval de vouloir bien autoriser leur établissement à Villemarie. Celui-ci les reçut avec bonté, leur fit voir d'Argenson, alors gouverneur, les engagea à visiter les hospitalières de Dieppe, et enfin les envoya loger chez les Ursulines qui réclamaient comme une faveur de leur offrir abri. Mais le Vicaire Apostolique n'avait pas renoncé aux idées qu'il s'était faites à Paris. Les filles de Saint-Joseph virent bientôt qu'il tendait à les incorporer aux hospitalières de Québec, ce à quoi elles ne pouvaient consentir sans violer leurs engagements, particulièrement cette protestation que Le Royer exigeait de toutes celles qui allaient en fondation et qu'elles avaient faite avant de quitter La

Flèche. On ne leur laissait entrevoir en cas de refus qu'une issue, le retour en France. « La Mère Judith de Brésoles, leur Supérieure, écrit dans ses Annales la sœur Morin, qui était vraiment une Judith en courage et en fidélité, sachant que ses compagnes étaient intrépides dans leur dessein, répondit pour elles qu'elles ne feraient ni l'un ni l'autre. Elles demeurèrent fermes dans leur vocation et s'exposèrent de bon cœur à toutes les croix qu'elles prévirent bien que leur fermeté leur attirerait. » On imagina plusieurs combinaisons pour se passer d'elles; mais à la fin le Vicaire Apostolique lui-même reconnut que la fondation des hospitalières de Québec n'était que suffisante, et que Mme d'Aiguillon n'en voulant pas faire une seconde à Villemarie, il n'y avait rien autre chose à faire que d'y laisser aller les Fléchoises. Elles purent donc partir, mais sans Mlle Mance dont la lente convalescence ne permettait pas qu'elle retournât encore, et avec un vent si contraire, qu'elles restèrent quinze jours sur le fleuve.

Villemarie comptait alors cent soixante hommes dont cinquante chefs de famille, auxquels il fallait ajouter plus de cent nouveaux colons venus avec les filles de Saint-Joseph. Elle se composait d'environ quarante maisons placées de manière à pouvoir s'entre-défendre en cas d'attaque. Vers le coteau Saint-Louis, on avait construit une redoute et un moulin. Les hospitalières à peine entrées dans cette ville naissante, se hâtèrent d'aller se prosterner devant le Saint-Sacrement. Elles reçurent ensuite les salutations des habitants, heureux de les voir parmi eux; les jours suivants elles rendirent les visites, partout accueillies

avec une franche et simple cordialité. Avant de partir elles avaient résolu qu'elles garderaient la clôture; elles l'établirent dans le lieu où on leur apporta leurs meubles et leurs lits et se mirent sans plus tarder au service des malades. M. Vignal, Sulpicien, leur confesseur, les avait mises en possession légale de l'Hôtel-Dieu et de tous les bâtiments qui en dépendaient. Le 20 novembre de Maisonneuve en qualité de gouverneur donna un acte écrit de cette prise de possession.

Mlle Mance pendant ce temps se trouva en état de revenir et s'occupa de faire terminer activement les logements destinés aux hospitalières dont les travaux de la campagne avaient retardé l'achèvement. Mais ces bonnes filles d'après leur traité, devaient vivre de leurs revenus particuliers et c'est pourquoi Mme de Bullion avait remis 20,000 livres. Cette somme, s'était évanouie dans les embarras pécuniaires de Le Royer. De Fancamp qui avait succédé à celui-ci dans la charge de procureur de la Société ne vit d'autre expédient que de faire revenir les religieuses. Elles prièrent, elles prirent le temps de la réflexion, et enfin ne sentant pas faiblir leur résolution généreuse, elles demandèrent à vivre et à mourir à Montréal sans rien recevoir de la Société, confiantes que la Providence ne les abandonnerait pas au besoin. Quand on le sût, les sollicitations de s'agréger aux religieuses de Québec recommencèrent. Les filles de Saint-Joseph furent inébranlables. Maisonneuve, les MM. de Saint-Sulpice, Mlle Mance les soutenaient dans leur résolution. M. Souart, Supérieur du Séminaire, les encourageait à souffrir et leur envoyait de larges aumônes; le gou-

verneur les assistait aussi. Les habitants leur étaient profondément affectionnés, mais ne pouvaient que bien peu pour elles. Ils firent beaucoup cependant en adressant une requête pressante à M. de Laval afin qu'il leur conservât leurs bonnes Mères. Celui-ci ne parla plus dès lors de les renvoyer en France; mais il refusa toujours de les reconnaître officiellement. Tous y épuisèrent leurs supplications et leurs instances; ils furent obligés à la fin d'abandonner la chose à la décision du ciel.

Cette lutte si pénible dura douze ans, et l'on put voir combien avait été juste et prophétique la parole de Le Royer : « Si elles ne partent pas maintenant, elles n'iront jamais. » Or, Dieu voulait qu'elles vinssent; mais en les soumettant à l'épreuve du dénuement. « Pour moi, dit la sœur Morin, je crois aisément que la chose est arrivée de la sorte parce que Dieu veut que cette maison soit pauvre. Elle a été fondée sur la pauvreté, la pauvreté y subsiste encore au moment où j'écris (1697) ; le nécessaire ne lui manque point, mais aussitôt qu'on pense à la mettre à l'aise il lui vient un revers qui la rejette dans la pauvreté par des pertes considérables qu'on ne peut dire en détail, mais dont on sent bien la privation. Nonobstant tout cela, nous avons vécu et servi nos pauvres malades sans mourir de faim, et expérimenté combien était véritable l'assurance que M. de la Dauversière donna à nos premières Mères à leur départ de La Rochelle : que la sainte Providence pourvoirait à tous leurs besoins. Nous l'avons éprouvé dans toutes les circonstances où nous avons eu besoin d'amis et de bien pour vivre, sans sortir pourtant

de la sainte pauvreté qui est le fondement de cet établissement. Elle a été aimée, chérie et respectée de nos premières Mères au delà de ce que je pourrais dire. » Ce sont de ces dispositions dont Dieu garde secret le motif, et dont on ne saura les raisons que dans l'éternité.

Le gouverneur avait bien remis aux Hospitalières, nous l'avons dit, les cent arpents que la Compagnie s'était engagée à leur donner. Ils étaient situés entre la ferme de Saint-Gabriel et la Montagne, au lieu appelé le Lac ou la Prairie-aux-Loutres. Mais c'étaient des terres incultes et qu'elles n'avaient pas le moyen de faire mettre en valeur. Elles ne se nourrissaient que de pain grossier, de lard, de salaisons, de légumes, encore économisaient-elles beaucoup sur la quantité. En hiver quelquefois M. de Maisonneuve leur envoyait un filet d'orignal « bête sauvage faite à peu près comme le cheval, dont la chair est presque comme celle du bœuf et sent un peu la venaison (1). » C'était pour elles un grand régal, comme quand le gouverneur ou les Sulpiciens leur envoyaient du poisson frais à substituer aux fèves ou à l'anguille salée.

L'hiver avec ses rigueurs excessives en ce pays ajoutait encore à leurs incommodités et à leurs privations. Elles n'avaient point de caves et ne pouvaient rien abriter contre la gelée. Le pain même devenait si dur qu'il fallait le rôtir au feu pour pouvoir le briser et s'en nourrir. L'eau gelait sur la table. Leurs petites portions, pendant qu'elles les mangeaient, se trouvaient toutes gelées. Les bâtiments qu'elles habitaient,

(1) *Annales de la sœur Morin.*

formés de planches mal jointes laissaient passer le vent et la neige. Elles y demeurèrent et y souffrirent pendant vingt-huit ans. Le bois au moins n'était pas rare, et il ne leur était pas interdit de se chauffer; mais il fallait que M. Vignal leur ordonnât d'en faire usage; ces âmes célestes, ne craignaient pas d'ajouter une souffrance volontaire, à toutes celles qu'elles ne pouvaient éviter. Elles obéirent; mais plus d'une fois les Sulpiciens surveillant leur âtre sans ardeur et sans flamme, durent ajouter eux-mêmes des bûches au foyer.

Leur vêtement était formé de tant de pièces qu'on ne pouvait prononcer sûrement quelle étoffe avait servi dans le principe à le façonner; il en était de même de leurs coiffes qui d'abord étaient de taffetas et qui finissaient par être de camelot et d'étamine.

Encore, même pour se vêtir ainsi, et pour acheter poisson salé, pain bis et légumes, il faut quelques ressources que les filles de Saint-Joseph n'avaient pas. La Providence toucha le cœur de l'abbé de Fancamp, les sentiments de la nature parlèrent à celui de M. Macé, frère de sœur Catherine; ils envoyèrent chaque année quatre ou cinq cents livres. Ce dernier qui finit par s'occuper activement des affaires de Montréal, arriva au bout de quelques années à procurer aux filles de Saint-Joseph environ 30,000 livres. La Compagnie leur prêta quatre arpents de terre défrichée auxquels Dieu donna sa bénédiction. Enfin elles firent avancer un peu le défrichement des cent arpents qui leur appartenaient. La Mère de Brésoles utilisa ses connaissances pharmaceutiques. Elle fit un petit jardin de plantes médicinales et composa elle-même des re-

mèdes qui guérissaient soit par leur vertu naturelle, soit par une bénédiction du Ciel. Les Iroquois eux-mêmes, car la charité chrétienne ne les excluait pas de ses soins, voulaient les remèdes de la sœur de Brésoles, à laquelle ils avaient donné le nom de *soleil qui luit* parce qu'elle rendait la vie par ses médicaments comme le soleil la donne aux plantes par sa lumière et sa chaleur.

Elle-même cependant devait se tenir en défiance, et les sœurs s'exposaient à de grands dangers en recevant dans leurs salles ces hommes féroces et sans cœur; la sainte Providence veillait sur elles. Quelquefois le gouverneur envoyait un garde pour les protéger; mais qu'eût pu un seul homme contre trois ou quatre sauvages lorsque la convalescence leur avait presque entièrement rendu leurs forces? Un jour, sous les yeux de sœur Morin, un iroquois se jeta sur la Mère de Brésoles et s'efforça de l'étouffer entre une porte et une armoire. Aux cris des deux sœurs les malades sautèrent de leurs lits et firent lâcher prise au furieux. La pauvre religieuse était bientôt à bout de forces. L'iroquois, menteur comme tous ses pareils, voyant son mauvais coup déjoué, prit un air de naïveté fausse et voulut dire que l'homme du désert avait songé seulement à effrayer la femme blanche, qu'il était incapable de rendre le mal pour le bien, et que la reconnaissance emplissait son cœur. On n'en crut rien, mais on parut dupe afin de ne pas l'exaspérer, et l'on se tint davantage sur ses gardes.

Un bon angevin de la paroisse d'Aubigné, s'était engagé à la Compagnie de Montréal pour cinq ans comme défricheur. A l'expiration de son engagement,

on lui donna en toute propriété quinze arpents de terre, à la condition de les défricher, d'y bâtir une maison et de payer un petit impôt annuel aux Seigneurs. Il mit tout de suite en valeur cinq arpents, et comme il se trouvait exposé aux surprises des sauvages, il se fit une retraite sous terre où il demeura seul pendant longtemps. Il fit près de son gîte une petite grange en bois, qu'il était en train de couvrir en planches lorsqu'il tomba à terre et se blessa grièvement à la tête. On le porta à l'Hôtel-Dieu, le regardant bien comme un homme perdu, mais les bons soins des Sœurs le guérirent. Alors il se mit à penser en lui-même à la manière de leur témoigner sa reconnaissance, et il ne trouva qu'un moyen : c'était de se donner à elles avec tout ce qu'il avait : « Elles m'ont rendu la vie, songeait-il, donc ma vie leur appartient. » Acte fut passé par lequel il se donnait lui-même, ses quinze arpents de terre, sa vache et son porc, pour servir les religieuses en tout ce qu'elles voudraient, tant que Dieu lui en donnerait la force, et les religieuses promirent de le nourrir, loger et entretenir, sain et malade jusqu'à la fin de ses jours. Il leur fut très précieux (1).

Pendant qu'on s'installait, la guerre contre les Iroquois ne cessait pas. Ceux-ci bien loin de s'apaiser devenaient de plus en plus perfides et insolents. Quoique la population française se fut augmentée à Québec et aux Trois-Rivières on y était souvent en alarmes. Souvent on découvrait des embuscades près de Ville-

(1) Mathurin Jouanneaux était son nom. Plus tard il repassa en France et vint finir ses jours à l'hôpital de La Flèche.

marie; neuf Français furent surpris et massacrés aux Trois-Rivières; Sylvestre Vacher, dit Saint-Julien, fut tué près du Lac-aux-Loutres. Maisonneuve toujours vigilant avait pris les meilleures mesures : tout habitant devait avoir des armes et des munitions, les tenir en bon état, les porter toujours avec lui pour se défendre ou prêter main-forte; on devait rentrer le soir à l'avertissement de la cloche; il était défendu de sortir la nuit. On fit creuser des puits afin de ne pas manquer d'eau en cas de siège. Mlle Mance fit construire une grange en pierres, de soixante pieds, pour mettre le blé et les provisions à l'abri de l'incendie.

Par un huron échappé des mains des Iroquois on apprit qu'ils organisaient une puissante armée, et quelques mois après un prisonnier de cette nation avoua à Québec, que huit cents Sauvages se réunissaient près de Villemarie; quatre cents autres devaient les rejoindre, et alors ils assailliraient Québec; pour le moment ils devaient être en train de ruiner Villemarie ou les Trois-Rivières, ils ne devaient pas tarder à paraître. Les plus grandes précautions furent prises à Québec et l'on restait attendant avec la plus vive anxiété. Cependant la grande armée Iroquoise ne parut pas.

Voici ce qui lui barra le passage. Jusqu'ici on s'était borné à se défendre; un jeune officier, Dollard des Ormeaux, résolut d'aller au-devant des ennemis, soumit son idée à Maisonneuve qui l'approuva, trouva seize hommes aussi intrépides que lui. Déterminés à verser leur sang, tous font leur testament, reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et jurent

devant l'autel qu'ils ne demanderont aucun quartier et combattront jusqu'au dernier souffle de leur vie. Le 1er mai 1660, ils arrivèrent au Long-Saut, à dix lieues environ au-dessus de l'île de Montréal, et ils y trouvèrent un retranchement construit autrefois par les Algonquins. Il n'était formé que de pieux déjà en mauvais état, et se trouvait dominé par un côteau. Dollard néanmoins y établit sa petite troupe. Quarante Hurons vinrent l'y joindre avec quatre Algonquins, malgré Maisonneuve qui avait avec raison peu de confiance dans ces Hurons. Les Montréaliens ne furent pas longtemps en ce réduit sans voir descendre les barques qui portaient l'avant-garde de l'armée Iroquoise. Le plan de l'ennemi était d'enlever Québec et les Trois-Rivières, qu'ils pensaient ne leur devoir pas résister, puis de revenir à Villemarie pour en finir avec les hommes pâles et en délivrer à jamais leur pays. Ils arrivaient au nombre de trois cents.

Dollard les fait saluer d'une décharge d'arquebuserie. Alors ils s'arrêtent et forment à la hâte un retranchement en face de celui des Français. Ceux-ci se fortifient en plantant de nouveaux pieux en terre, en entrelaçant des branchages et en appuyant le tout de rocs et de terre, jusqu'à hauteur d'homme, avec des meurtrières ménagées çà et là.

L'ennemi ne tarda pas à donner l'assaut ; il fut repoussé avec perte d'un grand nombre d'hommes. Il revient avec furie, mais ne peut tenir devant les Français qui faisaient de fréquentes sorties et tuaient les meilleurs guerriers. Les Iroquois essaient d'incendier le réduit avec les planches des canots des Montréaliens qu'ils mettent en pièces; ceux-ci ne les laissent

pas approcher. Alors les Sauvages dépêchent un canot aux cinq cents hommes qui les attendaient aux îles Richelieu et se contentent, jusqu'à ce qu'ils arrivent, de bloquer le réduit.

On y souffrit bientôt beaucoup du manque d'eau. Les assiégés ne pouvaient avaler la farine qu'ils avaient apportée pour nourriture; enfin, en creusant, ils firent surgir un petit filet d'eau bourbeuse et tout à fait insuffisant. Ils essayaient, par des sorties, d'aller puiser de l'eau jusqu'à la rivière; mais ils n'en pouvaient rapporter que trop peu et firent ainsi connaître aux Iroquois de quelle disette ils souffraient. Ceux-ci crièrent aux Hurons qu'ils allaient tous mourir de soif, ou autrement, être écrasés par le renfort qu'ils avaient envoyé quérir, en sorte que ces lâches sortirent du réduit et se rendirent, à l'exception du brave Anahontaha, leur chef. Les Iroquois surent par eux qu'ils n'avaient en face que dix-sept Français et quatre Algonquins. Le cinquième jour les cinq cents Iroquois arrivèrent en poussant des hurlements et aussitôt ces huit cents hommes reprirent leur attaque. D'heure en heure ils assaillaient le retranchement; mais ils devaient toujours se replier laissant derrière eux de nombreux cadavres. Dans le réduit on se mettait à genoux et en prière dès que les Sauvages s'éloignaient, pour se relever dès qu'on les voyait revenir. La lutte dura huit jours.

Les Iroquois imaginèrent de gravir le coteau et d'abattre plusieurs arbres qui, en tombant sur le réduit, y causèrent de grands désordres; mais sans décourager les braves assiégés. Ils crurent alors que les Hurons les avaient trompés sur le nombre des

Montréaliens et mirent en délibération s'ils ne renonceraient pas à une lutte si meurtrière. Avant de se retirer, toutefois, ils voulurent donner un assaut général; résolus à sacrifier autant d'hommes qu'il faudrait pour éviter l'affront de n'avoir pu vaincre une poignée d'étrangers. Ils arrivèrent jusqu'au rempart et s'efforcèrent d'en arracher les pieux et de l'escalader. Dollard charge alors jusqu'à la gueule un gros mousqueton, y met une mèche et le jette, espérant qu'il éclatera au milieu de la presse ennemie. Par malheur, une branche des arbres abattus le repousse dans le réduit où il éclate, blessant plusieurs Français. Les assiégeants font brèche, aussitôt un Français remplace le pieu qui tombe et combat de l'épée et du pistolet, du sabre ou de la hache, jusqu'à ce qu'il tombe à son tour. Le brave Dollard est tué. La porte du fort cède. Ceux de l'intérieur s'y portent contre le flot d'ennemis qui s'y précipite. Ils sont écrasés; la fureur des Sauvages n'en épargne aucun; ils tombent tous sur un amas d'ennemis qu'ils ont immolés. Le brave Anahontaha, les fidèles Algonquins partagent leur mort et leur gloire.

Quelques-uns des Hurons traîtres allèrent porter la nouvelle à Villemarie, en se vantant d'être demeurés fidèles et d'avoir seuls échappé au carnage. La trahison, cependant, fut utile en faisant connaître le petit nombre d'hommes auxquels l'armée iroquoise avait eu affaire. Des huit cents Sauvages, un tiers avait péri. Ils se dirent que c'était courir à leur ruine totale que d'aller attaquer dans leurs villes des hommes qui, au nombre de dix-sept seulement, dans un retranchement de hasard, leur avaient fait perdre

tant de guerriers. Dollard et ses compagnons héroïques, avaient pour lors sauvé le Canada. C'est le témoignage rendu par tous ceux qui ont écrit sur cet événement. Tels étaient les actes de dévouement que la foi inspirait à ces premiers colons. Chaque jour il arrivait à quelques-uns de risquer leur vie pour défendre un de leurs frères en Dieu menacé; ils se regardaient comme voués au martyre du devoir de charité; ils savaient qu'ils étaient la semence chrétienne et ne refusaient pas de se laisser jeter dans cette terre; ils ne craignaient pas d'aller trop tôt au Ciel, dont ils regardaient la possession comme assurée à leur sacrifice.

On reprochait au brave major Lambert Closse de s'exposer trop et trop souvent : « Messieurs, répondit-il, je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes, et si j'étais assuré de ne pas donner ma vie pour lui, je quitterais ce pays et irais servir contre le Turc, afin de ne pas être privé de cette gloire. » Beaucoup de ses compagnons auraient fait la même héroïque et chrétienne réponse. Deux ans après, Closse eut la gloire qu'il avait désirée; il mourut en défendant des travailleurs surpris par un parti d'Iroquois.

Il n'est pas de notre sujet d'entreprendre le récit des luttes si fréquentes qui, pendant dix ans, furent soutenus par les seuls colons (1). Nous ne pouvons non plus raconter les merveilles qu'opérèrent les Jésuites dans leurs missions, et les souffances des

(1) Ce ne fut qu'en 1655 que Louis XIV envoya des troupes régulières pour repousser définitivement les féroces Iroquois.

PP. Jogues, de Brébeuf, Gabriel Lallemant et autres; nous devions au moins les mentionner. Nous sommes obligés aussi de ne dire sur les Sulpiciens, l'admirable sœur Bourgeoys et sa Congrégation, les difficultés de l'organisation ecclésiastique du Canada, que ce qui revient à notre histoire.

Mais nous devons consigner ici la belle mort des deux premiers confesseurs que la Compagnie de Saint-Sulpice donna aux filles de Saint-Joseph. M. Lemaistre avait fait la traversée avec elles et leur avait été désigné comme confesseur par l'évêque d'Angers. A l'arrivée à Québec, M. de Laval, le croyant plus opposé à ses desseins sur les Hospitalières de La Flèche que son confrère M. Vignal, venu aussi par le même navire, le leur enleva pour donner sa charge à ce dernier.

Le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, M. Lemaistre, chargé de l'économat du Séminaire, allait au lieu de Saint-Gabriel pour donner quelques ordres. Il récitait son office et, sans y faire attention, s'avança près d'un lieu propre aux embuscades des Sauvages. Ceux-ci le laissaient venir; mais quand ils le virent assez approché, ils sortirent à la fois de leurs cachettes, en poussant des cris. Le bon prêtre ne pensa qu'à ses travailleurs à qui il fallait quelques moments pour courir à leurs armes; il se plaça entre eux et l'ennemi. Il se couvrait avec un coutelas qu'il avait pris non pour verser le sang, mais pour imprimer de la crainte. Les Iroquois, qu'il gênait en les empêchant de tomber sur les travailleurs encore désarmés, déchargèrent sur lui leurs arquebuses. Il put encore crier à ses hommes de fuir et tomba

mort. Un Sauvage lui coupa la tête, et au rapport de la sœur Bourgeoys, cette tête séparée du tronc se mit à parler. Sans doute, écrit l'historien de la Colonie française en Canada, qu'à l'exemple du saint martyr saint Étienne, il demanda grâce pour ses meurtriers, car le Sauvage qui lui avait tranché la tête et qui s'appelait Hoandoron, eut le bonheur de se convertir et de mourir à la Mission des prêtres de Saint-Sulpice, aussi chrétiennement qu'il avait vécu depuis son baptême (1). La sœur Morin raconte que les sauvages prirent, pour emporter cette tête coupée, le mouchoir blanc de la victime. Mais ils furent bien étonnés de voir la face du martyr imprimée sur la toile; il n'y avait plus de taches de sang au mouchoir; le portrait seul très reconnaissable y demeurait, ce qui épouvanta les Sauvages. Aucune instance ne put obtenir d'eux cette relique. Mais un colon, nommé Lavigne, prisonnier chez les Iroquois, attestait l'avoir vue lui-même, et il l'affirma à la sœur Bourgeoys, qui le rapporte aussi dans ses écrits. Il le répéta à M. Dollier de Casson, qui le relate dans son Histoire de Montréal.

L'année suivante, M. Vignal ayant conduit des hommes à l'îlot de la Pierre pour en rapporter des pierres de construction, fut percé d'un coup d'épée avant d'apercevoir le sauvage embusqué qui le lui portait. Cet homme n'était pas seul. Ses compagnons se démasquent, les Français surpris se déconcertent et remontent dans leur embarcation. Seul le jeune de Brigeac, avec quatre hommes, résiste

(1) Faillon, II, page 445.

jusqu'à ce qu'il tombe mort. M. Vignal, en se rembarquant, est traversé d'une balle, les sauvages s'emparent de son canot et le font lui-même prisonnier. Voyant qu'il ne pouvait survivre, ils l'achèvent après deux jours de souffrances, font rôtir sa chair et la dévorent.

NOTE

SUR L'EXHUMATION DE MARIE DE LA FERRE

Le récit de l'exhumation de Marie de la Ferre tel que le donnent les Annales imprimées de l'Institut est manifestement erroné. Elles la racontent comme il suit. Nous copions textuellement; mais en remplaçant par des points les détails indifférents à la question qui va nous occuper. On pourra vérifier pages 210, 211, 212 et 213 de ces Annales que nos abréviations ne modifient en rien le sens de l'auteur :

« M. Le Royer vint encore à Moulins..... Le 15 décembre 1658, la mère Le Royer supplia M. Girault, conformément aux permissions qu'elle avait obtenues précédemment, de faire lever de terre le corps de la vénérable mère..... Il détermina le jeudi suivant 19 du même mois..... Au jour marqué, il descendit dans le caveau avec M. Le Royer..... A l'ouverture du cercueil, on trouva que le

corps était sain et entier, sans aucune corruption..... M. Le Royer..... dit qu'il fallait consumer les chairs avec de la chaux vive. La communauté fit quelque résistance..... On employa deux poinçons de chaux sans que cette quantité fit aucun effet sur les chairs..... comme on était résolu d'obéir à M. Le Royer..... on remit encore deux autres poinçons de chaux, et l'on fit des prières pour demander à Dieu que cette seconde épreuve réussit. Elle réussit; les chairs furent consumées..... M. Le Royer s'en retourna avec sa fille à La Flèche, emportant le dépôt dont il s'était chargé. Ce dépôt était attendu..... fut reçu avec empressement, et il est encore révéré avec tous les sentiments que font naître la bonne odeur..... de la sainteté. »

Dans cette dernière phrase l'auteur commet une erreur qui en rend d'autres croyables. Il écrivait en 1829; or les restes de Marie de la Ferre perdus pendant la Révolution n'étaient plus alors révérés à l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

Donnons maintenant le procès-verbal de l'exhumation écrit de la main de Gabriel Girault et signé de lui. L'autographe est conservé aux archives des religieuses Hospitalières de La Flèche.

« Nous Gabriel Girault, prestre, docteur en théologie, chanoine en l'église collegialle de Nostre-Dame et confesseur des religieuses-hospitalières de Saint-Joseph de cette ville de Molins, certifions à tous à qui il appartiendra que le 15 décembre dernier, estants en l'Hostel-Dieu des dites religieuses, Révérende Mère Jehenne Le Royer, supérieure d'icelles nous auroit exposé qu'estant sur le point d'être déposée de sa charge et en suitte peu après de retourner en la ville de La Flèche, elle souhaiteroit auparavant de satisfaire aux vœux et aux désirs de toute leur congrégation et de faire lever de terre le corps de defuncte Révérende Mère d'heureuse mémoire Marie de la Ferre insti-

tutrice et première fille hospitalière de la ditte congrégation conformément à la permission à elles cy-devant donnée par Mons. le grand vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime evesque d'Autun en date du 1er octobre 1652, nous requérans de prendre jour pour cet effect, lequel à l'instant avec elle nous aurions déterminé au ieudy suivant 19 dudict mois de décembre, auquel iour nous estant transporté audit Hostel-Dieu après midy nous serions entré dans le caveau desdittes relligieuses, où elles estoient assemblées pour assister à la cérémonie, et là, aurions fait fouir la terre au lieu où nous l'aurions déposé, ledict corps, lors de son décès, et ayant ouvert son cercueil, où sondit corps estoit renfermé, nous l'aurions faict ouvrir et ensuitte nous aurions mis lesdits ossemans dans une quaisse de sapin garnie au dedans avec la décence convenable, à l'exception de quelque partie d'iceux qui auroit esté laissée en cette maison de Molins à la requisition et pour la consolation de la communauté d'icelle, et après avoir fermé lad. quaisse et fait remettre dans le sépulcre les restes des cendres du susdict corps, nous aurions faict aud. filles présentes un petit mot d'exhortation sur les vertus admirables de la susdicte défuncte Révérende Mère, desquelles nous aurions esté spectateurs, et nous nous serions retiré, et le trente uniesme mars de l'année suivante 1659, sœurs Jehenne Le Royer, cy devant supérieure desdictes filles hospitalières de Saint-Joseph, Renée Olivier et Thérèse Magdelaine Havard, estant à la veille de leur départ pour retourner à La Flèche, et devant estre conduittes jusques à Orléans, par M. Jehen Girault, prestre de ce diocèse d'Autun et de là ensuite par Monsieur de La Dauversière, nous aurions mis en la conduitte dudict M. Jehen Girault et desdittes sœurs la susditte quaisse où estoient lesdicts ossemans de lad. défuncte R. Mère Marie de la Ferre, et en suitte signé

le susdict procès-verbail que nous leur aurions mis entre les mains. Faict ce 31 mars mil six cent cinquante neuf. »

« GIRAULT. »

Ce procès-verbal fut donc mis « entre les mains » de Jeanne Le Royer, et elle l'apporta en même temps que la caisse d'ossements. Il est encore à La Flèche attaché avec l'original de la commission donnée par l'évêque d'Angers et avec la demande adressée à l'évêché d'Autun par les trois religieuses, portant l'apostille du grand vicaire Saulnier. Moulins n'avait pas conservé ces pièces. La mère Péret, lorsqu'elle s'occupa, vers 1745, de la composition des Annales dites de Moulins, en fit la demande à La Flèche, et des copies lui furent envoyées par la mère Françoise Bluet alors supérieure de cette maison (1). Celle-ci fit suivre le procès-verbal de l'attestation suivante qu'elle signa :

« Nous certifions, supérieure des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de La Flèche que les trois pièces attachées ensemble sont véritables et conformes aux originaux qui sont dans notre maison. »

Ainsi ces documents sont ceux sur lesquels a dû travailler la religieuse qui rédigea les Annales de Moulins.

Reprenons les affirmations des Annales imprimées puisées dans les Annales de Moulins et qui ont trompé tout l'Institut et le public. Nous en ferons toucher du doigt l'erreur.

(1) Elle le fut de 1742 à 1748.

« Le Royer vint à Moulins..... il descendit dans le caveau.....» — Le Royer ne put venir à Moulins en décembre 1658 : 1° parce qu'il recevait alors Kériolet qui passa trois mois à La Flèche (1), or, comme Le Royer était à Paris vers la mi-mars 1659, ces trois mois sont nécessairement : décembre 1658, janvier et février 1659. On ne voyageait pas alors comme aujourd'hui ; Le Royer mettait six à huit jours à se rendre à Paris ; 2° parce qu'il attendait Mlle Mance et Mlle Bourgeoys (2) qui lui arrivèrent le 6 janvier. N'étant pas à Moulins, il ne put à ce moment ni ordonner quoi que ce soit, ni discuter avec les religieuses sur la possession des restes de Marie de la Ferre.

« On trouva le corps sain et entier, sans corruption. » — Il est impossible de comprendre comment l'écrivain des Annales s'il avait sous les yeux le procès-verbal put affirmer deux faits que cette pièce dément : la présence de Le Royer et l'invention du corps sain et entier.

L'exhumation, les Annales en sont d'accord, eut lieu le 19 décembre 1658. Elle se fit en vertu de l'apostille du grand vicaire Saulnier du 1er octobre 1652. Elle fut donc la première et la seule. Le procès-verbal de cette exhumation dressé par Girault est donc le seul document authentique qui puisse être consulté pour savoir ce qui fut fait et observé à cette occasion. Nous l'avons donné ci-dessus *in extenso*. Qu'y lit-on ? « Ayant ouvert (peut-être faudrait-il : découvert) son cercueil où son dit corps estoit renfermé, nons l'aurions fait ouvrir, et ensuitte nous aurions pris tous les ossements lesquels nous aurions séparé tout ce qui restoit de chair. » Le corps n'était donc pas « sain et entier » ; il restait seulement quelques lambeaux de chair. Quant à la corruption elle ne pouvait plus exister puisque la chair avait disparu.

(1) *Mémoire* autographe du petit-fils de Le Royer.
(2) Voir notre récit, page 201 et suiv.

« Le Royer dit qu'il fallait consumer les chairs avec de la chaux vive. » — Le Royer n'était pas là, nous l'avons prouvé, et ce qui le prouve encore, c'est que le procès-verbal qui mentionne la présence des religieuses, ne dit pas un mot de la sienne. C'était cependant une circonstance qu'il n'eut pas manqué de relater que celle de l'assistance du fondateur de l'Institut; il ne la constate pas, donc Le Royer n'y était pas.

« On employa deux poinçons de chaux. » — D'abord ce n'aurait pu être par ordre de Le Royer puisqu'il était absent. Ensuite c'était inutile, puisque les ossements étaient dépouillés sauf quelques fragments de chair. L'annaliste savait que la chaux avait été employée; il ignorait à quel moment, alors, n'en trouvant pas mention dans son document, il s'en écarte et le corrige en imaginant ce qui lui paraît justifier cet emploi. Il eut mieux fait de s'en tenir au texte du procès-verbal qui ne parle ni d'incorruption, ni de chaux, ni de prières afin d'obtenir de Dieu la cessation d'un miracle; son récit aurait laissé un point inexpliqué, mais serait demeuré conforme à la vérité.

Le rôle qu'on fait jouer à Le Royer est en contradiction avec son caractère connu et par conséquent tout à fait incroyable. On fait agir le fondateur comme il ne le fit jamais dans toute sa vie. Il était bien habitué à ne pas vouloir des réalisations si promptes de ses désirs. Il était bon chrétien, et de plus, instruit de la conduite que Dieu tient quelquefois pour la glorification de ses saints; s'il se fut trouvé en face d'un miracle il l'aurait compris et respecté.

« On remit deux poinçons de chaux et l'on fit des prières pour demander à Dieu que cette seconde épreuve réussit..... les chairs furent consumées. » — Quand même il n'y aurait pas le procès-verbal qui dément cette imagination, elle est inadmissible. Les prières auraient été

vaines, comme elles auraient été blessantes pour Dieu. Se pourrait-il que Dieu ayant voulu procurer sa propre gloire en honorant Marie de la Ferre par un privilège qu'il n'a accordé qu'à un petit nombre de saints, s'en serait ensuite désintéressé et aurait changé d'avis devant des supplications qui ne tendaient en définitive qu'à permettre au fondateur de se remettre en route un peu plus tôt? C'eût été une trop affreuse punition d'une inconsciente inintelligence. Dieu, nous le croyons, se serait obstiné dans son dessein et aurait contraint à comprendre. Mais ce récit est tout imaginaire.

« Le Royer s'en retourna. » — Non, puisqu'il n'était pas venu, — « avec sa fille » — non, puisque celle-ci fut conduite jusqu'à Orléans par Jean Girault.

On pourrait nous demander pourquoi le procès-verbal de faits appartenant au 19 décembre 1658, ne se trouve clos et arrêté que le 31 mars 1659. Cette pièce même fournit la réponse. Girault en la rédigeant emploie ces mots : « Certifions que le 15 décembre dernier » par lesquels on voit que la rédaction n'eut pas lieu immédiatement. Elle est tout entière du 31 mars. Mais pourquoi fut-elle différée jusque-là? vraisemblablement parce que Le Royer devait venir; mais sans qu'on en fut pleinement assuré. On voulait compléter le document en y consignant en quelles mains le coffret d'ossements serait remis et on attendait à le savoir certainement. Le Royer retenu à Paris aura donné avis qu'il ne pouvait descendre que jusqu'à Orléans, et alors, après avoir arrêté la remise des ossements à Jeanne Le Royer et la garde de la petite bande qui s'en retournait à Jean Girault jusqu'à Orléans, on le consigna au procès-verbal, la veille même du départ.

Expliquons maintenant notre récit.

Les Annales n'ont brouillé croyons-nous, l'histoire de l'exhumation de Marie de la Ferre que parce qu'elles ont commis un anachronisme de six ans.

Il nous répugnait de traiter l'auteur de faussaire et de nier tout l'ensemble de sa narration. Nous avons cherché si les détails qu'il donne avaient pu avoir quelque réalité à quelque moment, et nous sommes arrivé à croire que ce qu'il raconte avait pu se passer six ans plus tôt, en 1652 et non en 1658.

Il y eut en effet de la chaux répandue; des traces de chaux ont été retrouvées dans le coffret qui revint de Moulins en 1874 et les médecins consultés à La Flèche ont affirmé que la chaux avait été employée. Mais ce ne put être en 1658, puisque le procès-verbal n'en parle pas, et que d'après lui c'eut été inutile puisqu'il n'y avait plus que des restes de chair. — Quand donc put-elle être mise? Au moment même de l'inhumation, par précaution hygiénique ; c'est du moins très vraisemblable.

La chaux vive opère très promptement sur les chairs, aussi Le Royer pouvait penser qu'après six semaines il trouverait les ossements dénudés. Pourquoi ne l'étaient-ils pas? Probablement parce qu'on avait mis la chaux par dessus les vêtements, comme le donnent à croire les morceaux d'étoffe que l'on a encore et qui ont été jaunis par la chaux. Les religieuses d'ailleurs auraient-elles pu consentir à ce que le vénéré corps fût mis à nu pour que l'action du caustique fut plus prompte? Ce n'est pas croyable.

Le Royer trouvant, en 1652, le corps entier ou peu atteint fit-il remettre de la chaux? Aucune pièce ne le dit; mais il n'est pas impossible qu'on l'ait fait. Nous concéderions cela pour ne pas contrarier l'annaliste. Nous irions même jusqu'à admettre que le corps put ne pas être immédiatement descendu dans la fosse, ce qui rendrait plus facile à comprendre la visite de Le Royer, et une seconde injection de chaux. Mais ce n'est qu'une conjecture et une concession, et la bière fut certainement recouverte de terre, soit tout de suite après qu'on eut

mis la chaux lors de l'inhumation, et dans ce cas une seconde injection est peu probable, soit lorsque Le Royer eut renoncé à emporter le corps ; le procès-verbal dit en effet que pour l'exhumation, en 1658, il fallut « fouir la terre ».

Placé en 1652, lorsque le fondateur amena sa fille à Moulins, la narration de l'annaliste peut donc être admissible avec les rectifications que nous y avons faites. Mais alors il ne peut plus être question de conservation miraculeuse, ni de reproches à Le Royer. En 1658, après six ans, on aurait pu croire à un miracle, si le corps eut été entier, mais cela n'était pas ; en 1652, au contraire, six semaines seulement après la mort, la conservation des chairs n'avait rien de miraculeux. Le Royer eut été coupable s'il se fut obstiné, en 1658, à détruire un corps conservé en dehors des lois communes ; tandis qu'il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il ait fait mettre de la chaux une seconde fois en 1652. On se rappelle en outre qu'il était là en 1652 et qu'en 1658 il n'y était pas.

Ce qui, selon nous, a trompé l'annaliste, c'est qu'ayant reçu la tradition que par deux fois il avait été mis de la chaux pour consumer les chairs, tradition fondée au moins en partie, et ne trouvant qu'un procès-verbal en 1658, lequel se tait sur ce point, il a pensé que le reste de chair était la chair entière, et il a placé à ce moment les injections de chaux, malgré le silence de son document. Mais il est inexcusable, parce qu'il ne devait pas fausser le procès-verbal. Il aurait dû se demander, comme nous l'avons fait, à quel moment l'emploi de la chaux avait pu avoir lieu. Il aurait dû y voir aussi l'absence de Le Royer.

Les saints personnages sont plus honorés par la vérité que par de fausses légendes ; c'est pourquoi notre sérieux examen de la question nous ayant démontré que la tradition reçue manquait de base, nous n'avons pas craint de

nous en éloigner, en admettant toutefois, autant que nous l'avons pu, ce qu'une réflexion attentive et des rapprochements de faits et de dates dûs à une étude approfondie, nous présentait comme plausible et acceptable. C'était le devoir que nous dictait notre conscience d'historien. Avant tout, autant qu'il peut la découvrir, celui qui entreprend de raconter les faits du passé, doit la vérité au lecteur. Nous avons été, du reste, spécialement sur ce point, soutenu, aidé et encouragé par les vénérables mères dont le concours bienveillant n'a cessé d'accompagner notre long travail.

ERRATA DU TOME I[er]

FAUTES A CORRIGER :	LISEZ :
Page 6 note 2 : Péréfixe III	— Mémoires de Sully, III, etc.
— 14 sommaire : 16 juillet.	— Révélation du 2 février 1630.
— 38 ligne 23 : l'Eglise	— l'église.
— 55 note : put le mettre	— put la mettre.
— 67 ligne 28 : aumônerie... ... chacun.	— aumosnerie... chacuns.
— 140 ligne 31 : Il aurait fallu	— Il avait fallu.
— 173 ligne 17 : agrées	— agréés.
— 174 ligne 31 : à l'envie	— à l'envi.
— 177 ligne 1 : Antoine Duvernay	— Antoine Devernay.
— 218 ligne 20 : Augustine hospitalières	— Augustines hospitalières.
— 219 note 2 : Liv. I, chap II, p. 36.	— Liv. I, chap. II, p. 26.
— 221 ligne 25 : en vertus et en grâces	— en vertu et en grâce.
— 263 ligne 17 : M[lle] Mance aurait	— M[lle] Mance avait.
— 263 ligne 22 : M[me] de Bullion compris	— M[me] de Bullion comprit.
— 275 ligne 9 : elle y avaient	— elles y avaient.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer.



Le Mans. — Typographie Edmond Monnoyer.